

2013

RAPPORT FINANCIER

O1 — RAPPORT D'ACTIVITÉ
PAGE 04

O2 — COMPTES CONSOLIDÉS
ANNUELS DU GROUPE SNCF
PAGE 28

O3 — RAPPORT SUR LE
GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
ET LE CONTRÔLE INTERNE
DU GROUPE SNCF
PAGE 130

ATTESTATION DES RESPONSABLES DU RAPPORT FINANCIER

LA PLAINE-ST-DENIS, LE 13 FÉVRIER 2014

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport d'activité ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

GUILLAUME PEPY
LE PRÉSIDENT



MATHIAS EMMERICH
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT
FINANCE ACHATS ET SYSTÈMES
D'INFORMATION



01 — RAPPORT D'ACTIVITÉ

Normes IFRS. En millions d'euros

LE GROUPE SNCF EN 2013

- 1. Événements majeurs de l'exercice
- 2. Chiffres clés
- 3. Événements postérieurs à la clôture

RÉSULTATS ET SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

- 06** 1. Commentaire général
- 07** sur les résultats du groupe
- 07** 2. Activités et résultats des branches
- 3. Investissements nets et endettement net
- 4. État de situation financière consolidé et ratios
- 5. Relations financières avec l'État, Réseau Ferré de France et les collectivités locales
- 6. Volet social
- 7. Enjeux et perspectives

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE

- 1. SNCF et la RSE – 4 enjeux et 12 engagements
- 2. Enjeu clients
- 3. Enjeu environnement
- 4. Enjeu salariés
- 5. Enjeu collectivités

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

- 1. Le Conseil d'administration
- 2. L'équipe dirigeante

26
26

LE GROUPE SNCF EN 2013

1. ÉVÉNEMENTS MAJEURS DE L'EXERCICE

1.1. NOUVELLES NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Le groupe SNCF a adopté de nouvelles normes IFRS à la date d'ouverture de ses comptes consolidés annuels 2013, notamment IAS 19 révisée et le paquet consolidation composé des normes IFRS 10, 11, 12 et IAS 27 et 28 révisées avec des conséquences importantes sur les états financiers dans leur ensemble. La nature des changements et leurs impacts sont présentés en note 1 des comptes consolidés annuels.

1.2. REPRISE DE PERTE DE VALEUR SUR SNCF INFRASTRUCTURE – MAINTENANCE ET TRAVAUX

Depuis l'exercice 2009, du fait de l'absence de visibilité à long terme et de résultats défavorables, les actifs de cette UGT sont dépréciés à 100%. Dans le cadre de l'application de la norme IAS 36 sur les dépréciations d'actifs, des indices favorables de reprise conjugués ont été constatés sur le premier semestre 2013 :
– la confirmation d'une tendance à l'amélioration du chiffre d'affaires de l'UGT à un niveau lui permettant de couvrir ses charges pour le volume de production demandé par RFF ; et
– la présentation en Conseil des ministres le 29 mai 2013 des grands axes de la réforme du système ferroviaire tels qu'ils figureront dans le futur projet de loi et qui conforte l'amélioration des perspectives attendue sur cette UGT.

En conséquence, les pertes de valeur constatées par le passé ont été reprises pour ramener les valeurs nettes comptables des actifs au même montant que celui qui aurait été obtenu si les actifs n'avaient pas été dépréciés. Un produit net de 546 M€ est constaté sur la ligne « Pertes de valeur » du compte de résultat de la branche SNCF Infra. Les actifs ayant retrouvé une base amortissable non nulle, des charges d'amortissement sont de nouveau constatées au compte de résultat sur cette UGT.

Les hypothèses du test et ses impacts sont détaillés en note 8 des comptes consolidés annuels.

1.3. PERTE DE VALEUR CONSTATÉE SUR L'UGT TGV FRANCE ET EUROPE (À L'EXCLUSION D'EUROSTAR)

L'évolution des conditions d'exploitation déjà constatée en 2011 s'est aggravée sur 2013. La dégradation d'un certain nombre de paramètres économiques constitue un nouvel indice de perte de valeur pour l'UGT « TGV France et Europe (à l'exclusion d'Eurostar) » à la clôture de l'exercice.

Ont été, notamment, constatés :

– Une augmentation forte et continue des péages d'infrastructure marquant la contribution du TGV au financement du réseau.

– Une faiblesse de la croissance des produits du trafic conjuguée aux effets de la concurrence d'autres modes de transport (offres aériennes low-cost, co-voiturage...).

– Le maintien d'une intensité capitalistique forte et d'un niveau d'investissements important en matériel avec l'arrivée des nouvelles rames TGV2N2 et la nouvelle commande passée en 2013.

– La prise en compte d'hypothèses défavorables sur les nouvelles dessertes à grande vitesse qui sont tendanciellement moins rentables du fait de coûts d'infrastructure très élevés et à l'inverse, un nombre de dessertes plus important.

Certains de ces éléments pourraient éventuellement s'améliorer, en particulier la croissance du trafic en fonction de la conjoncture internationale. Comme le prévoit la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », le groupe a de nouveau été amené à réaliser un test de perte de valeur sur les actifs de cette UGT. Les résultats du test ont conduit à constater une perte de valeur de 1 400 M€ sur la ligne « Pertes de valeur » du compte de résultat en contrepartie essentiellement de la réduction de la valeur des immobilisations corporelles. Cette dépréciation traduit la rentabilité insuffisante dégagée par l'activité de l'UGT « TGV France et Europe (à l'exclusion d'Eurostar) » pour couvrir la valeur comptable de son parc et le renouveler.

Les hypothèses du test et ses impacts sont détaillés en note 8 des comptes consolidés annuels.

1.4. TRANSFERT D'ACTIFS FINANCIERS

Le groupe a procédé sur décembre 2013 à deux opérations de cession de créances de son état de situation financière :

– Une partie des actifs financiers de concession non courants a fait l'objet d'une titrisation suivant des modalités identiques à l'opération qui avait été réalisée en décembre 2012.

La titrisation s'est traduite par un encaissement net de 141 M€ sur la ligne « Cession d'actifs financiers » de l'état des flux de trésorerie.

– La créance née sur 2013 du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi mis en place par le gouvernement français (voir note 1.1.2.3) et constatée sur les groupes d'intégration fiscale français a fait l'objet d'une cession Dailly. S'agissant d'une créance d'exploitation, sa cession s'est traduite par un encaissement net de 184 M€ parmi les flux liés aux activités opérationnelles dans l'état des flux de trésorerie.

Les détails sont décrits en note 28.3 des comptes consolidés annuels.

1.5. DÉRAILLEMENT D'UN TRAIN INTERCITÉS LE 12 JUILLET 2013

Le vendredi 12 juillet 2013, le train Intercités Paris-Limoges n° 3657 a déraillé en gare de Brétigny-sur-Orge (Essonne), avec 385 passagers à bord. La catastrophe a fait 7 morts et 30 blessés. Les dégâts matériels ont rendu la circulation des trains Fret, Intercités et Transilien impossible puis très limitée entre Paris, Limoges et Toulouse, Paris et Orléans et sur les branches sud du RER C.

Toutes les dispositions ont été immédiatement mises en œuvre afin d'aider les voyageurs, assurer la sécurité du réseau et permettre aussi rapidement que possible la reprise du trafic ferroviaire.

Une instance de coordination nationale a été mise en place à la demande de l'État, afin de garantir l'indemnisation rapide et équitable des victimes. Elle est composée de toutes les parties prenantes et des associations de victimes. Signée le 26 septembre 2013 par les principaux membres de l'instance, une convention nationale d'indemnisation fixe un cadre énonçant les grands principes de l'indemnisation des préjudices corporels des victimes de l'accident et garantit une réparation rapide et intégrale de tous leurs préjudices.

À titre préventif, SNCF et RFF ont lancé le 8 octobre 2013 un programme Vigirail, pour renforcer la sécurité des aiguillages et moderniser la maintenance.

À ce stade, seule l'origine de l'accident est connue. Les enquêtes diligentées afin d'en déterminer les causes sont toujours en cours. Le Bureau d'enquêtes sur les accidents de transports terrestres (BEA-TT) a rendu public son rapport d'étape en janvier 2014. Ce rapport, qui éclaire les faits et leurs causes, a été présenté aux administrateurs de SNCF et RFF le 13 janvier 2014. Il permettra de progresser en renforçant les actions en matière de sécurité au bénéfice du système ferroviaire. Ce document intermédiaire constitue une enquête technique. Déterminer les responsabilités relève de la procédure judiciaire en cours.

2. RÉFORME DU FERROVIAIRE

Les grands axes de la réforme du système ferroviaire ont été présentés en Conseil des ministres le 29 mai 2013. La première lecture du projet de loi aura lieu le 16 juin 2014 à l'Assemblée nationale.

3. CHIFFRES CLÉS

En millions d'euros	Année 2013	Année 2012 ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires	32 232	32 225
Marge opérationnelle	2 804	2 748
Résultat opérationnel courant	1 000	1 382
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence	303	1 194
Résultat financier	-299	-450
Résultat net – part du groupe	-180	376
Capacité d'autofinancement	2 181	1 852
Investissements nets	2 240	2 077
Résultat opérationnel courant après quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence	1 009	1 436
ROCE ⁽²⁾	5,7%	8,1%
Effectifs	244 570	243 954

⁽¹⁾ Retraité des modifications détaillées en note 1.3 des comptes consolidés annuels : application par anticipation du « paquet consolidation » et application de la norme IAS 19 révisée relative aux avantages du personnel.

⁽²⁾ ROCE ou return on capital employed = résultat opérationnel courant après quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence sur capitaux employés moyens. Les capitaux entrant dans ce calcul sont la somme algébrique des capitaux propres (y compris les participations ne donnant pas le contrôle - intérêts minoritaires) et de l'endettement net. Ils sont retraités des dépréciations d'actifs. La moyenne avec les capitaux employés de l'année précédente forme les capitaux employés moyens.

En millions d'euros	31/12/2013	31/12/2012 ⁽¹⁾
Endettement net	7 391	7 521

⁽¹⁾ Retraité des modifications détaillées en note 1.3 des comptes consolidés annuels : application par anticipation du « paquet consolidation » et application de la norme IAS 19 révisée relative aux avantages du personnel.

4. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

À l'issue d'une procédure d'appel d'offres lancée au mois de juillet 2012, la Massachusetts Bay Transportation Authority (MBTA) a annoncé le 8 janvier 2014 qu'elle retenait l'offre déposée par le groupement SNCF-Keolis pour l'exploitation du réseau ferroviaire urbain de Boston (États-Unis). Le contrat d'une durée de huit années prendra effet au 1^{er} juillet 2014. Il sera au service de 140 000 passagers par jour dans 134 gares, sur 13 lignes, soit plus de 1 000 km de voies. Le chiffre d'affaires annuel est de 300 millions de dollars.

RÉSULTATS ET SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

1. COMMENTAIRE GÉNÉRAL SUR LES RÉSULTATS DU GROUPE

En millions d'euros	Année 2013	Année 2012 ⁽¹⁾	Variation 2013 vs 2012	
Chiffre d'affaires	32 232	32 225	7	0,0%
Péages	-3 602	-3 494	-108	3,1%
Achats et charges externes	-12 017	-12 168	151	-1,2%
Impôts et taxes	-1 117	-1 157	39	-3,4%
Charges de personnel	-13 063	-12 825	-238	1,9%
Autres produits et charges	371	166	205	122,9%
Marge opérationnelle	2 804	2 748	56	2,0%
Dotations aux amortissements	-1 553	-1 449	-104	7,2%
Variation nette des provisions	-250	82	-332	-404,6%
Résultat opérationnel courant	1 000	1 382	-381	-27,6%
Résultat de cession d'actifs	180	207	-26	-12,7%
Réévaluation à la juste valeur de la participation antérieurement détenue	-1	3	-3	-120,5%
Pertes de valeur	-886	-451	-436	96,7%
Résultat opérationnel	294	1 140	-846	-74,2%
Quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence	9	54	-45	-83,6%
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence	303	1 194	-892	-74,7%
Coût financier des avantages du personnel	-78	-140	62	-44,4%
Coût de l'endettement financier net et autres	-221	-310	89	-28,8%
Résultat financier	-299	-450	151	-33,6%
Résultat avant impôt	4	744	-740	-99,5%
Impôt sur les sociétés	-166	-346	179	-51,8%
Résultat net des activités ordinaires	-162	399	-561	-140,8%
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	0	0	0	-99,3%
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	-17	-22	5	-23,3%
Résultat net – Part du groupe	-180	376	-556	-147,8%
Marge opérationnelle/chiffre d'affaires	8,7%	8,5%		
Résultat opérationnel courant/chiffre d'affaires	3,1%	4,3%		
ROCE = résultat opérationnel courant/capitaux employés moyens ⁽²⁾	5,7%	8,1%		

⁽¹⁾ Retraité des modifications détaillées en note 1.3 des comptes consolidés annuels.

⁽²⁾ Définition du ROCE donnée dans les Chiffres clés.

1.1. COMPARABILITÉ DES COMPTES

La comparabilité des résultats 2013 avec ceux de 2012 est affectée par les variations suivantes :

En millions d'euros		Effets sur l'évolution du chiffre d'affaires
Branche SNCF Proximités	Variations de périmètre 2012 ⁽¹⁾	
	Prise de contrôle de Syntus	30
	Autres variations de périmètre	1
	Variations de périmètre 2013	
	Acquisition Trimi	6
	Autres variations de périmètre	1
	Variation des taux de change	-36
Branche SNCF Voyages	Variations de périmètre 2013	-1
	Variation des taux de change	-1
Branche SNCF Geodis	Variations de périmètre 2012 ⁽¹⁾	
	Acquisition fonds de commerce Sernam	26
	Acquisition MF Cargo	5
	Prise de contrôle Avirail	9
	Autres variations de périmètre	-1
	Variations de périmètre 2013	
	Cession de Novatrans	-19
	Changement de méthode de consolidation Avirail Italia	-4
	Autres variations de périmètre	1
	Variation des taux de change	-116
Fonctions communes et Participations	Changement de méthode de consolidation Eurailtest	-4
Éliminations interbranchés	Effets des variations de périmètre sur les éliminations inter-branches	-6
Total des effets périmètre et change		-111

⁽¹⁾ Opérations réalisées en 2012 ayant un effet sur l'évolution du chiffre d'affaires 2012/2013.

1.2. RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2013

1.2.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe SNCF, stable par rapport à l'exercice 2012, s'élève à 32232 M€ à fin décembre 2013.

Cette variation se décompose en :

- un effet périmètre pour +42 M€ (voir 1.1),
- un effet change pour -153 M€ (voir 1.1),
- une variation organique pour le groupe de +118 M€ (+0,4%) ; celle des branches est la suivante :

SNCF Infra	+24 M€	+0,4%
SNCF Proximités	+74 M€	+0,6%
SNCF Voyages	-100 M€	-1,4%
SNCF Geodis	-170 M€	-1,8%
Gares & Connexions	+216 M€	+22,3%

1.2.2 Marge opérationnelle

À 2804 M€ en 2013, la marge opérationnelle s'améliore de 56 M€, soit de 2,0%, et le taux de marge opérationnelle sur chiffre d'affaires passe de 8,5% à 8,7% entre 2012 et 2013.

En millions d'euros	Année 2013	Année 2012 ⁽¹⁾	Variation 2013 vs 2012		Variation 2013 vs 2012	
					à périmètre et change constants	
Chiffre d'affaires (CA)	32232	32225	7	0,0%	118	0,4%
Charges de personnel	-13063	-12825	-238	1,9%	-250	1,9%
Achats et charges externes (hors péages, énergie de traction et carburant) et autres produits et charges	-10483	-10840	357	-3,3%	248	-2,3%
Péages	-3602	-3494	-108	3,1%	-107	3,1%
Énergie de traction et carburant	-1163	-1162	-2	0,2%	2	-0,2%
Impôts et taxes	-1117	-1157	39	-3,4%	37	-3,2%
Marge opérationnelle (MOP)	2804	2748	56	2,0%	48	1,8%
Taux MOP/CA	8,7%	8,5%				

⁽¹⁾ Retraité des modifications détaillées dans la note 1.3 des comptes consolidés annuels.

NB : les analyses concernant la marge opérationnelle portent sur des variations à périmètre et change constants.

Les **charges de personnel** augmentent de 250 M€, soit +1,9% du fait principalement de la hausse des frais de personnel moyens par salarié de 2,0%.

Les **achats et charges externes (hors péages, énergie de traction et carburant) et autres produits et charges** diminuent de 248 M€ (-2,3%). La comptabilisation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) a un effet favorable sur ce poste (voir note 1.1.2.3 des comptes consolidés annuels). En excluant cet élément, la baisse des achats et charges externes (hors péages, énergie de traction et carburant) et autres produits et charges reflète la stagnation de l'activité.

La hausse des **péages** de 107 M€ (+3,1%) est due pour 195 M€ à un effet prix défavorable sur les péages RFF payés par l'EPIC SNCF et pour 84 M€ à un effet volume favorable sur ces mêmes péages.

La diminution des **impôts et taxes** de 37 M€ (-3,2%) est essentiellement liée à la baisse de la Contribution de Solidarité Territoriale (CST) dont le montant est passé de 135 M€ en 2012 à 90 M€ en 2013.

1.2.3 Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant atteint 1000 M€, en baisse de 381 M€ par rapport à 2012.

Le taux de transformation du chiffre d'affaires en résultat opérationnel courant passe ainsi de 4,3% en 2012 à 3,1% en 2013.

L'augmentation des dotations aux amortissements (104 M€) est due pour 60 M€ à la reprise de perte de valeur sur SNCF Infra – Maintenance et travaux (voir point 1.2 des événements majeurs de l'exercice).

La variation nette des provisions est une dotation de 250 M€ à fin décembre 2013, à comparer à une reprise de 82 M€ à fin décembre 2012.

La dotation nette 2013 provient principalement de l'ajustement de l'évaluation des risques liés à des litiges existants et de la prise en compte de nouveaux litiges nés sur la période. La variation nette 2012 concernait principalement des reprises de provision sur des litiges clos ou dont le risque avait diminué au cours de la période.

1.2.4 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est en baisse de 846 M€ et s'établit à +294 M€.

Le **résultat de cession d'actifs** 2013 se compose principalement de cessions immobilières.

Les **pertes de valeur** 2013 (-886 M€) concernent essentiellement la dépréciation des actifs TGV pour un montant de -1 400 M€ (voir point 1.3 des événements majeurs de l'exercice) et la reprise de perte de valeur sur SNCF Infra – Maintenance et travaux pour 546 M€ (voir point 1.2 des événements majeurs de l'exercice). Les comptes 2012 avaient été principalement affectés par la dépréciation de l'UGT Offre Globale de la branche SNCF Geodis (-300 M€) et par la dépréciation des nouveaux actifs de la branche SNCF Infra (-152 M€).

1.2.5 Résultat financier

Le résultat financier s'améliore de 151 M€ ; retraits des effets positifs de juste valeur (+73 M€) il progresse de 79 M€. Cette évolution est liée pour 62 M€ au coût financier des avantages du personnel qui avait été affecté en 2012 par la baisse du taux d'actualisation et par la mise à jour des hypothèses de calcul des engagements.

1.2.6 Impôt sur les sociétés

La charge d'impôt sur les sociétés diminue de 179 M€ entre 2012 et 2013. Le résultat fiscal 2013 du périmètre d'intégration fiscale présentant une situation négative, aucune charge d'impôt courant n'a été comptabilisée au titre de l'exercice. Le montant de l'impôt 2013 se compose essentiellement de la Taxe sur le Résultat des Entreprises Ferroviaires (TREF).

1.2.7 Résultat net part du groupe

Conséquence de l'ensemble de ces évolutions, le résultat net part du groupe est déficitaire de -180M€, contre un gain de 376M€ en 2012, après constatation d'un résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires) de 17M€.

La dégradation de 556M€ du résultat est imputable à hauteur de -448M€ à des éléments non récurrents constitués principalement de la variation des pertes de valeur constatées (-436M€). L'analyse des pertes de valeur figure dans le point 1.2.4. (voir ci-dessus).

Le résultat net récurrent se dégrade de 107M€ et s'établit à +582M€ à fin décembre 2013.

Le ROCE (calculé sur le résultat opérationnel courant après quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence) recule de 8,1% à 5,7%.

2. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DES BRANCHES

L'activité du groupe SNCF est organisée en cinq branches, appuyées par des Fonctions communes : SNCF Infra, SNCF Proximités, SNCF Voyages, SNCF Geodis et Gares & Connexions.

GROUPE SNCF				
SNCF INFRA	SNCF PROXIMITÉS	SNCF VOYAGES	SNCF GEODIS	GARES & CONNEXIONS
Circulation ferroviaire	TER	Transporteurs TGV® iDTGV Eurostar Thalys Lyria Alleo TGV® Italia Elipsos Westbahn NTV iDBUS Trains spéciaux Auto-Train Luxembourg-Bâle	Geodis	Gestion et développement des gares françaises
Maintenance et travaux	Transilien		STVA	AREP Groupe
Ingénierie Systra	Intercités		Transports Ferroviaires de Marchandises et Multimodal	Groupe A2C
	Keolis	Distribution voyages-sncf.com CRM Services Rail Europe Rail Solutions Avancial	Gestionnaires d'actifs	

Les contributions au chiffre d'affaires, à la marge opérationnelle, au résultat opérationnel courant, au résultat opérationnel courant après quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence et aux investissements nets des composantes du

groupe s'établissent comme suit (les données financières par branche figurant dans le tableau ci-dessous et dans ceux des pages suivantes sont présentées aux bornes de chaque branche excepté pour les investissements nets présentés en contributif groupe) :

En millions d'euros	SNCF Infra	SNCF Proximités	SNCF Voyages	SNCF Geodis	Gares & Connexions	FCP ⁽¹⁾	Éliminations interbranches	groupe
Chiffre d'affaires	5 521	11 964	6 831	9 141	1 185	5 475	-7 884	32 232
Marge opérationnelle	318	655	782	337	244	468		2 804
Résultat opérationnel courant	280	254	392	-118	115	77		1 000
Résultat opérationnel courant après quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence	283	267	371	-117	115	90		1 009
Investissements nets	-149	-589	-627	-299	-131	-445		-2 240

⁽¹⁾ Fonctions communes et participations.

Sauf indication contraire, les analyses des résultats par branche sont présentées non retraitées des effets périmètre et change.

2.1. BRANCHE SNCF INFRA

SNCF INFRA	
EPIC	FILIALES
Circulation ferroviaire	
Ingénierie	Systra
Maintenance et travaux	SFERIS

La branche SNCF Infra regroupe les activités :

- de gestionnaire délégué du réseau ferroviaire pour le compte de Réseau Ferré de France (gestion des circulations et entretien du réseau) ;
- d'ingénierie d'infrastructure à dominante ferroviaire (Systra).

En millions d'euros	Année 2013	Année 2012 ⁽¹⁾	Variations
Chiffre d'affaires (CA)	5 521	5 497	24
Marge opérationnelle (MOP)	318	290	28
MOP/CA	5,8%	5,3%	
Résultat opérationnel courant	280	310	-31
Résultat opérationnel courant après quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence	283	311	-28
Investissements nets	-149	-118	-31

⁽¹⁾ Retraité des modifications détaillées dans la note 1.3 des comptes consolidés annuels.

Faits marquants

— Au cours de l'année 2013, la branche SNCF Infra a préparé la constitution du futur Gestionnaire d'Infrastructure Unifié (GIU) en favorisant le rapprochement des équipes des deux établissements publics, SNCF et RFF.

— RFF et SNCF ont signé le 19 juin 2013 la convention relative à l'entretien du réseau pour l'année en cours.

— L'activité a connu en 2013 une croissance soutenue, portée par le programme de modernisation du réseau ferroviaire et par les travaux de raccordement aux futures lignes à grande vitesse (Sud-Europe-Atlantique, Bretagne-Pays-de-la-Loire et contournement Nîmes-Montpellier). L'exercice a également vu se poursuivre les projets pluriannuels relatifs à la commande centralisée du réseau et au schéma directeur d'accessibilité. Un nombre important de chantiers s'est déroulé en Île-de-France, notamment dans le cadre du futur prolongement à l'ouest de la ligne E du RER et du lancement de la nouvelle offre sur le tronçon nord du RER B.

— En fin d'année SNCF Infra a lancé le plan Vigirail, axé sur une accélération du programme de renouvellement des appareils de voie dès 2014 et sur le déploiement de nouveaux engins de surveillance du réseau.

— En vue de réaliser son programme d'efficacité industrielle, la branche a poursuivi la modernisation de son appareil de production par l'acquisition d'engins de maintenance, de locomotives de forte puissance ou de dispositifs d'annonce par radio.

— Sur le plan comptable, du fait de la constatation d'indices favorables, les pertes de valeur enregistrées depuis l'exercice 2009 ont été reprises pour un montant de 546 M€ (voir 1.2 des événements majeurs de l'exercice).

Résultats de l'exercice 2013

— Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires 2013 de la branche SNCF Infra progresse de 24 M€ (+0,4%) à 5 521 M€.

Retraité du transfert des Agences Bâtiment et Energie (ABE) à la branche Gares & Connexions au 1^{er} janvier 2013, l'activité progresse de 4,2% (+223 M€).

Cette croissance dynamique s'explique notamment par la progression des opérations de rénovation sur le réseau ferroviaire en particulier en Île-de-France et par les travaux de raccordement aux futures lignes à grande vitesse Sud-Europe-Atlantique et Bretagne-Pays-de-la-Loire.

— Marge opérationnelle

La croissance de la marge opérationnelle de la branche SNCF Infra (+28 M€) est directement liée à la progression des travaux sur l'infrastructure réalisés pour RFF ainsi qu'à la maîtrise des charges. Cette évolution est partiellement compensée par la diminution des effets non récurrents liés aux relations avec RFF.

— Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant, en dégradation de 31 M€, est affecté par la hausse de 60 M€ des dotations aux amortissements consécutive à la reprise de perte de valeur sur SNCF Infra – Maintenance et travaux (voir 1.2 des événements majeurs de l'exercice).

— Investissements nets

Les investissements 2013, en progression de 31 M€ par rapport à 2012, ont principalement consisté en des opérations de modernisation de l'appareil de production (engins de traction notamment).

Perspectives 2014

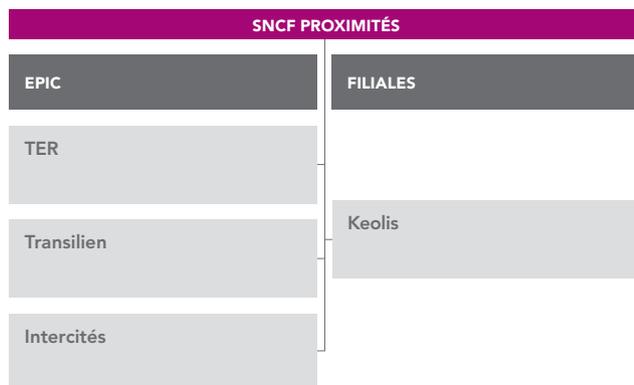
— L'année 2014 sera à nouveau marquée par une forte activité avec une priorité accrue à la maintenance et à la régénération des lignes les plus structurantes du réseau, tout particulièrement en Île-de-France (programme de renouvellement des installations de signalisation à Paris-Saint-Lazare et Paris-Gare de Lyon notamment). Par ailleurs, le déploiement du GSM-R (standard de communication ferroviaire sans fil de type GSM) entraînera un niveau élevé de travaux sur les installations de télécommunication.

— De grands projets de développement vont se poursuivre en Île-de-France (Grand Paris, Tangentielle Nord, prolongement à l'ouest de la ligne E du RER notamment) et dans les régions concernées par les raccordements aux futures lignes à grande vitesse Sud-Europe-Atlantique, Bretagne-Pays-de-la-Loire et contournement Nîmes-Montpellier.

— La branche va mettre en œuvre en 2014 son plan Haute Performance en Île-de-France qui vise à répondre aux attentes spécifiques des clients franciliens par une exploitation plus fluide du réseau et par un accroissement de ses performances.

— Enfin, 2014 sera l'année de la construction de SNCF Réseau, nouveau gestionnaire unique de l'infrastructure, avec l'élaboration du projet d'entreprise Réseau 2020, la finalisation des organisations et des modes de fonctionnement cible et la préparation de la mise en œuvre opérationnelle de la nouvelle entité.

2.2. BRANCHE SNCF PROXIMITÉS



La branche SNCF Proximités regroupe toutes les activités de transport de proximité du groupe : liaisons moyenne distance (Intercités), services conventionnés de transport ferroviaire (TER, Transilien, et filiales de Keolis), par autocar, tramway ou métro (Keolis) ainsi que les services complémentaires associés au transport de voyageurs.

En millions d'euros	Année 2013	Année 2012 ⁽¹⁾	Variations
Chiffre d'affaires (CA)	11 964	11 889	75
Marge opérationnelle (MOP)	655	645	11
MOP/CA	5,5%	5,4%	
Résultat opérationnel courant	254	361	-107
Résultat opérationnel courant après quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence	267	386	-119
Investissements nets	-589	-422	-166

⁽¹⁾ Retraité des modifications détaillées dans la note 1.3 des comptes consolidés annuels.

Faits marquants

Transilien

— Les mises en service de la nouvelle automotrice Francilien se sont poursuivies en 2013 ; après la région de Paris-Nord, le déploiement a concerné les régions de Paris-Est et Paris-Saint-Lazare.

Intercités

— Le deuxième semestre 2013 a été marqué par la signature de l'avenant de prolongation de la convention liant Intercités à l'État pour 2014 et par la signature d'une convention pour le renouvellement du matériel roulant de cette activité et la construction de nouveaux centres de maintenance.

— Sur le plan commercial l'activité Intercités a poursuivi son action de simplification des tarifs et lancé une nouvelle offre de restauration et un nouveau service gratuit d'information en temps réel pour les abonnés du grand bassin parisien.

TER

— Trois conventions TER ont été renouvelées en 2013 ; elles concernent les régions Limousin, Franche-Comté et Picardie.

— Au premier semestre huit lignes TER de l'est de la France ont été certifiées « NF Services », démarche qualité qui permet d'améliorer la satisfaction des clients.

Keolis

— États-Unis :

– Keolis Transit America (KTA) a remporté un contrat de trois ans pour le transport de personnes à mobilité réduite dans la ville de Fresno en Californie. Faisant partie des plus importants contrats de cet État, il permet à KTA de renforcer sa présence dans l'ouest du pays.

– KTA a également été retenu pour exploiter le principal lot du réseau urbain de la métropole de Las Vegas (environ 30 millions de passagers annuels).

— Benelux: Keolis a acquis deux sociétés spécialisées dans le transport scolaire, Trimi et Autocars Saint-Christophe.

— Suède: le contrat de la ville de Stockholm a été renouvelé pour une durée minimale de huit ans, reconductible pour quatre années supplémentaires. Il vise à accroître de 20% le nombre de voyageurs grâce à la refonte du réseau et à un service plus efficace opéré par des bus respectueux de l'environnement.

— Chine:

– Le président de Keolis a inauguré les bureaux du groupe à Wuhan, capitale de la province du Hubei. Keolis se positionne en partenaire de cette métropole, notamment dans le domaine de l'intermodalité des transports et participe à la conception du futur hub intermodal du terminal 3 de l'aéroport de Wuhan.

– Un accord de coopération stratégique a été signé avec Shanghai Shentong Metro Group ; son objectif est de répondre en commun à des appels d'offres de métros urbains, de tramways et de trains régionaux en Chine, en Asie et sur la scène internationale.

— France: sept contrats ont été renouvelés en 2013 ; ils concernent l'exploitation d'une partie du réseau interurbain des Cars du Rhône, la gestion des transports en commun de l'agglomération Châtelleraudaise, deux délégations de service public de l'agglomération d'Angers (transport urbain et transport à la demande pour les personnes à mobilité réduite) et les contrats de Montluçon, Saintes et de l'agglomération du Grand Auch.

Résultats de l'exercice 2013

— Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires 2013 est en légère progression de 75 M€ (+0,6%) par rapport à 2012. La croissance de la branche est tirée par Keolis dont l'activité progresse de 99 M€ (+2,4%) et par TER qui voit son chiffre d'affaire progresser de 45 M€ (+1,1%) malgré une légère baisse du trafic. En revanche, la réduction de l'offre et un marché atone ont entraîné une baisse sensible du chiffre d'affaires d'Intercités (-44 M€ soit -3,9%).

— Marge opérationnelle

La marge opérationnelle de la branche SNCF Proximités progresse de 11 M€ (+1,7%) entre 2012 et 2013.

— Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant de la branche se dégrade de 107 M€ en lien avec:

– l'évolution des dotations aux amortissements consécutive notamment aux mises en service de matériel roulant par Transilien ;
– une variation nette des provisions dont le solde est une dotation nette de 51 M€ contre une reprise nette de 44 M€ en 2012.

— Résultat opérationnel courant après quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence

Le résultat opérationnel courant après quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence est affecté en 2013 par le recul de 12 M€ du résultat net des sociétés anglaises de Keolis.

— Investissements nets

Les investissements de la branche augmentent sensiblement (+166 M€) du fait notamment de la hausse de 96 M€ des actifs financiers de concession.

Par ailleurs les effets du ralentissement du rythme de livraison des nouvelles rames Francilien et du décalage en 2014 des livraisons des matériels Régiolis et Regio2N pour TER ont été plus que compensés par la montée en puissance du programme de rénovation du matériel roulant de l'activité Intercités et par les investissements réalisés par les filiales internationales de Keolis.

Perspectives 2014

Transilien

L'année 2014 devrait être marquée par des commandes de nouveaux matériels roulants de type Francilien et Regio 2N.

TER

Pour TER, les principaux enjeux concerneront :

- la nouvelle convention avec la région Centre prenant effet en 2014 et deux prolongations de conventions envisagées avec les régions Haute-Normandie et Bretagne ;
- des évolutions du plan de transport en lien avec l'ouverture du tram-train Nantes-Châteaubriant au printemps 2014, la réouverture du sillon Alpin Sud en Rhône-Alpes et la fin du plan Rail en Midi-Pyrénées ;
- l'arrivée des premières rames Régiolis et Regio 2N au printemps 2014.

Keolis

— Pour Keolis, 2014 sera une année charnière de développement international assis sur des appels d'offres structurants aux États-Unis et en Grande-Bretagne.

— En début d'année un premier succès a été enregistré avec l'attribution le 8 janvier par la Massachusetts Bay Transportation Authority, autorité organisatrice des transports de la ville de Boston, du contrat de services ferroviaires urbains à Keolis Commuter Services, filiale de SNCF-Keolis. Ce contrat d'une durée de huit ans prendra effet au 1^{er} juillet 2014.

2.3. BRANCHE SNCF VOYAGES

SNCF VOYAGES		
EPIC	FILIALES	
TRANSPORTEURS	TGV® (France)	iDTGV
	TGV® (Europe)	Eurostar Lyria Westbahn Elipsos NTV Thalys Alleo TGV® Italia
	Auto-Train Luxembourg-Bâle Trains spéciaux	iDBUS
DISTRIBUTION	voyages-sncf.com CRM Services Avancial Rail Europe Rail Solutions	

L'activité de la branche SNCF Voyages se compose :

- de prestations de transporteur en France et en Europe au travers notamment de ses activités TGV®, Eurostar, Thalys, Lyria ;
- de la fourniture de prestations associées au transport de voyageurs : distribution (avec entre autres voyages-sncf.com) et accompagnement des trains.

En millions d'euros	Année 2013	Année 2012 ⁽¹⁾	Variations
Chiffre d'affaires (CA)	6 831	6 933	-102
Marge opérationnelle (MOP)	782	876	-94
	MOP/CA	11,4%	12,6%
Résultat opérationnel courant	392	519	-127
Résultat opérationnel courant après quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence	371	540	-169
Investissements nets	-627	-582	-45

(1) Retraité des modifications détaillées dans la note 1.3 des comptes consolidés annuels.

Faits marquants

- En 2013 la branche SNCF Voyages a développé son offre de transport en proposant notamment :
 - une nouvelle desserte de Quimper et du sud de la Bretagne avec iDTGV ;
 - de nouvelles relations iDBus entre le sud de la France et le nord de l'Italie ;
 - une nouvelle liaison Eurostar entre Londres et Lyon, Avignon et Aix-en-Provence ;
 - une offre « à grande vitesse et à petits prix » baptisée OUIGO, sur des trajets entre Marne-la-Vallée et Marseille ou Montpellier ;
 - une offre directe à destination de Barcelone et Madrid à la suite de la mise en service de la ligne à grande vitesse reliant Figueras à Barcelone.

— De nouveaux services susceptibles de concurrencer le transport automobile et aérien ont été lancés par iDTGV et notamment une offre « porte à porte » permettant au client de réserver une navette pour se rendre à la gare. Par ailleurs, à la suite du renouvellement du contrat portant sur la restauration, une nouvelle offre de restauration à bord de TGV® a été présentée en fin d'année.

— La branche a levé son option pour l'acquisition de nouvelles rames TGV® Euroduplex. La livraison est prévue entre 2015 et 2019.

— Au cours de l'exercice SNCF Voyages a cédé sa filiale Findworks Technologies (site liligo.com) ; par ailleurs elle a acquis les sociétés Ecolutis (covoiturage pour les entreprises et les collectivités) et GreenCove (site 123envoi.com), afin de créer une seule société présente sur l'ensemble des marchés.

— Face à l'aggravation des conditions d'exploitation de TGV®, le groupe a constaté dans les comptes 2013 une perte de valeur de 1 400 M€ sur l'UGT TGV France et Europe (à l'exclusion d'Eurostar) (voir point 1.3 des événements majeurs de l'exercice).

Résultats de l'exercice 2013

— Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la branche est en recul de 102 M€ (-1,5%). Cette évolution correspond principalement à un recul des produits du trafic sur TGV France et en particulier sur la clientèle affaires. La progression des TGV internationaux en lien avec l'ouverture de la liaison Paris-Barcelone et la croissance de Lyria a permis d'atténuer ce repli.

— Marge opérationnelle

La marge opérationnelle de la branche SNCF Voyages recule de 94 M€, à 782 M€. Alors que l'activité se contracte, la progression des charges reste globalement élevée notamment celles relatives aux péages ferroviaires et à l'accès aux gares.

— Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant de la branche se dégrade de 127 M€, à 392 M€ ; la dégradation de la marge opérationnelle est notamment amplifiée par l'évolution de la variation nette des provisions dont le solde au 31 décembre 2013 est une dotation nette de 21 M€ contre une dotation nette de 7 M€ en 2012.

— Résultat opérationnel courant après quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence

Le résultat opérationnel courant après quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence est affecté en 2013 par une dépréciation pour 34 M€.

— Investissements nets

Les investissements 2013 de la branche SNCF Voyages sont en très légère progression par rapport à 2012 (+45 M€). Ils se sont composés essentiellement de livraisons de rames TGV 2N2.

Perspectives 2014

— Les enjeux de la branche SNCF Voyages pour 2014 consisteront à :

- proposer une gamme d'offre segmentée et complémentaire afin de favoriser la satisfaction client ; ceci implique notamment, pour s'adapter aux nouvelles conditions de marché, d'augmenter la part des petits prix avec OUIGO, iDTGV et les tarifs Prem's ;
- poursuivre les efforts engagés pour créer une expérience client supérieure grâce à des offres adaptées aux besoins de chacun, à une qualité de service du meilleur niveau et à la garantie des fondamentaux en matière de sécurité et d'excellence opérationnelle ;
- maîtriser la distribution multicanaux et digitalisée et la relation client ;
- affirmer son rôle de leader de l'éco mobilité et du service porte-à-porte.

— La branche poursuivra et consolidera son développement à l'international, tant dans ses activités de transporteur que dans ses activités de distributeur.

2.4. BRANCHE SNCF GEODIS

SNCF GEODIS		
PÔLES	EPIC	FILIALES
GEODIS		Geodis
STVA		STVA
TRANSPORTS FERROVIAIRES DE MARCHANDISES ET MULTIMODAL	Fret SNCF	Naviland Cargo Captrain Lorry Rail VFLI
GESTIONNAIRES D'ACTIFS		Akiem Ermewa

La branche SNCF Geodis rassemble une palette complète des métiers du transport et de la logistique des marchandises.

En millions d'euros	Année 2013	Année 2012 ⁽¹⁾	Variations
Chiffre d'affaires (CA)	9 141	9 410	-270
Marge opérationnelle (MOP)	337	131	206
MOP/CA	3,7%	1,4%	
Résultat opérationnel courant	-118	-229	111
Résultat opérationnel courant après quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence	-117	-230	113
Investissements nets	-299	-362	63

(1) Retraité des modifications détaillées dans la note 1.3 des comptes consolidés annuels.

Faits marquants

- Les principaux succès commerciaux de la branche SNCF Geodis ont concerné :
 - un nouveau partenariat entre Geodis Messagerie et Liebherr pour la livraison de pièces de rechange via le réseau France Express ;
 - un contrat de deux ans entre Geodis Wilson et Delsey pour la gestion globale des opérations logistiques du fabricant de bagages. Geodis assurera la gestion des transports en Asie, des prestations de logistique garantissant la mise à disposition permanente d'un volume de stockage de plus de 15 000 m³ et la livraison par conteneurs complets dans le monde entier, en particulier vers la France, les États-Unis, l'Amérique latine, le Moyen-Orient et la région Asie-Pacifique ;
 - un contrat de trois ans entre Geodis Bourgey-Montreuil (BM) et Heineken France pour le pilotage de tous ses flux de transport, confirmant ainsi la position d'acteur majeur de Geodis BM dans le secteur des boissons en France ;
 - un contrat entre VFLI et Lafarge pour l'acheminement de granulats pour les travaux de l'autoroute A1.

— Geodis et Coruscant se sont associés pour l'installation et l'exploitation de deux centrales photovoltaïques en France.

— Fret SNCF a remporté le contrat de transport des engins chenillés Caterpillar et repris à la route un nouveau trafic pour le client Gefco. Par ailleurs plusieurs contrats ont été renouvelés, notamment avec Thevenin & Ducrot (produits pétroliers), Sitfa (transport de véhicules Toyota), Aperam (alliages), Owens-Illinois (verres d'emballage), Holcim (ciment), Kronenbourg ou Saint-Gobain.

— Transport Ferroviaire Holding (TFH) et le groupe de services espagnol Comsa Emte ont signé un accord pour l'entrée de TFH au capital de Comsa Rail Transport (CRT). En parallèle, CRT, Comsa Emte et Fret SNCF ont signé un accord commercial pour promouvoir le trafic ferroviaire de marchandises entre la France, l'Europe centrale et l'ensemble de la péninsule ibérique.

Résultats de l'exercice 2013

— Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires 2013 est en baisse de 270M€ (-2,9%) par rapport à 2012. Il a été impacté par :

- un effet périmètre pour +16M€ (le détail des variations de périmètre figure dans le point 1.1),
- un effet change pour -116M€.

À périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires est en baisse de 1,8% (-170M€). Le recul concerne principalement l'activité Messagerie de Geodis (-113M€ soit -6,2%), Fret SNCF (-56M€ soit -4,8%) et STVA (-32M€ soit -9,0%).

— Marge opérationnelle

La marge opérationnelle progresse de 206M€ ; à périmètre et taux de change constants la progression de 197M€ est portée principalement par Fret SNCF (+154M€). Il est à noter que la marge opérationnelle de Fret SNCF avait été affectée en 2012 par la comptabilisation d'une amende de 61M€ faisant suite à une enquête de l'Autorité de la Concurrence.

— Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant croît de 111M€ ; la croissance de la marge opérationnelle (206M€) est en partie compensée par l'évolution de la variation nette des provisions (dotation nette de 111M€ en 2013 contre une dotation nette de 4M€ en 2012).

— Investissements nets

La baisse des investissements constatée en 2013 concerne les divisions Messagerie et Logistique de Geodis ainsi que Fret SNCF (fin des livraisons de locomotives diesel BB75000).

Perspectives 2014

— L'année 2014 doit se caractériser par une amélioration de la rentabilité dans un contexte de stabilisation des volumes.

— La trajectoire d'amélioration continue des résultats enregistrée depuis quatre ans par Fret SNCF se poursuivra grâce à l'ajustement des moyens et aux gains de productivité obtenus par la poursuite du programme «Efficacité Industrielle et Développement».

2.5. BRANCHE GARES & CONNEXIONS

GARES & CONNEXIONS	
EPIC	FILIALES
Gestion et développement des gares françaises	AREP Groupe Groupe A2C

Créée au 1^{er} janvier 2010, cette cinquième branche entend faire émerger des services innovants dans les gares tout en inventant de nouveaux espaces pour la mobilité des villes. Ses principales filiales sont AREP groupe (architecture et aménagement urbain) et le groupe A2C (valorisation commerciale en gare).

En millions d'euros	Année 2013	Année 2012 ⁽¹⁾	Variations
Chiffre d'affaires (CA)	1 185	969	216
Marge opérationnelle (MOP)	244	183	61
	MOP/CA	20,6%	18,9%
Résultat opérationnel courant	115	55	60
Résultat opérationnel courant après quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence	115	55	60
Investissements nets	-131	-139	8

(1) Retraité des modifications détaillées dans la note 1.3 des comptes consolidés annuels.

Faits marquants

— Au 1^{er} janvier 2013 les Agences Bâtiment Energie (ABE), précédemment rattachées à la branche SNCF Infra, ont intégré la branche Gares & Connexions.

— Les investissements réalisés par la branche en 2013 ont essentiellement concerné les gares de Montpellier-Saint-Roch, Toulon, Paris-Austerlitz, Cannes, Lille-Flandres, Paris-Saint-Lazare et Bordeaux-Saint-Jean ainsi que la poursuite de programmes le plus souvent réglementaires (accessibilité, information voyageurs, patrimoine, vidéosurveillance). Par ailleurs on a noté au cours de l'exercice une montée en charge des investissements dans les gares d'Île-de-France.

Résultats de l'exercice 2013

— Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la branche est en progression de 216M€ (+22,3%).

Cette évolution provient pour 134M€ du transfert des Agences Bâtiment Énergie à la branche ; l'augmentation du tarif des redevances versées par les transporteurs en contrepartie de l'accès aux gares et des services rendus (prestations de base) explique l'essentiel du reste de la croissance du chiffre d'affaires.

— Marge opérationnelle

La marge opérationnelle de la branche croît de 61M€ entre 2012 et 2013. La progression porte principalement sur les prestations de base.

— Résultat opérationnel courant

L'évolution du résultat opérationnel courant, en croissance de 60M€, s'explique essentiellement par la croissance de la marge opérationnelle.

— Investissements nets

Le volume des investissements de la branche Gares & Connexions ne présente pas d'évolution significative par rapport à l'exercice précédent.

Perspectives 2014

— L'année 2014 sera marquée par :

- la création d'une coentreprise dédiée à la distribution de la presse en gare ;
- la sélection de l'opérateur immobilier retenu pour la gare de Paris-Montparnasse ;
- le renforcement des partenariats sur l'activité de restauration ;
- la finalisation des appels d'offres pour les distributeurs automatiques et les locations de véhicules.

3. INVESTISSEMENTS NETS ET ENDETTEMENT NET

3.1. INVESTISSEMENTS NETS

En millions d'euros	Année 2013	Année 2012 ⁽¹⁾	Évolution	
Investissements nets	-2 240	-2 077	-163	+8 %
Cessions nettes	331	398	-67	-17 %
Investissements nets des cessions	-1 909	-1 679	-230	+14 %

⁽¹⁾ Retraité des modifications détaillées dans la note 1.3 des comptes consolidés annuels.

Les investissements nets sont en progression de 163 M€ par rapport à 2012 du fait notamment de la hausse de 96 M€ des actifs financiers de concession; ils s'élèvent à 2 240 M€ au 31 décembre 2013.

Le montant des cessions nettes est en diminution de 67 M€ par rapport à 2012; les cessions de l'exercice se composent principalement de biens immobiliers.

3.2. ENDETTEMENT NET DU GROUPE

En millions d'euros	31/12/2013	31/12/2012 ⁽¹⁾	Évolution
Dette non courante	14 230	15 107	-877
Créance non courante	-4 375	-4 294	-81
Dette nette non courante	9 855	10 813	-958
Dette courante	3 607	5 079	-1 472
Créance courante	-6 071	-8 371	2 300
Dette nette courante	-2 464	-3 292	828
Endettement net	7 391	7 521	-130
Gearing (Endettement net / Fonds propres)	1,1	1,1	

⁽¹⁾ Retraité des modifications détaillées dans la note 1.3 des comptes consolidés annuels.

L'endettement net s'élève à 7,4 milliards d'euros au 31 décembre 2013, soit un gearing (Endettement net / Fonds propres) de 1,1 (1,1 à fin 2012). Le ratio endettement net sur marge opérationnelle passe de 2,7 fin 2012 à 2,6 fin 2013.

La diminution de l'endettement net de 0,1 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2012 s'analyse comme suit :

Endettement net à l'ouverture	7 521
CAF	-2 181
Investissements nets	2 240
Cessions nettes	-331
Transfert d'actifs financiers de concession	-141
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	-51
Croissance externe nette	26
Variation de BFR d'exploitation	42
Dividende versé à l'État	209
Variation de juste valeur, coût amorti, écart de conversion	-121
Variation BFR d'impôt	152
Autres	25
Endettement net à la clôture	7 391

⁽¹⁾ Retraité des modifications détaillées dans la note 1.3 des comptes consolidés annuels.

3.3. SOURCES DE FINANCEMENT ET GESTION DE LA DETTE

Les dettes non courante et courante diminuent respectivement de 0,9 milliard d'euros et de 1,5 milliard d'euros.

Ces variations proviennent essentiellement :

- de remboursements d'emprunts obligataires pour -1,2 milliard d'euros ;
- de la diminution des dettes de trésorerie pour -0,9 milliard d'euros ;
- de la variation de juste valeur des emprunts obligataires pour -0,3 milliard d'euros.

La créance courante baisse de 2,3 milliards d'euros tandis que la créance non courante progresse de 0,1 milliard d'euros notamment du fait :

- des échéances de la créance CDP pour -1,1 milliard d'euros ;
- des échéances de la créance sur RFF pour -0,4 milliard d'euros ;
- de la diminution des dérivés actif pour -0,3 milliard d'euros ;
- de la diminution de la trésorerie pour -0,2 milliard d'euros ;
- de la baisse des dépôts et cautionnements pour -0,1 milliard d'euros.

L'EPIC assure la gestion de l'essentiel de l'endettement net du groupe. Il porte en effet 93 % de l'endettement externe du groupe à la date de clôture.

La dette à long terme du groupe SNCF est notée comme suit par les principales agences de notation :

	Note long terme	Perspective	Date du rapport
Standard & Poor's	AA-	Stable	12-nov.-13
Moody's	Aa2	Négative	27-nov.-13
Fitch	AA+	Stable	18-déc.-13

3.4. EXPOSITION DU GROUPE AUX RISQUES DE MARCHÉ

La gestion des risques de marché fait l'objet d'un cadre général, approuvé par le Conseil d'administration de la SNCF et dans lequel sont définis les principes de gestion des risques de la société mère qui peuvent être couverts par des instruments financiers.

Sont définis dans ce cadre général, les principes de choix des produits financiers, des contreparties et des sous-jacents pour les produits dérivés.

De manière plus précise, le cadre général définit les limites de risque sur la gestion de la trésorerie euro et devises ainsi que celles relatives à la gestion de l'endettement net à long terme.

En outre, il décrit le système de délégations et de décisions ainsi que le système de reporting et de contrôle et sa périodicité (quotidienne, bimensuelle, mensuelle et annuelle). Le détail de la stratégie mise en œuvre est décrit dans les comptes consolidés annuels.

4. ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉ ET RATIOS

En millions d'euros	31/12/2013	31/12/2012⁽¹⁾
Écarts d'acquisition	1 354	1 363
Immobilisations incorporelles	1 260	1 347
Immobilisations corporelles	15 007	15 396
Actifs financiers non courants	5 461	5 243
Titres mis en équivalence	1 058	1 059
Impôts différés actifs	994	955
Actifs non courants	25 134	25 363
Actifs d'exploitation	8 511	8 639
Actifs financiers courants	1 118	3 159
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 060	5 291
Actifs courants	14 689	17 088
Actifs détenus en vue d'être cédés	1	22
TOTAL DE L'ACTIF	39 823	42 474
Capital	4 971	4 971
Réserves consolidées	1 879	1 666
Résultat net de l'exercice	-180	376
Capitaux propres groupe	6 670	7 012
Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	99	104
Capitaux propres totaux	6 769	7 117
Engagements envers le personnel non courants	2 044	2 047
Provisions non courantes	874	764
Passifs financiers non courants	14 235	15 107
Impôts différés passifs	238	204
Passifs non courants	17 390	18 122
Engagements envers le personnel courants	180	149
Provisions courantes	264	216
Dettes d'exploitation	11 613	11 768
Passifs d'exploitation	12 057	12 133
Passifs financiers courants	3 603	5 079
Passifs courants	15 660	17 212
Passifs relatifs aux actifs détenus en vue d'être cédés	4	24
TOTAL DU PASSIF	39 823	42 474
Gearing (Endettement net/Fonds propres)	1,1	1,1
Endettement net/Marge opérationnelle	2,6	2,7

⁽¹⁾ Retraité des modifications détaillées dans la note 1.3 des comptes consolidés annuels.

Sur l'exercice 2013 l'état de situation financière enregistre les variations suivantes :

- une diminution des immobilisations incorporelles nettes de 87 M€ du fait principalement, d'une part des acquisitions nettes de cessions pour +172 M€ et d'autre part des dotations aux amortissements et dépréciations nettes de reprises pour -254 M€;
- une diminution des immobilisations corporelles nettes de 389 M€ du fait principalement, d'une part des acquisitions nettes de cessions pour +2207 M€ et d'autre part des dotations aux amortissements et dépréciations nettes de reprises pour -2 646 M€. Celles-ci ont notamment été affectées sur l'exercice par la reprise de perte de valeur sur SNCF Infrastructure – Maintenance et travaux et par la perte de valeur constatée sur l'UGT TGV France et Europe (à l'exclusion d'Eurostar) (voir points 1.2 et 1.3 des événements marquants de l'exercice) ;
- la baisse des capitaux propres du groupe qui intègre

essentiellement le dividende versé à l'État actionnaire (-209 M€) et le résultat de la période (-180 M€).

Les variations sur les actifs et passifs financiers sont analysées dans le point 3.3.

5. RELATIONS FINANCIÈRES AVEC L'ÉTAT, RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES

SNCF reçoit :

- d'une part des commandes publiques de prestations de services (comme tout concessionnaire de service public ou fournisseur de l'État et des collectivités locales), dans un cadre législatif et réglementaire de monopole;
- d'autre part des subventions d'exploitation et d'investissement reçues pour l'essentiel dans le cadre des activités de la branche SNCF Proximités.

5.1. COMMANDES PUBLIQUES DE PRESTATIONS DE SERVICES

Le tableau ci-dessous présente le chiffre d'affaires du groupe réalisé avec RFF, les Régions, le STIF et l'Etat :

En millions d'euros	Année 2013	Année 2012	Variation
Rémunération du Gestionnaire d'Infrastructure par RFF	3 269	3 177	92
<i>dont gestion des trafics et des circulations</i>	<i>864</i>	<i>876</i>	<i>-12</i>
<i>dont entretien du réseau et du patrimoine</i>	<i>2 405</i>	<i>2 301</i>	<i>104</i>
Travaux pour RFF	1 905	1 782	123
Total RFF	5 174	4 960	214
Compensations tarifaires régionales	473	452	21
Prestations de services pour les Autorités Organisatrices	3 833	3 816	17
Total Régions et STIF	4 306	4 268	39
Presse	3	4	-1
Tarifs sociaux	38	48	-10
Défense	162	173	-11
Trains d'Équilibre du Territoire (TET)	292	305	-13
Total État	495	530	-35
TOTAL	9 975	9 757	218

L'évolution de la rémunération du Gestionnaire d'Infrastructure découle principalement de la renégociation de la convention conclue avec RFF pour l'entretien du réseau.

La variation des travaux pour RFF (+123 M€) est principalement due à l'augmentation des travaux de régénération des voies et des installations électriques de sécurité.

5.2. SUBVENTIONS ET CONCOURS PUBLICS REÇUS DE L'ÉTAT ET DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES

Les concours publics apportés au groupe par l'État et les collectivités publiques sont présentés dans le tableau suivant :

En millions d'euros	Année 2013	Année 2012 ⁽¹⁾	Variation
Subventions d'exploitation	99	36	62
Encaissement sur actifs financiers de concession ⁽²⁾	645	495	150
Subventions d'investissement sur immobilisations corporelles et incorporelles	286	205	82
Total	1 030	736	294

⁽¹⁾ Retraité des modifications détaillées dans la note 1.3 des comptes consolidés annuels.

⁽²⁾ Dont 19 M€ sont liés à la convention des Trains d'Équilibre du Territoire (9 M€ en 2012).

Encaissement sur actifs financiers de concession et subventions d'investissement reçues

SNCF perçoit des subventions d'investissement sous la forme de financement par des tiers, principalement des collectivités territoriales, notamment pour le matériel roulant.

En application de l'interprétation IFRIC 12, les subventions reçues dans le cadre de concessions sont présentées dans l'état de situation financière en diminution des actifs incorporels ou des actifs financiers en fonction du modèle applicable après analyse de chaque contrat de concession. Dans le cas des actifs financiers de concession, les subventions reçues sont considérées comme une modalité de remboursement de ces actifs.

Dans les autres cas, les subventions d'investissement reçues sont présentées en diminution des immobilisations corporelles et incorporelles au bilan. Au compte de résultat, elles sont constatées en résultat d'exploitation (diminution de la dotation aux amortissements) en fonction de la durée de vie économique estimée des biens correspondants.

6. VOLET SOCIAL

6.1. EFFECTIFS MOYENS

	31/12/2013	31/12/2012 ⁽¹⁾	Variation	Variation à périmètre constant et hors transferts internes ⁽²⁾
Branche SNCF Infra	51 143	52 025	-1,7%	-882
Branche SNCF Proximités	67 360	63 911	+5,4%	3 449
dont groupe Keolis	48 665	47 517	+2,4%	1 148
Branche SNCF Voyages	24 764	25 666	-3,5%	-903
Branche SNCF Geodis	45 543	46 984	-3,1%	-1 441
dont groupe Geodis	31 255	31 424	-0,5%	-169
Gares & Connexions	3 303	1 682	+96,4%	1 622
Fonctions communes et participations	52 457	53 687	-2,3%	-1 230
TOTAL	244 570	243 954	+0,3%	616

⁽¹⁾ Retraité des modifications détaillées en note 1.3 des comptes consolidés annuels.

⁽²⁾ Principaux effets périmètre :

– Branche SNCF Proximités : prise de contrôle de Syntus (+356) et acquisition de Trimi (+96).

– Branche SNCF Geodis : acquisitions du fonds de commerce Sernam (+167) et de MF Cargo (+60), prise de contrôle d'Avirail (+130), cession de Novatrans (-210).

À noter le transfert des Agences Bâtiment Énergie de la branche SNCF Infra à la branche Gares & Connexions (environ 1 550 personnes).

Les principales variations à périmètre constant et hors transferts internes sont les suivantes :

– La branche SNCF Infra voit ses effectifs croître du fait des travaux de modernisation et de développement du réseau.
– La hausse des effectifs observée sur la branche SNCF Proximités s'explique principalement par la croissance de Keolis, notamment aux États-Unis.

– La diminution des effectifs SNCF Geodis est une conséquence de la baisse d'activité observée au cours de l'exercice 2013 sur cette branche.

L'évolution des effectifs des filiales sur les derniers exercices traduit essentiellement les modifications de périmètre :

	2013	2012 ⁽¹⁾	2011	2010	2009	2008
Société mère ⁽²⁾	155 371	156 110	156 047	157 894	161 771	163 485
Filiales	89 200	87 844	89 043	83 084	38 326	37 854
TOTAL	244 570	243 954	245 090	240 978	200 097	201 339

⁽¹⁾ Retraité des modifications détaillées dans la note 1.3 des comptes consolidés annuels.

⁽²⁾ Y compris effectif détaché.

6.2. PRINCIPAUX ACCORDS SIGNÉS EN 2013

Quatre accords collectifs d'entreprise, dont trois portent sur la protection sociale complémentaire, ont été signés dans l'EPIC SNCF avec les organisations syndicales représentatives :

— accord collectif de substitution à l'accord d'entreprise du 14 novembre 2005 relatif au maintien de salaire signé le 6 novembre 2013,

— accord collectif mettant en place un régime de prévoyance «incapacité, invalidité, décès» au bénéfice du personnel de l'EPIC SNCF relevant du régime général de la sécurité sociale signé le 6 novembre 2013,

— accord collectif mettant en place un régime de remboursement de «frais de santé» au bénéfice du personnel de l'EPIC SNCF relevant du régime général de la sécurité sociale signé le 6 novembre 2013,

— accord relatif à la durée des mandats des délégués du personnel, des membres des Comités d'Établissement et du Comité Central d'Établissement, issus du scrutin de mars 2014 signé le 8 novembre 2013.

7. ENJEUX ET PERSPECTIVES

Après une stagnation de l'activité en 2013, les perspectives 2014 s'inscrivent dans un environnement économique qui donne des signes de reprise modérée, auquel s'ajoutent des contraintes fortes :

— des financements publics (de la part des Autorités Organisatrices des transports) toujours plus contraints ;

— un alourdissement de la fiscalité avec une hausse du taux de TVA qui passe de 7% à 10% sur les transports de voyageurs et une augmentation du taux de l'impôt sur les sociétés qui passe de 36,1% à 38,0% ;

— une indexation des barèmes sur les péages ferroviaires de +4,8% historiquement au plus haut.

En conséquence, les prévisions sur 2014 tablent sur une stagnation des volumes sur le transport de marchandises et sur une progression modeste des trafics ferroviaires de voyageurs voire même une légère contraction (-0,3%) sur SNCF Voyages.

Les objectifs financiers de SNCF pour 2014 sont néanmoins conformes à la première année de la trajectoire financière du projet stratégique Excellence 2020 :

— une croissance de son chiffre d'affaires supérieure à +2,0% grâce notamment à l'activité dynamique attendue de SNCF Infra et de Keolis portée par le développement à l'international avec des appels d'offres majeurs en Angleterre, en Australie et en Amérique du Nord ;

— une progression volontariste de la marge opérationnelle sur SNCF Geodis et Keolis permettant de compenser les difficultés prévues sur SNCF Voyages, activité affectée par la contraction des trafics et la poursuite de la hausse des péages ferroviaires ;

— une politique sélective d'investissements élevés, à hauteur de 2,3 milliards d'euros, nécessaires pour assurer la qualité de service, notamment avec l'acquisition et la rénovation de matériels roulants et la remise en état des gares en Ile-de-France ;

— un objectif de cash-flow libre à l'équilibre et un niveau de dette contenu.

L'atteinte des objectifs 2014 suppose la poursuite sans relâche des plans de performance de l'entreprise : 350 millions d'euros d'économies dont près des deux tiers réalisés sur les frais de structure.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE (RSE)

Ce volet RSE présente une première vue des informations extra-financières disponibles. Le rapport RSE complet, conforme au décret d'application de la loi Grenelle 2 (articles 225 et 226), sera publié au mois de mai 2014.

1. SNCF ET LA RSE - 4 ENJEUX ET 12 ENGAGEMENTS

La politique RSE du groupe SNCF s'articule autour de 4 enjeux, qui couvrent l'ensemble des dimensions de la RSE :

- Un enjeu clients : permettre à tous une mobilité durable,
- Un enjeu environnemental : réduire nos impacts environnementaux,
- Un enjeu salariés : moderniser notre pacte social,
- Un enjeu collectivités : contribuer au développement des territoires.

Elle s'appuie sur la politique de ressources humaines en transverse, sur les politiques des branches en matière de mobilité, pour le management de l'impact environnemental et de tous pour les actions sociétales participant au développement des territoires.

La politique RSE de SNCF, et plus largement les enjeux du développement durable, font l'objet de formations dispensées depuis 2011 par l'Université SNCF. Il s'agit de donner les clés de la construction d'une politique RSE aux managers, au niveau de leur entité. Des formations sur les sujets environnementaux sont dispensées à destination des responsables environnement des sites de production.

Les 4 enjeux de la politique RSE du groupe sont déclinés en 12 engagements; ils font l'objet, pour la plupart d'entre eux d'objectifs chiffrés et d'indicateurs de suivi pilotés via le Système d'Information Développement Durable.

Enjeu clients: permettre à tous une mobilité durable

- **Engagement 1** : garantir la sécurité des voyageurs
- **Engagement 2** : améliorer la satisfaction des clients
- **Engagement 3** : développer le porte-à-porte pour les voyageurs et les marchandises
- **Engagement 4** : favoriser les nouvelles mobilités à faible impact

Enjeu environnement: réduire nos impacts environnementaux

- **Engagement 5** : généraliser les outils de management environnemental
- **Engagement 6** : économiser l'énergie, émettre moins de gaz à effet de serre
- **Engagement 7** : développer l'économie circulaire et agir sur l'ensemble de nos impacts

Enjeu salariés: moderniser notre pacte social

- **Engagement 8** : favoriser la diversité
- **Engagement 9** : développer la qualité de vie au travail
- **Engagement 10** : accroître l'employabilité

Enjeu collectivités: contribuer au développement des territoires

- **Engagement 11** : soutenir les personnes en difficulté
- **Engagement 12** : contribuer à l'économie locale

2. ENJEU CLIENTS:

PERMETTRE À TOUS UNE MOBILITÉ DURABLE

Pour répondre aux attentes fortes de ses parties prenantes, deux priorités parmi les trois définies dans le plan d'entreprise Excellence 2020 s'inscrivent directement dans cet enjeu :

- satisfaire les dix millions de clients du quotidien,
- généraliser les solutions porte-à-porte et le voyage personnalisé.

ENGAGEMENT 1

— Garantir la sécurité des voyageurs

Garantir la sécurité de transport

Après la catastrophe de Brétigny, le Président a réaffirmé la valeur absolue de la sécurité pour le groupe. Immédiatement après le drame, les 5 000 pièces semblables à celle à l'origine du déraillement ont été contrôlées. SNCF et RFF ont lancé le programme Vigirail de 410 millions d'euros portant sur la période 2014-2017, qui vise à renforcer la surveillance des voies et à moderniser la maintenance du réseau ferroviaire. Le renouvellement des aiguillages doit notamment être accéléré, avec 500 appareils changés chaque année au lieu de 300.

Sécuriser les espaces

Pour faire face au sentiment d'insécurité qu'éprouvent certains voyageurs et réduire les risques, SNCF forme et déploie les agents de la sûreté et équipe les espaces de vidéo surveillance. SNCF met par ailleurs en œuvre des politiques de prévention, avec les campagnes contre les incivilités, la médiation dans les trains et les gares et les interventions en milieu scolaire.

Dans les zones les plus sensibles, SNCF poursuivra ses interventions auprès des jeunes afin de prévenir des risques d'accidents et inciter aux bons comportements dans les transports. Chaque année, 450 agents volontaires sensibilisent plus de 220 000 jeunes de primaire, collège et lycée. Enfin, les ressources pédagogiques de sensibilisation sur la citoyenneté et la sécurité dans les transports, adaptées aux programmes scolaires, ont été refondues et mises en ligne en janvier 2014.

ENGAGEMENT 2 — Améliorer la satisfaction des clients

Améliorer la ponctualité et l'information en situation perturbée pour les voyageurs du quotidien

Pour faire face à la croissance du trafic ferroviaire et la fluidifier, des travaux massifs sont engagés sur le réseau. Par ailleurs, des innovations dans les méthodes d'exploitation et la co-construction des solutions avec nos clients sont lancées. Le plan « haut débit » en zone dense est lancé, pour l'exploitation en Île-de-France et dans les grandes agglomérations.

Objectif: hisser d'ici 7 ans le niveau de satisfaction clients des trains du quotidien à celui du TGV (2020).

Évolution des indicateurs (SNCF EPIC)

Art.225	2011	2012	2013
I-3°-b) Nombre de points d'écart entre le % des clients satisfaits de TGV et de Transilien (hors situation perturbée)	-	13,3	15

La satisfaction des clients du TGV est stable. Quant aux clients Transilien, ils ont subi une forte baisse de la régularité sur les dernières semaines de 2013. La régularité est la composante principale de la construction de la satisfaction, ceci explique la baisse de 2013/2012 et la progression de l'écart entre les deux populations.

Favoriser l'accessibilité tarifaire des offres

Avec la crise, l'impact sur le pouvoir d'achat et les finances locales se fait sentir durement. Aujourd'hui, 8 millions de personnes sont en situation de précarité énergétique et de mobilité (plus de 15% du budget pour le chauffage et l'essence). Simplifier les prix, permettre les comparaisons et rendre le train plus accessible financièrement sont les objectifs fixés par le Président. SNCF Voyages est déjà engagée dans une politique volontariste de petits prix, grâce notamment à OUIGO, IDTGV et Prem's.

Objectif: SNCF Voyages a pour ambition de doubler cette offre à horizon 2020, en passant de 15 à 30% des places offertes.

Évolution des indicateurs (SNCF EPIC)

Art.225	2011	2012	2013
I-3°-a) % des billets TGV en dessous de 30 euros	-	-	15%

Favoriser l'accessibilité physique pour tous les voyageurs

Pour répondre aux obligations de la loi de mise en accessibilité de tous les établissements recevant du public, et aussi pour tenir compte du vieillissement de la population, SNCF déploie un programme de mise en accessibilité des gares et des trains.

Objectif: mettre en accessibilité physique, par un programme de rénovation, les gares et les trains d'ici 2015 et développer des services en complément pour les personnes en situation de handicap.

ENGAGEMENT 3 — Développer le porte-à-porte pour les voyageurs et les marchandises

Un des trois objectifs de la vision stratégique SNCF 2020 est de s'engager à généraliser les solutions porte-à-porte. Les offres existantes seront généralisées et industrialisées dans les deux prochaines années (combinaison des modes et des opérateurs, information multimodale, vélo et auto en libre-service, co-voiturage pour les voyageurs, solutions globales et multimodales pour les marchandises). Les forfaits de mobilité voyageurs seront testés en 2014 et déployés sur trois ans. Une première version d'une application unifiée d'information voyageurs sera disponible en 2014. Elle regroupera toutes les applications d'informations voyageurs. Elle deviendra progressivement l'application du porte-à-porte en intégrant toutes les applications de services et de mobilité.

Objectif: des solutions porte-à-porte accessibles à tous les voyageurs d'ici 2020.

ENGAGEMENT 4 — Favoriser les nouvelles mobilités à faible impact

Pour les voyageurs

Un certain nombre d'actions sont lancées afin de favoriser de nouveaux usages des véhicules (l'auto-partage...) ou d'innovations technologiques, comme l'usage des véhicules électriques en complément du train.

Pour les marchandises

Les entreprises sont de plus en plus attentives à l'empreinte carbone de leurs produits. De ce fait, le choix du transport devient décisif pour elles. SNCF est le 1^{er} opérateur ferroviaire en Europe à estimer systématiquement, pour tous ses clients chargeurs, les émissions de CO₂ générées par leurs trafics. La diminution des émissions de gaz à effet de serre se fait sur plusieurs fronts. En absorbant du flux routier et en désengorgeant les infrastructures routières, en développant la multimodalité et en réduisant les impacts du « dernier kilomètre ». C'est ce qui motive le développement de nouvelles offres de fret, comme les trains longs ou un système de wagon isolé repensé, et un nouveau mode d'acheminement des marchandises en ville, Distripolis.

Objectif: parvenir d'ici 2020, à plus de 1 million de tonnes en cumul de CO₂ non émis dans l'atmosphère grâce aux autoroutes ferroviaires.

Évolution des indicateurs (SNCF EPIC)

Art.225	2011	2012	2013
I-2°-d) Tonnes de CO ₂ évitées grâce aux autoroutes ferroviaires (en milliers)	-	50	59

En 2013, les deux autoroutes ferroviaires en service, l'autoroute ferroviaire alpine (Aiton - Orbassano) et Lorry Rail (Le Boulou - Bettembourg) ont permis d'économiser 59 000 tonnes de CO₂, soit 10% d'économie supplémentaire. Cette croissance est liée à une augmentation du nombre de trains et un meilleur taux de remplissage des trains.

3. ENJEU ENVIRONNEMENT : RÉDUIRE NOS IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Depuis maintenant une quinzaine d'années, SNCF a mis en œuvre une politique de réduction de son impact environnemental. Une démarche qui passe par la maîtrise de ses risques et la mise en conformité de ses installations. S'est ainsi constitué progressivement un réseau d'acteurs dédiés à l'environnement au sein des branches du groupe, des activités supports et des régions, ainsi qu'au sein des établissements les plus importants.

ENGAGEMENT 5 — Généraliser les outils de management environnemental

La performance environnementale se comprend, se mesure et s'améliore grâce à des outils de management. Face au renforcement de la réglementation, le développement des démarches de certification ISO 14001 et le déploiement des Systèmes de Management Environnemental (SME) adaptés aux activités constituent autant de soutiens au management de l'environnement chez SNCF.

Objectif: généraliser le management environnemental pour réduire les impacts et respecter la réglementation en maîtrisant le risque environnemental (100% des établissements dotés d'un SME à fin 2015).

Évolution des indicateurs (SNCF EPIC)

Art.225	2011	2012	2013
I-2°-a) % d'établissements/sites dotés d'un Système de Management Environnemental (certifiés ISO 14001 ou avec SME adapté)	23 %	27 %	36 %

Tous les établissements industriels sont certifiés ce qui constitue l'aboutissement d'une longue démarche. La progression de 27 à 36% s'explique essentiellement par la poursuite du déploiement des SME adaptés chez SNCF Infra et dans les directions Fret qui sont les entités de production, hors établissements industriels, dont l'impact environnemental est le plus significatif. Les établissements voyageurs devraient s'engager plus franchement dans la démarche en 2014.

ENGAGEMENT 6 — Économiser l'énergie, émettre moins de gaz à effet de serre

Dans le cadre du plan d'action 2020 et en cohérence avec ses engagements environnementaux, SNCF s'investit pour réduire son niveau de consommation, sécuriser son approvisionnement et maîtriser ses émissions de gaz à effet de serre (GES). Une démarche qui s'appuie non seulement sur la recherche et l'innovation, mais aussi sur l'optimisation de ses moyens de traction et de ses multiples bâtiments.

Objectifs:
 – réduire de 15% la consommation d'énergie pour la traction et de 20% pour le fonctionnement des bâtiments d'ici 10 ans;
 – réduire de 30% les émissions de GES pour le trafic ferroviaire de voyageurs entre 1990 et 2020 et de 40% pour les marchandises.

Évolution des indicateurs (SNCF EPIC)

Art.225	2011	2012	2013
I-2°-d) Émissions de CO ₂ de la traction ferroviaire (thermique et électrique – en milliers de tonnes)	919	882	879
I-2°-c) Consommation totale d'énergie pour la traction des trains (milliers de TEP)	821	797	794

Les consommations d'énergie, et donc les émissions de gaz à effet de serre, sont stables. Elles reflètent un effet climatique (hiver plus rigoureux), compensé par une légère diminution du trafic.

ENGAGEMENT 7 — Développer l'économie circulaire, agir sur l'ensemble de nos impacts

SNCF réduit ses impacts dans tous ses métiers et secteurs d'activité. À la clé, des bénéfices pour l'environnement et la performance globale de l'entreprise.

Le respect de la réglementation et le renforcement de la performance environnementale du groupe dans les domaines de la préservation des ressources (économie circulaire) et de la réduction des nuisances (bruit) et des rejets dans l'air, l'eau et le sol... visent à rendre plus acceptables le développement de nos activités.

Objectifs:
 – réduire de 50% la quantité de produits phytosanitaires utilisés sur les voies de 2010 à 2018;
 – réaliser 400 millions de produits issus de la vente de matériaux en fin de vie entre 2013 et 2017.

Évolution des indicateurs (SNCF EPIC et RFF)

Art.225	2011	2012	2013
I-2°-b) Ventes de matériaux en fin de vie (en millions d'euros)	55,6	52,6	43,6

La forte baisse des ventes est due à une baisse significative des prix de matières premières, alors que les gisements sont restés stables. Il faut aussi noter que le réemploi de produits d'infrastructure n'a pas été valorisé.

4. ENJEU SALARIÉS : MODERNISER NOTRE PACTE SOCIAL

Pour SNCF, la modernisation du pacte social est une priorité. Les deux ans passés ont vu la réalisation de nombreux accords avec les partenaires sociaux. Il faut maintenant prolonger les efforts en matière de promotion de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, de recrutement et de maintien dans l'emploi de travailleurs handicapés. La modernisation des attitudes managériales se poursuit à travers la démarche «Qualité de vie au travail», lancée en 2009. Une gestion plus attentive du bien-être des collaborateurs et des relations professionnelles en général doit être instaurée via entre autre la politique de formation. Des efforts concrets récemment récompensés: le 14 février 2013, SNCF est certifié «top employeur 2013».

ENGAGEMENT 8 — Favoriser la diversité

Le groupe a signé la Charte de la diversité en 2006 avec 11 filiales en 2011 (dont Keolis) et s'engage ainsi à favoriser l'embauche des jeunes, des seniors confirmés ou en reconversion, des travailleurs handicapés, et des personnes d'origines diverses.

Via le Label Égalité, le groupe s'engage aussi pour la parité entre hommes et femmes. Les applications sont multiples : favoriser la diversité lors du recrutement, lutter contre les discriminations, non seulement à l'embauche, mais aussi pour l'accès à la formation, ou encore soutenir la promotion professionnelle des collaborateurs.

Objectifs:

- embaucher 500 personnes en situation de handicap entre 2012 et 2015;
- recruter des femmes aux prorata des candidatures.

Évolution des indicateurs (SNCF EPIC)

Art.225	2011	2012	2013
I-1°-f) Nombre total de travailleurs handicapés	5 321	5 688	5 987

ENGAGEMENT 9

— Développer la qualité de vie au travail

Depuis 2011 l'amélioration de la qualité de vie au travail est considérée comme un levier de performance globale et durable de l'entreprise. L'engagement se poursuit en 2014 : la qualité de vie au travail est l'une des priorités des managers pour réussir les projets de transformation de l'entreprise.

Les axes sont :

- Améliorer la qualité de vie au travail (pénibilité, conditions de travail, prévention des accidents et réduction des irritants)
- Améliorer la relation de travail au sein des équipes (reconnaissance, confiance) pour impliquer les agents et développer leur orientation client
- Donner du sens
- Développer la transversalité entre les branches et les domaines
- Favoriser la gestion des priorités (réapprendre à utiliser les e-mails)
- Simplifier les procédures

Objectif: améliorer la performance sociale et la satisfaction des salariés pour viser la performance globale.

ENGAGEMENT 10

— Accroître l'employabilité

Pour SNCF, la modernisation du pacte social passe nécessairement par la gestion et l'anticipation des difficultés et opportunités liées à l'allongement des carrières. Gérer ces enjeux, c'est mettre en œuvre les formations pour permettre aux collaborateurs de rester en phase, non seulement avec l'évolution du contenu des métiers et des techniques, mais aussi avec l'évolution des marchés. Dans ce cadre exigeant, SNCF veille donc à évaluer, former, et enfin préparer les parcours de carrière des salariés, toujours avec une approche groupe.

Le nouvel accord formation prévoit de :

- réduire de 20% d'ici 3 ans la part d'agent de plus de 50 ans qui n'ont pas eu de formation depuis 3 ans;
- proposer un congé individuel de formation de super longue durée;
- former des jeunes via le recrutement en alternance.

5. ENJEU COLLECTIVITÉS : CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Comme employeur mais aussi comme acheteur, SNCF tient un rôle majeur dans le soutien aux personnes les plus fragiles dans le périmètre de ses activités, et dans le développement des territoires sur lesquels l'entreprise est présente.

ENGAGEMENT 11

— Soutenir les personnes en difficulté

Par le biais des chantiers d'insertion, l'entreprise favorise la réinsertion des chômeurs de longue durée, des handicapés ou des jeunes non qualifiés, en partenariat avec des associations spécialisées.

Les achats solidaires auprès des fournisseurs employant des personnes en insertion ou handicapées, facilitent également un retour vers l'emploi durable des personnes fragilisées.

La prise en charge des personnes en errance dans les gares ou autour des gares est réalisée au travers des dispositifs dédiés. SNCF travaille avec les autres réseaux ferroviaires en Europe pour mettre en place de nouvelles solutions de lutte contre l'errance (programmes européens Hope in station et Work in station).

Le retour sur investissement, pour la société en général et pour l'entreprise jouant son rôle d'intégrateur, fait l'objet d'une évaluation.

Objectif: réaliser 50 millions d'euros d'achats solidaires par an (handicap et insertion) d'ici 2017.

Évolution des indicateurs (SNCF EPIC)

Art.225	2011	2012	2013
I-3°-c) Montant des achats solidaires (millions d'€)	25	26	32

L'année 2013 a connu une bonne évolution des achats solidaires avec une progression significative des trois composantes que sont les achats auprès du secteur protégé (12 M€), les clauses d'insertion pour les fournisseurs (9 M€) et l'insertion directe (11 M€).

ENGAGEMENT 12

— Contribuer à l'économie locale

Aux côtés des collectivités locales et des entreprises publiques, SNCF s'investit dans la création de Point Information Médiation Multi Services (PIMMS), agit pour les jeunes avec les emplois d'avenir, incite à l'entrepreneuriat avec SNCF Développement. SNCF Développement est une filiale consacrée au soutien économique des projets et de l'entrepreneuriat dans les régions fragilisées. SNCF soutient également l'insertion professionnelle des jeunes des quartiers avec de très nombreuses initiatives comme la Semaine de l'égalité des chances.

SNCF est un partenaire économique majeur des territoires au travers de ses achats, générant près de 100 000 emplois indirects. SNCF fait travailler aujourd'hui 20 000 PME. Pour favoriser l'économie locale, un guichet dédié aux PME a été créé facilitant leur mise en relation avec les achats de SNCF.

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de l'Établissement Public Industriel et Commercial «SNCF» est composé de dix-huit membres dont :

- Sept représentants de l'État nommés par décret pris sur le rapport du ministre chargé des transports :
 - deux sur proposition du ministre chargé des transports ;
 - un sur proposition du ministre chargé de l'économie et des finances ;
 - un sur proposition du ministre chargé du budget ;
 - un sur proposition du ministre chargé du plan et de l'aménagement du territoire ;
 - un sur proposition du ministre chargé de l'industrie ;
 - le président du Conseil d'administration nommé, parmi les membres du Conseil, sur proposition de celui-ci, par décret en conseil des ministres.

- Cinq membres choisis en raison de leur compétence, et nommés par décret :
 - un représentant des voyageurs ;
 - un représentant des chargeurs ;
 - deux détenteurs d'un mandat électoral local en raison de leur connaissance des aspects régionaux, départementaux et locaux des questions ferroviaires ;
 - un membre choisi en raison de ses compétences personnelles dans le domaine des transports.

- Six membres, dont un représentant des cadres, élus par les salariés de l'Entreprise et de ses filiales ayant un effectif au moins égal à 200.

Un décret en conseil d'État fixe les statuts de l'établissement public et détermine les modalités de nomination ou d'élection des membres du Conseil d'administration.

La durée du mandat des membres du Conseil est de cinq ans. Aucun administrateur ne peut exercer plus de trois mandats successifs. Ce mandat est gratuit.

Le commissaire du gouvernement ou à défaut le commissaire du gouvernement adjoint siège avec voix consultative au Conseil d'administration ainsi qu'aux comités qu'il a créés.

Le chef de la mission de contrôle économique et financier des transports ou son représentant siège avec voix consultative au Conseil d'administration ainsi qu'aux comités.

Le secrétaire du Conseil d'administration et le secrétaire du comité central d'Entreprise assistent également au Conseil. Le Conseil d'administration se réunit en séance ordinaire au moins dix fois par an.

Le Conseil d'administration s'est doté de six comités :

- **Le comité stratégique**, chargé d'examiner notamment les orientations stratégiques et financières annuelles et pluriannuelles de l'EPIC et du groupe ainsi que les opérations sur le périmètre du groupe ;

- **Le comité d'audit des comptes et des risques**, chargé notamment d'examiner les comptes annuels et semestriels, la cartographie des risques, le programme annuel de travail de l'audit interne ;

- **Le comité des marchés**, saisi pour avis des projets concernant notamment les contrats, marchés, acquisitions, aliénations, échanges d'immeubles, à partir de seuils fixés par le Conseil d'administration ;

- **Le comité voyageurs**, chargé du suivi des conventions conclues entre le groupe SNCF et les collectivités et les établissements publics et locaux et plus généralement de toutes les problématiques voyageurs.

- **Le comité transports et logistique**, chargé d'examiner notamment l'activité et les orientations stratégiques de la branche SNCF Geodis.

- **Le comité de cohérence économique et sociale**, chargé d'éclairer le Conseil sur les enjeux sociaux et humains des principaux projets de transformation de l'entreprise et plus globalement de sa stratégie.

2. L'ÉQUIPE DIRIGEANTE

Le Président nomme les membres du comité exécutif (COMEX) et définit leurs attributions. Dans leur domaine de compétence les membres du comité exécutif reçoivent du Président les délégations utiles pour agir et décider en son nom.

Le COMEX est constitué de dix-sept membres (dont le Président).

O2—
COMPTES
CONSOLIDÉS
ANNUELS
DU GROUPE
SNCF
31 DÉCEMBRE 2013

Normes IFRS. En millions d'euros
2, place aux Etoiles – CS 70001 – 93633 La Plaine ST Denis Cedex

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	30	NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS	36
ÉTAT DE RÉSULTAT GLOBAL	31		
ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE	32		
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	33		
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	34		
		1. Référentiel comptable	36
		2. Principes comptables	48
		3. Évènements marquants de l'exercice	59
		4. Informations sectorielles	60
		5. Achats et charges externes	62
		6. Charges de personnel et effectifs	62
		7. Dotations aux amortissements	62
		8. Pertes de valeur	62
		9. Résultat de cession d'actifs	64
		10. Cout de l'endettement financier net	65
		11. Impôts sur les résultats	65
		12. Écarts d'acquisition	66
		13. Immobilisations incorporelles	67
		14. Immobilisations corporelles	68
		15. Actifs financiers	71
		16. Titres mis en équivalence	73
		17. Stocks et en cours	77
		18. Créances d'exploitation	77
		19. Trésorerie et équivalents de trésorerie	78
		20. Capitaux propres	79
		21. Avantages du personnel	79
		22. Provisions	89
		23. Passifs financiers	90
		24. Instruments financiers dérivés	93
		25. Gestion des risques de marché et couverture	98
		26. Dettes d'exploitation et autres comptes créditeurs	101
		27. Actifs et passifs détenus en vue d'être cédés	101
		28. Engagements hors bilan	102
		29. Transactions avec les parties liées	105
		30. Remunération des dirigeants	106
		31. Litiges	106
		32. Évènements postérieurs à la clôture	106
		33. Périmètre	107

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En millions d'euros	Notes	31/12/2013	31/12/2012 ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires	4	32 232	32 225
Achats et charges externes	5	-15 619	-15 662
Charges de personnel	6	-13 063	-12 825
Impôts et taxes		-1 117	-1 157
Autres produits et charges opérationnels		371	166
Marge opérationnelle		2 804	2 748
Dotations aux amortissements	7	-1 553	-1 449
Variation nette des provisions		-250	82
Résultat opérationnel courant		1 000	1 382
Résultat de cession d'actifs	9	180	207
Réévaluation à la juste valeur de la participation antérieurement détenue		-1	3
Pertes de valeur	8	-886	-451
Résultat opérationnel		294	1 140
Quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence	16	9	54
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence		303	1 194
Coût de l'endettement financier net et autres	10	-221	-310
Coût financier des avantages du personnel	21	-78	-140
Résultat financier		-299	-450
Résultat des activités ordinaires avant impôt		4	744
Impôt sur les sociétés	11	-166	-346
Résultat net des activités ordinaires		-162	399
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	27	0	0
Résultat net de l'exercice		-162	398
Résultat net – Part du groupe		-180	376
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)		17	22

⁽¹⁾ Retraité des modifications détaillées en note 1.3.

Le capital de la société mère est constitué d'une dotation de l'État et non d'actions. Par ailleurs, le groupe est hors champ d'application de la norme IAS 33 « Résultat par actions ». Pour ces deux raisons, aucun résultat par action n'est calculé ni présenté dans les comptes consolidés annuels du groupe.

Les notes présentées aux pages 36 à 107 font partie intégrante des comptes consolidés annuels.

ÉTAT DE RÉSULTAT GLOBAL

En millions d'euros	Notes	31/12/2013	31/12/2012 ⁽¹⁾
Résultat net de l'exercice		-162	398
Autres éléments de résultat global :			
Variation des écarts de conversion		-30	-7
Impôts sur variation des écarts de conversion		-1	0
		-30	-6
Variation de valeur des actifs disponibles à la vente	25	-2	-3
Impôts sur variation de valeur des actifs disponibles à la vente		1	0
		-1	-3
Variation de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	25	54	-57
Impôts sur variation de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie		0	1
		54	-56
Quote-part dans les autres éléments du résultat global recyclables des entreprises mises en équivalence		-3	12
Total des autres éléments du résultat global recyclables		19	-54
Écarts actuariels sur régimes d'avantages du personnel à prestations définies		28	-262
Impôt sur écarts actuariels des régimes à prestations définies		-2	11
		26	-250
Quote-part dans les autres éléments du résultat global non recyclables des entreprises mises en équivalence		10	-3
Total des autres éléments du résultat global non recyclables		36	-253
Résultat global total de la période		-107	92
Résultat global total – Part du groupe		-126	71
Résultat global total attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)		19	21

⁽¹⁾ Retraité des modifications détaillées en note 1.3.

Les notes présentées aux pages 36 à 107 font partie intégrante des comptes consolidés annuels.

ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE

ACTIF CONSOLIDÉ

En millions d'euros	Notes	31/12/2013	31/12/2012 ⁽¹⁾	01/01/2012 ⁽¹⁾
Écarts d'acquisition	12	1 354	1 363	1 648
Immobilisations incorporelles	13	1 260	1 347	1 354
Immobilisations corporelles	14	15 007	15 396	16 147
Actifs financiers non courants	15	5 461	5 243	6 244
Titres mis en équivalence	16	1 058	1 059	1 024
Impôts différés actifs	11	994	955	1 092
Actifs non courants		25 134	25 363	27 508
Stocks et encours	17	1 018	990	898
Créances d'exploitation	18	7 493	7 649	6 604
Actifs d'exploitation		8 511	8 639	7 502
Actifs financiers courants	15	1 118	3 159	2 741
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19	5 060	5 291	3 692
Actifs courants		14 689	17 088	13 935
Actifs détenus en vue d'être cédés	27	1	22	1
Total de l'actif		39 823	42 474	41 444

PASSIF CONSOLIDÉ

En millions d'euros	Notes	31/12/2013	31/12/2012 ⁽¹⁾	01/01/2012 ⁽¹⁾
Capital	20	4 971	4 971	4 971
Réserves consolidées		1 879	1 666	1 852
Résultat groupe		-180	376	125
Capitaux propres – Part du groupe		6 670	7 012	6 948
Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	20	99	104	54
Capitaux propres totaux		6 769	7 117	7 003
Engagements envers le personnel non courants	21	2 044	2 047	1 698
Provisions non courantes	22	874	764	866
Passifs financiers non courants	23 à 25	14 235	15 107	15 385
Impôts différés passifs	11	238	204	426
Passifs non courants		17 390	18 122	18 376
Engagements envers le personnel courants	21	180	149	139
Provisions courantes	22	264	216	214
Dettes d'exploitation	26	11 613	11 768	10 304
Passifs d'exploitation		12 057	12 133	10 656
Passifs financiers courants	23 à 25	3 603	5 079	5 405
Passifs courants		15 660	17 212	16 062
Passifs relatifs aux actifs détenus en vue d'être cédés	27	4	24	4
Total du passif		39 823	42 474	41 444

⁽¹⁾ Retraité des modifications détaillées en note 1.3. Une troisième colonne est affichée à la date d'ouverture de l'exercice comparatif présenté en application d'IAS 1 « Présentation des états financiers » dans le contexte de changements de méthodes comptables avec des impacts significatifs.

Les notes présentées aux pages 36 à 107 font partie intégrante des comptes consolidés annuels.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En millions d'euros	Capital	Réserves non recyclables	Réserves de conversion groupe	Couverture de flux de trésorerie	Actifs disponibles à la vente	Réserves des activités abandonnées	Résultats accumulés et autres	Capitaux propres - Part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	Capitaux propres totaux
Capitaux propres publiés au 31/12/2011	4 971	0	78	-84	7	-13	2 027	6 988	68	7 057
Incidence des changements de méthode comptable	-	-17	-62	37	0	-	-2	-40	-15	-56
Capitaux propres retraités au 01/01/2012	4 971	-17	16	-47	8	-13	2 026	6 948	54	7 003
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	-	383	383	24	407
Autres éléments de résultat global	0	-	6	-59	-3	-	2	-53	0	-53
Résultat global total	0	-	6	-59	-3	-	385	329	24	353
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-	-199	-199	-	-199
Dividendes des filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-35	-35
Opérations sur le capital	-	-	-	-	-	-	0	0	3	3
Variations des détentions dans les filiales sans perte de contrôle	-	-	-1	-	-	-	194	193	63	256
Autres variations	0	-	0	0	0	-	0	0	0	0
Capitaux propres publiés au 31/12/2012	4 971	0	83	-143	4	-13	2 407	7 310	124	7 434
Incidence des changements de méthode comptable	-	-270	-74	38	0	-	12	-297	-19	-318
Capitaux propres retraités au 01/01/2013	4 971	-270	8	-106	4	-13	2 418	7 012	104	7 116
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	0	-180	-180	17	-163
Autres éléments de résultat global	0	32	-27	52	-1	-	-3	54	1	56
Résultat global total	0	32	-27	52	-1	0	-182	-126	18	-107
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-	-209	-209	-	-209
Dividendes des filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-28	-28
Opérations sur le capital	-	-	-	-	-	-	0	0	1	1
Variations des détentions dans les filiales sans perte de contrôle	-	-	-	-	-	-	-5	-6	4	-2
Autres variations	0	0	-1	0	0	-	-1	0	0	0
Capitaux propres publiés au 31/12/2013	4 971	-237	-20	-54	3	-13	2 022	6 670	99	6 769

Un dividende au titre de l'exercice 2011 a été arrêté et versé à l'État en avril 2012 pour 199 M€. Un dividende au titre de l'exercice 2012 a été arrêté et versé à l'État en mai 2013 pour 209 M€.

Les notes présentées aux pages 36 à 107 font partie intégrante des comptes consolidés annuels.

Les incidences des changements de méthodes comptables sont détaillées en note 1.3.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

En millions d'euros	Notes	31/12/2013	31/12/2012 ⁽¹⁾
Résultat net de l'exercice		-162	398
Éliminations :			
de la quote-part de résultat dans les entreprises associées	CR	-9	-54
de la charge (produit) d'impôt différé	CR	-5	-76
des amortissements et provisions		2 604	1 804
des profits/pertes de réévaluation (juste valeur)		-79	7
des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	CR	-168	-227
Autres produits et charges sans incidence de trésorerie		0	0
CAF après coût de l'endettement financier net et impôt		2 181	1 852
Éliminations :			
de la charge (produit) d'IS		171	422
du coût de l'endettement financier net		317	296
des produits de dividendes		-9	-9
CAF avant coût de l'endettement financier net et impôt		2 660	2 562
Incidence de la variation du BFR		-42	-293
Impôts payés		-324	-327
Dividendes reçus		62	40
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		2 355	1 982
Acquisitions de filiales nettes de la trésorerie acquise		-13	-3
Cessions de filiales nettes de la trésorerie cédée		0	20
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	14	-2 241	-2 136
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		331	398
Nouveaux actifs financiers de concession		-870	-624
Encaissement sur actifs financiers de concession		645	495
Acquisition d'actifs financiers		-16	-23
Cession d'actifs financiers		143	948
Variation des prêts et avances consentis		127	-7
Variation des actifs de trésorerie		-12	59
Subventions d'investissement reçues		286	205

En millions d'euros	Notes	31/12/2013	31/12/2012 ⁽¹⁾
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		-1 619	-669
Flux de trésorerie issus des opérations sur capitaux propres	Varcap	1	-221
Émission d'emprunts		607	1 128
Remboursements d'emprunts et de la créance RFF ⁽²⁾		-300	-1 087
Intérêts financiers nets versés		-319	-280
Dividendes payés aux actionnaires du groupe	Varcap	-209	-199
Dividendes payés aux minoritaires	Varcap	-27	-35
Variation des dettes de trésorerie		-868	1 056
Variation des dérivés		0	3
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		-1 116	365
Incidence de la variation des taux de change		-7	1
Incidence des changements de principes comptables		1	0
Incidence des variations de juste valeur		-1	-1
Variation de trésorerie		-387	1 677
Trésorerie d'ouverture	19	5 131	3 454
Trésorerie de clôture	19	4 744	5 131

⁽¹⁾ Retraité des modifications détaillées en note 1.3.

⁽²⁾ Dont encaissements de 418 M€ sur la créance RFF (209 M€ en 2012) et 1 132 M€ sur la créance CDP (972 M€ en 2012).

Les notes présentées aux pages 36 à 107 font partie intégrante des comptes consolidés annuels.

NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

Les notes présentées aux pages 36 à 107 font partie intégrante des comptes consolidés annuels. Sauf indication contraire, les montants sont exprimés en millions d'euros.

1. RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

En application de l'article L2141-10 du Code des transports du 28 octobre 2010 (qui remplace l'article 25 de la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI) du 30 décembre 1982), la Société Nationale des Chemins de fer Français – établissement public à caractère industriel et commercial – «est soumise en matière de gestion financière et comptable aux règles applicables aux entreprises industrielles et commerciales». Elle tient sa comptabilité conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France. Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 13 février 2014.

Les termes «le groupe SNCF», le «groupe» et «SNCF» désignent la société mère SNCF EPIC et ses filiales consolidées. L'établissement public (EPIC) SNCF, «SNCF EPIC» et «la SNCF» désignent la société mère uniquement.

1.1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe SNCF, arrêtés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, sont établis conformément aux normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union Européenne à cette date. Le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission Européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

1.1.1. Présentation des normes et interprétations appliquées pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2013

La base de préparation des comptes consolidés 2013 décrite dans les notes ci-après résulte en conséquence :

- des normes et interprétations applicables de manière obligatoire aux exercices ouverts avant le ou à compter du 1^{er} janvier 2013; ces textes sont détaillés dans les principes comptables en note 2;
- des normes applicables de manière obligatoire aux exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2013 et appliquées par anticipation par le groupe SNCF; ces normes sont décrites en note 1.1.1.2;
- des options retenues et exemptions utilisées pour l'établissement des comptes de l'exercice 2013. Ces options et exemptions sont décrites en note 1.1.2.

1.1.1.1. Normes et interprétations publiées par l'IASB et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013

Les amendements aux normes et interprétations ainsi que les nouvelles normes publiées et applicables à compter du 1^{er} janvier 2013 qui concernent plus particulièrement les comptes consolidés annuels du groupe sont les suivants :

— IAS 1 «Présentation des états financiers» amendée pour la partie relative à la présentation des autres éléments de résultat global. Les amendements publiés le 16 juin 2011 ont été adoptés par la Commission Européenne le 6 juin 2012 et sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2012, soit l'exercice 2013 pour le groupe. Ils prévoient de présenter séparément les éléments comptabilisés en réserves recyclables et ceux comptabilisés en réserves non recyclables. De même, les montants d'impôts relatifs à ces éléments doivent être présentés séparément selon qu'ils se rattachent aux réserves recyclables ou aux réserves non recyclables. L'application de ces amendements a amené le groupe à revoir la façon de présenter les autres éléments de résultat global en faisant apparaître deux catégories de réserves selon qu'elles sont recyclables ou non et en rattachant à chaque nature d'élément comptabilisé dans ces réserves les effets d'impôt correspondants. Par ailleurs, le groupe a rajouté une colonne pour les réserves non recyclables dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés. Hormis ces effets de présentation, IAS 1 amendée n'a pas d'impacts sur les comptes consolidés annuels.

— IAS 1 «Présentation des états financiers» amendée pour la partie relative aux informations comparatives. L'IASB a clarifié en mai 2012, dans le cadre de son processus d'améliorations annuelles, les dispositions relatives à l'information comparative. Ces améliorations ont été adoptées par l'Union Européenne le 28 mars 2013 et sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, soit l'exercice 2013 pour le groupe. La clarification consiste à mieux différencier les informations comparatives fournies volontairement de celles requises au minimum par les normes IFRS. Elle est sans impact sur les comptes consolidés annuels, le groupe se conformant au minimum requis pour ses informations comparatives. Par ailleurs, l'amendement précise qu'il n'est pas nécessaire de décliner dans les notes annexes le troisième bilan présenté à la date d'ouverture de l'exercice comparatif présenté lorsque des changements de méthode comptable significatifs ont lieu.

— IAS 19 «Avantages du personnel» amendée en juin 2011 par l'IASB et adoptée par la Commission Européenne en juin 2012. Parmi les amendements apportés figurent la suppression du

corridor pour la comptabilisation des écarts actuariels au titre des régimes à prestations définies ainsi que la suppression de l'étalement des coûts des services passés relatifs à des droits non définitivement acquis. Les écarts actuariels générés sur les régimes à prestations définies sont désormais comptabilisés immédiatement en autres éléments du résultat global non recyclables sur la période. En cas de modification de régime, les coûts des services passés sont comptabilisés intégralement en résultat, que les droits soient définitivement acquis ou non. La norme amendée modifie également le mode de détermination du produit de rendement sur les actifs du régime, désormais calculé sur la base du taux d'actualisation de la dette actuarielle. Elle prévoit, par ailleurs, un certain nombre d'informations supplémentaires à fournir en annexe sur les régimes à prestations définies. La date d'entrée en vigueur obligatoire est fixée par l'IASB aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. Les impacts sont présentés en note 1.3.

— IAS 32 « Instruments financiers – présentation » amendée pour la partie relative à l'effet d'impôt sur les distributions aux détenteurs de capitaux propres. L'IASB a précisé en mai 2012, dans le cadre de son processus d'améliorations annuelles qu'il convient de se référer à IAS 12 « Impôts sur les résultats » et non à IAS 32 pour comptabiliser les effets d'impôt associés aux distributions réalisées au profit des détenteurs de capitaux propres. Comme les autres améliorations annuelles, cette précision a été adoptée par l'Union Européenne le 28 mars 2013 et est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, soit l'exercice 2013 pour le groupe. Elle concerne plus particulièrement la contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés de 3 % sur les dividendes que la SNCF doit verser à son actionnaire, l'État français, en application de la loi de finances rectificative pour 2012. Les effets de cette contribution sont peu significatifs et ont été enregistrés sur la ligne « Impôts sur les sociétés » du compte de résultat consolidé.

— IFRS 13 « Évaluation à la juste valeur » publiée en mai 2011 par l'IASB et adoptée le 29 décembre 2012 par la Commission Européenne. La norme définit la notion de juste valeur, explique comment l'évaluer et prescrit des informations à fournir dans les états financiers. Sans introduire de nouvelles évaluations, elle s'applique, sauf exceptions spécifiées, aux autres normes existantes qui prévoient déjà des évaluations à la juste valeur. Elle est applicable de façon prospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, soit sur l'exercice 2013 pour le groupe SNCF. Elle est sans impact significatif sur les comptes consolidés annuels.

— IFRS 7 « Instruments financiers: informations à fournir » amendée pour la partie relative à la compensation des actifs et passifs financiers et adoptée le 29 décembre 2012 par la Commission Européenne. L'amendement demande de présenter des informations complémentaires sur l'exposition du groupe par contreparties sur la valorisation des dérivés et des dépôts collatéraux. Ces informations sont présentées en note 25.

1.1.1.2. Normes et interprétations appliquées par anticipation pour la préparation des comptes consolidés annuels 2013

Le groupe a décidé d'appliquer par anticipation le « paquet consolidation » composé des normes IFRS 10, 11, 12 et IAS 27 et 28 révisées. Ce paquet a été publié le 12 mai 2011 par l'IASB et adopté par la Commission Européenne le 29 décembre 2012. La date d'entrée en vigueur obligatoire est fixée par l'IASB aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. Cette date a été repoussée au 1^{er} janvier 2014 par la Commission Européenne avec la possibilité d'une application anticipée. L'IASB a publié en juin 2012 des modalités transitoires pour la mise en œuvre de ces normes qui ont été approuvées par l'Union Européenne le 5 avril 2013. Parmi les normes présentées ci-dessous, la norme IFRS 11 est celle qui a le plus d'impact sur les comptes consolidés

annuels du groupe, les entités significatives consolidées suivant la méthode de l'intégration proportionnelle devenant mises en équivalence. Les impacts sont présentés en note 1.3.

— La norme IFRS 10 « États financiers consolidés » remplace la norme IAS 27 pour les aspects relatifs au contrôle et aux états financiers consolidés ainsi que l'interprétation SIC 12 « Consolidation – Entités ad hoc ». Elle redéfinit la notion de contrôle sur la base de trois critères : le pouvoir, l'exposition aux rendements variables et le lien entre le pouvoir et ces rendements. C'est sur la base de cette norme qu'est désormais défini le périmètre d'entités consolidées sous intégration globale.

— La norme IFRS 11 « Partenariats » remplace la norme IAS 31 pour les aspects relatifs à la comptabilisation des entités sous contrôle conjoint. Les investissements dans des partenariats qualifiés de coentreprises (« joint ventures ») au sens de la nouvelle norme, c'est-à-dire ceux qui donnent uniquement un droit sur l'actif net d'une entité, ne peuvent plus être comptabilisés par intégration proportionnelle et doivent être comptabilisés par mise en équivalence. Les investissements dans des partenariats qualifiés d'opérations conjointes (« joint operations »), c'est-à-dire ceux dans lesquels les partenaires ont des droits directs sur les actifs de l'entité et des obligations directes au titre des passifs de celle-ci, sont comptabilisés à hauteur des quotes-parts d'actifs, de passifs, de produits et de charges contrôlés par chacun des partenaires.

— La norme IFRS 12 « Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités » définit les informations à faire figurer dans les états financiers au titre des participations dans des filiales, partenariats, entités associées ou entités structurées non consolidées. En application de cette norme, des informations ont été modifiées et/ou ajoutées dans les notes 16, 20, 28 et 29.

— La norme IAS 27 révisée ne traite plus que de la comptabilisation des participations et des informations à fournir sur ces participations dans des états financiers individuels. Elle ne s'applique pas aux comptes consolidés du groupe SNCF.

— La norme IAS 28 révisée définit la notion d'influence notable et décrit la méthode de la mise en équivalence applicable aux participations dans des entités associées et dans des coentreprises au sens d'IFRS 11.

1.1.1.3. Normes et interprétations non appliquées par anticipation pour la préparation des comptes consolidés annuels 2013

Le groupe n'a pas appliqué par anticipation les autres normes et interprétations applicables à compter d'un exercice postérieur au 31 décembre 2013 qu'elles soient ou non adoptées par la Commission Européenne. En particulier, le groupe n'a pas appliqué à ses comptes consolidés annuels 2013 :

— IAS 32 « Instruments financiers: Présentation » amendée pour la partie relative à la compensation des actifs et passifs financiers. Le guide d'application de cette norme a été complété sur les deux critères cumulatifs de compensation d'un actif et d'un passif financier à savoir: le droit légal de compenser et l'intention pour l'entité de régler de façon compensée cet actif et ce passif. Les amendements publiés en décembre 2011 par l'IASB ont été adoptés par la Commission Européenne le 29 décembre 2012 et sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014, soit l'exercice 2014 pour le groupe. Les impacts sont en cours d'analyse.

— IFRS 9 « Instruments financiers » révisée en novembre 2009 par l'IASB et dont le processus d'adoption par la Commission Européenne est actuellement suspendu. La norme révisée

a pour objectif ultime de remplacer la norme IAS 39 actuelle sur les instruments financiers. Les trois thèmes concernés sont la classification et l'évaluation des instruments financiers, une méthodologie pour les pertes de valeur des actifs financiers et la comptabilité de couverture. La date d'entrée en vigueur obligatoire initialement fixée par l'IASB aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015 a été supprimée sans indication d'une nouvelle date. Les impacts sont en cours d'analyse.

— IFRIC 21 «Droits et taxes» publiée par l'IASB le 20 mai 2013 mais non encore adoptée par la Commission Européenne. Cette interprétation porte sur le mode de comptabilisation des impôts et taxes ne relevant pas de la norme IAS12 «Impôts sur le résultat». Elle a pour objectif de clarifier le fait générateur d'obligation justifiant la comptabilisation d'un passif au titre d'un droit ou d'une taxe exigible. Elle ne traite pas la question de la contrepartie de ce passif. Elle s'applique de façon rétrospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014, soit l'exercice 2014 pour le groupe, sous réserve d'un report de la date d'entrée en vigueur par la Commission Européenne. Les impacts sont en cours d'analyse.

1.1.2. Description des options comptables retenues

1.1.2.1. Options comptables prévues par les IFRS retenues par le groupe

Certaines normes du référentiel comptable de l'IASB prévoient des options en matière d'évaluation et de comptabilisation des actifs et passifs. Le groupe a ainsi choisi :

— la méthode d'évaluation au coût historique amorti pour les immobilisations corporelles et incorporelles et n'a pas choisi de réévaluer ses immobilisations à chaque clôture ;

— de présenter les subventions liées à des actifs en diminution des actifs subventionnés et non au passif du bilan en produits différés (dettes d'exploitation).

1.1.2.2. Positions comptables retenues par le groupe SNCF, en vertu des paragraphes 10 à 12 d'IAS 8 (« Méthodes comptables, changement d'estimations comptables et erreurs »)

Les positions comptables présentées ci-dessous ne font pas (ou partiellement) l'objet de dispositions particulières dans les normes comptables internationales (ou leurs interprétations) telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Le groupe SNCF a développé au meilleur de sa connaissance, une politique comptable reflétant la nature des transactions concernées.

— Engagements d'achats de participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires):

Les normes IAS 27 révisée « États financiers consolidés et individuels » et IAS 32 « Instruments financiers : présentation » conduisent le groupe, en l'état actuel des textes, à enregistrer les engagements d'achat de participations ne donnant pas le contrôle fermes ou conditionnels en dette financière avec pour contrepartie une réduction des participations ne donnant pas le contrôle. Lorsque la valeur de l'engagement excède le montant des participations ne donnant pas le contrôle, le solde est comptabilisé en diminution des capitaux propres du groupe. A chaque clôture, la juste valeur des engagements d'achats de participations ne donnant pas le contrôle est revue. La dette financière correspondante est ajustée en contrepartie des capitaux propres.

— Droit Individuel à la Formation (DIF):

En l'absence de dispositions IFRS précises sur ce sujet, le groupe a maintenu en IFRS le traitement retenu en normes françaises du droit individuel à la formation (avis CU du CNC n°2004-F du 13 octobre 2004). Les dépenses engagées au titre du DIF constituent une charge de la période et ne donnent donc lieu à aucun provisionnement.

1.1.2.3. Positions comptables retenues par le groupe pour certaines dispositions fiscales applicables en France

— Contribution Economique Territoriale (CET) et Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE):

La Loi de finances pour 2010 votée en décembre 2009, introduit une Contribution Economique Territoriale en remplacement de la Taxe Professionnelle (TP). La CET comprend deux composantes: la Contribution Foncière des Entreprises (CFE), assise sur les seules valeurs locatives des biens passibles d'une taxe foncière, et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, assise sur la valeur ajoutée des entreprises. Le plafonnement en fonction de la valeur ajoutée qui concernait la TP est reconduit et est appliqué à la somme de la CFE et de la CVAE; son taux est ramené à 3% au lieu de 3,5%.

La CET présentant, pour le groupe, des caractéristiques similaires à celles de la TP (bases foncières, plafonnement en fonction de la valeur ajoutée), celui-ci considère, à ce stade, que ses deux composantes forment un tout indissociable et que la qualification comptable de la CET doit être unique. En conséquence, le traitement comptable de la taxe en charges opérationnelles, qui prévalait pour la taxe professionnelle, est maintenu pour la CET.

— Contribution de Solidarité Territoriale (CST) instaurée par l'article 65 de la Loi de finance 2011:

La Contribution de Solidarité Territoriale (CST) est assise sur le montant total, déduction faite des contributions versées par l'État en compensation des tarifs sociaux et conventionnés, du chiffre d'affaires encaissé au cours du dernier exercice clos à la date d'exigibilité de la taxe relatif aux prestations de transport ferroviaire de voyageurs non conventionnés, et des prestations commerciales. Compte tenu de son assiette, cette taxe est comptabilisée sur la ligne « Impôts et taxes » au sein de la marge opérationnelle. Son impact est négatif de 90M€ sur l'exercice 2013 et de 135M€ sur l'exercice 2012.

— Taxe sur le Résultat des Entreprises Ferroviaires (TREF) instaurée par l'article 65 de la Loi de finance 2011:

La Taxe sur le Résultat des Entreprises Ferroviaires (TREF) est assise sur le résultat imposable à l'impôt sur les sociétés, avant imputation des déficits fiscaux reportables, au titre de son dernier exercice clos avant l'exigibilité de la taxe. Le montant de la taxe est plafonné à 200M€ à partir du 1^{er} janvier 2013 après avoir été initialement plafonné à 75M€ sur 2010 et 155M€ sur 2011. Compte tenu de son assiette, cette taxe est comptabilisée sur la ligne « Impôts sur les sociétés ». Son impact est négatif de 200M€ sur le résultat net des activités ordinaires sur l'exercice 2013 (200M€ sur 2012).

— Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) instauré par la loi de finances rectificative pour 2012 (n°2012-1510) du 29 décembre 2012:

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) a été créé pour aider les entreprises à financer leur compétitivité notamment à travers des efforts d'investissements, de recherche, d'innovation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement. Il est assis sur les rémunérations n'excédant pas deux fois et demie le salaire minimum de croissance que les entreprises versent à leurs salariés au cours de l'année civile. Pour 2013, le taux du crédit d'impôt est fixé à 4% de ces rémunérations puis porté à 6% pour les années suivantes.

Le CICE est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'année au cours de laquelle les rémunérations prises en compte pour le calcul du crédit d'impôt ont été versées. La créance sur l'État correspondant au montant non imputé pourra ainsi être utilisée pour le paiement de l'impôt dû au titre

des trois années suivant celle au titre de laquelle le crédit est constaté. A l'expiration de cette période, la fraction non imputée est remboursée à l'entreprise. Considérant que le CICE vise à financer des dépenses en faveur de la compétitivité et que ses modalités de calcul et de paiement ne répondent pas à la définition d'un impôt sur les sociétés suivant IAS 12, il a été analysé en substance par le groupe comme une subvention publique dans le champ d'application d'IAS 20. Dans la mesure où il est affecté par le groupe au financement des dépenses liées au fonds de roulement, il s'agit plus précisément d'une subvention d'exploitation dont les effets comptables sont retracés sur la ligne «Autres produits et charges opérationnels» du compte de résultat consolidé.

1.2. ESTIMATIONS COMPTABLES

Pour établir les comptes du groupe, la direction doit procéder à des estimations dans la mesure où de nombreux éléments inclus dans les comptes consolidés ne peuvent être précisément évalués. Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2013 ont été réalisées dans le contexte actuel de difficulté certaine à appréhender les perspectives d'activité. La direction est amenée à réviser ces estimations en cas de changement des circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ou à la suite de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience. En conséquence, les estimations retenues au 31 décembre 2013 pourraient être sensiblement modifiées et les résultats réels ultérieurs pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Ces estimations et hypothèses concernent notamment :

— La détermination des écarts d'acquisition

À l'occasion des regroupements d'entreprises, la direction procède à des estimations de juste valeur des actifs acquis et des passifs repris et réévalue à la juste valeur les participations antérieurement détenues pour les prises de contrôle par étapes. La différence entre le prix d'acquisition augmenté de la valeur des participations antérieurement détenues et la valeur d'entrée des actifs et passifs est constitutive d'un écart d'acquisition.

— La dépréciation des actifs non financiers

Le groupe réalise un test de perte de valeur de ses écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée au moins une fois par an. Par ailleurs, le groupe évalue à chaque date de clôture s'il existe un quelconque indice qu'un actif non financier puisse avoir perdu de la valeur nécessitant la réalisation d'un test.

Ces tests visent, en partie, à déterminer une valeur d'utilité ou une valeur de marché diminuée des coûts de vente. Les calculs de valeur d'utilité reposent sur une estimation de la part de la direction des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie (UGT), du taux d'actualisation adéquat à retenir pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie futurs et du taux de croissance retenu. Les calculs de valeur de marché reposent sur une appréciation de la part de la direction du prix de transaction qui pourrait résulter de la vente des actifs soumis au test, étant donné l'état d'usage de ces actifs. L'approche retenue pour l'activité Fret, les modalités des tests de dépréciation et les impacts en résultat sont présentés en note 8.

— Les éléments relatifs aux avantages liés au personnel

Considérant que ces avantages sont réglés de nombreuses années après que les membres du personnel ont rendu les services correspondants, la comptabilisation des obligations au titre des régimes à prestations définies et des autres passifs long terme est déterminée à partir d'évaluations actuarielles

basées sur des hypothèses financières et démographiques de taux d'actualisation, taux d'inflation, taux d'augmentation des salaires et table de mortalité. En raison du caractère long terme des plans, l'évolution de ces hypothèses peut générer des pertes ou gains actuariels et ainsi entraîner des variations significatives des engagements comptabilisés.

— La charge d'impôt et la reconnaissance des impôts différés actifs

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés lorsqu'il est probable que le groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les économies d'impôt non utilisées pourront être imputées. La capacité du groupe à recouvrer ces actifs d'impôt est appréciée au travers d'une analyse basée notamment sur son plan d'affaires et sur les aléas liés aux conjonctures économiques et aux incertitudes des marchés sur lesquels le groupe intervient. S'il s'avérait que les résultats fiscaux futurs du groupe étaient sensiblement différents de ceux retenus pour déterminer le montant des impôts différés actifs, le groupe verrait à la baisse ou à la hausse le montant des actifs d'impôt différé. Cet ajustement aurait une contrepartie dans le compte de résultat.

— Provisions pour risques liés à l'environnement

Le groupe comptabilise une provision pour risques environnementaux dès lors qu'il existe une obligation légale ou implicite envers un tiers qui se traduira par une sortie de ressources et pouvant être estimée de façon fiable. Les montants comptabilisés au titre de la dépollution des sites reposent sur la meilleure estimation possible des diagnostics réalisés au moment de l'arrêt des comptes et sur la prise en considération de ces valorisations pour les risques connus et pour lesquels les diagnostics sont en cours (voir note 2.18). Les montants comptabilisés au titre du désamiantage du matériel roulant correspondent aux prix estimés du désamiantage au terme de la vie du matériel. Ils sont déterminés à partir des prix actuellement facturés par les «ferrailleurs-désamianteurs». Ces prix ne comprennent ni le coût du transport pour amener l'engin chez le «ferrailleur-désamianteur» ni le prix de vente de la ferraille.

— Instruments financiers dérivés

Le groupe utilise des hypothèses pour évaluer la juste valeur de ses instruments financiers dérivés. Les principes de comptabilisation et d'évaluation sont décrits en note 2.15.

1.3. MODIFICATIONS APPORTÉES À L'EXERCICE ET AUX EXERCICES COMPARATIFS

Les réconciliations entre les données comparatives retraitées et les données publiées pour le compte de résultat, les autres éléments du résultat global, l'état de situation financière, l'état de flux de trésorerie consolidés et les engagements hors bilan sont présentées en note 1.3.3 ci-après.

Les impacts figurant dans la colonne «Impact Paquet consolidation» proviennent essentiellement de l'application de la norme IFRS 11.

1.3.1. Application par anticipation du «paquet consolidation» composé des normes IFRS 10, 11, 12 et IAS 27 et 28 révisées.

Le groupe s'est conformé aux dispositions transitoires pour l'application par anticipation du «paquet consolidation» (voir note 1.1.1.2). Ainsi, pour ce qui concerne IFRS 10, les exercices comparatifs n'ont été retraités que lorsque la qualification du contrôle s'est trouvée modifiée au 1^{er} janvier 2013. Pour ce qui concerne IFRS 11, le passage de l'intégration proportionnelle à la mise en équivalence a été réalisé de façon rétrospective au 1^{er} janvier 2012. L'application des nouvelles normes a les conséquences suivantes sur les comptes consolidés annuels.

1.3.1.1. Conséquences sur le périmètre

A l'exception de Geodis Overseas Tunisie et Société du Parc Lyon Diderot qui deviennent intégrées globalement, toutes les entités initialement consolidées par intégration proportionnelle dans le périmètre du groupe deviennent désormais mises en équivalence, ces entités répondant à la définition d'une coentreprise d'après IFRS 11. Ce changement constitue l'essentiel de l'impact lié à l'application du paquet consolidation sur les comptes consolidés annuels et présenté en note 1.3.3 ci-après.

Certaines entités passent d'une consolidation par intégration globale à une consolidation par mise en équivalence, le mode de gouvernance de ces entités ne répondant plus à la définition du contrôle telle que prévue par IFRS 10. Sur la base du périmètre publié au 31 décembre 2012, il s'agit d'entités de la branche SNCF Geodis (Transwaters, NEB, Froidcombi). L'impact est peu significatif sur les comptes consolidés annuels.

Les dispositions des nouvelles normes ne remettent pas en cause l'interprétation qui a prévalu à la non consolidation des sociétés auparavant non consolidées et qui restent exclues du périmètre (voir note 2.1).

1.3.1.2. Conséquences sur les états financiers

Les contributions des entités initialement intégrées (globalement ou proportionnellement) et désormais mises en équivalence disparaissent des différentes lignes de l'état de situation financière, du compte de résultat, de l'état de résultat global et de l'état de flux de trésorerie consolidés pour apparaître de façon agrégée sur une seule ligne libellée respectivement « Titres mis en équivalence », « Quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence », « Quote-part dans les autres éléments du résultat global des entreprises mises en équivalence » (en distinguant la part relative aux réserves recyclables et non recyclables) et « Dividendes reçus ».

Il en résulte que les opérations réciproques sans impact résultat réalisées avec ces entités ne sont plus éliminées dans le processus d'élaboration des comptes consolidés. Ainsi, la disparition de la contribution de ces entités aux différentes lignes des états financiers du groupe est compensée par l'apparition sur ces mêmes lignes des montants des opérations que le groupe réalise avec ces entités. L'effet induit sur les opérations réciproques est cependant sans conséquences sur les soldes intermédiaires du compte de résultat.

1.3.1.3. Conséquences sur la présentation des états financiers et les indicateurs sectoriels

Pour pouvoir continuer à suivre dans ses indicateurs opérationnels les résultats de ces entités qui prolongent l'activité du groupe, les états financiers et les indicateurs sectoriels ont été adaptés de la façon suivante :

— Au compte de résultat, la ligne quote-part dans le résultat des entités associées est nouvellement libellée « quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence ». Elle inclut la quote-part de résultat dans les entités sous influence notable et en contrôle conjoint. Elle remonte en termes de classement entre le résultat opérationnel et un nouveau sous-total dénommé « Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence ». Les produits et charges des entreprises auparavant intégrées et désormais mises en équivalence sont présentés sur cette seule ligne de façon agrégée et n'apparaissent plus ni dans la marge opérationnelle, ni dans le résultat opérationnel courant, ni dans le résultat opérationnel.

— Un nouvel indicateur libellé « Résultat opérationnel courant après quote-part de résultat net des entreprises mises

en équivalence » est présenté dans l'analyse par branches du rapport d'activité et dans l'information sectorielle (voir note 4). Il est égal à la somme du résultat opérationnel courant et de la quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence. Le résultat opérationnel après quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence est également présenté dans l'information sectorielle.

— Les dividendes reçus des entités mises en équivalence sont remontés parmi les flux liés à l'activité opérationnelle dans l'état des flux de trésorerie consolidés, la norme IAS 7 laissant le choix du classement. Cet agrégat intégrant désormais essentiellement des dividendes en provenance d'entités qui prolongent l'activité du groupe, il a été jugé plus pertinent de le classer parmi les flux liés à l'activité opérationnelle et non plus parmi les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement.

1.3.2. Application de la norme IAS 19 révisée sur les avantages du personnel

La norme est applicable de façon obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. Conformément aux dispositions transitoires, le groupe SNCF a appliqué la norme révisée de façon rétrospective au 1^{er} janvier 2012 selon les modalités de la norme IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimation comptables et erreurs ».

Les principaux changements de méthode ayant impacté les comptes consolidés concernent les avantages postérieurs à l'emploi (régimes à prestations définies) et sont listés ci-après :

— La méthode du corridor permettant jusqu'alors une reconnaissance différée en résultat des écarts actuariels générés au titre des régimes à prestations définies est supprimée :

– Désormais, les écarts actuariels générés sur une période doivent être reconnus immédiatement et intégralement en contrepartie des autres éléments du résultat global.
– Conformément aux principes édictés par la norme IAS1, dans l'état de résultat global, ces écarts actuariels font partie des autres éléments du résultat global qui ne seront jamais recyclés en résultat sur les exercices ultérieurs.

— L'amortissement linéaire du coût des services passés au titre des droits non définitivement acquis à la date d'une modification de régime est également supprimé. Tout impact d'une modification ou réduction de régime est enregistré immédiatement et intégralement en résultat de la période.

— Le taux de rendement attendu des actifs du régime est remplacé par le taux d'actualisation de l'obligation. Le « rendement implicite des actifs du régime » se substitue à la précédente dénomination « rendement attendu des actifs du régime ».

L'application de la norme étant rétrospective, les impacts ont été déterminés dès l'ouverture de l'exercice 2012, soit au 1^{er} janvier 2012. En conséquence de la première application de la norme, l'ouverture de l'état de situation financière au 1^{er} janvier 2012 a été retraitée comme suit :

— Les stocks d'écarts actuariels et de coût des services passés non reconnus au 31 décembre 2011 ont été réintégrés au montant des engagements envers le personnel qui figurent au passif de l'état de situation financière en contrepartie d'une diminution de même montant des capitaux propres.

— Ainsi, la somme des engagements envers le personnel courants et non courants comptabilisée au 1^{er} janvier 2012 est désormais égale à la valeur actualisée de l'engagement net calculée au 31 décembre 2011 (valeur actualisée de l'obligation diminuée le cas échéant de la juste valeur des actifs du régime).

L'impact sur le retraitement du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2012 s'élève à 33 M€, conduisant à une augmentation de la provision comptabilisée au 31 décembre 2011 en contrepartie d'une diminution de même montant des capitaux propres (avant l'effet impôt différé de 11,5 M€) :

- 31,7 M€ au titre des écarts actuariels non reconnus.
- 1,5 M€ au titre du stock de coût des services passés non reconnus.

Sur le montant de provision totale publié au 31 décembre 2011 de 1 831 M€, 1 336 M€ concernaient les avantages postérieurs à l'emploi. Compte tenu du montant publié de 12 M€ d'actif de retraite disponible après effet du plafonnement, le passif net comptabilisé au titre des avantages postérieurs à l'emploi

s'élevait à 1 325 M€ au 31 décembre 2011. À la suite de l'application d'IAS 19 révisée ce dernier passe à 1 358 M€ dans les comptes retraités au 1^{er} janvier 2012.

Sont présentés ci-après en détail les retraitements opérés entre les comptes publiés clos au 31 décembre 2012 et les comptes retraités au 1^{er} janvier 2013. Sur le montant de provision totale publié au 31 décembre 2012 de 1 925 M€, 1 336 M€ concernaient les avantages postérieurs à l'emploi. Compte tenu du montant publié de 14 M€ d'actif de retraite disponible après effet du plafonnement, le passif net comptabilisé au titre des avantages postérieurs à l'emploi s'élevait à 1 323 M€ au 31 décembre 2012. A la suite de l'application d'IAS 19 révisée ce dernier passe à 1 630 M€ dans les comptes retraités au 1^{er} janvier 2013 :

En millions d'euros	Comptes publiés 31/12/2012	Retraitements du bilan d'ouverture 01/01/2013	Comptes retraités 01/01/2013
Valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies	1 784	0	1 784
Juste valeur des actifs du régime	-154	0	-154
Situation nette des régimes	1 630	0	1 630
Écarts actuariels non reconnus à la date de clôture	-306	306	0
Coûts des services passés non reconnus à la date de clôture	-1	1	0
Passif (actif) net à la date de clôture	1 323	307	1 630
Actif disponible après effet du plafonnement de l'actif	13	-13	
Provision sur les avantages postérieures à l'emploi	1 336	294	1 630
Résultat net (avant effet impôt)	-105	-10	-114
<i>Dont part du groupe</i>		-8	
<i>Dont part des participations ne donnant pas le contrôle</i>		-2	
Résultat opérationnel	-64	0	-64
<i>dont coût des services passés amortis sur la période</i>	0	0	0
Résultat financier	-40	-10	-50
<i>dont coût financier</i>	-71		-71
<i>dont écarts actuariels amortis sur la période</i>	1	-1	0
<i>dont produit de rendement attendu des actifs du régime</i>	29	-9	21
Autres éléments du résultat global non recyclables	0	-296	-296
<i>Dont part du groupe</i>		-287	-287
<i>Dont part des participations ne donnant pas le contrôle</i>		-9	-9
<i>Réintégration du stock d'écarts actuariels non reconnus au 31/12/2011</i>		-32	-32
<i>Écarts actuariels générés sur l'exercice 2012</i>		-273	-273
<i>Ajustement du rendement des actifs du régime</i>		9	9
Autres réserves consolidées	0	-1	-1
<i>Réintégration du stock de coûts des services passés non reconnus au 31/12/2011</i>		-1	-1
Impacts sur les capitaux propres (avant effet impôt)	-105	-307	-411
<i>Dont part du groupe</i>		-296	
<i>Dont part des participations ne donnant pas le contrôle</i>		-11	
Effet impôt sur les capitaux propres		25	25
<i>Dont part du groupe</i>		22	22
<i>Dont part des participations ne donnant pas le contrôle</i>		3	3

1.3.3 Réconciliation entre les données publiées et les données comparatives retraitées

1.3.3.1 Compte de résultat consolidé et état de résultat global

En millions d'euros	Comptes publiés 31/12/2012	Impact IAS19 Révisée	Impact Paquet consolidation	Comptes retraités 31/12/2012
Chiffre d'affaires	33 820	0	-1 596	32 225
Achats et charges externes	-16 787	0	1 125	-15 662
Charges de personnel	-13 160	0	335	-12 825
Impôts et taxes	-1 161	0	5	-1 157
Autres produits et charges opérationnels	167	0	0	166
Marge opérationnelle	2 880	0	-131	2 748
Dotations aux amortissements	-1 503	0	54	-1 449
Variation nette des provisions	82	0	0	82
Résultat opérationnel courant	1 458	0	-77	1 382
Résultat de cession d'actifs	206	0	1	207
Réévaluation à la juste valeur de la participation antérieurement détenue	3	0	0	3
Pertes de valeur	-470	0	19	-451
Résultat opérationnel	1 196	0	-56	1 140
Quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence		0	54	54
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence		0	1 194	1 194
Coût de l'endettement financier net et autres	-308	0	-2	-310
Coût financier des avantages du personnel	-131	-10	1	-140
Résultat financier	-439	-10	-1	-450
Résultat des activités ordinaires avant impôt	757	-9	-3	744
Quote-part de résultat dans les entreprises associées	-12	0	12	
Impôt sur les sociétés	-338	1	-9	-346
Résultat net des activités ordinaires	407	-8	0	399
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	0	0	0	0
Résultat net de l'exercice	407	-8	0	398
Résultat net - Part du groupe	383	-7	0	376
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	24	-1	0	22

En millions d'euros	Comptes publiés 31/12/2012	Impact IAS 1 Amendée	Impact IAS19 Révisée	Impact Paquet consolidation	Comptes retraités 31/12/2012
Résultat net de l'exercice	407		-8		398
Autres éléments du résultat global :					
Variation des écarts de conversion	6			-12	-7
Impôts sur variation des écarts de conversion				0	0
	6	0		-12	-6
Variation de valeur des actifs disponibles à la vente	-3			0	-3
Impôts sur variation de valeur des actifs disponibles à la vente		0		0	0
	-3	0		0	-3
Variation de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	-71			15	-57
Impôts sur variation de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie		12		-11	1
	-71	12		3	-56
Quote-part dans les autres éléments du résultat global recyclables des entreprises mises en équivalence	3			8	12
Total des autres éléments du résultat global recyclables	-66	12	0	0	-54
Écarts actuariels sur régimes d'avantages du personnel à prestations définies			-258	-3	-262
Impôt sur écarts actuariels des régimes à prestations définies			6	6	11
	0	0	-253	3	-250
Quote-part dans les autres éléments du résultat global non recyclables des entreprises mises en équivalence				-3	-3
Total des autres éléments du résultat global non recyclables	0	0	-253	0	-253
Impôt relatif aux autres éléments du résultat global	12	-12			0
Résultat global total de la période	353	0	-261	0	92
Résultat global total - Part du groupe	329		-257		71
Résultat global total attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	24		-4		21

1.3.3.2 État de situation financière au 1^{er} janvier 2012

En millions d'euros	Comptes publiés 31/12/2011	Impact IAS19 Révisée	Impact Paquet consolidation	Comptes retraités 01/01/2012
Écarts d'acquisition	1 672	0	-24	1 648
Immobilisations incorporelles	1 416	0	-62	1 354
Immobilisations corporelles	16 658	0	-511	16 147
Actifs financiers non courants	6 265	-11	-10	6 244
Titres mis en équivalence	498	0	526	1 024
Impôts différés actifs	1 112	5	-26	1 092
Actifs non courants	27 621	-6	-107	27 508
Stocks et en-cours	907	0	-9	898
Créances d'exploitation	6 837	0	-233	6 604
Actifs d'exploitation	7 744	0	-242	7 502
Actifs financiers courants	2 793	0	-52	2 741
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 902	0	-211	3 692
Actifs courants	14 440	0	-505	13 935
Actifs détenus en vue d'être cédés	1	0	0	1
Total de l'actif	42 062	-6	-612	41 444

En millions d'euros	Comptes publiés 31/12/2011	Impact IAS19 Révisée	Impact Paquet consolidation	Comptes retraités 01/01/2012
Capital	4 971	0	0	4 971
Réserves consolidées	1 893	-18	-23	1 852
Résultat groupe	125	0	0	125
Capitaux propres - Part du groupe	6 989	-18	-23	6 948
Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	69	-4	-11	54
Capitaux Propres totaux	7 058	-22	-34	7 003
Engagements envers le personnel non courants	1 695	10	-7	1 698
Provisions non courantes	867	0	0	866
Passifs financiers non courants	15 521	0	-136	15 385
Impôts différés passifs	437	-6	-5	426
Passifs non courants	18 519	4	-147	18 376
Engagements envers le personnel courants	136	12	-9	139
Provisions courantes	215	0	-1	214
Dettes d'exploitation	10 711	0	-407	10 304
Passifs d'exploitation	11 062	12	-417	10 656
Passifs financiers courants	5 418	0	-13	5 405
Passifs courants	16 480	12	-430	16 062
Passifs relatifs aux actifs détenus en vue d'être cédés	4	0	0	4
Total du passif	42 062	-6	-612	41 444

L'impact sur les capitaux propres groupe figurant dans la colonne « Impact Paquet consolidation » provient de l'application au 1^{er} janvier 2012 de la norme IAS 28 révisée et correspond à l'annulation des réévaluations des intérêts conservés qui avaient été constatées lorsque des coentreprises étaient devenues des entreprises associées.

1.3.3.3 État de situation financière au 31 décembre 2012

En millions d'euros	Comptes publiés 31/12/2012	Impact IAS19 Révisée	Impact Paquet consolidation	Comptes retraités 31/12/2012
Écarts d'acquisition	1 369	0	-6	1 363
Immobilisations incorporelles	1 415	0	-68	1 347
Immobilisations corporelles	15 896	0	-500	15 396
Actifs financiers non courants	5 268	-13	-11	5 243
Titres mis en équivalence	489	0	570	1 059
Impôts différés actifs	1 009	9	-63	955
Actifs non courants	25 445	-4	-78	25 363
Stocks et en-cours	1 000	0	-10	990
Créances d'exploitation	7 820	0	-171	7 649
Actifs d'exploitation	8 820	0	-181	8 639
Actifs financiers courants	3 182	0	-23	3 159
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 627	0	-337	5 291
Actifs courants	17 629	0	-541	17 088
Actifs détenus en vue d'être cédés	22	0	0	22
Total de l'actif	43 097	-4	-618	42 474

En millions d'euros	Comptes publiés 31/12/2012	Impact IAS19 Révisée	Impact Paquet consolidation	Comptes retraités 31/12/2012
Capital	4 971	0	0	4 971
Réserves consolidées	1 956	-268	-23	1 666
Résultat groupe	383	-7	0	376
Capitaux propres - Part du groupe	7 310	-274	-23	7 012
Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	124	-8	-11	104
Capitaux Propres totaux	7 433	-282	-34	7 117
Engagements envers le personnel non courants	1 777	290	-20	2 047
Provisions non courantes	763	0	0	764
Passifs financiers non courants	15 269	0	-161	15 107
Impôts différés passifs	227	-16	-7	204
Passifs non courants	18 036	274	-188	18 122
Engagements envers le personnel courants	149	4	-4	149
Provisions courantes	217	0	-1	216
Dettes d'exploitation	12 128	0	-360	11 768
Passifs d'exploitation	12 494	4	-365	12 133
Passifs financiers courants	5 110	0	-31	5 079
Passifs courants	17 604	4	-396	17 212
Passifs relatifs aux actifs détenus en vue d'être cédés	24	0	0	24
Total du passif	43 097	-4	-618	42 474

1.3.3.4 État des flux de trésorerie consolidés

En millions d'euros	Comptes publiés 31/12/2012	Impact IAS19 Révisée	Impact Paquet consolidation	Comptes retraités 31/12/2012
Résultat net de l'exercice	407	-8	0	398
Éliminations:				
de la quote-part de résultat dans les entreprises associées	12	0	-66	-54
de la charge (produit) d'impôt différé	-97	-1	21	-76
des amortissements et provisions	1 872	9	-78	1 804
des profits / pertes de réévaluation (juste valeur)	7	0	0	7
des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	-226	0	-1	-227
Autres produits et charges sans incidence de trésorerie	0	0	0	0
CAF après coût de l'endettement financier net et impôt	1 975	0	-123	1 852
Éliminations:				
de la charge (produit) d'IS	434	0	-13	422
du coût de l'endettement financier net	295	0	2	296
des produits de dividendes	-9	0	0	-9
CAF avant coût de l'endettement financier net et impôt	2 695	0	-134	2 562
Incidence de la variation du BFR	-285	0	-8	-293
Impôts payés	-344	0	17	-327
Dividendes reçus	0	0	40	40
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	2 066	0	-85	1 982
Acquisitions de filiales nettes de la trésorerie acquise	0	0	-3	-3
Cessions de filiales nettes de la trésorerie cédée	20	0	0	20
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-2 165	0	29	-2 136
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	405	0	-7	398
Nouveaux actifs financiers de concession	-624	0	0	-624
Encaissement sur actifs financiers de concession	495	0	0	495
Acquisition d'actifs financiers	-26	0	3	-23
Cession d'actifs financiers	948	0	0	948
Variation des prêts et avances consentis	20	0	-27	-7
Variation des actifs de trésorerie	59	0	0	59
Subventions d'investissement reçues	206	0	-1	205
Dividendes reçus	10	0	-10	0
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-654	0	-16	-669
Flux de trésorerie issus des opérations sur capitaux propres	-221	0	0	-221
Émission d'emprunts	1 167	0	-39	1 128
Remboursements d'emprunts et de la créance RFF	-1 104	0	17	-1 087
Intérêts financiers nets versés	-278	0	-2	-280
Dividendes payés aux actionnaires du groupe	-199	0	0	-199
Dividendes payés aux minoritaires	-35	0	0	-35
Variation des dettes de trésorerie	1 056	0	-1	1 056
Variation des dérivés	3	0	0	3
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	389	0	-25	365
Incidence de la variation des taux de change	3	0	-2	1
Incidence des changements de principes comptables	4	0	-3	0
Incidence des variations de juste valeur	-1	0	0	-1
Variation de trésorerie	1 808	0	-131	1 677
Trésorerie d'ouverture	3 660	0	-206	3 454
Trésorerie de clôture	5 468	0	-337	5 131

1.3.3.5 Engagements hors bilan

Du fait du passage à la méthode de la mise en équivalence, les contributions des entités initialement intégrées (globalement ou proportionnellement) disparaissent des différents engagements hors bilan donnés et reçus. En revanche, apparaissent parmi ces engagements ceux du groupe envers ces entités. Les impacts cumulés sont les suivants par nature d'engagement.

	Comptes publiés 31/12/2012	Impact Paquet Consolidation	Comptes retraités 31/12/2012
Engagements reçus	Engagement total		Engagement total
Engagements liés au financement	1 058	-2	1 056
Sûretés personnelles	87	-2	85
Lignes de crédit confirmées non utilisées	971	0	971
Engagements liés aux activités opérationnelles	5 450	79	5 529
Engagements de financement d'investissements pour l'exploitation de matériel ferroviaire	2 694	48	2 742
Engagements de financement d'achat d'immobilisations autres que matériel ferroviaire	446	0	446
Promesses de vente immobilière	95	0	95
Garanties opérationnelles	1 025	0	1 025
Contrats de location simple: mobilier	426	19	445
Contrats de location simple: immobilier	760	12	772
Engagements liés aux contrats d'achats d'exploitation et d'immobilisations	4	0	4
Engagements liés au périmètre consolidé	94	0	94
Garanties de passif	94	0	94
Clause de retour à meilleure fortune sur abandon de créances financières	1	0	1
Autres engagements reçus	13	-5	8
Total engagements reçus	6 616	72	6 688

	Comptes publiés 31/12/2012	Impact Paquet Consolidation	Comptes retraités 31/12/2012
Engagements donnés	Engagement total		Engagement total
Engagements liés au financement	1 901	-252	1 648
Sûretés personnelles	329	-3	326
Sûretés personnelles : Cautions données au titre des prêts souscrits par le personnel	1 073	0	1 073
Sûretés réelles	483	-268	215
Lignes de crédit confirmées non utilisées	15	19	34
Engagements liés aux activités opérationnelles	12 602	-922	11 679
Engagements d'investissement pour l'exploitation de matériel ferroviaire	6 432	-256	6 175
Engagements d'achat d'immobilisations autres que matériel ferroviaire	1 242	-4	1 238
Promesses de vente immobilière	140	0	140
Garanties opérationnelles	538	0	538
Cautions douanes (activité Geodis)	160	-2	158
Contrats de location simple : mobilier	1 486	-280	1 205
Contrats de location simple : immobilier	1 549	-62	1 487
Engagements liés aux contrats d'achats d'exploitation et d'immobilisations	613	-317	296
Engagements fermes d'achats de matières premières (électricité, gazole)	442	0	442
Engagements liés au périmètre consolidé	847	0	847
Engagements portant sur les titres (contrats d'options)	797	0	797
Autres engagements liés au périmètre consolidé	51	0	51
Autres engagements donnés	52	0	52
Total engagements donnés	15 402	-1 175	14 227

2. PRINCIPES COMPTABLES

2.1. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

2.1.1. Entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou influence notable

Les sociétés contrôlées par le groupe directement ou indirectement sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle est défini et apprécié, conformément à IFRS 10, sur la base de trois critères : le pouvoir, l'exposition aux rendements variables et le lien entre le pouvoir et ces rendements.

Dans la pratique, le contrôle existe lorsque le groupe détient plus de 50% des droits de vote d'une entité (sont pris en compte les droits de vote existants et les droits de votes potentiels exerçables en substance avant la tenue des organes de direction) ou lorsque le groupe a le pouvoir :

— sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;

— de diriger la politique financière et opérationnelle de l'entreprise en vertu d'un contrat ;

— de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;

— de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées.

La totalité du résultat des filiales est répartie entre le groupe et les participations ne donnant pas le contrôle en fonction de leur pourcentage d'intérêt même si cela conduit à comptabiliser des participations ne donnant pas le contrôle pour des valeurs négatives.

Les investissements dans des partenariats qualifiés de coentreprises (« joint ventures ») au sens de la norme IFRS 11, c'est-à-dire ceux qui donnent uniquement un droit sur l'actif net d'une entité, sont consolidés par mise en équivalence. Les entités dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque la participation du groupe est supérieure ou égale à 20%. Les résultats des sociétés acquises, ou cédées, au cours de l'exercice sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé du groupe à compter de la date de prise de contrôle et jusqu'à la date de transfert de ce contrôle en cas de cession. Les comptes des sociétés du périmètre de consolidation sont retraités pour les mettre en conformité avec les principes comptables du groupe et arrêtés au 31 décembre 2013. Tous les résultats internes entre les sociétés consolidées sont éliminés.

La liste des filiales, coentreprises, opérations conjointes et entités associées est présentée en note 33. Le groupe a dû exercer son jugement pour apprécier son niveau de contrôle dans les sociétés suivantes.

2.1.2. E.S.H. (Sociétés HLM)

L'appréciation du contrôle des Entreprises Sociales pour l'Habitat (E.S.H., sociétés dites HLM) constitue un domaine normatif complexe qu'il convient d'analyser avec pragmatisme à la lumière des contraintes fixées par le cadre très strict de la réglementation HLM et des orientations que SNCF se fixe dans sa politique du logement. Il apparaît que la consolidation ne s'impose pas notamment car :

— si SNCF exerce une influence sur certains aspects de gestion des ESH, elle ne peut pas être qualifiée d'influence de contrôle ; SNCF ne peut ni diriger les activités pertinentes des ESH en application d'IFRS 10 ni influencer sur la direction de celles-ci en application d'IAS 28 révisée du fait des restrictions et de l'encadrement strict imposés par la Loi ;

— l'attachement du groupe SNCF à la détention de quatre ESH concernées tire primordialement sa source dans des raisons institutionnelles et d'intérêt général et non dans des considérations financières et patrimoniales directes ou indirectes, les rendements pouvant être perçus étant très limités.

Les titres des sociétés HLM sont par conséquent maintenus à l'actif du bilan et classés en actifs financiers disponibles à la vente.

Les principaux postes du bilan consolidé de ces sociétés sont les suivants :

— actifs non courants : 3 788 M€ (3 442 M€ en 2012) ;

— passifs non courants (dettes) : 2 284 M€ (2 023 M€ en 2012).

2.1.3. SOFIAP

SNCF est actionnaire d'un groupe de sociétés orienté vers le financement immobilier. Regroupé sous la marque SOCRIF, cet ensemble est composé de SNCF Habitat (société coopérative d'intérêt collectif détenue à 100%), de Sofiap (établissement de crédit détenu à 49% et contrôlé par le Crédit Immobilier de France Développement) et de Soprim (société par actions simplifiée détenue à 100%). Étant donné les restrictions légales régissant les rendements reçus par les investisseurs des Sociétés Anonymes Coopératives d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété (règles statutaires particulières édictées par le Code de la Construction pour l'Habitation), la SNCF n'est pas exposée aux rendements variables de SNCF Habitat et n'a pas non plus la capacité d'agir sur ces rendements. En conséquence, SNCF Habitat n'est pas consolidée en application de la norme IFRS 10. Il en est de même pour Sofiap et Soprim détenues indirectement via SNCF Habitat en l'absence de contrôle effectif. Soprim a une activité très limitée. Sofiap présente les agrégats financiers suivants à la clôture :

— actifs non courants : 541 M€ (498 M€ au 31 décembre 2012)

— passifs non courants : 635 M€ (594 M€ au 31 décembre 2012)

2.1.4. Eurostar International Limited (EIL)

La création effective d'EIL, entité de droit britannique, est intervenue le 1^{er} septembre 2010 après réalisation des apports, par chaque partie, d'actifs nécessaires à l'activité d'EIL, en nature et/ou en numéraire, en échange d'une participation au capital de la société. EIL est ainsi détenue par la SNCF à hauteur de 55%, par LCR à hauteur de 40% et par SNCB à hauteur de 5%.

Parallèlement à la création d'EIL, un pacte entre les 3 actionnaires a été établi. Il précise la composition du Conseil d'administration (ou board), définit une procédure de prise de décision destinée à protéger leurs intérêts, encadre le règlement des conflits potentiels et prévoit un droit de préemption au profit de chaque actionnaire dans l'éventualité où l'un d'eux serait amené à se retirer de la structure.

Les caractéristiques de la procédure de résolution des litiges conduisent en pratique SNCF et LCR à trouver un accord sur l'ensemble des décisions stratégiques sans que l'un ou l'autre puisse imposer unilatéralement son point de vue. SNCF

considère ainsi que le contrôle conjoint est l'analyse qui traduit le plus fidèlement la gouvernance mise en place et son application pratique.

Le droit des partenaires portant sur l'actif net, EIL est une coentreprise au sens d'IFRS 11 et est mise en équivalence.

2.2. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET ÉCARTS D'ACQUISITION

2.2.1. Principes généraux

En application de la méthode de l'acquisition, les actifs et passifs identifiables de la société acquise qui satisfont aux critères de reconnaissance en IFRS, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs destinés à être cédés qui sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de vente liés.

Seuls les passifs identifiables remplissant les critères de reconnaissance d'un passif ou d'un passif éventuel chez la société acquise sont comptabilisés à la date d'acquisition dans le cadre de l'allocation du coût du regroupement d'entreprises. Ainsi, un passif de restructuration de l'entreprise acquise n'est comptabilisé dans le cadre de l'affectation du coût du regroupement, que si, à la date d'acquisition, l'entreprise acquise a une obligation actuelle d'effectuer cette restructuration.

Les ajustements des justes valeurs des actifs et passifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises comptabilisés initialement sur la base de valeurs provisoires (du fait de travaux d'évaluation externe en cours ou d'analyses complémentaires restant à mener), sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs de l'écart d'acquisition s'ils surviennent dans les 12 mois suivant la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, ces ajustements sont comptabilisés directement en résultat sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreur.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an, selon les modalités décrites en note 2.8.

Les écarts d'acquisition négatifs sont immédiatement comptabilisés en résultat opérationnel.

En cas de cession d'une participation, la plus ou moins-value de cession tient compte de la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition relatif à l'activité cédée.

Les rachats et cessions de participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires) sans changement du niveau de contrôle sont imputés sur les capitaux propres.

2.2.2. Regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2010 (application de l'ancienne norme IFRS 3)

Les participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise sont évaluées sur la base de leur quote-part dans la juste valeur nette des actifs et passifs comptabilisés.

L'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part du groupe dans les actifs nets acquis évalués à leur juste valeur est comptabilisé en écart d'acquisition. Les coûts directement attribuables au regroupement font partie du coût d'acquisition. Dans le cas d'une prise de contrôle par étape, la réévaluation à la juste valeur de la quote-part antérieurement détenue est enregistrée en capitaux propres.

Les compléments de prix sont comptabilisés à la juste valeur à la date de prise de contrôle dès lors qu'ils sont probables et peuvent être évalués de manière fiable. Les ajustements des

compléments de prix sont enregistrés en contrepartie de l'écart d'acquisition sans limitation de temps.

2.2.3. Regroupements d'entreprises postérieurs au 1^{er} janvier 2010 (application de la norme IFRS 3 révisée)

Pour les participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, le groupe a le choix, pour chaque regroupement, entre la méthode du goodwill partiel et celle du goodwill complet.

— Dans la méthode du goodwill partiel seule la part de l'écart d'acquisition attribuable au groupe est comptabilisée au bilan. Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées sur la base de leur quote-part dans la juste valeur nette des actifs et passifs comptabilisés.

— Dans la méthode du goodwill complet, l'écart d'acquisition est comptabilisé en totalité. La part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle est incluse dans la valorisation des participations ne donnant pas le contrôle qui sont ainsi comptabilisées à leur juste valeur.

Les coûts directement attribuables au regroupement ne font plus partie du coût d'acquisition celui-ci se limitant à une logique de prix payé au vendeur pour l'acquisition des titres. Ils sont comptabilisés en charges.

Dans le cas d'une prise de contrôle par étape, la réévaluation à la juste valeur de la quote-part antérieurement détenue est enregistrée en résultat opérationnel après les résultats de cession d'actifs.

Les compléments de prix sont comptabilisés à la juste valeur à la date de prise de contrôle. Les ajustements des compléments de prix sont enregistrés en contrepartie de l'écart d'acquisition si et seulement s'ils interviennent durant le délai d'affectation et sont liés à de nouvelles informations sur la situation existante à la date de contrôle. Dans les autres cas, tout ajustement du complément de prix est comptabilisé en résultat ou, suivant les dispositions d'IAS 39 en la matière, en autres éléments du résultat global.

2.3. CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES FILIALES ÉTRANGÈRES

Les comptes des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro sont convertis en euros selon la méthode du cours de clôture :

— les comptes de bilan sont convertis sur la base des taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice,

— les comptes de résultat sont convertis sur la base des taux de change moyens de l'exercice,

— les écarts de conversion résultant de la variation entre les taux de clôture de l'exercice précédent et ceux de l'exercice en cours sur les éléments de bilan, ainsi que ceux provenant de la différence entre les taux de change moyens et les taux de change à la clôture sur les éléments de résultat, sont portés dans le poste « Écarts de conversion » inclus dans les capitaux propres consolidés.

De même, les écarts de change résultant de la conversion de créances ou dettes faisant partie de l'investissement net dans une filiale à l'étranger sont enregistrés dans le poste « Écarts de conversion » dans les capitaux propres. Ils sont comptabilisés en résultat lors de la sortie de l'investissement net.

2.4. CONVERSION DES OPÉRATIONS EN DEVICES

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par la filiale dans sa monnaie fonctionnelle au cours du jour de la transaction.

Les éléments monétaires du bilan sont réévalués au cours de clôture de chaque arrêté comptable. Les écarts de change correspondants sont enregistrés au compte de résultat ou comme une composante distincte des capitaux propres s'ils sont relatifs à des opérations de couvertures qualifiées en IFRS d'investissements nets ou de flux de trésorerie.

2.5. ACCORDS DE CONCESSION DE SERVICES

2.5.1. Présentation de l'interprétation IFRIC 12

Une convention est incluse dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC 12 lorsque les actifs utilisés pour la réalisation du service public sont contrôlés par le concédant. Le contrôle est présumé quand les deux conditions suivantes sont remplies :

— le concédant contrôle ou régule le service public, c'est-à-dire qu'il contrôle ou régule les services qui doivent être rendus grâce à l'infrastructure objet de la concession et détermine à qui et à quel prix ce service doit être rendu ; et

— le concédant contrôle l'infrastructure, c'est-à-dire a le droit de reprendre l'infrastructure en fin de contrat.

En application de l'interprétation IFRIC 12, les infrastructures utilisées ne peuvent dans ces cas être inscrites au bilan du concessionnaire en tant qu'immobilisation corporelle mais figurent sous la forme d'un actif incorporel (« modèle de l'actif incorporel ») et/ou d'un actif financier (« modèle de l'actif financier ») selon le degré d'engagement de rémunération consenti par le concédant :

— le « modèle de l'actif incorporel » s'applique lorsque le concessionnaire reçoit un droit à facturer les usagers du service public et que le concessionnaire est payé en substance par l'utilisateur ce qui fait supporter un risque de demande au concessionnaire ;

— le « modèle de l'actif financier » s'applique quand le concessionnaire obtient un droit inconditionnel à recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier, soit directement de la part du concédant soit indirectement par l'intermédiaire des garanties données par le concédant sur le montant des encaissements de la part des usagers du service public. La rémunération est indépendante de la fréquentation de l'infrastructure par les usagers.

2.5.2. Activités susceptibles d'être concernées dans le groupe

Dans le cadre de ses activités de transport de proximités (régionaux, transrégionaux, locaux), le groupe, par l'intermédiaire de sa branche SNCF Proximités est amené à assurer des prestations de service public (service conventionné de transport ferroviaire) pour l'État français (Autorité Organisatrice des transports des Trains d'Équilibre du Territoire) une collectivité publique (en France les Régions – Autorités Organisatrices des réseaux de transport régionaux – et les communautés urbaines et à l'international, différentes autorités publiques locales), moyennant une rémunération. Ces prestations font l'objet de conventions dites d'exploitation d'une durée de 3 à 10 ans. Le traitement comptable de ces conventions est exposé dans l'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de services » applicable de façon rétrospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2010 pour les infrastructures immobilisées après la conclusion des dites conventions.

2.5.3. Cas de figures identifiés

Certains contrats sont hors champ d'application d'IFRIC 12 parce que les conditions de présomption de contrôle par le concédant ne sont pas remplies. Les actifs afférents à ces contrats continuent d'être comptabilisés en immobilisations corporelles comme sur les exercices précédents.

Pour les autres contrats dans le champ d'application de l'interprétation, les biens construits ou acquis postérieurement à la signature du contrat pour remplir la mission de service public sont classés soit en actif financier soit en actif incorporel selon le niveau d'exposition aux risques du contrat. Les autres biens construits ou acquis antérieurement à la signature de ces contrats continuent d'être comptabilisés en immobilisations corporelles comme sur les exercices précédents.

2.5.4. Subventions associées

Les subventions reçues dans le cadre de contrats de concessions sont présentées en diminution des actifs incorporels ou des actifs financiers en fonction du modèle applicable après analyse de chaque contrat de concession. Dans le modèle de l'actif incorporel, les subventions viennent en réduction de la charge d'amortissement de l'actif incorporel du domaine concédé sur la durée résiduelle du contrat de concession.

Dans le modèle de l'actif financier, les subventions d'investissement sont assimilées à une modalité de remboursement de cet actif. Les infrastructures sous le champ d'application d'IFRIC 12 qui sont totalement subventionnées apparaissent pour une valeur nulle à l'actif du bilan.

2.6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement la clientèle, les droits au bail, licences et logiciels, ainsi que les marques acquises lors de regroupements d'entreprises. Elles sont comptabilisées à leur coût historique ou, le cas échéant, à la juste valeur à la date de prise de contrôle si ces immobilisations sont acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Lorsque leur durée de vie est définie, elles sont amorties selon la méthode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité laquelle varie de 1 à 5 ans.

Lorsque leur durée de vie est indéfinie, les immobilisations ne sont pas amorties et font l'objet d'un test de perte de valeur au moins une fois par an, selon les modalités décrites en note 2.8.

En application d'IFRIC 12 sur les accords de concession de services, des immobilisations incorporelles sont constatées au titre des contrats de concession lorsque le groupe, concessionnaire, reçoit un droit à facturer les usagers du service public et est payé en substance par l'utilisateur ce qui lui fait supporter un risque de demande. L'actif incorporel est alors amorti sur la durée de la convention.

2.7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles du groupe sont composées de biens remis en jouissance par l'État, de biens propres et de biens faisant l'objet de contrats de location financement.

La Loi française d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI), partiellement recodifiée dans la partie législative du Code des Transports du 28 octobre 2010, fixe les conditions de possession du domaine confié au groupe SNCF.

Le 1^{er} janvier 1983, à la création de l'établissement public industriel et commercial SNCF, les biens immobiliers, antérieurement concédés à la société anonyme d'économie mixte à laquelle il succédait, lui ont été remis en dotation.

Ces biens, mis à disposition par l'État français, sans transfert de propriété, sont inscrits à l'actif du bilan du groupe SNCF afin d'apprécier la réalité économique de la gestion du groupe. Sous réserve des dispositions légales applicables aux ouvrages déclarés d'intérêt général ou d'utilité publique, SNCF exerce tous les pouvoirs de gestion sur les biens immobiliers qui lui sont remis ou qu'elle acquiert.

Les biens immobiliers détenus par l'établissement public, qui cessent d'être affectés à la poursuite de ses missions ou qui font partie du domaine privé, peuvent recevoir une autre affectation domaniale ou être aliénés par l'établissement public à son profit.

2.7.1. Biens propres

Les immobilisations corporelles acquises en pleine propriété figurent à l'actif du bilan consolidé à leur coût d'acquisition. Les immobilisations produites en interne sont comptabilisées à leur coût de production. Les immobilisations acquises via un regroupement d'entreprises sont enregistrées à leur juste valeur lors de l'entrée dans le périmètre.

Le coût de production des immobilisations produites comprend le coût des matières et de la main-d'œuvre utilisées pour la production des immobilisations, y compris les pièces de rechange acquises à l'origine. Les frais financiers sont capitalisés depuis le 1^{er} janvier 2009 suivant IAS 23 révisée. Les immobilisations corporelles ne font pas l'objet de réévaluation périodique.

Les dépenses d'entretien et de réparation sont comptabilisées comme suit :

— pour le matériel roulant :

- les charges d'entretien courant supportées au cours de la vie du matériel (remise en état des pièces de rechange défectueuses, ainsi que remplacement des pièces inutilisables ou manquantes) constituent des charges d'exploitation ;
- les dépenses relatives aux programmes pluriannuels de grandes révisions sont immobilisées sous la forme d'un composant révision, qui est ensuite amorti,
- les dépenses de révision effectuées au terme de la durée de vie initiale du composant, ainsi que celles intervenues lors d'opérations de rénovation ou de transformation, sont portées en immobilisations dès lors qu'elles en prolongent la durée de vie ;

— pour les installations fixes :

- les charges d'entretien courant et de réparation (visites techniques, contrats de maintenance...) constituent des charges d'exploitation ;
- les dépenses relatives aux programmes pluriannuels de gros entretien des constructions sont immobilisées en procédant au renouvellement partiel ou total de chaque composant concerné.

Les obligations de désamiantage du matériel roulant sont comptabilisées, comme les obligations de démantèlement, en contrepartie d'une augmentation de la valeur du matériel à l'actif du bilan (cf. note 2.18.2).

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur rythme d'utilisation, c'est-à-dire principalement suivant le mode linéaire et selon le mode dégressif sur une durée d'utilité de 4 ans pour le matériel informatique.

2.7.2. Durées d'amortissement

Les durées retenues sont les suivantes :

Aménagements des terrains	20 ans
Constructions complexes (gares, bâtiments administratifs, ...)	
Gros œuvre	50 ans
Clos et couvert	25 ans
Second œuvre	25 ans
Aménagements	15 ans
Lots techniques	15 ans
Constructions simples (ateliers, entrepôts, ...)	
Gros œuvre, second œuvre, clos et couvert	30 ans
Aménagements	15 ans
Lots techniques	15 ans
Matériel et outillage	5 à 20 ans
Véhicules automobiles	
Matériel de transport ferroviaire :	
TGV :	
Structure	30 ans
Aménagement intérieur	15 ans
Révision	15 ans
Locomotives électriques et diesel :	
Structure	30 ans
Révision	15 ans
Automoteurs :	
Structure	30 ans
Aménagement intérieur	15 ans
Révision	15 ans
Voitures voyageurs :	
Structure	30 ans
Aménagement intérieur	15 ans
Révision	10 à 15 ans
Wagons	30 ans ± 20%
Navires	20 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 5 ans

2.8. DÉPRÉCIATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION, DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Le groupe apprécie à chaque arrêté comptable, s'il existe un indice montrant qu'un actif a pu perdre notablement de la valeur. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué.

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation chaque année, ainsi qu'à chaque fois que des indicateurs montrent qu'une perte de valeur a pu être encourue.

Pour réaliser le test de dépréciation, chaque écart d'acquisition est alloué au niveau de chaque Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT ») ou groupe d'UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, que d'autres actifs ou passifs de l'entreprise acquise soient ou non affectés à ces unités ou groupes d'UGT. Cette UGT représente le niveau le plus fin auquel le goodwill est suivi pour les besoins de gestion interne.

Les actifs incorporels à durée de vie définie et les actifs corporels, font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des circonstances intervenus au cours de la période (obsolescence, dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions, chute des revenus et autres indicateurs externes...), indiquent qu'une perte de valeur a pu être subie et que leur valeur recouvrable pourrait être inférieure à leur valeur nette comptable.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif ou de l'écart d'acquisition avec sa valeur recouvrable laquelle est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité. La valeur recouvrable d'un actif est calculée de manière individuelle, sauf si cet actif ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles des autres actifs ou groupe d'actifs. Dans ce cas, qui est celui de la plupart des actifs corporels et incorporels de SNCF et des écarts d'acquisition, le groupe calcule la valeur recouvrable du groupe d'actifs (unité génératrice de trésorerie – UGT) à laquelle appartient l'actif testé.

La valeur d'utilité correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction de SNCF :

— les flux de trésorerie sont issus des plans d'affaires établis sur des durées de 3 à 5 ans et validés par les organes de direction ;

— au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance à long terme proche de l'inflation long terme attendue en France par le groupe, dans la limite de la durée de vie des immobilisations testées ou à l'infini pour les goodwill et autres actifs incorporels à durée de vie indéfinie ;

— l'actualisation des flux est effectuée en utilisant des taux appropriés à la nature des activités.

Les pertes de valeur enregistrées sur des écarts d'acquisition sont irréversibles.

2.9. ACTIFS ET PASSIFS RELATIFS AUX ACTIFS DÉTENUS EN VUE D'ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Une activité abandonnée est une composante dont le groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui correspond à une activité ou une zone géographique significative pour le groupe.

Conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » :

— les actifs non courants des entités contrôlées détenus en vue d'être cédés sont présentés sur une ligne distincte du bilan pour une valeur correspondant au plus faible de la valeur nette comptable ou de la juste valeur nette des coûts de sortie. Les dettes éventuellement attachées à ces actifs ou activités sont également présentées de manière distincte sur une ligne du passif.

— les impacts sur le résultat de l'exercice de l'ensemble des activités abandonnées sont présentés sur une ligne spécifique du compte de résultat, en dehors des activités ordinaires,

— les impacts sur les flux de trésorerie des activités abandonnées sont présentés en notes annexes.

2.10. OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCEMENT

2.10.1. Opérations de prise en location

Les immobilisations louées sont comptabilisées comme des acquisitions financées par emprunt dès lors que les conditions des contrats correspondent à celles des locations financement. Les contrats de location financement sont des contrats par lesquels le bailleur cède au preneur le droit d'utiliser un actif pour une période déterminée, en échange d'un paiement et le bailleur transfère l'essentiel des avantages et des risques inhérents à la propriété de l'actif. Les critères d'appréciation de ces contrats sont fondés notamment sur les éléments suivants :

— le contrat prévoit le transfert obligatoire de la propriété à la fin de la période de location,

— le contrat contient une option d'achat et les conditions de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du bail,

— la durée du contrat couvre la majeure partie de la vie économique estimée du bien loué,

— la valeur actualisée de la somme des redevances minimales prévues au contrat est proche de la juste valeur du bien.

— les actifs loués sont d'une nature tellement spécifique que seul le preneur peut les utiliser sans leur apporter de modifications majeures.

Les immobilisations concernées sont alors présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements minimaux ou leur juste valeur si celle-ci est inférieure. Elles sont amorties selon les mêmes durées que les biens équivalents détenus en pleine propriété ou remis en jouissance.

Les contrats de location ne possédant pas les caractéristiques d'un contrat de location financement sont enregistrés comme des contrats de location simple et seules les redevances sont enregistrées en résultat.

2.10.2. Opérations de cession-bail et assimilées

2.10.2.1. Cession-bail

Dans le cadre d'une cession de bien débouchant sur un contrat de location financement, l'opération est comptabilisée conformément aux principes présentés ci-dessus. Dans le cas d'une plus-value de cession, celle-ci est différée et étalée sur la durée du contrat de location.

Dans le cas d'une cession débouchant sur un contrat de location simple les impacts diffèrent en fonction du niveau du prix de vente relativement à la juste valeur :

— Si le prix de vente est inférieur ou égal à la juste valeur, le résultat de cession est immédiatement constaté dans le compte de résultat.

— Si le prix de vente est strictement inférieur à la juste valeur avec une perte compensée par des loyers en dessous du marché, la perte est étalée et amortie sur la durée du contrat.

— Si le prix de vente est strictement supérieur à la juste valeur, l'excédent est différé et amorti sur la durée du contrat.

2.10.2.2. Autres opérations

Par ailleurs, certains montages financiers s'appuient sur des contrats de location financement préexistants. La structure de financement existante du matériel n'étant pas modifiée et le bénéfice de ces opérations étant définitivement acquis, il est enregistré, dès la signature du contrat, en résultat financier (voir note 28.1).

2.11. ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers comprennent les titres de participation de sociétés ni contrôlées ni sous influence notable, les placements, les prêts et créances financières, les dépôts de garantie versés afférents aux instruments dérivés (cash collateral actif) et la juste valeur des instruments dérivés.

Les achats « normalisés » sont enregistrés à leur date de règlement.

Les actifs financiers sont présentés en actifs non courants, excepté ceux dont l'échéance est inférieure à 12 mois à la date de clôture, qui sont classés en actifs courants ou en équivalents de trésorerie suivant le cas.

La juste valeur des instruments financiers cotés est déterminée par référence au cours de bourse à la date de clôture. Elle relève du niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs définie au paragraphe 72 d'IFRS 13. Celle des instruments financiers non cotés pour lesquels il existe des instruments cotés, similaires en nature et maturité est déterminée par référence au cours de bourse de ces instruments. Pour les autres instruments non cotés, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation telles que l'actif net réévalué, les flux de trésorerie actualisés ou les modèles d'évaluation retenus pour les options. Les modèles prenant en considération des hypothèses basées sur les données du marché relèvent du niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs définie au paragraphe 72 d'IFRS 13 tandis que les autres modèles basés sur des données non observables de marché relèvent du niveau 3 de cette même hiérarchie.

2.11.1. Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent les titres de participation du groupe dans le capital de sociétés non consolidées, que le groupe détient sans en rechercher un profit à court terme, et des placements qui ne répondent pas à la définition des autres catégories d'actifs.

Les titres de participation sont évalués à la juste valeur sauf si elle ne peut être déterminée de manière fiable. Ils sont alors maintenus au bilan à leur coût d'acquisition. La juste valeur est déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque société. Les critères généralement retenus sont la valeur de marché ou la quote-part des capitaux propres et les perspectives de rentabilité à défaut de valeur de marché disponible.

Les placements sont évalués à la juste valeur en utilisant les données de marché, courbe des taux et spreads de crédit

de chacun des émetteurs des titres. L'évaluation de ces placements est rapprochée de leur cotation lorsque celle-ci est disponible.

Les variations de juste valeur des titres classés en disponibles à la vente sont inscrites dans un compte spécifique en autres éléments du résultat global. Les montants constatés en capitaux propres ne sont repris en résultat que lors de la cession de l'actif. En cas de baisse significative ou prolongée de la juste valeur en deçà de leur valeur comptable, une perte de valeur est constatée. Elle est enregistrée dans un compte de perte de valeur avec pour contrepartie le résultat. Cette perte de valeur ne peut pas être reprise lorsqu'elle concerne des actions.

2.11.2. Actifs à la juste valeur par le résultat (actifs de transaction)

Les actifs de transaction comprennent des actifs que le groupe a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus-value, et des actifs volontairement classés dans cette catégorie.

En particulier, la trésorerie du groupe SNCF fait l'objet d'une gestion globale, définie dans un cadre général de gestion des risques de marché approuvé par son Conseil d'administration, combinant des placements en titres de créances négociables et en OPCVM monétaires. Sa performance est mesurée, à l'instar de celle des OPCVM, en référence à l'EONIA (Euro Overnight Index Average). Les OPCVM étant enregistrés sur la base d'une valeur liquidative qui tient compte de la juste valeur du portefeuille, et afin d'obtenir une cohérence d'ensemble, les placements dont l'échéance à la date d'origine est supérieure à trois mois sont enregistrés volontairement dans cette catégorie.

Ils sont valorisés à la juste valeur à la date de clôture et les variations de valeur sont inscrites en résultat financier.

La quasi-totalité de ces placements fait l'objet d'une évaluation à la juste valeur basée sur les données de marché et qui relève du niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs définie au paragraphe 81 d'IFRS 13.

2.11.3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des liquidités immédiatement disponibles (disponibilités) et des placements à très court terme, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, dont l'échéance à la date d'origine est inférieure ou égale à trois mois et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. En particulier, les placements en SICAV et Fonds Communs de Placement monétaires dont la sensibilité est marginale sont classés dans cette catégorie. Il s'agit notamment de SICAV et Fonds Communs de Placement de la catégorie monétaire euros selon l'AMF ou qui ont une sensibilité inférieure à 0,25 point de base.

Pour ces titres, la juste valeur retenue est la valeur liquidative des OPCVM. Elle relève du niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs définie au paragraphe 72 d'IFRS 13. En revanche, compte tenu de leur durée résiduelle à la clôture, les placements autres sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Les concours bancaires courants classés parmi les passifs financiers courants font partie de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour l'élaboration de l'état des flux de trésorerie.

2.11.4. Prêts et créances émis

Ce poste inclut la créance sur RFF, la créance sur la Caisse de la Dette Publique, les créances rattachées à des participations, les prêts « aides à la construction », les autres prêts et les dépôts de garantie (dont les « cash collatéral actifs ») ainsi que les actifs financiers relatifs à des contrats de concession (IFRIC 12). Ces instruments financiers sont évalués

initialement à la juste valeur puis au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE).

Ces instruments sont présentés en actifs non courants, excepté ceux dont l'échéance est inférieure à 12 mois à la date de la clôture, qui sont classés en actifs courants.

En cas d'indication objective d'une dépréciation des actifs financiers, à savoir une baisse significative et durable de la valeur de l'actif, une dépréciation est constatée par le résultat. Une indication objective résulte de la connaissance par le groupe de difficultés financières du débiteur (défaut de paiement, liquidation...).

2.11.4.1. Créance sur Réseau Ferré de France

La loi du 13 février 1997, portant création de Réseau Ferré de France (RFF), précise, dans son article 7, qu'en contrepartie du transfert des immobilisations d'infrastructure au 1^{er} janvier 1997, une dette de 20,5 milliards d'euros est transférée à Réseau Ferré de France.

Ce transfert a consisté en la constatation, à l'actif du bilan du groupe SNCF, d'une créance sur RFF, le passif de l'entreprise restant identique.

La créance sur RFF a été constituée ligne à ligne de manière à ce qu'elle présente une structure, en termes d'échéances, de devises et de nature de taux en tous points identiques à celle de la dette de l'entreprise après contrats d'échange arrêtée au 31 décembre 1996 à 30,3 milliards d'euros.

Le cours d'origine retenu pour les devises incluses dans la créance a été celui du 31 décembre 1996.

Par ailleurs, les postes comptables de produits ou charges restant à étaler représentatifs des primes et frais d'émission ou de produits ou charges sur contrats d'échange ont fait l'objet d'un transfert, matérialisé par un flux de trésorerie. Ce flux est constaté dans les comptes du groupe SNCF sous la forme d'un produit constaté d'avance, qui est enregistré en résultat en fonction des échéances des transactions correspondantes.

Une convention, signée entre les deux établissements, supporte la créance sur RFF.

La créance est évaluée au coût amorti. Elle fait, le cas échéant, l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Dans le cas de la couverture de juste valeur, les lignes correspondantes sont évaluées à la juste valeur en utilisant les données de marché. Elle relève du niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs définie au paragraphe 81 d'IFRS 13.

2.11.4.2. Créance sur la caisse de la dette publique

Conformément au contrat de plan signé en 1990 entre l'État français et SNCF, il avait été créé au 1^{er} janvier 1991, un service annexe d'amortissement de la dette (SAAD), dont la vocation était d'isoler une part de la dette de SNCF.

Lors de la construction du bilan d'ouverture IFRS au 1^{er} janvier 2006 de SNCF, la dette provenant du SAAD a été intégrée au bilan de la SNCF. Parallèlement, la confirmation de l'engagement de l'État à contribuer à l'amortissement et à la charge de la dette de ce Service Annexe a conduit à reconnaître une créance au titre des versements attendus de l'État.

Dans le courant du mois de décembre 2007, afin d'apporter une solution pérenne et définitive au devenir des engagements de l'État et du financement des dettes du SAAD, les opérations suivantes ont été réalisées :

1. Le 31 décembre 2007, à l'entrée en vigueur de la loi de finances rectificative pour 2007 et conformément à son article 82, ont été mis en place des contrats croisés dits « miroirs » entre la SNCF et la Caisse de la dette publique (CDP) :

— conclusion d'un contrat de prêt de SNCF à la CDP, ce contrat reflétant exactement le montant de la dette inscrite dans le SAAD et ses caractéristiques financières et portant également sur les dérivés associés ;

— simultanément, conclusion d'un contrat inverse, la CDP prêtant à SNCF dans les mêmes termes et conditions.

A l'issue de cette étape, SNCF était à la fois débitrice et créancière de la CDP sur un même montant, remboursable selon des modalités identiques, lesquelles sont le reflet des engagements vis-à-vis des tiers qui sont cantonnés dans le SAAD.

2. Ces contrats « miroirs » une fois mis en place, l'État, comme l'article 82 de la loi de finances rectificative pour 2007 l'y autorisait, s'est substitué à SNCF pour le remboursement de la dette de SNCF envers la CDP par l'arrêté du 28 décembre 2007.

3. Du fait de la reprise de cet engagement par l'État et du changement de débiteur corrélatif, SNCF s'est trouvée libérée de toute obligation au titre du contrat précité vis-à-vis de la CDP.

En contrepartie, les engagements financiers de l'État au 1^{er} janvier 2006 au titre du SAAD ont été soldés.

À l'issue de ces opérations, il a été mis fin au SAAD. Il en résulte que SNCF :

— reste endettée vis-à-vis des détenteurs de titres avec les contreparties bancaires des instruments financiers à terme (contrats d'échange de devises et de taux d'intérêt) qu'elle a nouées,

— détient une créance sur la CDP reflétant exactement le montant ainsi que les caractéristiques de la dette qui était portée par le SAAD et portant aussi les dérivés associés.

Les modalités de comptabilisation de la créance sont restées inchangées par rapport à celles qui avaient été retenues lors de la constatation d'une créance au titre des versements attendus de l'État au bilan d'ouverture IFRS au 1^{er} janvier 2006, à savoir :

— la créance est enregistrée, à la date des transferts, à la juste valeur des dettes transférées; elle est ensuite comptabilisée au coût amorti;

— les instruments dérivés attachés à la créance sont enregistrés à la juste valeur, les variations de valeur étant enregistrées en résultat.

2.11.4.3. Actifs financiers relatifs aux contrats de concession (IFRIC 12)

En application d'IFRIC 12 sur les accords de concession de services, un actif financier est constaté lorsque le groupe, concessionnaire, obtient un droit inconditionnel à recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier, soit directement de la part du concédant soit indirectement par l'intermédiaire des garanties données par le concédant sur le montant des encaissements de la part des usagers du service public. La rémunération est indépendante de la fréquentation de l'infrastructure par les usagers. Les subventions d'investissement sont assimilées à une modalité de remboursement de l'actif financier opérationnel. Le groupe a choisi de catégoriser ces actifs financiers parmi les prêts et créances selon IAS 39 et de les comptabiliser au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif.

2.12. STOCKS

Les stocks sont évalués au coût de revient ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou au coût de production. Ce dernier incorpore les charges directes et indirectes de production.

Les coûts de revient sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les stocks font l'objet d'une dépréciation en fonction de leur rotation, nature, ancienneté et durée de vie.

2.13. CRÉANCES D'EXPLOITATION

Lors de leur émission, les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale, à l'exception des créances dont l'échéance est supérieure à un an, qui sont actualisées si l'effet de l'actualisation est significatif. Une dépréciation est constituée lorsqu'un risque de non recouvrement apparaît. La dépréciation est fondée sur une appréciation individuelle ou statistique de ce risque de non recouvrement déterminé sur la base de données historiques.

2.14. PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires, les dépôts de garantie reçus afférents aux instruments dérivés (cash collateral passif) et la juste valeur négative des instruments dérivés.

Ces instruments sont présentés en passifs non courants, excepté ceux dont l'échéance est inférieure à 12 mois à la date de la clôture, qui sont classés en passifs courants.

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur majorée des frais de transaction puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif.

Certains emprunts font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur ou d'une couverture de flux de trésorerie. En outre, certains emprunts, qui comportent des dérivés incorporés détachables qui font l'objet d'une couverture sont comptabilisés à leur juste valeur (option « fair value »). La variation de cette juste valeur est enregistrée en résultat financier.

L'option d'enregistrement de dettes à la juste valeur par le biais du compte de résultat est utilisée lorsque les dettes en cause comportent un dérivé incorporé modifiant de manière significative les flux de trésorerie qui seraient autrement exigés par le contrat ou lorsque le groupe est dans l'incapacité d'évaluer séparément le dérivé incorporé. Cette option ne concernant que des dettes de la SNCF, Établissement Public Industriel et Commercial, le groupe considère qu'il n'existe pas de variation de valeur attribuable au risque de crédit propre. La juste valeur des passifs financiers est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation telles que les modèles d'évaluation retenus pour les options ou en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les modèles prennent en considération des hypothèses basées sur les données de marché constatées à la clôture et relèvent du niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs définie au paragraphe 81 d'IFRS 13.

2.15. INSTRUMENTS DÉRIVÉS ET COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Les instruments dérivés utilisés par le groupe pour gérer ses risques de change, de taux et de matières premières sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur à la clôture.

2.15.1. Cas général

Les instruments dérivés sont évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale et sont réévalués à la juste valeur par la suite.

Leur juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation telles que les modèles d'évaluation retenus pour les options ou en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les modèles prennent en considération des hypothèses basées sur les données de marché constatées à la clôture et relèvent du niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs définie au paragraphe 81 d'IFRS 13.

La variation de valeur des instruments financiers dérivés non associés à des opérations d'exploitation et qui ne participent pas à une opération de couverture au sens de la norme IAS 39, est comptabilisée en résultat de la période, au sein du résultat financier.

2.15.2. Couverture de flux de trésorerie

Pour couvrir les flux à taux variable de ses dettes et créances et les encaissements et décaissements liés à son activité commerciale, le groupe est amené à intervenir sur le marché des dérivés.

Lorsque les conditions de forme prévues par la norme IAS 39 sont établies, les instruments dérivés sont qualifiés de couverture de flux de trésorerie et leur variation de valeur est enregistrée directement dans un compte spécifique en autres éléments du résultat global, à l'exclusion de la part inefficace de la couverture, qui est comptabilisée en résultat. Lorsque les flux couverts se matérialisent, les montants accumulés en autres éléments du résultat global sont repris en résultat symétriquement aux flux de l'élément couvert.

2.15.3. Couverture de juste valeur

Le groupe utilise également des instruments dérivés pour couvrir la valeur de ses dettes et créances à taux fixe en euros et en devises.

Lorsque les conditions de forme prévues par IAS 39 sont établies, les instruments dérivés sont qualifiés de couverture de juste valeur, et :

- les variations de valeur du dérivé sont enregistrées en résultat de la période,
- l'élément couvert est réévalué à sa juste valeur à la clôture, pour la part du risque couvert en contrepartie du résultat.

En conséquence, les variations de valeur du dérivé et du risque couvert se neutralisent en résultat, à l'exception de la part inefficace de la couverture.

2.16. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Le groupe perçoit des subventions d'investissement sous la forme de financement par des tiers de certaines de ses immobilisations ; les subventions reçues proviennent essentiellement des collectivités territoriales.

Les subventions d'investissement sont comptabilisées en diminution des actifs auxquels elles se rapportent (immobilisations incorporelles, corporelles et actifs financiers de concession). Les subventions relatives aux immobilisations incorporelles et corporelles sont enregistrées en résultat opérationnel (diminution de la dotation aux amortissements) en fonction de la durée d'utilité estimée des biens correspondants auxquels elles sont attachées. Les subventions d'investissement relatives aux actifs financiers de concession sont assimilées à une modalité de remboursement de l'actif financier opérationnel.

2.17. IMPÔTS DIFFÉRÉS

Le groupe comptabilise, par entité fiscale, des impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé. Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt voté à la date de clôture et applicable à la période de reversement des différences temporelles.

Les actifs d'impôts différés sur différences temporelles ou sur déficits reportables, ainsi que les crédits d'impôts, ne sont comptabilisés que lorsque leur récupération est jugée probable. La capacité du groupe à recouvrer ces actifs d'impôts est appréciée au travers d'une analyse basée notamment sur son plan d'affaires et sur les aléas liés aux conjonctures économiques et aux incertitudes des marchés sur lesquels le groupe intervient.

S'agissant des participations dans les filiales, coentreprises et sociétés mises en équivalence, un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toute différence temporelle imposable entre la valeur comptable des titres et leur base fiscale sauf si :

— le groupe contrôle la date à laquelle cette différence temporelle se renversera (via par exemple une distribution de dividendes ou une cession de la participation); et

— il est probable que cette différence ne se renversera pas dans un avenir prévisible.

Ainsi, pour les sociétés intégrées globalement et les coentreprises, un passif d'impôt différé n'est reconnu qu'à due concurrence des impôts de distribution sur les dividendes dont le versement est planifié par le groupe.

Quant à l'impôt différé actif, il est comptabilisé seulement dans la mesure où, il est probable que :

— la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible; et

— il existera un bénéfice imposable sur lequel pourra s'imputer la différence temporelle.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés et sont classés en non courant.

2.18. PROVISIONS

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du groupe ou d'engagements externes ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le groupe doit supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée. Une information en annexe est alors fournie.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du groupe ou des obligations probables pour lesquelles la sortie

de ressources ne l'est pas. A l'exception de ceux reconnus dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe.

Les provisions sont actualisées lorsque l'effet de l'actualisation est significatif.

2.18.1. Provisions pour risques fiscaux, sociaux et douaniers

Le groupe comptabilise des provisions pour risques fiscaux, sociaux ou douaniers quand il se retrouve obligé au titre d'un événement passé à l'égard respectivement des instances fiscales, du personnel et des organismes sociaux ou des douanes. La provision comptabilisée est évaluée pour le montant de sortie de ressources qu'il est probable d'encourir. Le groupe provisionne, par mesure de prudence, les redressements fiscaux contestés.

2.18.2. Provisions pour risques environnementaux

Le groupe comptabilise des provisions pour les risques liés à l'environnement lorsque la réalisation du risque est estimée probable. Cette provision couvre les charges liées à la protection de l'environnement, la remise en état et au nettoyage des sites. Elle comprend notamment une provision pour risque au titre de l'amiante couvrant les actions relatives à l'amiante intentées contre le groupe.

Dans la perspective de la transposition en droit français de la directive 2004/35 du 21 avril 2004, relative à la responsabilité environnementale, dite « pollueur / payeur », le groupe SNCF avait mis en place un management environnemental. L'un des objectifs de ce management est d'apporter un éclairage sur les impacts liés à l'activité du groupe notamment en ce qui concerne les installations de stockage et de distribution de carburants, les rejets d'eau, les déchets... Les diagnostics réalisés dans ce cadre sont comptabilisés au fur et à mesure de leur réalisation. Les impacts sont présentés en note 22. Depuis, la directive 2004/35 a été transposée en France par le Décret n°2009-468 du 23 avril 2009.

Par ailleurs, le décret du gouvernement français du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis, entré en vigueur le 1^{er} février 2012, devait être accompagné d'arrêtés d'application. Ces arrêtés ont été publiés fin décembre 2012 pour une date d'application au 1^{er} janvier 2013. Ils définissent les critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux à repérer, le contenu du rapport de repérage des matériaux amiantés ainsi que le contenu de la fiche récapitulative du dossier technique amiante. Un plan d'action a été mis en œuvre visant à la conformité des diagnostics techniques amiante dans le délai prévu par le nouveau décret, soit d'ici à 2021. A ce stade, les travaux complémentaires, qui ont été réalisés n'ont pas engendré de variation significative de la provision pour risques liés à l'environnement.

En ce qui concerne le matériel roulant contenant de l'amiante, le groupe assimile les obligations de désamiantage de son matériel roulant à des provisions pour démantèlement. Toute révision à la hausse de la provision est comptabilisée en contrepartie d'une augmentation de la valeur du matériel à l'actif du bilan pour les matériels non totalement amortis et en résultat pour les matériels arrivés à la fin de leur durée d'utilité. Une perte de valeur est constatée lorsque la nouvelle valeur comptable de l'actif dépasse sa valeur recouvrable. Le coût de démantèlement est amorti sur la durée restante d'utilisation du bien. En cas de diminution de la sortie probable de ressources estimée, la provision est reprise en contrepartie de l'actif correspondant et en résultat pour la partie excédant

la valeur nette comptable de cet actif. La provision s'éteint progressivement en résultat au fur et à mesure de la réalisation des travaux de désamiantage.

2.18.3. Provisions pour litiges et risques contractuels

La provision pour litiges et risques contractuels comprend notamment les risques liés à des contentieux juridiques et à des dénouements de contrats, ainsi que les risques contractuels.

2.18.3.1. Provisions pour litiges relatifs à l'activité

Le groupe est engagé dans un certain nombre de litiges relatifs au cours normal de ses opérations, notamment au titre des actions suivantes :

— garanties de bonne fin reçues des entreprises fournissant des travaux de construction,

— garanties accordées aux clients du secteur de transport de marchandises au titre des aléas survenus au cours du transport. Ces litiges sont provisionnés en fonction d'une estimation du risque encouru.

Jusqu'en 1999 compris, la SNCF était son propre assureur pour la majorité des risques liés à son activité. A compter de 2000, la SNCF a contracté des polices d'assurances au-delà d'un premier niveau de prise en charge par auto assurance.

2.18.3.2. Provisions pour contrats déficitaires

Des provisions sont constituées au titre de contrats pluriannuels lorsque ceux-ci deviennent déficitaires, c'est-à-dire lorsque les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques à recevoir attendus de ces contrats. Les provisions sont évaluées sur la base des coûts inévitables, qui reflètent le coût net de sortie du contrat, c'est-à-dire le plus faible du coût d'exécution du contrat ou de toute indemnisation ou pénalité découlant du défaut d'exécution.

2.18.4. Provisions pour coûts de restructuration

Le coût des actions de restructuration est intégralement provisionné dans l'exercice lorsque le principe de ces mesures a été décidé et annoncé avec suffisamment de détail avant la clôture des comptes afin de créer une attente que celles-ci seront mises en œuvre. Ce coût correspond essentiellement aux coûts de départ des personnels concernés, et aux coûts des mises au rebut d'immobilisations, de stocks et d'autres actifs.

2.19. AVANTAGES DU PERSONNEL

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le groupe participe à des régimes de retraites, de préretraites, d'indemnités de départ à la retraite et de frais de santé/mutuelles pour les retraités.

En France, les principaux régimes d'avantages du personnel sont le régime spécial du personnel sous statut (dont les particularités sont présentées en note 21), ainsi que, pour les filiales, les indemnités de fin de carrière (IFC) et de gratifications au titre des médailles du travail. A l'étranger, les principaux pays proposant des régimes à prestations définies sont le Royaume-Uni, l'Italie, l'Allemagne et les Pays-Bas.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, lorsque les prestations sont assurées par un tiers (contrats d'assurance, organismes de prévoyance non liés au groupe) et que le groupe n'a pas d'obligation, juridique ou implicite, de combler les pertes

éventuelles relatives aux services rendus au cours de la période et des périodes antérieures, aucune obligation n'est comptabilisée et les primes d'assurance et/ou de prévoyance payées sont comptabilisées comme des versements à un régime à cotisations définies, l'obligation de servir les prestations aux salariés relevant de la seule responsabilité de l'organisme tiers. Dans les autres cas, les engagements font l'objet d'évaluations actuarielles et de provisions inscrites au bilan au fur et à mesure de l'accumulation des droits à prestation par les salariés.

La dette actuarielle (ou valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies) est déterminée selon la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetés qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de taux d'actualisation, de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs.

En cas de régimes partiellement ou totalement financés par des actifs de régime, le passif (actif) net est comptabilisé à hauteur de la différence négative ou positive entre la valeur actualisée de l'obligation et la juste valeur des actifs du régime.

Les éléments de variation de l'engagement net sont comptabilisés selon leur nature.

La charge nette est constatée :

— En résultat opérationnel courant pour la part correspondant au coût des services rendus matérialisant l'acquisition linéaire des droits à prestations, au coût des services passés (modification et réduction de régime) et à l'effet des liquidations. Le coût des services passés est comptabilisé immédiatement et totalement en résultat que les droits soient acquis ou non.

— En résultat financier pour la part correspondant à l'intérêt financier net (coût de la désactualisation de la dette, diminué le cas échéant du rendement implicite des actifs du régime et de l'intérêt sur l'effet de plafonnement de l'actif) ainsi que les écarts actuariels générés au titre des autres avantages à long terme.

La comptabilisation des écarts actuariels diffère selon la qualification du régime :

– Pour les régimes à prestations définies au titre des avantages postérieurs à l'emploi, les écarts actuariels sont constatés en autres éléments du résultat global parmi les réserves non recyclables. Ils ne sont jamais recyclés en résultat mais sont reclassés en réserves non distribuées en cas de sortie du périmètre de l'entité concernée.

– Pour les autres régimes d'avantages à long terme à prestations définies (médailles du travail, chômage, maintien de salaire, cessation progressive d'activité...), les écarts actuariels sont reconnus immédiatement en résultat financier.

2.20. COMPTABILISATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

2.20.1. Activités de transport (voyageurs, fret)

Le chiffre d'affaires est inscrit au compte de résultat sur la base de la réalisation effective et complète du transport des voyageurs et des marchandises.

Le chiffre d'affaires, comptabilisé dans les systèmes lors de l'émission du titre de transport voyageurs, est régularisé en fin de période, pour tenir compte des titres de transport émis mais non utilisés, qui sont alors enregistrés dans les « Produits constatés d'avance » parmi les « Dettes d'exploitation ».

En application d'IFRIC 13, les programmes de fidélité clients sont valorisés et comptabilisés à la juste valeur du coût du point

non consommé en « produits constatés d'avance » parmi les dettes d'exploitation contre une diminution du chiffre d'affaires. Ces produits constatés d'avance sont repris par résultat sur la ligne « chiffre d'affaires » au fur et à mesure que les points de fidélité sont utilisés par les clients.

2.20.2. Contributions de l'État et des Autorités Organisatrices

Ces contributions sont composées de compensations tarifaires au titre des tarifs sociaux mis en place par l'État, et de contributions rémunérant des offres globales de service dans un cadre contractuel ou des prestations spécifiques.

2.20.3. Travaux réalisés par le groupe dans le cadre de la conduite de travaux

Les prestations et travaux réalisés sur plusieurs exercices par le groupe au titre de la maîtrise d'ouvrage déléguée et de la maîtrise d'œuvre sont comptabilisés sur la base des données contractuelles et en fonction d'un avancement économique des travaux.

2.20.4. Maintenance

La rémunération de la maintenance et de l'exploitation du réseau ferré est comptabilisée sur la base de la convention pluriannuelle négociée avec le propriétaire du réseau.

2.21. INFORMATIONS SECTORIELLES

2.21.1. Détermination des secteurs présentés

L'activité du groupe SNCF est organisée en cinq branches appuyées par des fonctions communes support. Ces branches vendent des produits et services distincts ou s'adressent à des segments de clientèles différents. Ce découpage du groupe est celui utilisé par la Direction pour le pilotage et est constitutif du reporting interne :

— Branche SNCF Infra

activité de gestionnaire délégué de l'infrastructure pour RFF (maintenance, travaux et exploitation du réseau) et d'ingénierie (étude et conception d'infrastructures ferroviaires en France et dans le monde).

— Branche SNCF Proximités

activités de transport de proximité du groupe regroupant les liaisons moyenne distance (Trains d'Equilibre du Territoire (Intercités)), les services conventionnés de transport ferroviaire (TER, Transilien...), urbain et interurbain (Keolis) ainsi que les services complémentaires (EFFIA).

— Branche SNCF Voyages

activités de transporteurs ferroviaires de voyageurs et de distribution (TGV, Europe...).

— Branche SNCF Geodis

couvre une palette complète des métiers du transport et de la logistique de marchandises. Ces activités sont différenciées entre une Offre Globale (logistique Geodis et commissionnaire de transport STVA), des gestionnaires d'actifs et le transport ferroviaire de marchandises.

— Branche Gares & Connexions

dédiée au développement et à l'exploitation de toutes les gares et à l'accueil non discriminatoire de tous les opérateurs.

Les fonctions communes support (Fonctions communes et participations) agrègent notamment les activités de holding de SNCF Participations, les activités des domaines prestataires du groupe SNCF (Traction, Matériel, et les Fonctions Transverses) et certaines filiales opérationnelles.

2.21.2. Indicateurs sectoriels

Le groupe présente, par métier, les éléments de bilan et de résultat suivants :

— Un total des actifs sectoriels constitué des écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles, corporelles et actifs financiers de concession nets de subventions d'investissement et des actifs d'exploitation.

— Le chiffre d'affaires interne et externe avec une élimination de toutes les transactions entre les branches d'activité dans une colonne « Inter branches » pour la présentation des comptes consolidés du groupe.

— Certains soldes intermédiaires du compte de résultat : marge opérationnelle, résultat opérationnel courant, résultats opérationnel et opérationnel courant après quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence.

— Certaines lignes du compte de résultat : quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence, dotations aux amortissements, variation nette des provisions, pertes de valeur.

Les méthodes comptables appliquées dans chaque branche sont celles retenues pour l'établissement des comptes consolidés. Les informations présentées pour chacune des branches correspondent à une comptabilité « aux bornes », c'est-à-dire avant élimination des opérations inter branches.

2.22. SOLDES INTERMÉDIAIRES DU COMPTE DE RÉSULTAT

Le groupe SNCF a fait le choix de présenter son compte de résultat par nature. Plusieurs soldes intermédiaires sont distingués afin d'éclairer le lecteur des états financiers sur les éléments constitutifs du résultat net du groupe.

2.22.1. Marge opérationnelle

La marge opérationnelle est constituée du chiffre d'affaires et des produits annexes diminués des charges directement rattachables à l'exploitation. Celles-ci comprennent principalement les achats, la sous-traitance, les autres prestations externes, les frais de personnel, les impôts et taxes, les cessions d'actifs liées à l'activité et divers autres éléments.

L'ensemble des dotations aux provisions liées au personnel, notamment celles relatives aux engagements envers lui (hors coût financier), figurent sur la ligne « Charges de personnel ».

2.22.2. Résultat opérationnel courant

Outre la marge opérationnelle, le résultat opérationnel courant intègre la plupart des éléments n'ayant pas d'incidence en trésorerie (amortissements, provisions, dépréciation...), et divers autres éléments non rattachables directement à un autre poste du compte de résultat.

2.22.3. Résultat opérationnel

Les opérations revêtant un caractère inhabituel, tant par leur occurrence que par leur montant, sont isolées en dessous du résultat opérationnel courant. Cette présentation est motivée par le souci de fournir l'image la plus fidèle possible de la performance récurrente du groupe.

Les opérations concernées, qui sont en nombre limité, concernent :

— les pertes de valeur sur écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles et corporelles,

— les cessions immobilières et cessions d'actifs non directement liées à l'activité,

— les cessions de filiales qui ne constituent pas une activité abandonnée au sens d'IFRS 5,

— les impacts éventuels des opérations sur le périmètre.

2.22.4. Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence

Considérant que les entreprises mises en équivalence prolongent l'activité du Groupe, un sous-total présentant le résultat opérationnel après quote-part de résultat net dans ces entités a été reconstitué sur la face du compte de résultat. Cette quote-part de résultat inclut les dépréciations constatées sur des titres mis en équivalence.

2.22.5. Résultat financier

Le groupe présente un résultat financier, qui comprend les incidences des opérations de financement. Le résultat financier est présenté en deux composantes :

— le coût de l'endettement financier net, qui contient les intérêts payés sur la dette financière du groupe, les produits de la créance sur RFF, ceux de la créance sur la CDP et les intérêts perçus sur la trésorerie disponible. Ces éléments sont présentés après opérations de couverture et y compris variation de valeur des instruments dérivés ne répondant pas aux conditions pour être qualifiés de couverture en IFRS ;

— le coût financier des avantages du personnel, qui inclut la charge liée à la désactualisation de la provision au titre des avantages postérieurs à l'emploi et à long terme, nette des produits financiers liés au rendement implicite des actifs du régime déterminé sur la base du taux d'actualisation de la dette, ainsi que le montant des écarts actuariels générés sur la période au titre des avantages à long terme.

3. EVENEMENTS MARQUANTS

3.1. NOUVELLES NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Le groupe SNCF a adopté de nouvelles normes IFRS à la date d'ouverture de ses comptes consolidés annuels 2013, notamment IAS 19 révisée et le paquet consolidation composé des normes IFRS 10, 11, 12 et IAS 27 et 28 révisées avec des conséquences importantes sur les états financiers dans leur ensemble. La nature des changements et leurs impacts sont présentés en note 1 des comptes consolidés annuels.

3.2. REPRISE DE PERTE DE VALEUR SUR SNCF INFRASTRUCTURE – MAINTENANCE ET TRAVAUX

Depuis l'exercice 2009, du fait de l'absence de visibilité à long terme et de résultats défavorables, les actifs de cette UGT sont dépréciés à 100%. Dans le cadre de l'application de la norme IAS 36 sur les dépréciations d'actifs, des indices favorables de reprise conjugués ont été constatés sur le premier semestre 2013 :

— la confirmation d'une tendance à l'amélioration du chiffre d'affaires de l'UGT à un niveau lui permettant de couvrir ses charges pour le volume de production demandé par RFF ; et

— la présentation en Conseil des ministres le 29 mai 2013 des grands axes de la réforme du système ferroviaire tels qu'ils figureront dans le futur projet de loi et qui conforte l'amélioration des perspectives attendue sur cette UGT.

En conséquence, les pertes de valeur constatées par le passé ont été reprises pour ramener les valeurs nettes comptables des actifs au même montant que celui qui aurait été obtenu si les actifs n'avaient pas été dépréciés. Un produit net de 546 M€ est constaté sur la ligne « Pertes de valeur » du compte de résultat de la branche SNCF Infra. Les actifs ayant retrouvé une base amortissable non nulle, des charges d'amortissement sont de nouveau constatées au compte de résultat sur cette UGT.

Les hypothèses du test et ses impacts sont détaillés en note 8 des comptes consolidés annuels.

3.3. PERTE DE VALEUR CONSTATÉE SUR L'UGT TGV FRANCE ET EUROPE (À L'EXCLUSION D'EUROSTAR)

L'évolution des conditions d'exploitation déjà constatée en 2011 s'est aggravée sur 2013. La dégradation d'un certain nombre de paramètres économiques constitue un nouvel indice de perte de valeur pour l'UGT « TGV France et Europe (à l'exclusion d'Eurostar) » à la clôture de l'exercice. Ont été, notamment, constatés :

— Une augmentation forte et continue des péages d'infrastructure marquant la contribution du TGV au financement du réseau.

— Une faiblesse de la croissance des produits du trafic conjuguée aux effets de la concurrence d'autres modes de transport (offres aériennes low-cost, co-voiturage...).

— Le maintien d'une intensité capitalistique forte et d'un niveau d'investissements important en matériel avec l'arrivée des nouvelles rames TGV2N2 et la nouvelle commande passée en 2013.

— La prise en compte d'hypothèses défavorables sur les nouvelles dessertes à grande vitesse qui sont tendanciellement moins rentables du fait de coûts d'infrastructure très élevés et à l'inverse, un nombre de dessertes plus important.

Certains de ces éléments pourraient éventuellement s'améliorer, en particulier la croissance du trafic en fonction de la conjoncture internationale. Comme le prévoit la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », le Groupe a de nouveau été amené à réaliser un test de perte de valeur sur les actifs de cette UGT. Les résultats du test ont conduit à constater une perte de valeur de 1400 M€ sur la ligne « Pertes de valeur » du compte de résultat en contrepartie essentiellement de la réduction de la valeur des immobilisations corporelles. Cette dépréciation traduit la rentabilité insuffisante dégagée par l'activité de l'UGT « TGV France et Europe (à l'exclusion d'Eurostar) » pour couvrir la valeur comptable de son parc et le renouveler.

Les hypothèses du test et ses impacts sont détaillés en note 8 des comptes consolidés annuels.

3.4. TRANSFERT D'ACTIFS FINANCIERS

Le groupe a procédé sur décembre 2013 à deux opérations de cession de créances de son état de situation financière :

— Une partie des actifs financiers de concession non courants a fait l'objet d'une titrisation suivant des modalités identiques à l'opération qui avait été réalisée en décembre 2012. La titrisation s'est traduite par un encaissement net de 141 M€ sur la ligne « Cession d'actifs financiers » de l'état des flux de trésorerie.

— La créance née sur 2013 du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi mis en place par le gouvernement français (voir note 1.1.2.3) et constatée sur les groupes d'intégration fiscale français a fait l'objet d'une cession Daily. S'agissant d'une créance d'exploitation, sa cession s'est traduite par un encaissement net de 184 M€ parmi les flux liés aux activités opérationnelles dans l'état des flux de trésorerie.

Les détails sont décrits en note 28.3 des comptes consolidés annuels.

3.5. DÉRAILLEMENT D'UN TRAIN INTERCITÉS LE 12 JUILLET 2013

Le vendredi 12 juillet 2013, le train Intercités Paris-Limoges n° 3657 a déraillé en gare de Brétigny-sur-Orge (Essonne), avec 385 passagers à bord. La catastrophe a fait 7 morts et 30 blessés. Les dégâts matériels ont rendu la circulation des trains Fret, Intercités et Transilien impossible puis très limitée entre Paris, Limoges et Toulouse, Paris et Orléans et sur les branches sud du RER C.

Toutes les dispositions ont été immédiatement mises en œuvre afin d'aider les voyageurs, assurer la sécurité du réseau et permettre aussi rapidement que possible la reprise du trafic ferroviaire.

Une instance de coordination nationale a été mise en place à la demande de l'État, afin de garantir l'indemnisation rapide et équitable des victimes. Elle est composée de toutes les parties prenantes et des associations de victimes. Signée le 26 septembre 2013 par les principaux membres de l'instance, une convention nationale d'indemnisation fixe un cadre énonçant les grands principes de l'indemnisation des préjudices corporels des victimes de l'accident et garantit une réparation rapide et intégrale de tous leurs préjudices. À titre préventif, SNCF et RFF ont lancé le 8 octobre 2013 un programme Vigirail, pour renforcer la sécurité des aiguillages et moderniser la maintenance.

À ce stade, seule l'origine de l'accident est connue.

Les enquêtes diligentées afin d'en déterminer les causes sont toujours en cours. Le Bureau d'enquêtes sur les accidents de transports terrestres (BEA-TT) a rendu public son rapport d'étape en janvier 2014. Ce rapport, qui éclaire les faits et leurs causes, a été présenté aux administrateurs de SNCF et RFF le 13 janvier 2014. Il permettra de progresser en renforçant les actions en matière de sécurité au bénéfice du système ferroviaire. Ce document intermédiaire constitue une enquête technique. Déterminer les responsabilités relève de la procédure judiciaire en cours.

3.6. RÉFORME DU FERROVIAIRE

Les grands axes de la réforme du système ferroviaire ont été présentés en Conseil des ministres le 29 mai 2013. La première lecture du projet de loi aura lieu le 16 juin 2014 à l'Assemblée nationale.

4. INFORMATIONS SECTORIELLES

L'activité du groupe SNCF est organisée comme indiqué dans la note 2.21.

L'information sectorielle sur le résultat est la suivante :

31/12/2013

En millions d'euros	SNCF Infra	SNCF Proximités	SNCF Voyages	SNCF Geodis	Gares & Connexions	Fonctions communes et participations	Inter branche	Total
Chiffre d'affaires externe	5 202	11 591	5 925	8 891	262	361		32 232
Chiffre d'affaires interne	319	373	906	250	923	5 114	-7 884	
Chiffre d'affaires	5 521	11 964	6 831	9 141	1 185	5 475	-7 884	32 232
Marge opérationnelle	318	655	782	337	244	468		2 804
Résultat opérationnel courant	280	254	392	-118	115	77		1 000
Résultat opérationnel courant après quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence	283	267	371	-117	115	90		1 009
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence	831	275	-1 029	-103	125	205		303
Quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence	4	13	-21	1	0	12		9
Dotations aux amortissements	-61	-350	-369	-343	-127	-302		-1 553
Variation nette des provisions	22	-51	-21	-111	-2	-88		-250
Pertes de valeur	546	0	-1 399	-35	1	2		-886

31/12/2012

En millions d'euros	SNCF Infra	SNCF Proximités	SNCF Voyages	SNCF Geodis	Gares & Connexions	Fonctions communes et participations	Inter branche	Total
Chiffre d'affaires externe	4 992	11 529	5 950	9 170	242	342		32 225
Chiffre d'affaires interne	505	360	982	240	727	5 244	-8 059	
Chiffre d'affaires	5 497	11 889	6 933	9 410	969	5 586	-8 059	32 225
Marge opérationnelle	290	645	876	131	183	624		2 748
Résultat opérationnel courant	310	361	519	-229	55	366		1 382
Résultat opérationnel courant après quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence	311	386	540	-230	55	374		1 436
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence	160	460	537	-488	62	463		1 194
Quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence	1	25	21	-1	0	8		54
Dotations aux amortissements	0	-327	-350	-357	-122	-293		-1 449
Variation nette des provisions	21	44	-7	-4	-6	35		82
Pertes de valeur	-152	-4	-2	-289	1	-5		-451

Seules les transactions avec RFF représentent plus de 10% du chiffre d'affaires groupe. Elles sont essentiellement réalisées au sein de la branche SNCF Infra. Le détail de ces transactions est donné en note 29.

Le total des actifs sectoriels se ventile de la façon suivante par branche :

31/12/2013

En millions d'euros	SNCF Infra	SNCF Proximités	SNCF Voyages	SNCF Geodis	Gares & Connexions	Fonctions communes et participations	Inter branche	Total
Total des actifs sectoriels	3 215	9 063	5 251	5 941	2 998	5 599	-336	31 731
Subventions d'investissement	-11	-3 126	-91	-42	-1 068	-331		-4 670
Total des actifs sectoriels nets de subventions	3 204	5 937	5 160	5 899	1 930	5 268	-336	27 062
dont :								
Immobilisations ⁽¹⁾	735	4 168	4 257	3 639	1 736	4 027		18 563

31/12/2012

En millions d'euros	SNCF Infra	SNCF Proximités	SNCF Voyages	SNCF Geodis	Gares & Connexions	Fonctions communes et participations	Inter branche	Total
Total des actifs sectoriels	2 423	8 830	6 238	6 151	2 865	5 853	-182	32 178
Subventions d'investissement	-14	-3 166	-96	-46	-1 023	-316		-4 660
Total des actifs sectoriels nets de subventions	2 409	5 664	6 142	6 106	1 842	5 537	-182	27 518
dont :								
Immobilisations ⁽¹⁾	4	4 007	5 317	3 816	1 691	4 060		18 895

⁽¹⁾ Écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles, corporelles et actifs financiers de concessions nets de subventions

Conformément à la norme IFRS 8 (§33), les informations relatives aux zones géographiques ne sont pas fournies en raison de leur indisponibilité et du coût excessif de leur élaboration.

Les passifs, charge d'impôts et produits et charges d'intérêts ne sont pas suivis par branche par le principal décideur opérationnel.

5. ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Les achats, sous-traitance et autres charges externes se décomposent comme suit :

En millions d'euros	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Sous-traitance	-5 364	-5 511	146
Péages ⁽¹⁾	-3 602	-3 494	-108
Autres achats et charges externes	-6 653	-6 657	4
Achats et charges externes	-15 619	-15 662	43

⁽¹⁾ Péages facturés par RFF et par Eurotunnel.

6. CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

Au 31 décembre 2013, les charges de personnel et effectifs sont les suivants :

En millions d'euros	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Salaires	-12 925	-12 706	-219
Autres avantages du personnel	22	46	-24
Participation des salariés	-24	-30	7
Personnel détaché et intérimaire	-136	-134	-2
Charges de personnel	-13 063	-12 825	-238
Effectif moyen équivalent temps plein	244 570	243 954	616

7. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Au 31 décembre 2013, l'augmentation de la charge d'amortissement nette des reprises de subventions provient pour 60 M€ de la reprise de perte de valeur constatée sur l'infrastructure SNCF (voir note 3).

Le poste se compose de la manière suivante :

En millions d'euros	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Dotations aux amortissements	-2 011	-1 922	-89
Subventions reprises en résultat	458	474	-16
Dotations aux amortissements nettes de subventions	-1 553	-1 449	-104

Les dotations aux amortissements concernent :

— les immobilisations incorporelles pour 229 M€ (209 M€ en 2012) ;

— les immobilisations corporelles pour 1 782 M€ (1 713 M€ en 2012).

8. PERTES DE VALEUR

Les impacts au compte de résultat sont les suivants :

En millions d'euros	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Immobilisations corporelles et incorporelles	-892	-193	-699
Écarts d'acquisition	0	-277	277
Provision pour risques et charges	5	19	-13
Pertes de valeur	-886	-451	-436

Les tests de perte de valeur des actifs sont effectués sur la base d'UGT représentatives d'entités juridiques ou définies en fonction de la destination des actifs utilisés.

Les actifs testés comprennent les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et les actifs à durée de vie finie. Les valeurs présentées dans les tableaux ci-dessous pour les actifs testés sont nettes des pertes ou reprises constatées sur des exercices antérieurs.

Les principaux impacts sur le résultat des dépréciations et reprises enregistrées dans les comptes au 31 décembre 2013 et 2012 au regard des tests menés sont les suivants :

En millions d'euros	SNCF Voyages TGV France et Europe (à l'exclusion d'Eurostar)	SNCF Infra - Maintenance et travaux
Impact résultat au 31/12/2013	-1 400	+546

En millions d'euros	SNCF Geodis Offre globale
Impact résultat au 31/12/2012	-300

8.1. UGT PRÉSENTANT DES ÉCARTS D'ACQUISITION IMPORTANTS PAR RAPPORT AU TOTAL DES ÉCARTS D'ACQUISITION**8.1.1. UGT «Offre globale»**

Sur le total des écarts d'acquisition net des dépréciations, 636 M€ (652 M€ au 31 décembre 2012) sont affectés à l'unité génératrice de trésorerie «Offre globale» qui regroupe les activités de logistique et de transport de marchandises (hors transport ferroviaire de marchandises) de la branche SNCF Geodis. Un test est réalisé au moins une fois par an sur cette UGT. Les hypothèses retenues pour la détermination de la valeur recouvrable sont les suivantes :

	2013	2012
Branche	SNCF Geodis	SNCF Geodis
UGT	Offre globale	Offre globale
Actif testé	1 541 M€	2 036 M€
Base retenue pour la valeur recouvrable	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité
	Plan 5 ans réactualisé + année normative actualisée à l'infini	Plan 5 ans réactualisé + année normative actualisée à l'infini
Taux d'actualisation (mini - maxi)	8,0% - 8,9%	8,2% - 9,1%
Taux de croissance long terme	2,00%	2,00%

Au 31 décembre 2013, le test annuel réalisé permet de justifier la valeur comptable de l'actif de l'UGT. Aucune dépréciation complémentaire n'a été constatée. Les tests de sensibilité réalisés sur le taux d'actualisation (± 100 bp), le taux de croissance organique ainsi que le taux de marge opérationnelle sont de nature à conforter l'analyse réalisée.

Au 31 décembre 2012, une dépréciation de 300M€ a été constatée, la valeur recouvrable étant inférieure à la valeur de l'actif testé. Sur ce montant total de perte de valeur, 279M€ ont été imputés sur l'écart d'acquisition et 21M€ en immobilisations incorporelles sur les clientèles et les marques.

Les tests de sensibilité réalisés alors sur le taux d'actualisation (± 50 bp) entraînaient une variation du montant de la perte de valeur d'environ ± 130 M€. Les tests de sensibilité sur la marge opérationnelle de l'activité montraient qu'une variation de ± 25 bp de ce taux sur l'année normative aurait un effet de ± 150 M€ sur la perte de valeur.

L'évaluation a été réalisée dans le contexte d'un environnement économique fortement dégradé. Elle constitue, pour le groupe, sa meilleure estimation.

8.1.2. UGT Keolis/EFFIA

Sur le total des écarts d'acquisition, 445M€ (430M€ au 31 décembre 2012) sont affectés à l'unité génératrice de trésorerie «Keolis/EFFIA» qui regroupe tous les métiers entrant dans des solutions de transport multimodal de voyageurs de la branche SNCF Proximités. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie affectées à cette UGT s'élèvent à 104 M€ (123 M€ au 31 décembre 2012) et consistent pour l'essentiel en des marques. Un test est réalisé au moins une fois par an sur cette UGT. Les hypothèses retenues pour la détermination de la valeur recouvrable sont les suivantes :

	2013	2012
Branche	SNCF Proximités	SNCF Proximités
UGT	Keolis/EFFIA	Keolis/EFFIA
Actif testé	1 381 M€	1 200 M€
Base retenue pour la valeur recouvrable	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité
Source retenue	Plan 5 ans + année normative actualisée à l'infini	Plan 5 ans + année normative actualisée à l'infini
Taux d'actualisation (mini - maxi)	6,7 % - 7,5 %	6,8 % - 7,5 %
Taux de croissance long terme	2,00 %	2,00 %

Aucune dépréciation n'a été constatée, la valeur recouvrable étant supérieure à la valeur de l'actif testé. Les tests de sensibilité effectués sur le taux d'actualisation (± 100 bp), le taux de croissance organique ainsi que le taux de marge opérationnelle sont de nature à conforter l'analyse réalisée.

8.1.3. UGT Gestionnaires d'actifs

Sur le total des écarts d'acquisition, 248M€ (250M€ au 31 décembre 2012) sont affectés à l'unité génératrice de trésorerie «Gestionnaires d'actifs» qui regroupe tous les métiers entrant dans la location de matériel de transport de marchandises (wagons, conteneurs...). Un test est réalisé au moins une fois par an sur cette UGT.

Les hypothèses retenues pour la détermination de la valeur recouvrable sont les suivantes :

	2013	2012
Branche	SNCF Geodis	SNCF Geodis
UGT	Gestionnaires d'actifs	Gestionnaires d'actifs
Actif testé	1 366 M€	1 332 M€
Base retenue pour la valeur recouvrable	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité
Source retenue	Plan 5 ans + année normative actualisée à l'infini	Plan 5 ans + année normative actualisée à l'infini
Taux d'actualisation (mini - maxi)	6,0 % - 6,6 %	6,6 % - 7,2 %
Taux de croissance long terme	2,00 %	2,00 %

Aucune dépréciation n'a été constatée, la valeur recouvrable étant supérieure à la valeur de l'actif testé. Les tests de sensibilité effectués sur le taux d'actualisation (± 100 bp), le taux de croissance organique ainsi que le taux de marge opérationnelle sont de nature à conforter l'analyse réalisée.

8.2. UGT PRÉSENTANT DES INDICES DE PERTE OU DE REPRISE DE VALEUR

8.2.1. UGT Fret ferroviaire

Au sein de la branche SNCF Geodis, l'activité de Fret SNCF est découpée en quatre UGT pour refléter la nouvelle organisation mise en place dans le cadre du schéma directeur rendu public en septembre 2009 et mis en œuvre au premier semestre 2010. L'entreprise a appliqué une dépréciation pour le matériel roulant suivant l'utilisation qui en est faite :

— si le matériel est sans affectation ou si l'UGT d'affectation du matériel génère des flux de trésorerie négatifs :
– dépréciation à 100 % du matériel roulant n'ayant pas de valeur de marché ;
– dépréciation de la valeur nette comptable à la valeur de marché si cette dernière est inférieure.

— si l'UGT d'affectation du matériel génère des flux de trésorerie positifs, le matériel roulant n'est pas déprécié.

Du fait de l'absence d'amélioration constatée sur l'UGT Fret Ferroviaire, les actifs continuent d'être dépréciés. Cependant sur l'exercice 2013, une reprise nette de perte de valeur est constatée pour 29M€ du fait de sorties d'actifs dépréciés plus importantes que les nouvelles dépréciations.

Au 31 décembre 2012, la reprise nette est de 17 M€.

Au 31 décembre 2013, la valeur nette comptable des moyens de production de cette UGT (ensemble des immobilisations corporelles et incorporelles hors terrains et constructions) s'élève à 460 M€, soit 974 M€ de moins que la valeur nette comptable qui aurait été obtenue si ce matériel n'avait jamais été déprécié (1 073 M€ au 31 décembre 2012).

À ce stade, le groupe considère que ce niveau de dépréciation constitue sa meilleure estimation des pertes de valeur à constater.

Par ailleurs, le stock de pièces de rechange du matériel de Fret SNCF a été déprécié à hauteur de 70% de sa valeur, soit 31 M€ (33M€ au 31 décembre 2012).

8.2.2. Autres UGT au 31 décembre 2013**8.2.2.1. UGT SNCF Infrastructure – Maintenance et travaux**

Depuis l'exercice 2009, du fait de résultats défavorables et de l'absence de visibilité à long terme constatée sur l'UGT Infrastructure – Maintenance et travaux, les actifs de cette UGT sont dépréciés à 100%. La perte de valeur constatée sur l'infrastructure SNCF sur 2012 se monte à 152M€. A la suite d'indices favorables survenus sur le premier semestre 2013, un produit net de 546M€ a été constaté sur la période (voir note 3). La reprise de perte de valeur porte essentiellement sur les immobilisations corporelles.

La valeur des immobilisations corporelles et incorporelles testées et les hypothèses retenues pour la détermination de la valeur recouvrable sont les suivantes au 31 décembre 2013 :

2013	
Branche	SNCF Infra
UGT	SNCF Infrastructure – Maintenance et travaux
Actif testé	431 M€
Base retenue pour la valeur recouvrable	Valeur d'utilité
Source retenue	Plan 5 ans + année normative actualisée à l'infini
Taux d'actualisation (mini - maxi)	5,2% - 5,9%
Taux de croissance long terme	2,00%

Les tests de sensibilité effectués sur le taux d'actualisation (± 50 bp) et le taux de croissance (± 50 bp) sont de nature à conforter l'analyse réalisée.

8.2.2.2. UGT TGV France et Europe (à l'exclusion d'Eurostar)

Au 31 décembre 2013, SNCF a identifié un indice de perte de valeur pour l'UGT « TGV France et Europe (à l'exclusion d'Eurostar) » constitué par la constatation d'un certain nombre d'éléments nouveaux : augmentation des péages d'accès au réseau ferroviaire ; faiblesse de la croissance des produits du trafic conjuguée à la concurrence d'autres modes de transport, notamment des offres aériennes low-cost et du co-voiturage ; arrivée de nouvelles rames TGV2N2 ; commande de nouveaux matériels passée en 2013 ; nouvelles dessertes à grande vitesse tendanciellement moins rentables avec des coûts d'infrastructure très élevés et à l'inverse, un nombre de dessertes plus important (voir note 3). Selon les dispositions prévues par la norme IAS 36 « Dépréciations d'actifs » en présence d'indices de perte de valeur, un test portant sur la valeur des actifs de cette UGT a été réalisé à la clôture.

La valeur des actifs testés ainsi que les principales hypothèses retenues pour la détermination de la valeur recouvrable sont les suivantes :

2013	
Branche	SNCF Voyages
UGT	TGV France et Europe (à l'exclusion d'Eurostar)
Actif testé	4 566 M€
Base retenue pour la valeur recouvrable	Valeur d'utilité
Source retenue	Plan 5 ans + année normative actualisée à l'infini
Taux d'actualisation (mini - maxi)	7,9% - 9,1%
Taux de croissance long terme	2,00%

Une dépréciation de 1 400M€ a été constatée au 31 décembre 2013, la valeur recouvrable déterminée sur la base des éléments ci-dessus étant inférieure à la valeur de l'actif testé. Elle signifie que l'activité à date, et compte tenu des perspectives du Plan Stratégique « Excellence 2020 » et des meilleures estimations du Groupe, n'est pas suffisamment rentable pour couvrir la valeur comptable de son parc et le renouveler.

Les tests de sensibilité réalisés sur le taux d'actualisation (± 50 bp) entraînent une variation du montant de la perte de valeur d'environ ± 250 M€. Les tests de sensibilité de la marge opérationnelle de l'activité montrent qu'une variation de ± 50 bp de ce taux sur toute la période aurait un effet de ± 300 M€ sur la perte de valeur.

Il n'y a pas d'écart d'acquisition ni d'immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéfinie affectés à cette UGT. Les pertes de valeur comptabilisées à l'issue des tests concernent essentiellement les immobilisations corporelles. À ce titre, elles ne sont pas irréversibles, contrairement à celles constatées sur des écarts d'acquisition. Le groupe appréciera à chaque clôture d'exercice future, en tenant compte des conditions économiques qui prévaudront alors, s'il existe des indices de reprise de valeur, i.e. des indications montrant que les pertes comptabilisées sont susceptibles de ne plus exister ou d'avoir diminué. En présence de telles indications, la valeur recouvrable des actifs de cette UGT sera réappréciée pour déterminer si ces actifs ont recouvré leur potentiel de service.

8.2.3. Autres UGT au 31 décembre 2012

Au 31 décembre 2012, aucune UGT significative ne présente un indice de perte ou de reprise de valeur ayant entraîné des impacts significatifs dans le compte de résultat consolidé du groupe.

9. RÉSULTAT DE CESSIION D'ACTIFS

Les cessions d'actifs ont eu les impacts suivants en résultat :

En millions d'euros	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Cession d'actifs incorporels	0	-4	4
Cession d'actifs corporels	163	132	31
Cession d'actifs financiers	18	79	-61
Résultat de cession d'actifs	180	207	-26

Au 31 décembre 2013, les résultats de cession d'actifs corporels sont principalement liés à des cessions de différents ensembles et biens immobiliers réalisées par l'EPIC pour 114M€ (tout comme au 31 décembre 2012), et par ICF-NOVEDIS pour 30M€.

10. COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Le coût de l'endettement financier net est constitué de la façon suivante :

En millions d'euros	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Résultat de juste valeur et couverture	64	-8	73
Charges d'intérêts nettes	-290	-291	1
Autres charges et produits financiers	5	-11	15
Coût de l'endettement financier net et autres	-221	-310	89

En millions d'euros	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Charges financières	-653	-1 111	458
Produits financiers	432	801	-369
Coût de l'endettement financier net et autres	-221	-310	89

Le résultat de juste valeur et couverture enregistre les résultats sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat, la part inefficace des couvertures et la variation de juste valeur des dettes en option juste valeur.

11. IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

11.1. ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPÔT

11.1.1. Impôt en compte de résultat

En millions d'euros	31/12/2013	31/12/2012	Variation
(Charge) / produit d'impôt courant	-172	-422	250
(Charge) / produit d'impôt différé	5	76	-71
Total	-166	-346	179

Au 31 décembre 2013, la variation de la charge d'impôt courant s'explique principalement par le résultat fiscal déficitaire du groupe d'intégration fiscale SNCF.

La taxe sur le résultat des entreprises ferroviaires est stable à 200M€ au 31 décembre 2013 contre 200M€ au 31 décembre 2012 (voir note 1.1.2.3). Cette taxe a un effet négatif dans la preuve d'impôt sur la ligne « Différentiel de taux et crédits d'impôt » de 131 M€ sur 2013 (131 M€ sur 2012) ;

La Loi de Finances Rectificative (LFR) pour 2012 et la Loi de Finances pour 2013 prévoient les nouvelles dispositions suivantes :

— S'agissant du report en avant des déficits, l'imputation de déficits antérieurs sur le bénéfice constaté au titre d'un exercice n'est dorénavant possible qu'à hauteur d'un plafond égal à 1 M€ majoré d'un montant de 50 % du bénéfice imposable de l'exercice excédant cette première limite. La fraction de déficit non admise en déduction du bénéfice du fait de l'application de ces dispositions demeure imputable dans les mêmes conditions sur les exercices suivants, sans limitation dans le temps.

— Seules 85 % des charges financières nettes obtenues suivant un calcul défini par la LFR sont déductibles du résultat imposable pour les exercices 2012 et 2013. Le taux passe à 75 % à partir de 2014.

— Il est créé une contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés de 3 % sur les dividendes versés en dehors du groupe d'intégration fiscale à compter du 1^{er} août 2012. Cette contribution est gérée sur la ligne « Différentiel de taux et crédits d'impôts » dans la preuve d'impôt. L'impact enregistré en résultat sur la ligne « Impôts sur les sociétés » est peu significatif pour 2012 et 2013.

— Un Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) est créé pour financer et améliorer la compétitivité des entreprises françaises et entré en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2013 (voir note 1.1.2.3). Il a un effet positif de 74 M€ sur la ligne « Différentiel de taux et crédits d'impôts » de la preuve d'impôt.

11.1.2. Impôt en résultat global

Sur 2013, la charge d'impôt différé reconnue sur les autres éléments de résultat global est de 2M€.

Sur 2012, le produit d'impôt différé reconnu sur les autres éléments de résultat global est de 13M€ et concerne principalement les écarts actuariels sur régimes d'avantages du personnel à prestations définies.

11.2. PREUVE D'IMPÔT

En millions d'euros	31/12/2013	31/12/2012
Résultat net de l'exercice	-162	398
Quote-part de résultat dans les entreprises associées	9	54
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	0	0
Impôt sur les sociétés	-166	-346
Résultat des activités ordinaires avant impôt et avant quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence	-5	690
Taux d'IS applicable en France	34,43 %	34,43 %
Impôt théorique	2	-238
Différences permanentes	-8	-203
Activation de déficits antérieurs	-2	224
Déficits et différences temporelles de la période non activés	-70	-9
Dépréciation d'impôts différés antérieurement activés	0	0
Utilisation de déficits ou différences temporelles non activées antérieurement	-24	-1
Différentiel de taux et crédits d'impôts	-61	-120
Ajustements sur exercices antérieurs	0	0
Effets des changements de taux	-3	-1
Impôt comptabilisé	-166	-346
Taux d'impôt effectif	-3392,80 %	50,07 %

11.3. SOURCES D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

Depuis le 1^{er} juillet 1988, la SNCF a opté pour le régime de l'intégration fiscale. Au 31 décembre 2013, les filiales intégrées fiscalement déclarées sont au nombre de 252. Les principales sont: SNCF Participations et Ermewa Ferroviaire et un certain nombre de filiales françaises Geodis.

Les reports déficitaires du groupe au 31 décembre 2013 s'élevaient à 5,9 milliards d'euros contre 4,8 milliards d'euros au 31 décembre 2012. Le montant des actifs d'impôt non reconnus à cette même date s'élève à 3,0 milliards d'euros (2,8 milliards d'euros au 31 décembre 2012).

En millions d'euros	31/12/2012	Résultat	Capitaux propres	Reclassement	Variation de périmètre et change	31/12/2013
Reports déficitaires	1 575	393	0	0	-34	1 934
<i>Avantages du personnel</i>	486	-283	-147	-1	0	54
<i>Différences de valeur sur les immobilisations</i>	-32	-37	5	0	1	-63
<i>Location financement</i>	-29	3	0	0	0	-27
<i>Provisions réglementées</i>	-102	-13	0	-7	0	-121
<i>Instruments financiers</i>	-27	-11	-18	21	5	-29
<i>Réévaluation d'actifs et passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises</i>	-253	18	-2	1	0	-235
<i>Résultats internes</i>	94	0	-3	0	0	89
Total retraitements de consolidation	135	-324	-165	15	5	-332
Provisions non déductibles et autres différences fiscales	1 855	128	63	118	-3	2 160
Impôts différés non reconnus	-2 814	-192	100	-132	31	-3 006
Impôts différés nets reconnus	751	5	-1	1	0	756
Impôts différés actif	955					994
Impôts différés passif	204					238
Impôts différés nets au bilan	751					756

12. ÉCARTS D'ACQUISITION

L'évolution du poste au cours de l'exercice s'explique de la manière suivante:

En millions d'euros	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Au 1^{er} janvier 2012	1 739	-91	1 648
Acquisitions/Augmentations	8	0	8
Pertes de valeur	0	-279	-279
Sorties/Diminutions	-5	5	0
Conversion	-5	0	-5
Autres variations de périmètre	-5	-3	-8
Au 31 décembre 2012	1 731	-368	1 363
Au 1^{er} janvier 2013	1 731	-368	1 363
Acquisitions/Augmentations	5	0	5
Pertes de valeur	0	0	0
Sorties/Diminutions	-12	0	-12
Conversion	-17	1	-16
Autres variations de périmètre	14	0	14
Au 31 décembre 2013	1 722	-368	1 354

Sur l'exercice 2013 les acquisitions proviennent principalement de Trimi sur la branche Proximités, Ecolutis et Expretio sur la branche Voyages. Les sorties concernent essentiellement la cession de Findworks Technologies.

Sur l'exercice 2012 les acquisitions concernent principalement MF Cargo, Burger Feron et BEnga sur la branche SNCF Geodis. L'augmentation des dépréciations est essentiellement due à la perte de valeur constatée sur l'UGT Offre Globale au sein de la branche SNCF Geodis.

À la clôture de l'exercice, les principaux écarts d'acquisition enregistrés par le groupe sont les suivants :

En millions d'euros	31/12/2013	31/12/2012	Variation
SNCF Proximités	445	430	15
SNCF Voyages	12	19	-7
SNCF Geodis	894	911	-16
<i>dont Offre Globale</i>	<i>636</i>	<i>652</i>	<i>-16</i>
<i>dont Gestionnaire d'actifs</i>	<i>248</i>	<i>250</i>	<i>-1</i>
<i>dont Autres entreprises ferroviaires</i>	<i>10</i>	<i>9</i>	<i>1</i>
Fonctions communes et participations	3	3	0
Total	1354	1363	-9

13. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le groupe détient pour l'essentiel des licences sur logiciels acquis, des logiciels développés en interne, des droits au bail, des clientèles et marques acquises lors de prises de contrôle.

L'évolution du poste au cours de l'exercice s'explique de la manière suivante :

En millions d'euros	01/01/2013	Acquisitions/ Dotations	Cessions/ Reprises	Variations de périmètre	Autres variations	31/12/2013
Valeur brute						
Concessions, brevets, logiciels	1035	35	-44	0	176	1202
Autres immobilisations incorporelles	1114	16	-6	0	-33	1090
Immobilisations incorporelles en cours	205	125	0	0	-164	166
Actifs incorporels de concession	126	0	0	0	8	134
Total valeur brute	2479	176	-49	-1	-13	2592
Amortissements / dépréciations						
Concessions, brevets, logiciels	-742	-164	75	0	-3	-835
Autres immobilisations incorporelles	-306	-125	4	0	3	-423
Immobilisations incorporelles en cours	-20	0	17	0	3	0
Actifs incorporels de concession	-64	-15	0	0	5	-74
Total amortissements/dépréciations	-1132	-304	95	0	8	-1333
Total valeur nette comptable	1347	-128	46	0	-5	1260

Les acquisitions de l'exercice 2013 intègrent les logiciels produits en interne qu'ils soient déjà mis en service ou toujours en cours de développement dont 95 M€ pour l'EPIC.

L'évolution du poste au cours de l'exercice précédent s'explique de la manière suivante :

En millions d'euros	01/01/2012	Acquisitions/ Dotations	Cessions/ Reprises	Variations de périmètre	Autres variations	31/12/2012
Valeur brute						
Concessions, brevets, logiciels	907	32	-41	0	136	1 035
Autres immobilisations incorporelles	1 167	26	-2	21	-99	1 114
Immobilisations incorporelles en cours	149	160	0	0	-104	205
Actifs incorporels de concession	53	0	0	0	73	126
Total valeur brute	2 276	218	-43	22	6	2 479
Amortissements/dépréciations						
Concessions, brevets, logiciels	-638	-152	37	0	11	-742
Autres immobilisations incorporelles	-252	-97	1	0	43	-306
Immobilisations incorporelles en cours	-20	0	0	0	0	-20
Actifs incorporels de concession	-13	-12	0	0	-39	-64
Total amortissements/dépréciations	-923	-262	38	0	15	-1 132
Total valeur nette comptable	1 354	-44	-5	22	21	1 347

Les acquisitions de l'exercice 2012 intègrent les logiciels produits en interne qu'ils soient déjà mis en service ou toujours en cours de développement dont 110M€ pour l'EPIC.

Sur chaque exercice, l'augmentation des amortissements et dépréciations provient essentiellement de dotations aux

amortissements. Les variations de valeur liées aux écarts de conversion sont peu significatives.

14. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

L'évolution du poste au cours de la période s'explique de la manière suivante :

En millions d'euros	01/01/2013	Acquisitions/ Dotations	Cessions/ Reprises	Variations de périmètre	Autres variations	31/12/2013
Valeur brute						
Terrains	2 148	2	-41	0	79	2 188
Constructions	9 086	37	-130	19	164	9 176
Installations techniques, matériel et outillage	2 979	23	-111	-2	207	3 097
Matériel de transport	30 481	1 361	-434	12	59	31 479
<i>Matériel de transport ferroviaire</i>	29 201	1 234	-306	0	61	30 190
<i>Matériel de transport routier</i>	1 280	127	-128	12	-5	1 286
<i>Matériel de transport maritime</i>	0	0	0	0	2	2
Autres immobilisations corporelles	1 456	50	-86	0	101	1 521
Immobilisations corporelles en cours	829	848	0	0	-615	1 062
Total valeur brute	46 979	2 321	-802	30	-6	48 523
Amortissements/dépréciations						
Terrains	-262	-39	22	0	0	-279
Constructions	-4 834	-346	136	0	31	-5 013
Installations techniques, matériel et outillage	-1 864	-188	272	0	-10	-1 789
Matériel de transport	-18 880	-2 481	636	-9	13	-20 721
<i>Matériel de transport ferroviaire</i>	-18 058	-2 368	534	0	0	-19 893
<i>Matériel de transport routier</i>	-821	-112	101	-9	14	-828
<i>Matériel de transport maritime</i>	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	-1 010	-166	137	0	2	-1 037
Immobilisations corporelles en cours	-74	-6	63	0	10	-7
Total amortissements/dépréciations	-26 923	-3 225	1 266	-10	46	-28 846
Total valeur nette comptable	20 056	-904	464	20	41	19 677
Subventions d'investissement	4 660	360	-350	0	0	4 670
Total valeur nette comptable nette des subventions	15 396	-1 263	814	20	41	15 007

L'évolution du poste au cours de la période précédente s'explique de la manière suivante :

En millions d'euros	01/01/2012	Acquisitions/ Dotations	Cessions/ Reprises	Variations de périmètre	Autres variations	31/12/2012
Valeur brute						
Terrains	2065	7	-35	1	110	2148
Constructions	8866	24	-243	8	432	9086
Installations techniques, matériel et outillage	2879	38	-143	3	202	2979
Matériel de transport	31156	1039	-1769	28	26	30481
<i>Matériel de transport ferroviaire</i>	29929	918	-1640	2	-9	29201
<i>Matériel de transport routier</i>	1227	121	-129	26	35	1280
<i>Matériel de transport maritime</i>	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	1388	55	-76	13	76	1456
Immobilisations corporelles en cours	944	774	0	-1	-889	829
Total valeur brute	47299	1937	-2266	52	-42	46979
Amortissements/dépréciations						
Terrains	-227	-40	4	0	2	-262
Constructions	-4651	-341	151	0	7	-4834
Installations techniques, matériel et outillage	-1821	-210	143	-1	25	-1864
Matériel de transport	-18366	-1173	640	-12	32	-18880
<i>Matériel de transport ferroviaire</i>	-17588	-1055	534	-2	52	-18058
<i>Matériel de transport routier</i>	-779	-118	106	-11	-20	-821
<i>Matériel de transport maritime</i>	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	-936	-128	73	-4	-16	-1010
Immobilisations corporelles en cours	-60	-18	4	0	-1	-74
Total amortissements/dépréciations	-26061	-1910	1015	-17	49	-26923
Total valeur nette comptable	21238	27	-1251	35	7	20056
Subventions d'investissement	5091	303	-772	1	37	4660
Total valeur nette comptable nette des subventions	16147	-276	-479	33	-30	15396

Les biens, mis à disposition par l'État français, sans transfert de propriété, inscrits à l'actif du bilan du groupe SNCF s'élèvent à 550 M€ (556 M€ en 2012) pour les terrains et 565 M€ (647 M€ en 2012) pour les constructions et agencements.

Les dotations et reprises sont affectées par la perte de valeur sur l'UGT «TGV France et Europe (à l'exclusion d'Eurostar)» et la reprise sur l'UGT «SNCF Infrastructure – Maintenance et travaux» (voir note 3).

Le détail des dotations aux amortissements et des pertes de valeur comptabilisées en résultat est donné en notes 7 et 8.

Les flux d'investissement se décomposent comme suit :

En millions d'euros	31/12/2013	31/12/2012
Immobilisations incorporelles	-176	-218
Immobilisations corporelles	-2321	-1937
Total acquisitions	-2497	-2155
<i>dont immobilisations en crédit-bail</i>	<i>-60</i>	<i>-16</i>
Acquisitions hors crédit-bail	-2437	-2139
BFR d'investissement	196	3
Flux d'investissement corporels et incorporels	-2241	-2136

Les investissements de la période sont essentiellement constitués par :

— l'acquisition et les aménagements et agencements effectués dans les gares et les bâtiments pour un total de 741 M€ (dont aménagements des pôles d'échanges multimodaux de Montpellier Saint-Roch, Pompadour, Toulon, Cannes, Besançon Viotte, Rennes, Orléans et Brive; rénovation des gares de Nantes-Châteaubriant, Paris-Lyon et Bordeaux Saint-Jean; mise en place du schéma directeur TGV (Nice et Bordeaux, développement des capacités de garage et de maintenance, évolution du mode d'exploitation); aménagements du nouveau siège SNCF à Saint-Denis; acquisition de terrains dans le quartier des Batignolles; remplacement des équipements de radio sol train par la technologie GSMR),

— l'acquisition et la rénovation de matériel ferroviaire pour un total de 1 197 M€ (dont acquisition de TGV Duplex, TGV Euroduplex, locomotives de fret ferroviaire, wagons, transconteneurs et petits conteneurs, rénovation de TGV, locomotives, voitures voyageurs, automotrices, locotracteurs et wagons).

Le montant des subventions ayant financé l'acquisition des immobilisations s'élève à 360 M€ dont 185 M€ pour le matériel ferroviaire et 175 M€ pour les installations fixes.

Les investissements de la période comparative sont essentiellement constitués par :

— l'acquisition et les aménagements et agencements effectués dans les gares et les bâtiments pour un total de 682 M€ (dont aménagements des pôles d'échanges multimodaux de Montpellier Saint-Roch et de Toulon, extension du centre de maintenance TGV de Nice Saint-Roch, rénovation des gares de Paris-Lyon et de Nantes-Châteaubriant, création du deuxième bâtiment du technicentre de Lyon-Guillotière, remplacement des équipements de radio sol train par la technologie GSMR),

— l'acquisition et la rénovation de matériel ferroviaire pour un total de 916 M€ (dont TGV Duplex et TGV Dasye, locomotives diesel Fret et Akiem, wagons, transconteneurs et petits conteneurs Ermewa).

Le montant des subventions ayant financé l'acquisition des immobilisations s'élève à 303 M€ dont 177 M€ pour le matériel ferroviaire et 126 M€ pour les installations fixes.

Les biens inscrits en immobilisations et faisant l'objet de contrats de location financement s'analysent comme suit :

En millions d'euros	31/12/2013			31/12/2012		
	Brut	Amort. & Dépr.	Net	Brut	Amort. & Dépr.	Net
Valeurs nettes de subventions						
Terrains	24	0	24	25	-1	24
Constructions	372	-228	144	387	-223	165
Installations techniques, matériel et outillage	28	-21	7	32	-24	8
Matériel de transport	2 703	-1 519	1 185	3 521	-1 846	1 675
Autres immobilisations corporelles	16	-15	1	16	-14	2
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0	0
Total	3 142	-1 782	1 360	3 981	-2 107	1 874

15. ACTIFS FINANCIERS

Sont classés en actifs financiers courants les actifs financiers dont l'échéance est inférieure à 12 mois à la date de clôture. La juste valeur des instruments dérivés actifs est classée en courant ou non courant selon l'échéance finale du produit dérivé.

Les montants de juste valeur sur les instruments dérivés comprennent les intérêts courus non échus.

Les actifs financiers, courants et non courants se répartissent comme suit :

En millions d'euros	Note	31/12/2013					
		Non courant	Courant	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Prêts et créances		4 192	754	4 947	0	0	0
Créance sur RFF	15.1	1 190	30	1 221	0	0	0
Créance sur la Caisse de la dette publique	15.2	1 637	46	1 684	0	0	0
Autres prêts et créances	15.4	529	571	1 100	0	0	0
Actifs financiers de concession	15.5	835	107	942			
Actifs disponibles à la vente		241	0	241	177	0	65
Actifs à la juste valeur par résultat		0	256	256	0	255	0
Juste valeur positive des dérivés de couverture	24	564	19	583	0	583	0
Juste valeur positive des dérivés de transaction	24	463	88	551	0	551	0
Actifs financiers		5 461	1 118	6 578	178	1 389	65

En millions d'euros	Note	31/12/2012					
		Non courant	Courant	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Prêts et créances		3 729	2 803	6 532	0	0	0
Créance sur RFF	15.1	1 203	451	1 654	0	0	0
Créance sur la Caisse de la dette publique	15.2	1 521	1 340	2 861	0	0	0
Autres prêts et créances	15.4	295	933	1 227	0	0	0
Actifs financiers de concession	15.5	710	79	789			
Actifs disponibles à la vente		236	120	356	127	0	229
Actifs à la juste valeur par résultat		0	126	126	0	126	0
Juste valeur positive des dérivés de couverture	24	614	25	639	0	639	0
Juste valeur positive des dérivés de transaction	24	665	85	750	0	750	0
Actifs financiers		5 243	3 159	8 402	127	1 515	229

Pour les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur dans le bilan, le niveau de la hiérarchie de juste valeur est indiqué par catégorie d'actifs financiers, trois différents niveaux étant prévus par la norme IFRS 7 :

- Niveau 1 : juste valeur évaluée à partir de cours cotés.
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à partir de données observables directement ou indirectement sur le marché mais qui ne sont pas des cours cotés.
- Niveau 3 : juste valeur déterminée à partir de techniques de valorisation non basées sur des données observables de marché.

Les OPCVM inclus dans les actifs à la juste valeur par le résultat sont valorisés sur la base de leur valeur liquidative à la date de clôture.

Les actifs disponibles à la vente sont constitués de titres de participation non consolidés pour 241 M€ (236 M€ au 31 décembre 2012) et de placements à court et moyen terme (voir note 15.3).

15.1. CRÉANCE SUR RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE

Les principes de comptabilisation et d'évaluation de cette créance sont décrits en note 2.11.4.1. La juste valeur a été déterminée en appliquant le niveau 2 de la hiérarchie de juste valeur. La créance se décompose de la façon suivante :

En millions d'euros	31/12/2013			31/12/2012		
	Non Courant	Courant	Total	Non Courant	Courant	Total
Au coût amorti	1 190	6	1 196	1 203	418	1 621
Intérêts courus non échus		25	25		33	33
Total	1 190	30	1 221	1 203	451	1 654

Juste valeur de la créance sur RFF

En millions d'euros	31/12/2013		31/12/2012	
	Juste valeur	Valeur nette comptable	Juste valeur	Valeur nette comptable
Créance sur RFF	1 614	1 221	2 108	1 654

En figeant les cours et taux de clôture, les flux d'échéance se présentent comme suit :

En millions d'euros	31/12/2013		31/12/2012	
	Nominal	Flux d'intérêt	Nominal	Flux d'intérêt
Moins d'un an	6	65	418	94
1 à 2 ans	373	66	6	65
2 à 3 ans	142	58	377	65
3 à 4 ans	6	55	144	58
4 à 5 ans	5	55	6	55
Plus de 5 ans	665	273	670	327
Total	1 196	571	1 620	664

15.2. CRÉANCE SUR LA CDP

Les juste valeur et valeur comptable de cette créance s'établissent comme suit. Les valeurs nettes comptables s'entendent hors instruments dérivés. La juste valeur a été déterminée en appliquant le niveau 2 de la hiérarchie de juste valeur.

En millions d'euros	31/12/2013		31/12/2012	
	Juste valeur	Valeur nette comptable	Juste valeur	Valeur nette comptable
Créance sur la CDP	2 184	1 684	3 440	2 861

En figeant les cours et taux de clôture, les flux d'échéance se présentent comme suit :

En millions d'euros	31/12/2013		31/12/2012	
	Nominal	Flux d'intérêt	Nominal	Flux d'intérêt
Moins d'un an	0	103	1 129	174
1 à 2 ans	102	103	0	104
2 à 3 ans	0	99	114	104
3 à 4 ans	0	99	0	99
4 à 5 ans	0	99	0	99
Plus de 5 ans	1 407	439	1 407	537
Total	1 509	941	2 651	1 117

15.3. ACTIFS MOYEN TERME

Il n'y a plus d'actifs moyen terme au 31 décembre 2013 (113M€ au 31 décembre 2012 à échéance moins d'un an).

15.4. AUTRES PRÊTS ET CRÉANCES

Les autres prêts et créances détenus par le groupe se composent des éléments suivants:

En millions d'euros	31/12/2013			31/12/2012		
	Non Courant	Courant	Total	Non Courant	Courant	Total
Cash collateral actif	0	506	506	0	864	864
Autres prêts et créances ⁽¹⁾	529	65	594	295	69	363
Total	529	571	1 100	295	933	1 227

⁽¹⁾ Dont 9M€ sur actifs de retraite (3M€ au 31 décembre 2012).

15.5. ACTIFS FINANCIERS DE CONCESSION

Les produits d'intérêt sur actifs financiers de concession comptabilisés au résultat au sein du chiffre d'affaires s'élevaient à 43M€ au 31 décembre 2013 (79M€ au 31 décembre 2012).

16. TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

Le groupe détient plusieurs participations dans des coentreprises et entreprises associées, consolidées selon la méthode de la mise en équivalence (MEQ).

La variation du poste au cours de l'exercice s'explique par les éléments ci-dessous:

En millions d'euros	31/12/2013	31/12/2012
Au 1^{er} janvier	1 059	1 024
Part du groupe dans le résultat net	46	76
Dépréciations	-37	-22
Quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence	9	54
Variation de périmètre	34	1
Juste valeur et écarts de réévaluation	22	0
Distribution	-51	-33
Écart de conversion	-15	12
Au 31 décembre	1 058	1 059

Il n'y a pas eu d'évolution significative sur le périmètre des entreprises consolidées par mise en équivalence en 2013.

16.1 COENTREPRISES SIGNIFICATIVES

Les coentreprises au sein de Keolis sont constituées d'environ une vingtaine de sociétés spécialisées dans le transport de proximité de voyageurs, dont les plus significatives opèrent en Grande-Bretagne. Le pourcentage de contrôle du groupe sur ces sociétés est compris entre 35 et 50% (pourcentage d'intérêt de 24% à 35%).

Eurostar International Limited (ci-après «EIL»), détenue à 55%, opère l'activité de transport longue distance de voyageurs entre la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne et le Benelux.

Les éléments financiers résumés sur les principales coentreprises sont présentés ci-après à 100% et après neutralisations de résultats internes éventuels.

En millions d'euros	31/12/2013		31/12/2012	
	Coentreprises au sein de Keolis	EIL	Coentreprises au sein de Keolis	EIL
État de situation financière				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	364	278	479	234
Autres actifs courants	539	195	480	189
Total Actifs courants	904	473	959	423
Actifs non courants	138	928	111	967
Passifs financiers courants (hors dettes fournisseurs, autres créditeurs et provisions)	166	8	252	8
Autres passifs courants	823	199	706	200
Total Passifs courants	989	207	958	208
Passifs financiers non courants (hors dettes fournisseurs, autres créditeurs et provisions)	2	182	40	206
Autres passifs non courants	0	24	9	31
Total Passifs non courants	3	206	49	236
Actif net	49	988	63	946
<i>Réconciliation des données financières avec la valeur des titres MEQ :</i>				
Part du groupe dans l'actif net	19	543	25	520
Valeur nette comptable des titres MEQ	19	543	25	520

Dans le cadre de l'activité de Keolis en Angleterre, des contraintes contractuelles imposent aux sociétés opérationnelles de conserver un certain niveau de disponibilités afin de maintenir l'offre de service public en cas de défaillance de l'exploitant en respectant le «Liquidity Maintenance Ratio». Le montant imposé correspond à un certain nombre de semaines de coûts directs relatifs à l'activité et ce jusqu'à la fin de la franchise. Cette contrainte conduit à qualifier cette trésorerie comme des disponibilités ne pouvant pas être transférées au groupe. Ces disponibilités s'élèvent à 88M€ au 31 décembre 2013 (108M€ au 31 décembre 2012).

En millions d'euros	31/12/2013		31/12/2012	
	Coentreprises au sein de Keolis	EIL	Coentreprises au sein de Keolis	EIL
Compte de résultat				
Chiffre d'affaires	2 635	1 042	2 613	1 025
Résultat opérationnel	44	63	81	71
<i>Dont Dotations aux amortissements</i>	-18	-94	-22	-78
Résultat financier	-1	3	0	4
<i>Dont Charges d'intérêts sur dette</i>	-3	-4	-3	-1
<i>Dont Revenus des actifs financiers</i>	3	0	4	0
Impôt sur les sociétés	-10	-16	-21	35
Résultat net des activités ordinaires	33	50	60	111
Résultat net de l'exercice	33	50	60	111
Part du groupe dans le résultat net	13	28	24	61

En millions d'euros	31/12/2013		31/12/2012	
	Coentreprises au sein de Keolis	EIL	Coentreprises au sein de Keolis	EIL
Autres informations				
Résultat net de l'exercice	33	50	60	111
Autres éléments du résultat global (nets d'impôts)	19	12	12	-25
Résultat global total	52	62	73	86
Dividendes versés au groupe	27	11	19	4

16.2 ENTREPRISES ASSOCIÉES SIGNIFICATIVES

Systra est un regroupement d'une trentaine de sociétés environ (pourcentage d'intérêt compris entre 17% et 42%) spécialisées dans l'ingénierie ferroviaire et qui opèrent dans le monde entier.

Eurofima est une société transnationale basée à Bâle en Suisse dont le but est de financer l'équipement en matériel ferroviaire (pourcentage d'intérêt de 22,6%).

NTV est une société de transport à grande vitesse de voyageurs en Italie (pourcentage d'intérêt de 20%).

Les éléments financiers résumés sur les entreprises associées significatives sont présentés ci-après à 100% et après neutralisations de résultats internes éventuels.

En millions d'euros	31/12/2013			31/12/2012		
	Systra	Eurofima	NTV	Systra	Eurofima	NTV
État de situation financière						
Actifs courants	425	4 567	193	419	3 384	107
Actifs non courants	48	17 898	677	39	22 591	748
Passifs courants	323	1 038	89	317	2 511	108
Passifs non courants	26	20 167	691	22	22 192	682
Actif net	123	1 259	90	118	1 272	65
<i>Réconciliation des données financières avec la valeur des titres MEQ :</i>						
Part du groupe dans l'actif net	52	285	18	50	287	14
Goodwill	46	0	34	46	0	34
Autres			-34			
Valeur nette comptable des titres MEQ	97	285	18	95	287	48

En millions d'euros	31/12/2013			31/12/2012	
	Systra	Eurofima	NTV	Systra	Eurofima
Compte de résultat					
Chiffre d'affaires	443	0	246	405	0
Résultat opérationnel	22	-9	-104	6	0
Résultat net des activités ordinaires	9	28	-76	1	28
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	0	0	0		
Résultat net de l'exercice	9	28	-76	1	28
Part du groupe dans le résultat net	4	6	-15	1	6

En millions d'euros	31/12/2013			31/12/2012		
	Systra	Eurofima	NTV	Systra	Eurofima	NTV
Autres informations						
Résultat net de l'exercice	9	28	-76	1	28	-83
Autres éléments du résultat global (nets d'impôts)	-1	-39	11	0	24	-1
Résultat global total	8	-11	-65	1	52	-84
Dividendes versés au groupe	1	0	0	0	0	0

Les immobilisations prises en location financement par l'intermédiaire d'Eurofima sont activées dans les comptes du groupe SNCF pour 1 109 M€ en valeur brute (1 751 M€ au 31 décembre 2012). La valeur de l'emprunt lié à ces financements est de 986 M€ au 31 décembre 2013 contre 1 149 M€ au 31 décembre 2012. Au 31 décembre 2013, le capital social d'Eurofima n'a pas été entièrement appelé. La quote-part de SNCF restant à appeler s'élève au 31 décembre 2013 à 383 M€ (386,7 M€ au 31 décembre 2012).

À cette même date, la part des prêts octroyés à des membres ressortissants de pays dont la dette souveraine est classée « non-investment grade » (i.e. dont la notation décernée par les agences de notation est inférieure à BBB-/Baa3) est de 1 897 M€ soit 2 329 MCHF (1 651 M€ soit 1 992 MCHF au 31 décembre 2012). Ces prêts figurent parmi les actifs non courants dans l'état de situation financière de la société. Par ailleurs, les actionnaires d'Eurofima sont solidairement responsables des engagements pris au titre des contrats de financement octroyés par Eurofima à ces derniers, chacun au prorata de sa participation et au montant maximum de cette

participation. Cette garantie ne peut être appelée qu'après avoir constaté le défaut de paiement d'un emprunteur et de l'État associé, émetteur de la garantie et où la réserve de garantie d'Eurofima (588 MCHF) n'est pas suffisante pour couvrir la perte résultant d'un défaut de paiement. Pour SNCF, le montant maximal de cet engagement s'élève à 479 M€ au 31 décembre 2013 (483,4 M€ au 31 décembre 2012).

L'État garantit l'ensemble des obligations de SNCF envers Eurofima (la part du capital social restant à libérer, la bonne exécution des contrats de financement octroyés par Eurofima à SNCF et la garantie donnée par SNCF au titre des contrats de financements).

16.3 AUTRES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

Le groupe détient également des intérêts dans d'autres coentreprises et entreprises associées qui, considérées individuellement, ne sont pas significatives.

Les contributions agrégées de ces entreprises au résultat du groupe sont les suivantes:

En millions d'euros	31/12/2013		31/12/2012	
	Coentreprises non significatives	Entreprises associées non significatives	Coentreprises non significatives	Entreprises associées non significatives
En part du groupe				
Résultat net des activités ordinaires	8	2	0	1
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	0	0	0	0
Résultat net de l'exercice	8	2	0	1
Autres éléments du résultat global (nets d'impôts)	0	0	0	0
Résultat global total	8	2	0	1
Valeur nette comptable des titres MEQ	59	35	46	35

17. STOCKS ET ENCOURS

Au 31 décembre 2013, les stocks se décomposent comme suit:

En millions d'euros	31/12/2013			31/12/2012	
	Brut	Dépréciation	Net	Net	Variation
Matières premières	871	-141	731	728	3
Produits finis	260	0	260	245	15
Encours de production	30	-2	27	17	10
Stocks et en-cours	1 161	-143	1 018	990	28

Les variations des dépréciations de stocks s'analysent comme suit:

En millions d'euros	31/12/2013	Dotation	Reprise	Reclassement	Variation de périmètre	31/12/2013
Matières premières et fournitures - dépréciation	-149	-28	37	0	0	-141
Produits finis - dépréciation	0	0	0	0	0	0
Encours de production - dépréciation	-2	0	0	0	0	-2
Dépréciations de stocks	-151	-29	37	0	0	-143

18. CRÉANCES D'EXPLOITATION

Au 31 décembre 2013, les créances d'exploitation se présentent comme suit:

En millions d'euros	31/12/2013			31/12/2012	
	Brut	Dépréciation	Net	Net	Variation
Clients et comptes rattachés	3 905	-161	3 744	3 699	45
Créances sur l'État et les collectivités	1 416	0	1 416	1 510	-94
Autres créances d'exploitation	2 402	-70	2 332	2 440	-108
Montant net des créances d'exploitation	7 724	-231	7 493	7 649	-156

Les dépréciations des créances clients et des autres créances d'exploitation ont varié comme suit sur 2013 et 2012.

En millions d'euros	31/12/2012	Dotation	Reprise	Reclassement	Variation de périmètre	Change et autres	31/12/2013
Clients et comptes rattachés - dépréciation	-152	-67	57	-1	0	2	-161
Autres créances d'exploitation - dépréciation	-69	-14	13	0	0	0	-70
Total	-221	-81	70	-1	0	2	-231

En millions d'euros	31/12/2011	Dotation	Reprise	Reclassement	Variation de périmètre	Change et autres	31/12/2012
Clients et comptes rattachés - dépréciation	-149	-53	49	1	0	0	-152
Autres créances d'exploitation - dépréciation	-84	-17	29	4	0	0	-69
Total	-233	-70	78	4	-1	0	-221

Par son activité, le groupe est peu exposé au risque de crédit. Les ventes de billets se font au comptant avec les voyageurs. Le groupe a par ailleurs un nombre important de relations avec des clients du domaine public (RFF, collectivités régionales, RATP, STIF, Armée...). Dans l'activité SNCF Geodis, la dépendance aux clients est réduite par le nombre de ces derniers. Par ailleurs, dans l'exercice de ses activités de transporteur et/ou de commissionnaire, le groupe dispose d'un droit de rétention sur les marchandises qui lui sont confiées,

ce qui réduit les risques encourus pour non paiement des prestations. Enfin, en fonction de l'appréciation du risque de crédit du client, des modalités de paiement avant transport peuvent être convenues pour limiter le risque de non paiement.

Bien que les créances puissent être échues avec ces clients, elles n'ont pas de raison d'être dépréciées. Les créances sont dépréciées lorsque le groupe est en contentieux avec un client ou lorsque la capacité à recouvrer le montant de la créance est altérée.

Les créances clients échues non dépréciées se détaillent de la façon suivante (en valeur brute) :

31/12/2013		Echus non dépréciés					Total
En millions d'euros	Non échus	Dépréciés	< 3 mois	De 4 à 6 mois	De 7 à 12 mois	> 12 mois	
Clients et comptes rattachés	2 512	530	745	46	40	33	3 905
Total	2 512	530	745	46	40	33	3 905

31/12/2012		Echus non dépréciés					Total
En millions d'euros	Non échus	Dépréciés	< 3 mois	De 4 à 6 mois	De 7 à 12 mois	> 12 mois	
Clients et comptes rattachés	2 701	469	575	33	23	50	3 850
Total	2 701	469	575	33	23	50	3 850

19. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

En millions d'euros	31/12/2013	31/12/2012	Variation
SICAV monétaires assimilées à de la trésorerie et titres de créances négociables inférieurs à trois mois ⁽¹⁾	4 350	4 501	-151
Disponibilités	710	790	-80
Trésorerie et équivalents de trésorerie dans l'état de situation financière	5 060	5 291	-230
Intérêts courus à payer	1	1	0
Concours bancaires courants	316	158	157
Trésorerie et équivalents de trésorerie dans l'état de flux de trésorerie	4 744	5 131	-387

⁽¹⁾ Y compris dépôts et billets de trésorerie.

Pour les placements constitutifs de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, le groupe considère que pour les titres de créances négociables, la valeur nominale constitue une approximation raisonnable de leur valeur de marché. Le risque de variation de valeur est non significatif pour ces instruments. Les SICAV monétaires assimilées à de la trésorerie sont évaluées à la juste valeur et se montent, pour l'EPIC, à 3 466 M€ au 31 décembre 2013 (3 724 M€ au 31 décembre 2012). L'EPIC contribue pour environ 98 % au montant total consolidé de SICAV monétaires assimilées à de la trésorerie et titres de créances négociables inférieurs à trois mois (100 % au 31 décembre 2012).

Les flux de trésorerie provenant de l'activité dégagent une entrée nette de trésorerie de 2 355 M€ en 2013 (1 982 M€ en 2012) provenant principalement de la capacité d'autofinancement pour 2 181 M€ (1 852 M€ en 2012).

Les flux de trésorerie liés aux investissements sont négatifs de 1 619 M€ en 2013 (-669 M€ en 2012).

Ils proviennent principalement :

— des investissements corporels et incorporels pour 2 241 M€ (2 136 M€ en 2012), en augmentation de 5 % par rapport à 2012 (voir note 14) ;

— des nouveaux actifs financiers de concession pour 870 M€, contre 624 M€ en 2012.

Ils sont compensés par :

— les cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles pour 331 M€ en 2013 contre 398 M€ en 2012 ;

— les encaissements sur les actifs financiers de concession pour 645 M€ en 2013 contre 495 M€ en 2012.

— les cessions d'actifs financiers pour 143 M€ en 2013 contre 948 M€ en 2012, la variation constatée provenant pour l'essentiel des opérations de transfert d'actifs financiers de concession réalisées en fin d'années 2012 et 2013 (voir note 28) ;

Les flux liés au financement du groupe sont négatifs de 1 116 M€ en 2013 (ils étaient positifs de 365 M€ en 2012). Ils proviennent principalement :

— des remboursements de dettes de trésorerie pour 868 M€ (contre une augmentation des dettes de trésorerie de 1 056 M€ en 2012).

— de remboursements d'emprunts nets des encaissements sur créances RFF et CDP pour 300 M€ (1 087 M€ en 2012) ; les encaissements sur les créances RFF et CDP s'élèvent respectivement à 418 M€ (209 M€ en 2012) et 1 132 M€ (972 M€ en 2012) ;

— ils sont compensés par de nouveaux emprunts pour 607 M€ (1 128 M€ en 2012) dont 542 M€ pour le Groupe Keolis et 41 M€ pour l'EPIC (945 M€ en 2012) parmi lesquels 19 M€ d'émission d'emprunt EMTN (925 M€ en 2012) ;

20. CAPITAUX PROPRES

20.1. CAPITAL

Au 31 décembre 2013, le capital de SNCF reste essentiellement constitué de :

— 2,2 milliards d'euros de dotations en capital correspondant essentiellement aux différents apports en numéraire versés par l'État ;

— 2,8 milliards d'euros de dotations immobilières correspondant aux différents apports en nature reçus de l'État.

Le 1^{er} janvier 1983, en application de la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI) du 30 décembre 1982, est créé un établissement public industriel et commercial (EPIC) qui prend le nom de « Société nationale des chemins de fer français » (SNCF). La totalité du capital revient à l'État, « actionnaire unique ».

À la création de l'EPIC SNCF, les biens immobiliers, dépendant du domaine public ou privé antérieurement concédés à la société anonyme d'économie mixte (créée le 31 août 1937) à laquelle il succédait, lui ont été remis en dotation. Ces biens, mis à disposition par l'État, sans transfert de propriété et à titre gratuit, sont alors inscrits à l'actif du bilan de l'EPIC SNCF aux comptes d'immobilisations appropriés, avec une contrepartie de même montant en capital.

20.2. PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE (INTÉRÊTS MINORITAIRES)

Au 31 décembre 2013, les participations ne donnant pas le contrôle se répartissent sur les sous-groupes suivants.

En millions d'euros	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Geodis	10	10	0
STVA	4	5	-1
Ermewa	4	4	0
CapTrain	18	18	1
Keolis	53	63	-10
Autres	10	5	5
Total	99	104	-5

L'approbation des minoritaires de Keolis est requise pour les opérations de désinvestissements, cessions ou restructurations qui dépassent un seuil prédéfini. Les actifs corporels et incorporels de cet ensemble nets de subventions d'investissement s'élèvent à 1 241 M€ au 31 décembre 2013 (1 192 M€ au 31 décembre 2012).

21. AVANTAGES DU PERSONNEL

21.1 ÉVOLUTION DE L'ENGAGEMENT NET ENVERS LE PERSONNEL

Dans les tableaux ci-après de la présente note, les chiffres présentés au titre de l'exercice 2012 sont ceux qui ressortent après application avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012 des normes IAS19 révisée et IFRS10/11/12. Suite à l'application des normes IFRS10/11/12, les entités Keolis UK et Eurostar étant désormais intégrées par mise en équivalence, l'engagement net au titre de leurs régimes à prestations définies est exclu du total des passifs (actifs) nets présentés au bilan du Groupe SNCF.

21.1.1. Décomposition du passif (actif) net

En millions d'euros	31/12/2013	31/12/2012
Valeur actualisée des obligations	2 296	2 272
Juste valeur des actifs du régime	-73	-77
Situation nette des régimes	2 223	2 195
Effet du plafonnement de l'actif	0	0
Passif (actif) net à la date de clôture	2 223	2 196
<i>Dont Passifs nets comptabilisés</i>	<i>2 223</i>	<i>2 195</i>
<i>Dont Actifs nets comptabilisés</i>	<i>0</i>	<i>1</i>

21.1.2. Variation du passif (actif) net

En millions d'euros	31/12/2013	31/12/2012
Total passif (actif) net à l'ouverture	2 196	1 831
Coût des services rendus	125	89
Coût des services passés	0	-2
Effet des liquidations du régime	-4	0
Intérêt financier net	54	66
Ecart actuariels générés sur la période	-6	333
Prestations payées par l'entreprise aux salariés	-139	-130
Contribution de l'employeur au fonds	-4	-4
Effet des variations de périmètre	1	6
Effet de change	-1	0
Autres	0	6
Total passif (actif) net à la clôture	2 223	2 196

La forte baisse du taux d'actualisation sur la zone euro entre 2011 (3,80%) et 2012 (2,55%) a généré les impacts suivants :
— des pertes actuarielles significatives comptabilisées sur 2012 notamment sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (259 M€ en réserves non recyclables) ;

— une hausse du coût des services rendus 2013 : le coût des services rendus 2012 a été projeté à fin 2011 sur la base du taux d'actualisation de 3,80% alors que la charge 2013 a été estimée sur la base d'un taux plus faible, soit 2,55%.

Le taux d'actualisation restant inchangé sur la zone euro entre 2012 et 2013 (soit 2,55%), peu d'écarts actuariels ont été générés sur la période au titre des changements d'hypothèses financières.

21.1.3. Détail par nature du passif

Les principaux régimes d'avantages du personnel du groupe donnent lieu à la comptabilisation des passifs suivants :

En millions d'euros	31/12/2013	31/12/2012
Retraite et autres avantages assimilés	260	263
Prévoyance CS	51	57
Action Sociale	279	310
Rentes Accidents du travail	1 000	976
Passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi	1 590	1 607
Rentes Accidents du travail	38	35
Médailles du travail et autres avantages assimilés	124	125
Cessation progressive d'activité (CPA)	408	385
Compte épargne temps (CET)	62	44
Passif au titre des autres avantages à long terme	633	589
Passif total	2 223	2 196
dont non courant	2 044	2 047
dont courant	180	149

21.2 DESCRIPTION DES AVANTAGES DU PERSONNEL

21.2.1. Rentes Accidents du travail

Le groupe SNCF assure lui-même le service des rentes accidents du travail (AT) au personnel actif et retraité de l'EPIC, indépendamment du régime général en vigueur.

Les rentes viagères sont intégralement provisionnées dès qu'elles sont accordées aux agents accidentés sans condition d'ancienneté. Elles constituent des avantages à long terme (actifs en période d'activité) et des avantages postérieurs à l'emploi (retraités et actifs en période de retraite).

21.2.2. Action sociale

Le groupe met en œuvre diverses actions au titre de l'action sociale pour le personnel de l'EPIC : accès aux infrastructures, consultation d'assistantes sociales... Ces actions profitent aux actifs (avantages à court terme) comme aux retraités (avantages postérieurs à l'emploi). Une provision à due concurrence au titre de l'avantage octroyé aux retraités a été constituée.

21.2.3. Cessation Progressive d'Activité

La Cessation Progressive d'Activité (CPA) est un dispositif dont l'objectif est d'aménager le temps de travail en fin de carrière des salariés. Elle fixe ainsi une formule de temps de travail permettant de ménager une période de transition entre l'activité professionnelle et le départ en retraite. Un nouvel accord est entré en vigueur en juillet 2008 offrant la possibilité d'une cessation dégressive ou complète pour le personnel de l'EPIC. L'octroi des avantages combine des critères d'ancienneté, de pénibilité et de catégorie de personnel. L'accord est traité dans les comptes consolidés comme un avantage à long terme en application de la norme IAS 19.

Le calcul repose notamment sur une hypothèse relative à la proportion attendue des agents qui entreront dans le dispositif.

21.2.4. Autres avantages accordés

Le régime de prévoyance concerne le régime complémentaire des cadres supérieurs au statut de SNCF EPIC.

Le groupe, via ses filiales, participe à des régimes de retraite et autres avantages envers le personnel en accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté et en dehors des régimes de droits communs régis par la Loi. Ces avantages consistent en des indemnités de fin de carrière ou indemnités de départ en retraite et des gratifications au titre des médailles du travail (France), des régimes de retraite à prestations définies (Royaume-Uni, Italie (TFR), Allemagne, Pays-Bas, Suède, Norvège, Australie et Canada) et de frais de santé des retraités (Canada).

En France, les indemnités de départ à la retraite versées au salarié lors de son départ sont déterminées selon la convention collective nationale ou l'accord d'entreprise en vigueur dans l'entreprise. Les deux principales conventions collectives appliquées au sein du groupe sont :

— la convention collective des transports publics urbains (CCN_3099) au sein des filiales Keolis ;

— la convention collective des transports routiers (CCN_3085).

Ces régimes peuvent faire l'objet d'un financement partiel.

En Italie, les salariés bénéficient du *Trattamento di Fine Rapporto di lavoro subordinato* (TFR). Cette indemnité due par l'employeur sans considération du motif de rupture du contrat, prend la forme d'un versement unique représentant environ 1/14^{ème} de la rémunération annuelle par année d'ancienneté.

21.3 PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES RETENUES

Les provisions pour engagements de personnel sont calculées sur une base actuarielle, en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Les paramètres utilisés pour la modélisation des principaux avantages du personnel sont les suivants :

21.3.1. Principaux régimes de SNCF EPIC

	31/12/2013	31/12/2012
Taux d'actualisation brut	2,55%	2,55%
Taux de revalorisation des prestations		
Prévoyance	2,80%	2,80%
Action sociale	2,00%	2,00%
Rentes Accidents du travail	2,00%	2,00%
Cessation progressive d'activité	2,80%	3,00%
IDR et médaille du travail	2,80%	3,00%
Table de mortalité		
Prévoyance et action sociale	CPR H / CPRF	TGH 05 / TGF 05
Rente AT actifs et retraités	CPR AT	TD 88-90
Rente AT veuves	CPR F	TGF 05
Cessation progressive d'activité	CPR 80% H 20% F	TGF 05
IDR et médaille du travail	CPR 80% H 20% F	Table TF00-02
Taux d'adhésion au régime CPA	27,10%	24,50%

21.3.2. Autres régimes par zone géographique

Concernant les régimes accordés par les filiales du groupe, les hypothèses utilisées pour les principales zones monétaires sont les suivantes en fonction de la durée des régimes :

	31/12/2013			31/12/2012		
	Zone Euro	Grande-Bretagne	Suède	Zone Euro	Grande-Bretagne	Suède
Taux d'actualisation	2,55 % 2,76 % 2,81 %	4,20 %	4,00 %	2,55 % 2,90 % 2,90 %	4,00 %	2,10 %

21.3.3. Méthodologie de détermination des principales hypothèses actuarielles

— Taux d'actualisation

Comme au 31 décembre 2012, le taux d'actualisation appliqué pour actualiser les obligations au titre des principaux avantages postérieurs à l'emploi a été déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie et de maturité comparable à celle des engagements. La référence retenue pour déterminer le taux d'actualisation est Bloomberg AA pour la zone Euro. Les deux derniers taux indiqués correspondent aux régimes des filiales appliquant la convention des transports routiers (Geodis) et celle des transports de marchandises. Le taux de la Suède et de la Grande Bretagne concernent les régimes des filiales de la branche SNCF Geodis.

— Table de mortalité

Depuis le second semestre 2013, les engagements Action sociale et Prévoyance CS de SNCF EPIC sont désormais évalués sur la base d'une table de mortalité prospective par sexe spécifique à la population cheminote (base régime spécial de retraite). Cette table construite par la Caisse de Prévoyance Retraite (CPR) a été validée par un actuaire certificateur.

Une table intégrant un coefficient de dégradation a été extrapolée pour les régimes des Rentes AT/MP. Sur la base de la table certifiée CPR, les tables de mortalité des autres régimes ont également été modifiées.

Ces changements de tables de mortalité répondent, entre autres, à la précision apportée par la norme révisée selon laquelle la mortalité doit refléter celle des bénéficiaires du régime pendant et après la période d'activité. Leur mise à jour a généré un gain actuariel net de 26 M€ en réserves non recyclables et 12 M€ en résultat financier.

— Taux d'adhésion au régime CPA

Le montant de l'engagement au titre de l'accord de cessation progressive d'activité est calculé sur la base d'une hypothèse d'adhésion de 27,1 % en 2013, et de 24,5 % en 2012. Cette mise à jour du taux a généré une perte actuarielle de 40 M€ sur l'exercice 2013. Une variation à la hausse ou à la baisse de cette hypothèse de 100 points de base aurait un effet de l'ordre de 15 M€ sur la valeur de l'engagement.

21.4. CHARGE NETTE COMPTABILISEE

Les éléments de charge nette au titre des régimes à prestations définies sont comptabilisés au sein de la marge opérationnelle, sur la ligne « charges de personnel », à l'exclusion de l'intérêt financier net et des écarts actuariels au titre des autres avantages à long terme qui sont présentés en résultat financier.

Au total, la charge enregistrée en résultat au titre des régimes à prestations définies se décompose comme suit :

31/12/2013								
En millions d'euros	Retraites et assimilés	Prévoyance	Action sociale	Rentes AT	Cessation progressive d'activité et Compte épargne temps	Médailles du travail et autres avantages		TOTAL
Coût des services rendus	18	1	5	50	45	6		125
Coût des services passés générés sur l'exercice	0	0	0	0	0	0		0
<i>Dont effet des modifications de régime</i>								0
<i>Dont effet des réductions de régime</i>								0
Effet des liquidations sur l'obligation	-4	0	0	0	0	0		-4
Effet des liquidations sur les actifs de régime	1							1
Autres	1	0	0	0	0	0		1
Marge opérationnelle	16	1	5	50	45	6		123
Intérêt financier net du régime	7	1	8	25	10	2		54
<i>Dont coût financier</i>	10	1	8	25	10	2		57
<i>Dont rendement implicite des actifs du régime</i>	-3							-3
<i>Dont intérêt financier sur le plafonnement de l'actif</i>	0							0
Écarts actuariels générés sur l'exercice au titre des avantages à long terme				0	29	-6		24
Autres	0	0	0	0	0	0		0
Résultat financier	8	1	8	25	40	-4		78
Total Charge comptabilisée	23	3	13	75	84	2		200

31/12/2012								
En millions d'euros	Retraites et assimilés	Prévoyance	Action sociale	Rentes AT	Cessation progressive d'activité et Compte épargne temps	Médailles du travail et autres avantages		TOTAL
Coût des services rendus	15	1	4	29	31	9		90
Coût des services passés générés sur l'exercice	-2	0	0	0	0	0		-2
Effet des liquidations sur l'obligation	-1	0	0	0	0	0		-1
Effet des liquidations sur les actifs de régime	1							1
Autres	0	0	0	0	0	0		0
Marge opérationnelle	13	1	4	29	31	9		87
Intérêt financier net du régime	7	2	9	32	13	3		66
<i>Dont coût financier</i>	10	2	9	32	13	3		69
<i>Dont rendement implicite des actifs du régime</i>	-3							-3
Écarts actuariels générés sur l'exercice au titre des avantages à long terme				2	64	8		74
Résultat financier	7	2	9	34	77	11		140
Total Charge comptabilisée	20	3	13	64	108	20		227

La charge comptabilisée au titre des régimes à cotisations définies est comprise dans les charges de personnel et s'élève à 1,6 milliards d'euros sur 2013 (1,8 milliards d'euros en 2012).

21.5. ÉCARTS DE RÉÉVALUATION COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES

Depuis le 1^{er} janvier 2013, compte tenu de l'application de la norme IAS19 révisée et de la suppression de la méthode du corridor, les écarts actuariels générés sur la période au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés immédiatement en contrepartie des réserves non recyclables (capitaux propres). Ils ne seront jamais repris en résultat sur les exercices ultérieurs.

Les écarts actuariels générés au titre des autres avantages à long terme (rentes AT des actifs sur leur période d'activité, médailles du travail, CET et CPA) restent comptabilisés immédiatement dans le résultat financier de la période.

31/12/2013

En millions d'euros	Retraites et assimilés	Prévoyance	Action sociale	Rentes AT post-emploi	TOTAL
<i>(pertes) et gains</i>					
Écarts de réévaluation à l'ouverture	-67	-11	48	-244	-273
Écarts actuariels générés sur l'exercice au titre des obligations	9	7	31	-19	28
Écarts actuariels générés sur l'exercice au titre des actifs de régime	1				1
Écarts actuariels générés sur l'exercice au titre des droits à remboursement	0				0
Variation nette de l'effet du plafonnement de l'actif	0				0
Effet de change	0				0
Autres	0				0
Écarts de réévaluation à la clôture	-57	-4	79	-263	-243

31/12/2012

En millions d'euros	Retraites et assimilés	Prévoyance	Action sociale	Rentes AT post-emploi	TOTAL
<i>(pertes) et gains</i>					
Écarts de réévaluation à l'ouverture ⁽¹⁾	-15	2	106	-105	-13
Écarts actuariels générés sur l'exercice au titre des obligations	-50	-13	-58	-139	-259
Écarts actuariels générés sur l'exercice au titre des actifs de régime	1				1
Écarts actuariels générés sur l'exercice au titre des droits à remboursement	0				0
Variation nette de l'effet du plafonnement de l'actif	0				0
Effet de change	-1				-1
Autres	-3				-3
Écart de réévaluation à la clôture	-67	-11	48	-244	-273

⁽¹⁾ Après réintégration du stock d'écarts actuariels non reconnus dans le bilan d'ouverture au 01/01/2012 en application de la norme IAS19 révisée et après application des normes IFRS 10/11/12

21.6. ÉVOLUTION DE LA SITUATION NETTE DES RÉGIMES

21.6.1. Engagement net

Les variations de la valeur actualisée des obligations, de la juste valeur des actifs de régime et du passif (actif) net au titre de l'exercice 2013, sont les suivantes :

31/12/2013					Cessation progressive d'activité et Compte épargne temps	Médailles du travail et autres avantages	
En millions d'euros	Retraites et assimilés	Prévoyance	Action sociale	Rentes AT			TOTAL
Valeur actualisée de l'obligation à l'ouverture	339	57	310	1011	430	125	2272
Coût des services rendus	18	1	5	50	45	6	125
Cotisation des salariés	0						0
Coût des services passés générés au titre d'une modification de régime	0	0	0	0	0	0	0
Coût des services passés générés au titre d'une réduction de régime	0	0	0	0	0	0	0
Effet des liquidations	-4	0	0	0	0	0	-4
Coût financier	10	1	8	25	10	2	57
Écarts actuariels générés sur la période	-9	-7	-31	19	29	-6	-5
Prestations payées par l'entreprise aux salariés	-11	-2	-13	-66	-43	-3	-139
Prestations payées par le fond	-4						-4
Effet des variations de périmètre	-4	0	0	0	0	0	-4
Effet de change	-3					0	-3
Autres						0	0
Valeur actualisée de l'obligation à la clôture	333	51	279	1038	471	124	2296
<i>Dont valeur actualisée des obligations non financées</i>	209	51	279	1038	471	124	2172
<i>Dont valeur actualisée des obligations intégralement ou partiellement financées</i>	124						124
31/12/2012							
En millions d'euros	Retraites et assimilés						
Juste valeur des actifs du régime à l'ouverture	77						
Rendement implicite des actifs de régime	3						
Écarts actuariels générés sur la période	1						
Effet des réductions et liquidations	-1						
Contribution de l'employeur au fonds	4						
Cotisation des salariés au fonds	0						
Prestations payées par le fonds	-4						
Effet des variations de périmètre	-5						
Effet de change	-2						
Autres	0						
Juste valeur des actifs du régime à la clôture	73						
Effet du plafonnement de l'actif à l'ouverture	0						
Variation de l'effet du plafonnement de l'actif	0						
Intérêt financier sur l'effet du plafonnement de l'actif	0						
Effet du plafonnement de l'actif à la clôture	0						

31/12/2013							
En millions d'euros	Retraites et assimilés	Prévoyance	Action sociale	Rentes AT	Cessation progressive d'activité et Compte épargne temps	Médailles du travail et autres avantages	TOTAL
(+) Valeur actualisée de l'obligation à la clôture	333	51	279	1 038	471	124	2 296
(-) Juste valeur des actifs du régime à la clôture	-73	0	0	0	0	0	-73
(-) Effet du plafonnement de l'actif à la clôture	0	0	0	0	0	0	0
Total Passif (actif) net à la clôture	260	51	279	1 038	471	124	2 223
Actif disponible après effet du plafonnement de l'actif	1						
Total Passif à la clôture	261	51	279	1 038	471	124	2 224

Les variations de la valeur actualisée des obligations, de la juste valeur des actifs du régime et du passif (actif) net au titre de l'exercice en 2012, sont les suivantes :

31/12/2012							
En millions d'euros	Retraites et assimilés	Prévoyance	Action sociale	Rentes AT	Cessation progressive d'activité et Compte épargne temps	Médailles du travail et autres avantages	TOTAL
Valeur actualisée de l'obligation à l'ouverture	275	45	253	872	356	100	1 901
Coût des services rendus	15	1	4	29	31	9	89
Cotisation des salariés	1	0	0	0	0	0	1
Coût des services passés générés au titre d'une modification de régime	-2	0	0	0	0	0	-2
Coût des services passés générés au titre d'une réduction de régime	0	0	0	0	0	0	0
Effet des liquidations	-1	0	0	0	0	0	-1
Coût financier	10	2	9	32	13	3	69
Écarts actuariels générés sur la période	49	13	57	143	64	8	335
Prestations payées par l'entreprise aux salariés	-11	-2	-13	-66	-35	-3	-130
Prestations payées par le fond	-3						-3
Effet des variations de périmètre	5	0	0	0	0	2	7
Effet de change	1					0	1
Autres						6	6
Valeur actualisée de l'obligation à la clôture	339	57	310	1 011	430	125	2 272
<i>Dont valeur actualisée des obligations non financées</i>	<i>224</i>	<i>57</i>	<i>310</i>	<i>1 011</i>	<i>430</i>	<i>125</i>	<i>2 157</i>
<i>Dont valeur actualisée des obligations intégralement ou partiellement financées</i>	<i>116</i>						<i>116</i>

31/12/2012

En millions d'euros	Retraites et assimilés
Juste valeur des actifs du régime à l'ouverture	70
Rendement implicite des actifs de régime	3
Écarts actuariels générés sur la période	1
Effet des réductions et liquidations	-1
Contribution de l'employeur au fonds	4
Cotisation des salariés au fonds	1
Prestations payées par le fonds	-3
Effet des variations de périmètre	0
Effet de change	1
Autres	0
Juste valeur des actifs du régime à la clôture	77
Effet du plafonnement de l'actif à l'ouverture	0
Variation de l'effet du plafonnement de l'actif	0
Intérêt financier sur l'effet du plafonnement de l'actif	0
Effet du plafonnement de l'actif à la clôture	0

En millions d'euros	Retraites et assimilés	Prévoyance	Action sociale	Rentes AT	Cessation progressive d'activité et Compte épargne temps	Médailles du travail et autres avantages	TOTAL
(+) Valeur actualisée de l'obligation à la clôture	339	57	310	1 011	430	125	2 272
(-) Juste valeur des actifs du régime à la clôture	-77	0	0	0	0	0	-77
(-) Effet du plafonnement de l'actif à la clôture	0	0	0	0	0	0	0
Total Passif (actif) net à la clôture	262	57	310	1 011	430	125	2 195
Actif disponible après effet du plafonnement de l'actif	1						
Total Passif à la clôture	263	57	310	1 011	430	125	2 196

21.6.2. Décomposition des actifs de régime

En millions d'euros	31/12/2013	31/12/2012
Obligations	31	34
Actions	18	23
Biens immobiliers	3	3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2	1
Autres	20	17
Juste valeur totale des actifs du régime	73	77
<i>Dont marché actif</i>	73	77

21.6.3. Droits à remboursement

En Allemagne principalement, certains régimes des filiales de SNCF Geodis disposent de droits à remboursement (8M€ au 31 décembre 2013, contre 2M€ au 31 décembre 2012). Ils sont comptabilisés, à leur juste valeur, comme un actif distinct au bilan. Les écarts actuariels générés sur la période au titre de ces droits à remboursement sont comptabilisés immédiatement en réserves non recyclables, selon les mêmes modalités que les écarts actuariels constatés sur les actifs de régime.

21.6.4. Analyse des contributions à verser au fonds de pension sur N+1

Dans le cadre des régimes partiellement ou totalement couverts par des actifs de régime dans les pays anglo-saxons, les cotisations qu'il est prévu de verser au cours de l'exercice 2014 par les entreprises et/ou les bénéficiaires sont déclinées ci-après :

31/12/2013

En millions d'euros	Retraites et assimilés
Contributions de l'employeur au fonds	1
Contributions des salariés au fonds	0
Total Contributions à verser	2

21.7 ANALYSE PAR NATURE DES ÉCARTS ACTUARIELS

21.7.1. Variation et décomposition des écarts actuariels

31/12/2013	Retraites et assimilés	Prévoyance	Action sociale	Rentes AT post-emploi	TOTAL Post-emploi	Rentes AT long-terme	Cessation progressive d'activité et Compte épargne temps ^(**)	Médailles du travail et autres avantages ^(**)	TOTAL Long-terme
Gains (pertes) actuariels à l'ouverture	-67	-11	48	-244	-273				
Ajustements liés à l'expérience relatifs au passif	4	-1	-7	4	1	0	6	4	10
Impact lié aux changements d'hypothèses démographiques relatifs au passif ⁽¹⁾	3	8	38	-23	26		-35	2	-34
Impact lié aux changements d'hypothèses financières relatifs au passif	2	0	0	0	2		0	0	0
Écarts actuariels générés sur l'exercice au titre de l'obligation	9	7	31	-19	28	0	-29	6	-24
Ajustements liés à l'expérience relatifs aux actifs	1				1				0
Impact lié aux changements d'hypothèses financières relatifs aux actifs	0				0				0
Écarts actuariels générés sur l'exercice au titre des actifs de régime	1				1				0
Effet de change	0				0				0
Autres	0				0				0
Gains (pertes) actuariels à la clôture	-57	-4	79	-263	-243				0
Total ajustements liés à l'expérience	5	-1	-7	4	2	0	6	4	10
Total impacts liés aux changements d'hypothèses actuarielles	5	8	38	-23	28	0	-35	2	-33

31/12/2012									
En millions d'euros	Retraites et assimilés	Prévoyance	Action sociale	Rentes AT post-emploi	TOTAL Post-emploi	Rentes AT long-terme	Cessation progressive d'activité et Compte épargne temps ^(**)	Médailles du travail et autres avantages ^(**)	TOTAL Long-terme
Gains (pertes) actuariels à l'ouverture^(*)	-15	2	106	-105	-13				
Ajustements liés à l'expérience relatifs au passif	-3	-3	-4	2	-8		-11	1	-9
Impact lié aux changements d'hypothèses démographiques relatifs au passif	0	0	0	0	0		-9	0	-9
Impact lié aux changements d'hypothèses financières relatifs au passif ⁽²⁾	-47	-9	-53	-141	-251	-3	-45	-9	-56
Écarts actuariels générés sur l'exercice au titre de l'obligation	-50	-13	-58	-139	-259	-3	-64	-8	-74
Ajustements liés à l'expérience relatifs aux actifs	1				1				0
Impact lié aux changements d'hypothèses financières relatifs aux actifs	0				0				0
Écarts actuariels générés sur l'exercice au titre des actifs de régime	1				1				0
Effet de change	-1				-1				0
Autres	-3				3				0
Gains (pertes) actuariels à la clôture	-67	-11	48	-244	-273				0
Total ajustements liés à l'expérience	-2	-3	-4	2	-7	0	-11	1	-9
Total impacts liés aux changements d'hypothèses actuarielles	-47	-9	-53	-141	250	-3	-54	-9	-65

(*) Après intégration du stock d'écarts actuariels non reconnus dans le bilan d'ouverture au 01/01/2012 en application de la norme IAS19 révisée.

(**) Sur les autres avantages à long terme, il n'y a pas de suivi de stock des écarts actuariels, ces derniers ayant toujours été comptabilisés immédiatement dans le résultat financier de la période.

(1) Au titre de l'exercice 2013, les impacts liés aux changements d'hypothèses démographiques sont principalement expliqués par le changement de table de mortalité opéré pour les régimes de SNCF EPIC.

(2) Au titre de l'exercice 2012, des pertes actuarielles significatives avaient été générées suite à la forte baisse du taux d'actualisation retenu pour la zone Euro (3,80 % au 31/12/2011 contre 2,55 % au 31/12/2012).

21.7.2. Analyse de sensibilité de l'engagement aux principales hypothèses actuarielles

Les montants présentés ci-après correspondent à la variation à la baisse (gain actuariel) ou à la hausse (perte actuarielle) des engagements tels que comptabilisés au 31 décembre 2013.

31/12/2013				
En millions d'euros	Prévoyance	Action sociale	Rentes AT	Cessation progressive d'activité et Compte épargne temps
Sensibilité au taux d'actualisation				
Variation de + 0,25pt	-2	-10	-34	-11
Variation de - 0,25pt	2	11	36	11
Sensibilité au taux d'adhésion au dispositif CPA				
Variation de + 1pt	0	0	0	15
Variation de - 1pt	0	0	0	-15

21.8. FACILITÉS DE CIRCULATION

Le personnel SNCF EPIC (actifs, retraités et leurs ayant-droits) bénéficie de facilités de circulation (FC) lui permettant de voyager dans certains cas à des conditions tarifaires différentes du prix de marché. Le groupe SNCF estime que ce dispositif n'a pas d'impact dimensionnant sur ses moyens de production.

Au titre du personnel actif (sur sa période d'activité), la comptabilisation d'un passif est exclue puisque les FC sont octroyées en contrepartie des services rendus par les bénéficiaires sur cette période. Elles répondent ainsi à la définition d'un avantage à court terme.

Pour les actifs sur la période post-emploi, les actuels retraités et leurs ayant-droits, considérant que le coût moyen marginal du dispositif est inférieur au prix moyen acquitté au moment de la réservation, aucun passif n'est comptabilisé dans les comptes au titre de cet avantage postérieur à l'emploi.

22. PROVISIONS

Les provisions pour risques et charges ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

En millions d'euros	01/01/2013	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (utilisée)	Reprises de l'exercice (non utilisée)	Autres variations	31/12/2013	Dont courant	Dont non courant
Risques fiscaux, sociaux et douaniers	106	12	-1	-4	0	112	18	94
Risques environnementaux	360	29	-16	-6	57	425	42	383
Litiges et risques contractuels	266	199	-41	-82	2	344	71	274
Coûts de restructuration	29	53	-21	-5	-1	55	50	5
Autres	220	80	-58	-37	-2	203	85	117
Total provisions	980	374	-136	-134	55	1 139	266	873

22.1. PROVISIONS POUR RISQUES LIÉS A L'ENVIRONNEMENT

À la clôture de l'exercice, les risques environnementaux provisionnés concernent principalement les éléments suivants :

- dépollution des sites: 77 M€ (79 M€ en 2012),
- coûts liés à l'amiante: 336 M€ (272 M€ en 2012).

L'évolution de la provision pour coûts liés à l'amiante concerne principalement le matériel roulant et s'appuie sur de nouvelles informations disponibles pour évaluer le coût du désamiantage. Elle est constatée à hauteur de 57 M€ (autres variations) en contrepartie du composant amiante du matériel roulant ferroviaire immobilisé (cf. note 14). Les nouvelles informations sont liées aux gains d'expérience issus de travaux de désamiantage effectivement réalisés par type de matériel.

22.2. PROVISIONS POUR LITIGES ET RISQUES CONTRACTUELS

La dotation 2013 nette des reprises provient principalement de l'ajustement de l'évaluation des risques liés à des litiges existants et de la prise en compte de nouveaux litiges nés sur la période.

22.3. COÛTS DE RESTRUCTURATION

L'augmentation des coûts de restructuration s'explique par l'environnement économique dégradé qui amène le groupe à redimensionner certaines de ses activités.

23. PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers du groupe sont détaillés dans la présente note par nature, par échéance, par devise et par taux. La note 24 fournit des informations complémentaires sur les instruments dérivés souscrits par le groupe. La stratégie de couverture suivie est présentée en note 25.

23.1. RÉPARTITION COURANT/NON COURANT DES PASSIFS FINANCIERS

Sont classés en passifs courants les passifs dont l'échéance est inférieure à 12 mois à la date de clôture.

La juste valeur des instruments dérivés passifs est classée en courant ou non courant selon l'échéance finale du produit dérivé.

Les lignes d'emprunts et de juste valeur des instruments dérivés incluent les intérêts courus non échus.

Les passifs financiers se répartissent de la manière suivante :

En millions d'euros	Note	31/12/2013			31/12/2012		
		Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Emprunts obligataires		10 137	1 006	11 143	10 549	2 116	12 665
Emprunts auprès des établissements de crédit		2 058	126	2 184	2 104	143	2 246
Dettes de location-financement		1 178	428	1 606	1 546	60	1 605
Sous-total emprunts		13 373	1 560	14 933	14 198	2 318	16 516
dont							
- évalués au coût amorti		11 141	1 433	12 573	11 618	2 262	13 880
- faisant l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur		1 837	124	1 961	2 091	53	2 143
- évalués selon l'option « juste valeur »		396	3	398	490	3	493
Dettes sur engagements de rachat de participations ne donnant pas le contrôle		7	0	7	10	0	10
Juste valeur négative des dérivés de couverture		400	-9	391	301	0	301
Juste valeur négative des dérivés de transaction		451	86	538	596	100	695
Emprunts et dettes financières		14 232	1 637	15 869	15 105	2 418	17 523
Dettes de trésorerie et trésorerie passive		3	1 966	1 968	2	2 661	2 663
Passifs financiers présentés au bilan		14 235	3 603	17 837	15 107	5 079	20 186
Créance sur Réseau Ferré de France	15	1 190	30	1 221	1 203	451	1 654
Créance sur la CDP	15	1 637	46	1 684	1 521	1 340	2 861
Actifs disponibles à la vente ⁽¹⁾		0	0	0	0	120	120
Actifs à la juste valeur par résultat		0	256	256	0	126	126
Juste valeur positive des dérivés de couverture		564	19	583	614	25	639
Juste valeur positive des dérivés de transaction		463	88	551	665	85	750
Autres prêts, créances et placements ⁽²⁾	15	521	571	1 092	291	933	1 224
Trésorerie et équivalents de trésorerie			5 060	5 060		5 291	5 291
Endettement financier net du groupe		9 859	-2 469	7 391	10 813	-3 292	7 521

⁽¹⁾ Les actifs disponibles à la vente ne prennent pas en compte les titres de participation pour 241 M€ (236 M€ en 2012).

⁽²⁾ Les autres prêts, créances et placements ne prennent pas en compte les actifs de retraite pour 9 M€ (3 M€ en 2012).

Pour les passifs financiers comptabilisés à la juste valeur dans le bilan, le niveau de la hiérarchie de juste valeur est indiqué par catégorie de passifs financiers, trois différents niveaux étant prévus par la norme IFRS 7 :

— Niveau 1 : juste valeur évaluée à partir de cours cotés.

— Niveau 2 : juste valeur évaluée à partir de données observables directement ou indirectement sur le marché mais qui ne sont pas des cours cotés.

— Niveau 3 : juste valeur déterminée à partir de techniques de valorisation non basées sur des données observables de marché.

La répartition par niveau des actifs et passifs financiers valorisés à la juste valeur est la suivante :

							31/12/2013
En millions d'euros	Non courant	Courant	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Emprunts obligataires	10 137	1 006	11 143	0	2 359	0	
Emprunts auprès des établissements de crédit	2 058	126	2 184	0	0	0	
Dettes de location financement	1 178	428	1 606	0	0	0	
Sous-total emprunts	13 373	1 560	14 933	0	2 359	0	
dont							
- évalués au coût amorti	11 141	1 433	12 574				
- faisant l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur	1 837	124	1 961	0	1 961	0	
- évalués selon l'option « juste valeur »	396	3	398	0	398	0	
Dettes sur engagements de rachat de participations ne donnant pas le contrôle	7	0	7	0	7	0	
Juste valeur négative des dérivés de couverture	400	-9	391	0	391	0	
Juste valeur négative des dérivés de transaction	451	86	538	0	538	0	
Emprunts et dettes financières	14 232	1 637	15 869	0	3 295	0	
Dettes de trésorerie et trésorerie passive	3	1 966	1 968	0	0	3	
Passifs financiers présentés au bilan	14 235	3 603	17 837	0	3 295	3	

							31/12/2012
En millions d'euros	Non courant	Courant	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Emprunts obligataires	10 549	2 116	12 665	0	2 637	0	
Emprunts auprès des établissements de crédit	2 104	143	2 246	0	0	-1	
Dettes de location financement	1 546	60	1 605	0	0	0	
Sous-total emprunts	14 198	2 318	16 516	0	2 637	-1	
dont							
- évalués au coût amorti	11 618	2 262	13 880				
- faisant l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur	2 091	53	2 143	0	2 143	0	
- évalués selon l'option « juste valeur »	490	3	493	0	493	0	
Dettes sur engagements de rachat de participations ne donnant pas le contrôle	10	0	10	0	10	0	
Juste valeur négative des dérivés de couverture	301	0	301	0	300	0	
Juste valeur négative des dérivés de transaction	596	100	695	0	695	0	
Emprunts et dettes financières	15 105	2 418	17 523	0	3 643	-1	
Dettes de trésorerie et trésorerie passive	2	2 661	2 663	0	0	2	
Passifs financiers présentés au bilan	15 107	5 079	20 186	0	3 643	2	

L'endettement net des ESH non consolidées s'élève à 2,3 milliards d'euros (2,1 milliards d'euros au 31 décembre 2012).

23.2. ÉCHÉANCIER DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

L'échéancier de la valeur comptable des emprunts et dettes financières se présente comme suit :

En millions d'euros	31/12/2013	31/12/2012
Moins d'un an	1 554	2 318
1 à 5 ans	3 568	3 138
Plus de 5 ans	9 354	10 296
Impact de la juste valeur (option « juste valeur »)	11	106
Impact de la juste valeur (comptabilité de couverture)	446	658
Total	14 934	16 516
Dettes sur engagements de rachat de participations ne donnant pas le contrôle	7	10
Juste valeur des dérivés non courants	851	897
Juste valeur des dérivés courants	78	99
Total emprunts et dettes financières	15 870	17 523

En figeant les cours et taux de clôture, les flux d'échéance se présentent comme suit :

En millions d'euros	31/12/2013		31/12/2012	
	Nominal	Flux d'intérêt	Nominal	Flux d'intérêt
Emprunts				
Moins d'un an	1 288	475	2 011	557
1 à 2 ans	1 067	473	1 014	462
2 à 3 ans	781	441	1 160	461
3 à 4 ans	275	431	787	428
4 à 5 ans	1 472	422	261	418
Plus de 5 ans	9 287	2 788	10 352	3 212
Total	14 171	5 030	15 586	5 538

23.3. VENTILATION DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES PAR DEVISES

La ventilation par devises des emprunts et dettes financières, avant et après prise en compte des instruments financiers dérivés, se présente comme suit :

En millions d'euros	Structure initiale de la dette		Structure après couverture de change	
	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
Euro	11 199	12 451	14 097	15 638
Franc suisse	1 500	1 533	331	337
Dollar américain	376	420	294	332
Dollar canadien	132	145	26	25
Livre sterling	1 036	1 078	166	157
Yen	451	571	0	0
Dollar australien	148	185	10	
Dollar Hongkong	79	105	0	
Autres	12	30	9	28
Total des emprunts	14 933	16 516	14 933	16 516

La dette en Livre sterling est totalement couverte par des actifs en Livre sterling, et les dettes en Franc suisse et en Dollar sont partiellement couvertes par des actifs en Franc suisse et en Dollar.

23.4. VENTILATION DES EMPRUNTS ET DES DETTES FINANCIÈRES PAR TAUX

La ventilation par taux des emprunts et dettes financières, avant et après prise en compte des instruments financiers dérivés, se présente comme suit :

En millions d'euros	Structure initiale de la dette		Structure après couverture IFRS	
	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
Taux fixe	10730	12271	10097	11631
Taux variable	4203	4246	4836	4886
Total des emprunts	14933	16516	14933	16516

La répartition des emprunts par taux intègre l'effet des instruments dérivés de couverture et des dérivés de transaction.

23.5. JUSTE VALEUR DES PASSIFS FINANCIERS

La différence entre la valeur comptable et la valeur nominale des dettes enregistrées à la juste valeur sur option est la suivante :

En millions d'euros	31/12/2013		31/12/2012	
	Juste valeur	Valeur nominale	Juste valeur	Valeur nominale
Emprunts évalués selon l'option juste valeur à la juste valeur	398	347	493	425

La juste valeur des emprunts comptabilisés est la suivante. Elle a été déterminée en appliquant le niveau 2 de la hiérarchie de juste valeur.

En millions d'euros	31/12/2013		31/12/2012	
	Juste valeur	Valeur nette comptable	Juste valeur	Valeur nette comptable
Emprunts	16706	14933	17512	16516
Dettes de trésorerie	1968	1968	2663	2663
Total des emprunts	18674	16901	20175	19180

24. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La juste valeur des instruments dérivés actifs et passifs, courants et non courants, se répartit comme suit :

En millions d'euros	31/12/2013			31/12/2012		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Instruments dérivés actifs						
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	315	-22	292	226	-20	206
Dérivés de couverture de juste valeur	249	41	291	388	45	433
Dérivés de transaction	463	88	551	665	85	750
Dérivés de couverture des flux d'investissement net à l'étranger	0	0	0	0	0	0
Total instruments dérivés actifs	1 027	107	1 134	1 279	110	1 389
Instruments dérivés passifs						
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	367	0	367	301	-6	295
Dérivés de couverture de juste valeur	33	-9	24	0	5	5
Dérivés de transaction	451	86	538	596	100	695
Dérivés de couverture des flux d'investissement net à l'étranger	0	0	0	0	0	0
Total instruments dérivés passifs	851	78	929	897	99	996

24.1. INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE CHANGE

Le groupe SNCF intervient régulièrement sur le marché des instruments dérivés de devises, principalement dans une optique de couverture des emprunts émis. Les justes valeurs de ces instruments au bilan sont détaillées de la façon suivante par nature d'instrument et type d'opération :

En millions d'euros	Juste valeur au bilan 31/12/2013					Juste valeur au bilan 31/12/2012				
	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Transaction	Couverture des flux d'investissement net à l'étranger	TOTAL	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Transaction	Couverture des flux d'investissement net à l'étranger	TOTAL
Swaps cambiste	-	-	1	-	1	-	-	1	-	1
Swaps de devises	200	61	55	-	316	214	155	121	-	490
Vente à terme de devises	-	-	-	-	-	2	(1)	0	0	2
Options sur devises	-	-	-	-	-	-	-	0	0	0
Instruments dérivés actifs	200	61	55	-	316	216	154	123	0	493
Swaps cambiste	-	-	8	-	8	-	-	23	-	23
Swaps de devises	249	24	81	-	354	220	0	65	-	285
Achat à terme de devises	-	-	0	-	0	-	-	0	-	0
Vente à terme de devises	-	-	0	0	0	-	-	0	-	0
Options sur devises	-	-	-	0	0	-	-	-	0	0
Instruments dérivés passifs	249	24	89	0	362	220	0	89	0	309
Position nette sur devises	(49)	37	(34)	(0)	(46)	(4)	153	34	0	184

Aux 31 décembre 2013 et 2012 les engagements nominaux des différents instruments souscrits, ainsi que leurs dates d'échéance, sont les suivants :

24.1.1. Swaps de devises ayant un sous-jacent passif

En millions	Engagements nominaux reçus 31/12/2013											
	Moins d'un an		1 à 2 ans		2 à 3 ans		3 à 4 ans		4 à 5 ans		Plus de 5 ans	
	En devises	Contre-valeur euro au cours de clôture	En devises	Contre-valeur euro au cours de clôture	En devises	Contre-valeur euro au cours de clôture	En devises	Contre-valeur euro au cours de clôture	En devises	Contre-valeur euro au cours de clôture	En devises	Contre-valeur euro au cours de clôture
Franc suisse	0	0	0	0	0	0	100	81	325	265	950	774
Dollar américain	0	0	0	0	100	73	0	0	0	0	0	0
Dollar canadien	0	0	150	102	0	0	0	0	0	0	0	0
Livre sterling	0	0	29	35	21	25	0	0	0	0	550	660
Yen	0	0	30 000	207	0	0	0	0	4 000	28	28 500	197
Dollar australien	0	0	200	130	0	0	0	0	0	0	0	0
Dollar de Hong Kong	832	78	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Euro	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60	60
Total		78		474		98		81		292		1 691

Engagements nominaux reçus 31/12/2012

En millions	Moins d'un an		1 à 2 ans		2 à 3 ans		3 à 4 ans		4 à 5 ans		Plus de 5 ans	
	Contre-valeur euro au cours		Contre-valeur euro au cours		Contre-valeur euro au cours		Contre-valeur euro au cours		Contre-valeur euro au cours		Contre-valeur euro au cours	
	En devises	de clôture										
Franc suisse	0	0	0	0	0	0	0	100	83	1 275		1 056
Dollar américain	5	4	0	0	0	0	100	76	0	0	0	0
Dollar canadien	0	0	0	0	150	114	0	0	0	0	0	0
Livre sterling	0	0	0	0	29	35	21	26	0	0	550	674
Yen	0	0	0	0	30 000	264	0	0	0	0	32 500	286
Dollar australien	0	0	0	0	200	157	0	0	0	0	0	0
Dollar de Hong Kong	200	20	832	81	0	0	0	0	0	0	0	0
Euro	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60	60
Total		23		81		571		102		83		2076

Engagements nominaux donnés 31/12/2013

En millions	Moins d'un an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Euro		73	502	112	66	1 811
Total		73	502	112	66	1 811

Engagements nominaux donnés 31/12/2012

En millions	Moins d'un an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Euro		26	73	502	112	2 058
Total		26	73	502	112	2 058

En figeant les cours de clôture et en retenant les taux futurs implicites de la courbe des taux à la clôture pour les taux variables, l'échéancier des flux d'intérêts se présente comme suit:

En millions d'euros	31/12/2013		31/12/2012	
	Flux d'intérêts reçus	Flux d'intérêts payés	Flux d'intérêts reçus	Flux d'intérêts payés
Moins d'un an	97	-28	105	-29
1 à 2 ans	95	-28	104	-27
2 à 3 ans	77	-16	102	-26
3 à 4 ans	73	-16	79	-14
4 à 5 ans	71	-15	75	-14
Plus de 5 ans	471	-114	572	-118
Total	885	-217	1 037	-228

24.1.2 Swaps de devise ayant un sous-jacent actif

Engagements nominaux donnés 31/12/2013

En millions	Moins d'un an		1 à 2 ans		2 à 3 ans		3 à 4 ans		4 à 5 ans		Plus de 5 ans	
	Contre-valeur euro au cours de clôture		Contre-valeur euro au cours de clôture		Contre-valeur euro au cours de clôture		Contre-valeur euro au cours de clôture		Contre-valeur euro au cours de clôture		Contre-valeur euro au cours de clôture	
	En devises	En devises										
Dollar canadien	0	0	150	102	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	102	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Engagements nominaux donnés 31/12/2012

En millions	Moins d'un an		1 à 2 ans		2 à 3 ans		3 à 4 ans		4 à 5 ans		Plus de 5 ans	
	Contre-valeur euro au cours de clôture		Contre-valeur euro au cours de clôture		Contre-valeur euro au cours de clôture		Contre-valeur euro au cours de clôture		Contre-valeur euro au cours de clôture		Contre-valeur euro au cours de clôture	
	En devises	En devises										
Dollar américain	32	24	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dollar canadien	0	0	0	0	150	114	0	0	0	0	0	0
Dollar australien	5	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dollar de Hong Kong	200	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	48	0	0	114	0	0	0	0	0	0	0	0

Engagements nominaux reçus 31/12/2013

En millions	Moins d'un an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Euro		0	92	0	0	0
Total	0	92	0	0	0	0

Engagements nominaux reçus 31/12/2012

En millions	Moins d'un an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Euro	52	0	92	0	0	0
Total	52	0	92	0	0	0

En figeant les cours de clôture et en retenant les taux futurs implicites de la courbe des taux à la clôture pour les taux variables, l'échéancier des flux d'intérêts se présente comme suit:

En millions d'euros	31/12/2012		31/12/2011	
	Flux d'intérêts reçus	Flux d'intérêts payés	Flux d'intérêts reçus	Flux d'intérêts payés
Moins d'un an	0	-5	0	-6
1 à 2 ans	0	-5	0	-5
2 à 3 ans	0	0	0	-5
Total	0	-9	0	-17

24.2. INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TAUX

Dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt de sa dette financière, le groupe intervient sur le marché des swaps de taux et des options sur swaps de taux. Les justes valeurs de ces instruments au bilan sont détaillées de la façon suivante par nature d'instrument et type d'opération :

En millions d'euros	Juste valeur au bilan 31/12/2013					Juste valeur au bilan 31/12/2012				
	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Transaction	Couverture des flux d'investissement net à l'étranger	TOTAL	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Transaction	Couverture des flux d'investissement net à l'étranger	TOTAL
Swaps receveurs de taux fixe	0	230	496	0	726	0	279	631	0	910
Swap payeurs de taux fixe	92	-	0	0	92	-11	0	-4	0	-14
Options de taux	0	-	0	0	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés actifs	92	230	496	0	818	-11	279	627	0	896
Swap payeurs de taux fixe	117	0	448	0	566	75	5	594	0	674
Swaps d'index	0	0	0	0	0	0	0	13	0	13
Options de taux	0	-	1	0	1	0	0	0	0	0
Instruments dérivés passifs	118	0	449	0	566	75	5	607	0	687
Position nette taux	-25	230	47	0	252	-86	274	20	0	209

Aux 31 décembre 2013 et 2012, les nominaux des différents instruments souscrits, ainsi que leurs dates d'échéance, sont les suivants :

En millions d'euros	31/12/2013		31/12/2012	
	Dette nette long terme	Dette nette court terme	Dette nette long terme	Dette nette court terme
Swaps receveurs de taux fixe	3 538	657	3 450	0
Swaps payeurs de taux fixe	5 513	285	5 416	152
Swaps d'index	13	0	35	0
Options de taux (swaptions)	121	0	55	0

En figeant les cours de clôture et en retenant les taux futurs implicites de la courbe des taux à la clôture pour les taux variables, l'échéancier des flux d'intérêts se présente comme suit :

En millions d'euros	Flux d'intérêt nets 31/12/2013					
	Moins d'un an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Swaps receveurs de taux fixe	126	128	128	128	128	743
Swaps payeurs de taux fixe	-157	-143	-142	-144	-145	-840
Swaps d'index	0	0	0	0	0	0
Options de taux (swaptions)	2	0	0	0	0	0
Total	-29	-14	-14	-16	-17	-97

En millions d'euros	Flux d'intérêt nets 31/12/2012					
	Moins d'un an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Swaps receveurs de taux fixe	120	123	125	125	125	855
Swaps payeurs de taux fixe	-132	-141	-130	-131	-132	-977
Swaps d'index	-1	-1	-1	-1	-1	-7
Options de taux (swaptions)	2	2	0	0	0	0
Total	-12	-18	-5	-7	-8	-129

25. GESTION DES RISQUES DE MARCHÉ ET COUVERTURE

La gestion des risques de marché fait l'objet d'un cadre général, approuvé par le Conseil d'administration du groupe SNCF et dans lequel sont définis les principes de gestion des risques de la société mère qui peuvent être couverts par des instruments financiers.

Sont définis dans ce cadre général, les principes de choix des produits financiers, des contreparties et des sous-jacents pour les produits dérivés.

De manière plus précise, le cadre général définit les limites de risque sur la gestion de la trésorerie euro et devises ainsi que celles relatives à la gestion de l'endettement net à long terme.

En outre, il décrit le système de délégations et de décisions ainsi que le système de reporting et de contrôle et sa périodicité (quotidienne, bimensuelle, mensuelle et annuelle).

25.1. STRATÉGIE SUIVIE

25.1.1. Gestion du risque de taux

L'optimisation du coût de l'endettement net à long terme est gérée, dans sa composante taux, au travers de la répartition entre le taux fixe et le taux variable. Le groupe utilise pour cela des instruments fermes et optionnels d'échange de taux d'intérêts dans les limites définies, pour SNCF, par le cadre général susvisé.

En terme économique, la part à taux fixe de l'endettement financier net de la société mère au 31 décembre 2013 est de 96,77% comparée à 88,6% au 31 décembre 2012. Sur ce même périmètre, le taux de revient s'établit à 3,53% pour l'exercice 2013 contre 2,84% pour l'exercice 2012.

— Analyse de sensibilité

La sensibilité du résultat au risque de variation des taux d'intérêt est liée à :

- l'endettement net à taux variable après prise en compte des couvertures ;
- les dettes en juste valeur sur option ;
- les instruments dérivés non qualifiés de couverture au sens de la norme IAS 39.

La sensibilité des réserves recyclables (capitaux propres) au risque de variation des taux d'intérêts est liée aux dérivés qualifiés en couverture de flux de trésorerie.

L'analyse de sensibilité a été déterminée sur la base d'une translation à la hausse de la courbe des taux d'intérêts de 1% à la clôture, et se décompose de la manière suivante :

En millions d'euros	31/12/2013		31/12/2012	
	Résultat	Réserves recyclables	Résultat	Réserves recyclables
Instruments financiers à taux variable (après prise en compte des couvertures) ⁽¹⁾	-8		7	
Dettes en juste valeur sur option	14		22	
Dérivés non qualifiés de couverture	13		11	
Dérivés qualifiés en couverture de flux de trésorerie		78		59
Total	19	78	39	59

⁽¹⁾ Le périmètre de l'exercice précédent ne comportait que les expositions avant couvertures.

25.1.2. Gestion du risque de change

Les activités commerciales du groupe ne génèrent pas de risque de change significatif.

En dehors des filiales qui opèrent dans leur propre pays, l'endettement net du groupe en devises autre que l'euro est géré en fonction de la limite de risque admissible définie, pour SNCF, par le même cadre général. Le groupe utilise pour cela des contrats d'échange de devises, généralement mis en place dès l'émission des emprunts.

Au 31 décembre 2013, la part restant en devises, après couverture par contrat d'échange de devises, reste stable à 1,70%.

Le groupe considère que compte tenu du faible pourcentage représenté par les dettes en devises non couvertes, son résultat n'est pas sensible au risque de change.

25.1.3. Gestion du risque sur matières premières

Pour ses besoins de production, le groupe est exposé aux risques de variations des cours des produits pétroliers. Ce risque est géré par l'utilisation d'instruments financiers dérivés fermes ou optionnels (contrats d'échange, options, prix plancher, prix plafond). Le groupe n'applique pas la comptabilité de couverture sur ces opérations.

Pour 2013, une couverture sous forme d'un cap avait été mise en place pour un volume de 10000 tonnes du 1^{er} septembre 2013 au 31 décembre 2013.

Pour l'ensemble de l'année 2014, aucune couverture sous forme d'un cap n'a été mise en place.

25.1.4. Gestion du risque de contrepartie

Le cadre général déjà cité précise, pour la société mère, la procédure d'agrément des contreparties qui repose sur l'analyse quantitative et qualitative des contreparties.

Des limites en volume selon les durées de placement sont déterminées pour chaque contrepartie, tenant compte de ses fonds propres, de son rating et de sa nationalité. La consommation de la limite autorisée, fondée sur le nominal des transactions, est mesurée quotidiennement et fait l'objet d'un reporting.

Concernant les produits dérivés, l'agrément d'une contrepartie nécessite la signature d'une convention cadre ainsi que d'un contrat cadre de remise en garantie. La consommation de la limite attribuée est constituée par le seuil de collatéral auquel est ajouté un montant forfaitaire tenant compte de la valeur absolue des plus fortes variations de la valeur de marché de l'ensemble des contrats financiers sous collatéral avec la contrepartie.

Le tableau ci-dessous présente les informations requises par l'amendement d'IFRS 7 « Informations à fournir: compensation des actifs financiers et des passifs financiers ». Il s'agit, pour les actifs et passifs financiers souscrits dans le cadre de conventions ayant une clause de compensation exécutoire, d'une présentation des montants avant et après compensation au 31 décembre 2013. La colonne « Cash collatéral » correspond aux encours des contrats de collatéralisation sur les instruments financiers dérivés mais qui ne satisfont pas les critères de compensation établis par IAS 32 « Instruments financiers: présentation ».

En millions d'euros	Montants bruts	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants non compensés au bilan		Montants nets selon IFRS 7
				Cash collatéral	Dérivés avec accord de compensation	
Instrument financiers dérivés actifs	1 134		1 134	707	338	90
Instrument financiers dérivés passifs	928		928	300	338	290

En millions d'euros	Montants bruts	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants non compensés au bilan		Montants nets selon IFRS 7
				Cash collatéral	Dérivés avec accord de compensation	
Instrument financiers dérivés actifs	1 387		1 387	892	249	246
Instrument financiers dérivés passifs	996		996	321	249	427

Au 31 décembre 2013, trois contreparties représentent 90% du risque de crédit de la position active. L'exposition résiduelle s'explique par les seuils de déclenchement des contrats de collatéralisation et la mensualisation des appels de marge.

Les transactions qui génèrent potentiellement un risque de contrepartie sont essentiellement les placements financiers et les instruments financiers explicités ci-dessous.

25.1.4.1. Les placements financiers

1. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les placements financiers sont diversifiés. Ils sont constitués essentiellement des titres de créances négociables (certificats de dépôt, billets de trésorerie, « commercial paper »), de prises en pension de Valeurs du Trésor et de souscriptions à des OPCVM monétaires. Compte tenu de leur faible durée résiduelle et de leur composition ils ne génèrent pas d'exposition au risque de crédit.

2. Portefeuille d'actifs disponibles à la vente

Courant 2008, le groupe a mis en place un portefeuille d'actifs moyen terme destiné à couvrir des dépenses futures d'investissement. Ce portefeuille est classé en actifs disponibles à la vente (voir note 15). Ce portefeuille est échu au 31 décembre 2013.

25.1.4.2. Les instruments financiers dérivés

Les transactions sur les produits dérivés ont pour objet de gérer le risque de taux, de change et de matières premières.

Le cadre général déjà cité précise, pour la société mère, la procédure d'agrément des contreparties qui repose sur l'analyse quantitative et qualitative des contreparties. Une limite en volume et durée de placement est également déterminée pour chacune d'elle. La consommation de la limite autorisée, fondée sur les paiements futurs ou sur le coût de remplacement, est mesurée quotidiennement et fait l'objet d'un reporting.

Concernant les produits dérivés, l'agrément d'une contrepartie nécessite en outre la signature d'une convention cadre. Avec certaines d'entre elles, un contrat cadre de remise en garantie est également mis en place afin de limiter le risque de contrepartie.

25.1.5. Gestion du risque de liquidité

La société mère assure sa liquidité quotidienne grâce à un programme de billets de trésorerie d'un montant maximal de 3 milliards d'euros, utilisé à hauteur de 0,135 milliards d'euros au 31 décembre 2013 (0,39 milliards d'euros au 31 décembre 2012) et en moyenne à hauteur de 0,11 milliards d'euros pendant l'exercice 2013, contre 0,29 milliards d'euros en 2012.

Par ailleurs, la société mère a mis en place début 2009 un programme d'Euro Commercial Paper d'un montant maximal de 2 milliards d'euros, utilisé à hauteur de 0,75 milliards d'euros au 31 décembre 2013 (1,09 milliards d'euros au 31 décembre 2012) et en moyenne à hauteur de 1,18 milliards d'euros pendant l'exercice 2013 (0,89 milliards d'euros sur 2012).

En outre, la société mère dispose de lignes de crédit bancaires bilatérales dont le total est de 780 M€ (860 M€ en 2012). Le total des lignes de crédit confirmées pour le Groupe se détaille de la façon suivante :

En millions d'euros	Total 31/12/2013	Échéancier		
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Lignes de crédit confirmées	1 128	13	1 115	0

En millions d'euros	Total 31/12/2012	Échéancier		
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Lignes de crédit confirmées	971	421	550	0

25.2. COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE

La juste valeur des dérivés affectés à des opérations de couverture de flux de trésorerie se ventile comme suit par type d'élément couvert :

En millions d'euros	Juste valeur au 31/12/2013	Échéancier		
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires	-29	-9	51	-72
Emprunts non obligataires	-13	0	-7	-6
Dettes de location financement	-31	-11	-10	-10
Prêts et créances	0	0	0	0
Juste valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie	-74	-19	34	-89

En millions d'euros	Juste valeur au 31/12/2012	Échéancier		
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires	-21	-7	0	-14
Emprunts non obligataires	-70	-9	-33	-28
Dettes de location financement	0	0	0	0
Prêts et créances	2	2	0	0
Juste valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie	-89	-14	-33	-42

Les impacts sur les capitaux propres, résultat de la période et réserves, se détaillent comme suit :

En millions d'euros	Capitaux propres recyclables
Ouverture (01/01/2013)	-104
Recyclé en résultat	33
Variation de valeur efficace	21
Variation de valeur des actifs disponibles à la vente	-2
Clôture (31/12/2013)	-53

En millions d'euros	Capitaux propres recyclables
Ouverture (01/01/2012)	-44
Recyclé en résultat	-33
Variation de valeur efficace	-24
Variation de valeur des actifs disponibles à la vente	-3
Clôture (31/12/2012)	-104

25.3. COUVERTURE DE JUSTE VALEUR

Les éléments d'actif et de passif faisant l'objet d'une couverture de juste valeur sont comptabilisés initialement au coût amorti, puis réévalués à chaque clôture sur la base de leur juste valeur du risque couvert. La variation de valeur du risque couvert est compensée, à la part inefficace près, par les variations de valeur des instruments dérivés utilisés pour la couverture.

En millions d'euros	Écart d'évaluation au 01/01/2013	Variation de juste valeur	Reclassement (déqualification, échéance)	Écart d'évaluation au 31/12/2013
Emprunts obligataires	-610	173	4	-434
Autres actifs financiers	2	-2	0	0
Total	-608	170	4	-434
Instruments dérivés de couverture	428	-165	3	267
Inefficacité		6		

En millions d'euros	Écart d'évaluation au 01/01/2012	Variation de juste valeur	Reclassement (déqualification, échéance)	Écart d'évaluation au 31/12/2012
Emprunts obligataires	-544	-72	5	-610
Autres actifs financiers	5	-3	0	2
Total	-539	-75	5	-608
Instruments dérivés de couverture	330	72	18	428
Inefficacité		-3		

26. DETTES D'EXPLOITATION ET AUTRES COMPTES CRÉDITEURS

Les dettes d'exploitation se répartissent comme suit:

En millions d'euros	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Fournisseurs et comptes rattachés	5 383	5 584	-201
<i>dont dettes sur acquisition d'immo.</i>	<i>627</i>	<i>373</i>	<i>255</i>
Avances et acomptes reçus sur commande	678	471	207
<i>dont avances reçues sur cessions d'immobilisations</i>	<i>28</i>	<i>7</i>	<i>21</i>
Dettes sociales	2 385	2 380	5
Dettes sur l'État et les collectivités	1 194	1 561	-367
Autres dettes d'exploitation	440	420	20
Produits constatés d'avance	1 534	1 354	180
Total des dettes d'exploitation	11 613	11 768	-155

27. ACTIFS ET PASSIFS DÉTENUS EN VUE D'ÊTRE CÉDÉS

En millions d'euros	31/12/2013	31/12/2012
Actifs détenus en vue d'être cédés	1	22
Passifs relatifs aux actifs détenus en vue d'être cédés	4	24
Impact net au bilan	-3	-1

Au 31 décembre 2012, les actifs et passifs de Novatrans avaient été reclassés au bilan en actifs et passifs détenus en vue d'être cédés conformément à la norme IFRS 5. Ils sont essentiellement constitués de créances et de dettes d'exploitation. Novatrans a été cédé en mars 2013 au groupe Charles André Transports (GCA).

28. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les impacts de l'application du paquet consolidation sur les engagements hors bilan sont détaillés en note 1.3.3.5. Les variations décrites ci-dessous sont basées sur des données d'ouverture retraitées.

		31/12/2013	Montant des engagements par période			31/12/2012
Engagements reçus (en M€)	Engagement total		À moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Engagement total
Engagements liés au financement	1 207		66	1 123	18	1 056
Sûretés personnelles (4)	79		52	8	18	85
Sûretés réelles	0		0	0	0	0
Lignes de crédit confirmées non utilisées (8)	1 128		13	1 115	0	971
Engagements liés aux activités opérationnelles	6 405		2 205	3 505	696	5 529
Engagements de financement d'investissements pour l'exploitation de matériel ferroviaire (1)	2 931		1 186	1 607	138	2 742
Engagements de financement d'immobilisations autres que matériel ferroviaire (11)	659		167	443	49	446
Promesses de vente immobilière	196		88	81	26	95
Garanties opérationnelles (13)	1 447		507	916	24	1 025
Contrats de location simple : mobilier (6)	449		178	224	47	445
Contrats de location simple : immobilier (6)	716		73	232	411	772
Engagements liés aux contrats d'achats d'exploitation et d'immobilisations	7		5	1	1	4
Engagements fermes d'achats de matières premières (électricité, gazole)	0		0	0	0	0
Engagements liés au périmètre consolidé	11		6	5	1	94
Garanties de passif	11		6	5	1	94
Clause de retour à meilleure fortune sur abandon de créances financières	0		0	0	0	1
Autres engagements reçus	0		-2	3	1	8
Total engagements reçus (14)	7 624		2 274	4 636	716	6 688

Engagements donnés (en M€)		Engagement total	Montant des engagements par période			Engagement total
			À moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Engagements liés au financement		1 608	121	263	1 224	1 648
Sûretés personnelles	(3)	285	109	79	97	326
Sûretés personnelles : Cautions données au titre des prêts souscrits par le personnel	(5)	1 074	10	49	1 015	1 073
Sûretés réelles	(7)	216	2	102	112	215
Lignes de crédit confirmées non utilisées		33	0	33	0	34
Engagements liés aux activités opérationnelles		11 216	4 045	6 378	795	11 679
Engagements d'investissement pour l'exploitation de matériel ferroviaire	(1)	5 369	1 877	3 480	13	6 175
Engagements d'achat d'immobilisations autres que matériel ferroviaire	(11)	1 631	500	1 025	107	1 238
Promesses de vente immobilière		195	88	82	24	140
Garanties opérationnelles	(12)	600	307	104	190	538
Cautions douanes (activité Geodis)		172	122	26	24	158
Contrats de location simple : mobilier	(6)	1 047	304	623	120	1 205
Contrats de location simple : immobilier	(6)	1 484	350	821	315	1 487
Engagements liés aux contrats d'achats d'exploitation et d'immobilisations	(2)	247	166	77	3	296
Engagements fermes d'achats de matières premières (électricité, gazole)	(10)	470	330	139	0	442
Engagements liés au périmètre consolidé		597	0	593	4	847
Engagements portant sur les titres (contrats d'options)	(9)	584	0	584	0	797
Autres engagements liés au périmètre consolidé		14	0	10	4	51
Autres engagements donnés		49	38	10	0	52
Total engagements donnés	(14)	13 470	4 203	7 244	2 023	14 227

– Les engagements donnés concernent les investissements convenus avec les constructeurs de matériel roulant et les Autorités Organisatrices de transport (AO) pour la mise en service future de matériel ferroviaire. La diminution nette constatée s'explique par des investissements réalisés sur la période supérieurs aux nouveaux engagements souscrits. Les engagements reçus correspondent aux financements d'investissement à recevoir des AO sur le matériel roulant commandé. Ils diminuent à hauteur des investissements commandés par les Autorités Organisatrices et qui ont été réalisés. A l'inverse, ils augmentent à hauteur de nouvelles commandes d'investissements. Sur 2013, ils augmentent principalement du fait de la commande de nouvelles rames REGIOLIS et la mise en place de centres de maintenance adaptés sur l'activité Intercités pour un total de 510M€. Cette commande augmente de façon symétrique les engagements donnés au titre du financement des rames pour 446M€. La diminution de ces engagements donnés provient, par ailleurs, pour l'essentiel des investissements réalisés dans des rames TGV2N2 pour 342M€, TGV Euroduplex pour 147M€ et Transilien pour 347M€.

– Les autres engagements d'achats d'exploitation donnés diminuent de 49M€. Dans ces engagements figurent les engagements d'achats d'accès aux rails et stations qui ont diminué de 20M€ du fait de l'écoulement du temps.

– Les sûretés données ont diminué de 42M€. Elles concernent pour 16M€ (24M€ en 2012) des garanties accordées par SNCF sur les emprunts bancaires SOFIAP.

– La contre garantie solidaire et à première demande accordée à SNCF au titre des emprunts accordés à la SOFIAP s'élève à 16M€ (24M€ au 31 décembre 2012), strict reflet des sûretés données.

– Il s'agit de l'encours total des cautions accordées par SNCF dans le cadre de prêts immobiliers souscrits par son personnel. Statistiquement, le montant des appels en garantie est très faible.

– Les contrats de locations simples mobiliers et immobiliers donnés diminuent de 161M€ du fait principalement de la consommation d'une année de loyers et de conditions de location plus favorables. Les contrats de locations simples mobiliers et immobiliers reçus diminuent de 51M€

dont 121M€ au titre des loyers encaissés sur l'année compensés par la souscription de nouveaux baux pour 89M€.

– Parmi les sûretés réelles figurent :

- Le nantissement des titres du groupe Ermewa pour 108M€ (108M€ au 31 décembre 2012).

- Le nantissement des titres NTV pour 101M€ (84M€ au 31 décembre 2012) en garantie de la solvabilité de NTV au profit de ses créiteurs jusqu'au remboursement des financements mis en place.

– Sur les lignes de crédit non utilisées, voir note 25.1.5. Le refinancement du crédit syndiqué du groupe Keolis à hauteur de 800M€ (515M€ en 2012) augmente l'engagement de 242M€ (voir note 28.2).

– Les options d'achat ou de cession de titres de participation correspondent en grande partie à l'option de vente de leurs actions accordée par le groupe à ses partenaires dans la coentreprise EIL. Etant donné les caractéristiques de cet instrument dérivé, sa valeur est estimée proche de zéro et sans conséquences sur les états financiers consolidés du groupe.

– Les engagements d'achat de matières premières concernent essentiellement des contrats d'approvisionnement en électricité.

– La hausse de l'engagement sur les projets des gares (modernisation, aménagement multimodal, accessibilité...) impacte les engagements d'achat d'immobilisations autres que matériel ferroviaire pour 248M€. Une partie de ces engagements est financée par les Autorités Organisatrices et contribue à l'augmentation des engagements reçus de financement d'achat d'immobilisations autres que matériel ferroviaire.

– Les garanties opérationnelles données augmentent de 63M€ en raison notamment de la mise en place d'une nouvelle garantie suite au gain d'un contrat en Suède pour le Groupe Keolis.

– Les garanties opérationnelles reçues concernent essentiellement les cautions bancaires reçues de la part des fournisseurs de matériel ferroviaire.

– La part d'engagements vis-à-vis des coentreprises se monte à :
- 90M€ pour les engagements reçus.
- 39M€ pour les engagements donnés.

28.1. OPÉRATIONS DE LOCATION

SNCF EPIC a réalisé des opérations qui prennent la forme d'une location mais qui n'en sont pas en substance. Ces opérations consistent :

— à donner en location des actifs technologiques constitués sous la forme d'un réseau à un bailleur américain, lequel les redonne immédiatement en location à SNCF EPIC pour une durée de 16 ans maximum. Les actifs concernés sont constitués de l'ensemble des équipements de vente et de réservation de billets de SNCF EPIC ; ou

— à vendre du matériel roulant (voitures Corail TEOZ, rames TGV... mises en service ou à livrer...) à un investisseur qui les donne immédiatement en location à SNCF EPIC pour une durée déterminée allant de 4 à 25 ans suivant les contrats.

— à donner en location du matériel roulant à un bailleur américain pour une longue durée d'environ 40 ans, lequel les redonne immédiatement en sous-location à SNCF EPIC pour une durée de 20 ans.

Dans certains cas, le bailleur est constitué sous la forme d'une entité spécialement créée pour l'opération, qui ne peut agir autrement que dans le but de cette opération et qui est fiscalement transparente.

Durant toute la durée de la sous-location (16 ans) ou de la location (4 à 25 ans), l'ensemble des flux payés ou reçus dans le cadre du lease s'équilibrent et n'ont pas de répercussion sur les comptes hormis la constatation du bénéfice net sur l'exercice de réalisation de l'opération (voir note 2.10). Ce bénéfice correspond à la rétrocession d'une partie du report d'impôt obtenu par l'investisseur. L'actif vendu ou loué est maintenu au bilan du groupe.

À l'issue de la période de location ou de sous-location, SNCF EPIC peut choisir entre plusieurs options suivant les types d'opération :

— exercer une option d'achat à un prix prédéterminé, qui n'affecte pas le bénéfice initial,

— laisser le matériel au bailleur qui l'exploitera ensuite pour son propre compte,

— laisser le matériel au bailleur, pour lequel SNCF EPIC sera alors agent de la vente de ces matériels sur le marché, en lui garantissant un prix de vente au moins égal au montant de l'option d'achat,

— revendre le matériel pour le compte du bailleur en profitant d'une commission de revente.

L'usage, le remplacement, le fonctionnement ou la déflation des actifs n'est en rien affecté. Les risques supportés par SNCF EPIC se limitent à ceux liés à la propriété du matériel et à ceux engendrés par la législation française et, selon les cas, aux risques de contrepartie couverts par des contrats de collatéralisation.

28.2. KEOLIS

À fin décembre 2012 les nantissements suivants étaient donnés au profit des établissements financiers en garantie du contrat de crédit signé le 24 mai 2007 entre groupe Keolis SAS, sa filiale Keolis et un consortium de banques :

— nantissement par groupe Keolis SAS de ses comptes bancaires

— nantissement par groupe Keolis SAS des titres Keolis

— nantissement par Keolis des titres Keolis UK.

Ce contrat, modifié à plusieurs reprises par voie d'avenants, dont le dernier en date du 28 septembre 2011, portait sur un prêt amortissable d'un montant initial en principal de 395 M€ et une ouverture de crédits renouvelables pour un montant total maximum de 200 M€.

Les nantissements donnés ont disparu avec la signature d'un nouveau crédit syndiqué le 12 juillet 2013 d'un montant maximum de 800 M€ et d'une durée de cinq ans en remplacement du précédent. À fin décembre 2013, le montant de lignes de crédit non utilisées à ce titre est de 335 M€.

28.3 TRANSFERT D'ACTIFS FINANCIERS**28.3.1 Cession d'actifs financiers de concession**

Sur le mois de décembre 2013, le groupe a procédé à un transfert d'actifs financiers de concession suivant les mêmes modalités que la cession opérée en décembre 2012. Dans les deux cas, le transfert a consisté en la cession de créances à un fonds commun de titrisation dans lequel SNCF ne détient aucune participation. L'actionnaire du fonds est indépendant du groupe SNCF tout comme les membres du Conseil d'administration. Le groupe n'intervient pas dans la désignation de ces membres.

Les créances cédées sont gérées et recouvrées de façon indépendante, sans intervention quelconque du groupe SNCF. Les risques de crédit et de retard de paiement sont transférés au fonds ainsi que les avantages attachés aux créances, le groupe ne pouvant plus percevoir les paiements futurs attendus ni utiliser cette créance comme moyen de paiement d'une de ses dettes. Du fait des caractéristiques des créances cédées qui sont certaines, irrévocables et non compensables dès avant leur cession, le risque de dilution n'existe pas. La créance étant en euro et cédée en euro, il n'y a pas de risque de change.

Le groupe ne contrôle pas en substance le fonds et lui a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages des créances cédées. Par conséquent, le fonds n'est pas consolidé et les créances sont sorties du bilan. Par ailleurs, le groupe ne conserve aucun engagement ni n'assume aucun nouvel engagement au titre de ces créances.

L'opération s'est principalement traduite par un encaissement net de trésorerie et une diminution de l'endettement financier net de 141 M€ sur 2013 (946 M€ sur 2012).

28.3.2. Cession du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

La créance de CICE née du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi mis en place par le gouvernement français (voir note 1.1.2.3) et constatée sur les groupes d'intégration fiscale français a fait l'objet d'une cession Daily.

La cession a porté sur la totalité du montant de créance relative à la masse salariale éligible, versée au titre de l'année civile 2013. Elle est réalisée sur décembre 2013, sans recours à titre d'escompte. Les risques de contrepartie et de retard de paiement sont transférés à l'établissement bancaire ainsi que les avantages attachés à cette créance, le groupe ne pouvant plus percevoir le remboursement futur du crédit d'impôt ou l'imputer sur une charge future. La créance étant en euro et cédée en euro, il n'existe pas de risque de change. À ce titre, le groupe est considéré comme avoir transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à cette créance.

S'agissant d'une créance d'exploitation, la cession s'est traduite par un encaissement net de 184 M€ parmi les flux liés aux activités opérationnelles dans l'état des flux de trésorerie.

29. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

La SNCF, en tant qu'établissement public à caractère industriel et commercial dont le capital est intégralement détenu par l'État français (via l'Agence des Participations de l'État), est liée, au sens de la norme IAS 24 « Informations relatives aux parties liées », avec la totalité des entreprises et entités contrôlées par l'État français.

Les informations à fournir sur les transactions individuellement ou collectivement notables avec ces entités concernent les parties liées suivantes :

- l'État, pour toutes les relations entretenues avec lui en tant qu'actionnaire ; a contrario, les impôts prélevés dans les règles de droit commun sont exclus du champ de nos parties liées ;
- les autorités organisatrices de transport (Régions et STIF) ;
- RFF ;
- les Entreprises Sociales pour l'Habitat (ESH) du groupe ICF.

Les sociétés du groupe autres que la maison mère ne réalisent pas d'opérations significatives avec ces parties liées.

29.1 TRANSACTIONS MENÉES AVEC L'ÉTAT

Les informations retracées ci-dessous sont celles relatives aux opérations menées avec l'État, au sens des ministères, des administrations centrales et des autorités organisatrices de transport, qui sortent du régime de droit commun.

29.1.1 Concours publics

Les concours publics apportés au groupe SNCF par l'État et les collectivités sont présentés dans le tableau suivant :

En millions d'euros	31/12/2013	31/12/2012
Subventions d'exploitation reçues	99	36
Total	99	36

29.1.2 Subventions encaissées et rémunération des accords de concession de services

Le groupe SNCF perçoit des subventions d'investissement sous la forme de financement par des tiers, principalement des collectivités territoriales, notamment pour le matériel roulant. Les subventions d'investissement sont comptabilisées au bilan

en diminution de l'actif subventionné. Celles qui se rapportent aux immobilisations corporelles et incorporelles sont constatées en résultat sur la ligne dotation aux amortissements en fonction de la durée de vie économique estimée des biens correspondants.

Dans le cadre des accords de concession de services avec les autorités organisatrices, le groupe perçoit des rémunérations sous formes de subventions et/ou de contributions. Dans les deux cas, ces rémunérations sont considérées comme une modalité de règlement des actifs financiers de concession qu'elles viennent diminuer au bilan.

En millions d'euros	31/12/2013	31/12/2012
Encaissements sur actifs financiers de concession	645	495
Subventions d'investissement sur immobilisations corporelles et incorporelles	286	205
Total régions	931	699

Les prestations avec les autorités organisatrices de transport (Régions et STIF) comptabilisées en chiffre d'affaires se montent à 3833 M€ pour l'année 2013 contre 3816 M€ en 2012. Celles qui concernent l'État en tant qu'autorité organisatrice des Trains d'Équilibre du Territoire s'élèvent à 292 M€ en 2013 contre 305 M€ en 2012.

Ces prestations incluent 43 M€ de produits d'intérêt sur actifs financiers de concession (79 M€ au 31 décembre 2012).

29.2 TRANSACTIONS RÉALISÉES AVEC D'AUTRES ENTREPRISES PUBLIQUES

Les transactions réalisées par le groupe SNCF avec d'autres entreprises publiques (EDF, France Telecom, La Poste, ...) sont toutes réalisées à des conditions de marché, à l'exception de celles réalisées de gré à gré avec RFF, pour qui SNCF reste à l'heure actuelle un des principaux clients.

Toutes les autres opérations réalisées par le groupe avec des parties liées sont conclues à des conditions normales.

29.2.1 Soldes au bilan

En millions d'euros	31/12/2013	31/12/2012
Créances nettes sur RFF ⁽¹⁾	1 363	1 082
Dettes RFF	388	494

⁽¹⁾ Soldes au bilan hors créance financière présentée séparément à l'actif du bilan (voir note 15).

29.2.2 Produits et charges

En millions d'euros	31/12/2013	31/12/2012
Chiffre d'affaires réalisé avec RFF	5 346	5 182
Péages payés sur le réseau ferroviaire français ⁽¹⁾	3 443	3 341
Chiffre d'affaires net des péages	1 903	1 841

⁽¹⁾ Dont 3 227 M€ réglés directement à RFF (3 127 M€ au 31 Décembre 2012) et 216 M€ via l'intermédiaire du STIF (214 M€ au 31 Décembre 2012).

S'agissant de transactions entre parties liées dépendantes de l'État, le risque de crédit est considéré comme inexistant.

Aucune créance douteuse n'est identifiée.

29.3 TRANSACTIONS AVEC LES ENTREPRISES SOCIALES POUR L'HABITAT (ESH) DU GROUPE ICF

29.3.1 Soldes au bilan

En millions d'euros	31/12/2013	31/12/2012
Actifs financiers courants	21	20
Actifs financiers non courants	284	295
Passifs financiers courants	0	6
Passifs financiers non courants	0	0

Les actifs financiers non courants sont constitués principalement par les prêts liés à l'effort constructions accordés par SNCF et par ICF aux filiales ESH, et par les titres de participation des filiales ESH. Ces derniers s'élevaient à 145 M€ et sont inclus dans les actifs disponibles à la vente (cf. note 15). Compte tenu de la réglementation HLM et de la structure de SNCF, ces actifs ne sont pas transférables à d'autres entités du groupe.

Les passifs financiers correspondent aux placements effectués par les filiales ESH chez ICF.

29.3.2 Produits et charges

Les transactions avec les ESH ne sont pas significatives au compte de résultat.

29.4 TRANSACTIONS AVEC LES COENTREPRISES

Les tableaux ci-après présentent les principales opérations réalisées avec les coentreprises et les soldes au bilan du groupe envers ces sociétés.

Ces opérations sont conclues à des conditions normales.

29.4.1 Soldes au bilan

En millions d'euros	31/12/2013	31/12/2012
Actifs financiers courants	15	15
Actifs financiers non courants	7	20
Passifs financiers courants	41	44
Passifs financiers non courants	0	0

29.4.2 Produits et charges

En millions d'euros	31/12/2013	31/12/2012
Chiffre d'affaires	185	151
Achats et charges externes	-195	-172
Autres produits et charges	31	33
Marge opérationnelle avec les coentreprises	21	12

29.5 TRANSACTIONS AVEC LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les transactions avec les entreprises associées hors Eurofima (voir note 16) ne sont pas significatives.

30. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants du groupe sont les membres du Comité Exécutif du groupe SNCF. Leur rémunération imposable cumulée indiquée ci-dessous correspond à des avantages court terme.

En millions d'euros	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Nombre de dirigeants concernés	17	17	0
Nombre de dirigeants moyen sur l'année	16	17	-1
Rémunération totale en M€	6	6	0

31. LITIGES

Le groupe est impliqué dans plusieurs procédures juridiques et contentieuses non résolues dans le cadre de ses activités courantes. Les charges qui pourraient en résulter font l'objet de provisions quand elles sont probables et qu'elles peuvent être raisonnablement soit quantifiées, soit estimées.

31.1. LITIGES RESOLUS

Un litige dans lequel SNCF était demandeur s'est résolu favorablement à la suite de la signature d'un protocole transactionnel avec la partie adverse.

31.2. LITIGES EN COURS

31.2.1. Enquête de l'Autorité de la concurrence sur Fret SNCF

Une enquête a été menée par l'Autorité de la concurrence sur Fret SNCF. Une première notification a été reçue le 28 juillet 2011 avec un certain nombre de griefs tous rejetés en réponse par Fret SNCF principalement au motif que l'atteinte à la concurrence n'est jamais établie. En mars 2012, les rapporteurs ont transmis un rapport définitif au collège de l'Autorité de la concurrence maintenant les griefs initiaux. La SNCF y a répondu juridiquement le 28 mai 2012 en les contestant tous. Elle insiste sur le caractère infondé des griefs et l'absence d'atteinte à la concurrence. L'audience devant le collège de l'Autorité de la concurrence s'est déroulée le 7 septembre 2012 et la décision a été rendue le 18 décembre 2012. Huit griefs sur les treize initiaux ont été écartés, l'Autorité considérant que les pratiques visées n'étaient pas établies. Pour quatre des cinq griefs retenus, la SNCF a été condamnée à une amende de 61 M€ pour avoir mis en œuvre plusieurs pratiques ayant entravé ou retardé l'entrée de nouveaux opérateurs sur le marché du Transport Ferroviaire de Marchandises. Cette amende a été comptabilisée en charges sur l'exercice 2012 sur la ligne « Achats et charges externes » au sein de la marge opérationnelle. Concernant le dernier grief, l'Autorité a prononcé une injonction au titre de la politique tarifaire de Fret et imposé que certaines mesures, notamment comptables et commerciales, soient mises en œuvre et effectives à l'issue d'une période de trois ans afin d'objectiver cette politique. En janvier 2013, le groupe a déposé un recours auprès de l'Autorité de la concurrence sur l'ensemble des griefs notifiés. Le paiement de l'amende est intervenu en mai 2013.

31.2.2. Enquête de l'Autorité de la concurrence sur la messagerie

Une enquête de l'Autorité de la concurrence est en cours entre les différents acteurs de la messagerie. Aucune notification de grief n'ayant été reçue et le risque financier ne pouvant être évalué, aucune provision n'a été comptabilisée au 31 décembre 2013.

32. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

À l'issue d'une procédure d'appel d'offres lancée au mois de juillet 2012, la Massachusetts Bay Transportation Authority (MBTA) a annoncé le 8 janvier 2014 qu'elle retenait l'offre déposée par le groupement SNCF-Keolis pour l'exploitation du réseau ferroviaire urbain de Boston (États-Unis). Le contrat d'une durée de huit années prendra effet au 1^{er} juillet 2014. Il sera au service de 140 000 passagers par jour dans 134 gares, sur 13 lignes, soit plus de 1 000 km de voies. Le chiffre d'affaires annuel est de 300 millions de dollars.

33. PÉRIMÈTRE

33.1 NOMBRE DE SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Le nombre de sociétés consolidées par le groupe SNCF se détaille comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Société mère et sociétés intégrées globalement	794	811	-17
Sociétés mises en équivalence (coentreprises)	45	47	-2
Sociétés mises en équivalence (influence notable)	60	65	-5
Périmètre total	899	923	-24

33.2 PÉRIMÈTRE DÉTAILLÉ

Méthodes de consolidation :

IG : Intégration Globale

OC : Opérations Conjointes – Intégration des quotes-parts d'actifs, passifs, produits et charges

CE : Coentreprise – Mise en équivalence

IN : Influence Notable – Mise en équivalence

NC : Non Consolidée

F : Société absorbée par une autre société du groupe

— **Pourcentage d'intérêt** : part détenue dans le capital par l'entreprise consolidante dans l'entreprise consolidée directement ou indirectement.

— **Pourcentage de contrôle** : pourcentage de droit de vote dont dispose l'entreprise consolidante dans l'entreprise consolidée directement ou indirectement.

Société	Pays	M	PC Année N	PI Année N	PC Année N-1	PI Année N-1
SOCIÉTÉ MÈRE						
SNCF	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNCF Voyages						
ALLEO	ALLEMAGNE	CE	50,00	50,00	50,00	50,00
Avancial	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
CRM Services	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Ecolutis	FRANCE	IG	100,00	100,00	0	0
Elipsos	ESPAGNE	CE	50,00	50,00	50,00	50,00
Expretio	CANADA	IG	51,00	51,00	35,00	35,00
Findworks Technologies	FRANCE	NC	0	0	83,98	83,98
Findworks Technologies Hungary	HONGRIE	NC	0	0	96,00	80,62
French Rail Inc	ÉTATS-UNIS	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
French Railways Ltd (FRL)	GRANDE-BRETAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Hexatourisme	FRANCE	CE	45,00	45,00	45,00	45,00
IDTGV	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Intercapital Regional Rail Ltd	GRANDE-BRETAGNE	IN	35,00	35,00	35,00	35,00
L'Agence Voyages-sncf.com	FRANCE	IG	50,10	50,10	50,10	50,10
Lyria	FRANCE	CE	74,00	74,00	74,00	74,00
NTV	ITALIE	IN	20,00	20,00	20,00	20,00
Rail Distribution Systems	FRANCE	IG	88,00	88,00	88,00	88,00
Rail Europe Espana	ESPAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Rail Europe Group Limited	GRANDE-BRETAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Rail Europe Inc	ÉTATS-UNIS	IG	88,00	88,00	88,00	88,00
Rail Europe Limited	GRANDE-BRETAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Rail Holding AG	AUTRICHE	CE	28,00	28,00	35,00	35,00
Rail Solutions SAS	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
RailLink bv	PAYS BAS	IN	25,00	25,00	25,00	25,00
Railteam bv	PAYS BAS	IN	25,00	25,00	25,00	25,00
RE 4A	FRANCE	CE	50,00	50,00	50,00	50,00
RENFE-SNCF	ESPAGNE	NC	0	0	50,00	50,00
SNCF VoYages Belgique	BELGIQUE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNCF Voyages Deutschland	ALLEMAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNCF-C6	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SVD SAS	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SVI srl	ITALIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Thalys International	BELGIQUE	CE	62,00	62,00	62,00	62,00
THI FACTORY	BELGIQUE	IN	60,00	60,00	0	0
Transmanche Night Travel Ltd (TNTL)	GRANDE-BRETAGNE	NC	0	0	100,00	100,00
VFE e-commerce	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Voyages-Sncf Benelux	BELGIQUE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Voyages-Sncf Deutschland	ALLEMAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Voyages-Sncf Italia	ITALIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Voyages-Sncf Suisse	SUISSE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Voyages-SNCF.com	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
VSC Technologies	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
WBCP Development GmbH	AUTRICHE	CE	28,00	28,00	35,00	35,00
Westbahn Management GmbH	AUTRICHE	CE	28,00	28,00	35,00	35,00
Westeam GmbH	AUTRICHE	CE	28,00	28,00	35,00	35,00
Groupe Eurostar International Limited (EIL)						
Eurostar Express Limited	GRANDE-BRETAGNE	CE	55,00	55,00	55,00	55,00

Société	Pays	M	PC Année N	PI Année N	PC Année N-1	PI Année N-1
Eurostar Group	GRANDE-BRETAGNE	CE	55,00	55,00	55,00	55,00
Eurostar International Ltd	GRANDE-BRETAGNE	CE	55,00	55,00	55,00	55,00
Eurostar International S.A.	FRANCE	CE	55,00	55,00	55,00	55,00
Eurostar International SPRL	BELGIQUE	CE	55,00	55,00	55,00	55,00
SNCF Proximités						
Itiremia	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
RITMx SAS	FRANCE	IG	100,00	98,50	100,00	98,50
SNCF Partenariat	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Transférés	FRANCE	CE	50,00	50,00	50,00	50,00
Groupe KEOLIS						
Aerobag	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Aerolignes	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Aerolis	FRANCE	IG	50,10	34,89	50,10	34,89
Aéroport Angers Marce	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Aéroport de Troyes Barberey	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Aerosat	FRANCE	IG	85,00	59,20	85,00	59,20
Airelle	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Athis Cars	FRANCE	IG	100,00	69,64	99,45	69,26
Autobus de Genval	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Autobus Dony	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Autobus Dujardin	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Autobus Lienard	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Autobussen Monsereze-Verhenne	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Autocars Delion SAS	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Autocars Planche	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Belbus	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
C.T.C.O.P.	FRANCE	CE	50,00	34,82	50,00	34,82
Caennaise de Services	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Canal TP	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Cardona-Deltenre	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Cariane Internationale Développement	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Cariane Littoral	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Cars de Bordeaux	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Cars Planche	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Cie Tpts Méditerranéens	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
CINTRA	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
CINTRAL	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
City Trafik	DANEMARK	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Citypendeln	SUÈDE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Compagnie du Blanc Argent	FRANCE	IG	99,41	69,23	99,41	69,23
CSG Commuter Security	SUÈDE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Devillairs	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Drop & go EURL	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Easybus	FRANCE	NC	0	0	100,00	69,64
EFFIA (holding)	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
EFFIA Concessions	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
EFFIA SEM Roubaix	FRANCE	CE	50,00	34,82	50,00	34,82
EFFIA Stationnement et Mobilité	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
EFFIA Stationnement Grenoble	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
EFFIA stationnement Lille	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64

Société	Pays	M	PC Année N	PI Année N	PC Année N-1	PI Année N-1
EFFIA stationnement Lyon	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
EFFIA Stationnement Saint-Etienne	FRANCE	IG	100,00	69,64	0	0
EFFIA Synergies	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
EFFIA Transport	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Eltebe	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Entreprise Charles Caron	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Eurobus Holding	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Eurobussing Airport	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Eurobussing Brussels	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Eurobussing Wallonie	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
First / Keolis Holdings Limited	GRANDE-BRETAGNE	CE	45,00	31,34	45,00	31,34
First / Keolis Transpennine	GRANDE-BRETAGNE	CE	45,00	31,34	45,00	31,34
First / Keolis Transpennine Holding Ltd	GRANDE-BRETAGNE	CE	45,00	31,34	45,00	31,34
Fjord1 Partner AS	NORVEGE	IG	51,00	35,52	51,00	35,52
Flanders Bus	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Flanders Coach Group	BELGIQUE	F	0	0	100,00	69,64
Garage du Perron	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	99,73	69,45
Garrel et Navarre	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Gep Vidal	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Gie Orset	FRANCE	F	0	0	100,00	69,64
Gino Tours	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Govia	GRANDE-BRETAGNE	CE	35,00	24,38	35,00	24,38
Groupe Keolis SAS	FRANCE	IG	69,64	69,64	69,64	69,64
Groupe Orleans Express	CANADA	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Heyerick	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Institut Keolis	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Interhone	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Intrabus Orly	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Joye	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
KDR Gold Coast PTY LTD	AUSTRALIE	IG	51,00	35,52	51,00	35,52
KDR Victoria Pty Ltd	AUSTRALIE	IG	51,00	35,52	51,00	35,52
Keolis	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Abbeville	FRANCE	IG	99,02	68,96	99,02	68,96
Keolis Agen	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Aix Les Bains	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Alençon	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis America Inc.	ÉTATS-UNIS	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Amiens	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Angers	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Arles	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Armor	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Arras	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Artois	FRANCE	IG	99,99	69,64	99,99	69,64
Keolis Atlantique	FRANCE	IG	100,00	69,64	99,99	69,64
Keolis Auch	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Aude	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Australie Pty	AUSTRALIE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Baie des Anges	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Bassin de Pompey	FRANCE	IG	100,00	69,64	0	0
Keolis Besançon	FRANCE	IG	99,96	69,62	99,96	69,62
Keolis Blois	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64

Société	Pays	M	PC Année N	PI Année N	PC Année N-1	PI Année N-1
Keolis Bordeaux	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Boulogne sur Mer	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Bourgogne	FRANCE	IG	99,00	68,95	99,00	68,95
Keolis Brest	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Caen	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Cahors	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Calvados	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Camargue	FRANCE	IG	99,97	69,63	99,97	69,63
Keolis Canada Inc	CANADA	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Centre	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Chalons-en-Champagne	FRANCE	IG	99,24	69,12	99,24	69,12
Keolis Charente Maritime	FRANCE	IG	99,94	69,61	95,14	66,26
Keolis Château Thierry	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Chateauroux	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Châtelleraut	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Chaumont	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Chauny - Tergnier	FRANCE	IG	100,00	69,64	0	0
Keolis Cherbourg	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Concarneau	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Conseil et Projets	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Côte d'Azur	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Deutschland Berlin	ALLEMAGNE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Deutschland COKG	ALLEMAGNE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Deutschland Verwaltung	ALLEMAGNE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Dijon	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Drôme Ardèche	FRANCE	IG	100,00	69,64	99,93	69,60
Keolis Drouais	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Emeraude	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis en Cévennes	FRANCE	IG	99,19	69,08	99,19	69,08
Keolis Epinal	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Espagne	ESPAGNE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Eure	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Eure et Loir	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Garonne	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Gascogne	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Gironde (ex SNCOA)	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Grand Tarbes	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Hyderabad Mass Rapid Transit System Private Ltd	INDE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Ille et Vilaine	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Languedoc	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Laval	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Littoral	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Lorient	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Lyon	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Manche	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Maritime	FRANCE	IG	99,00	68,95	99,00	68,95
Keolis Maritime Brest	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Marmande	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Mobilité Hauts de Seine	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Mobilité Roissy	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Montargis	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64

Société	Pays	M	PC Année N	PI Année N	PC Année N-1	PI Année N-1
Keolis Montélimar	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Montluçon	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Morlaix	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Multimodal International	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Narbonne	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Nederland Holding	PAYS BAS	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Nevers	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Nord Allier	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Nordic	SUÈDE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Obernai	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Oise	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Orléans	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Oyonnax	FRANCE	IG	100,00	69,64	0	0
Keolis Pays D'Aix	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Pays de Montbéliard	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Pays des Volcans	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Pays Nancéien	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Pays Normands	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis PMR Rhône	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Pyrénées	FRANCE	IG	95,16	66,27	95,16	66,27
Keolis Quimper	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Rail Service America	ÉTATS-UNIS	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Rail Service Virginia	ÉTATS-UNIS	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Rennes	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Réseau Départemental Sud Oise	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Rouen Vallée de Seine	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Saint Malo	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Saintes	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Seine Maritime	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Somme	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Sud Allier	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Sud Lorraine	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Sverige	SUÈDE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Touraine	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Tours	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Transit America	ÉTATS-UNIS	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Travel Services	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Trois Frontières	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis UK	GRANDE-BRETAGNE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Urbest	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Val d' Oise	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Val de Maine	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Val de Saone	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Val Hainaut	FRANCE	IG	96,32	67,08	96,32	67,08
Keolis Vesoul	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Vichy	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Vlaanderen	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Voyages	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Keolis Yvelines	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Kilux	LUXEMBOURG	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
KTA	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64

Société	Pays	M	PC Année N	PI Année N	PC Année N-1	PI Année N-1
L.I.M. Collard-Lambert	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Le Cinacien	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Les Autobus d'Arcachon	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Les Cars du Bassin de Thau	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Les cars Roannais	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Les Courriers Catalans	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Les Courriers d' Île de France	FRANCE	IG	99,99	69,64	99,99	69,64
Les Courriers Du Midi	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Les Transports Dunois	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Loisirs et Voyages	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
London Midland	GRANDE-BRETAGNE	CE	35,00	24,38	35,00	24,38
London&South Eastern Railway - LSER	GRANDE-BRETAGNE	CE	35,00	24,38	35,00	24,38
Lussiez Tourisme	FRANCE	F	0	0	99,00	66,19
Luxbus	LUXEMBOURG	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Millau Cars	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Monnet Tourisme	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Monts Jura Autocars	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
MTI Conseil	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
N.V. Autobusbedrijf Bronckaers	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
N.V. Autobussen De Reys	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Netlog	ALLEMAGNE	IN	33,00	22,98	33,00	22,98
New Southern Railway	GRANDE-BRETAGNE	CE	35,00	24,38	35,00	24,38
Nottingham Trams Ltd	GRANDE-BRETAGNE	IG	80,00	55,72	80,00	55,72
NV Aotocars De Boeck	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
NV De Boeck Invest	BELGIQUE	F	0	0	100,00	69,64
Orgebus	FRANCE	CE	50,00	34,82	50,00	34,63
Pacific Car	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Passerelle CDG	FRANCE	IN	34,00	23,68	34,00	23,68
Pirnay	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	0	0
Prioris	FRANCE	IG	66,00	45,97	66,00	45,97
Prometro	PORTUGAL	IN	20,00	13,93	20,00	13,93
Ramoudt Tours	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Reniers & C°	BELGIQUE	IG	50,03	34,84	50,03	34,84
Réseau en Vosges	FRANCE	IG	70,00	48,75	70,00	48,75
S.A.D.A.R.	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
S.T.2.L. Westeel	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
S.T.A. Chauny	FRANCE	CE	50,00	34,82	50,00	34,82
S.T.E.F.I.M.	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
SA ABC Cars	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
SA Sap Drogoul	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
SAP Cariane Provence	FRANCE	IG	99,87	69,55	99,87	69,55
Satracom	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
SCAC	FRANCE	IG	100,00	69,64	99,98	69,63
SCAC Bagnis	FRANCE	IG	51,00	35,52	51,00	35,51
Sodec	FRANCE	IN	35,00	24,38	35,00	24,38
SEA Albert-Picardie	FRANCE	IG	50,94	35,48	50,94	35,48
Setver	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
SFD	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
SLIVIA INC	CANADA	NC	0	0	40,00	27,86
Société de Promotion et d'Exploitation de Parkings	FRANCE	CE	49,97	34,80	49,97	34,80
Société d'Exploitation de l'Aéroport Dole Jura	FRANCE	IG	51,00	35,52	51,00	35,52

Société	Pays	M	PC Année N	PI Année N	PC Année N-1	PI Année N-1
Société du Parc Lyon-Diderot	FRANCE	IG	50,00	34,82	50,00	34,82
Société Nantaise de Fourrière Automobile	FRANCE	IG	100,00	69,64	0	0
Sodetrav	FRANCE	IG	95,07	66,21	95,07	66,21
SOMAP	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Sophibus	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Southern Railway Ltd	GRANDE-BRETAGNE	CE	35,00	24,38	35,00	24,38
SPRL Bertrand	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
SPRL Taxis Melkior	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
SPRL Truck Bus Repair	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
SPRL Voyages F. Lenoir	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
STA	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
STA Creilloise	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
STCAR	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Sté des tpts urbains d'Oyonnax	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Sté Rennaise Tpts et Services	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Sté Tpts Commun Nimois	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Sté Tpts Robert	FRANCE	IG	100,00	69,64	99,84	69,53
Sté Transports Services Aéroportuaires	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Strasb. d'Enlèv. et de Gard.	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
SVTU	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Syntus	PAYS BAS	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
T.C.M. Cars	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
T.I.C.E.	FRANCE	IN	19,00	13,23	18,75	13,05
TDM	FRANCE	F	0	0	100,00	69,64
Thameslink	GRANDE-BRETAGNE	CE	35,00	24,38	35,00	24,38
TPR	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Tpt de la Brière	FRANCE	IG	60,00	41,79	60,00	41,79
Tpts Commun Metropole Lilloise	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Tpts Evrard	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Train Bleu St Marcellin	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Trans Pistes	FRANCE	CE	40,00	27,86	40,00	27,86
Trans Val de Lys	FRANCE	IG	100,00	69,64	99,99	69,64
Transetude	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Transévry	FRANCE	CE	39,43	27,46	39,43	27,46
Transports de l'agglomération de Metz Métropole	FRANCE	IN	40,00	32,41	40,00	32,41
Transports Penning	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Transroissy	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Trimi	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	0	0
Var Tour	FRANCE	IG	99,45	65,85	99,45	65,85
Voyages Autocars Services	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Voyages Chargelègue	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Voyages Dourlens	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Voyages MONNET	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Voyages Nicolay	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
VTS Roissy	FRANCE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
West Belgium Coach Company	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
Westhoek	BELGIQUE	IG	100,00	69,64	100,00	69,64
SNCF Infrastructure						
Eurailscout France	FRANCE	CE	51,32	51,32	0	0
Europool BV	PAYS BAS	CE	50,00	50,00	0	0

Société	Pays	M	PC Année N	PI Année N	PC Année N-1	PI Année N-1
SFERIS	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Groupe SYSTRA						
AFACOR	FRANCE	IN	41,92	41,92	41,92	41,92
Canarail consultant	CANADA	IN	38,00	38,00	38,00	38,00
Citilabs Inc	ÉTATS-UNIS	NC	0	0	40,69	40,69
Consulcio Consultor Systra / Cade Idepe / Geoconsult	CHILI	IN	16,77	16,77	16,77	16,77
Foncière du Coq	FRANCE	IN	41,92	41,92	41,92	41,92
Menighetti	FRANCE	IN	41,92	41,92	41,92	41,92
MVA Asia	HONG KONG	IN	41,92	41,92	41,92	41,92
MVA Beijing	CHINE	IN	20,96	20,96	20,96	20,96
MVA Consulting Group	GRANDE-BRETAGNE	IN	41,92	41,92	41,92	41,92
MVA Consulting limited	GRANDE-BRETAGNE	IN	41,92	41,92	41,92	41,92
MVA Hong Kong Limited	HONG KONG	IN	41,92	41,92	41,92	41,92
MVA Shenzen	CHINE	IN	41,92	41,92	41,92	41,92
MVA Singapour	SINGAPOUR	IN	41,92	41,92	41,92	41,92
MVA Thaïlande	THAÏLANDE	IN	41,91	41,91	41,91	41,91
RWPM Saudi Arabia	ARABIE SAOUDITE	IN	18,24	17,29	18,24	17,29
SAS DPR COSEA	FRANCE	IN	0,42	0,42	0	0
SAS MESEA	FRANCE	IN	12,58	12,58	0	0
SEP Ambarès	FRANCE	IN	0,47	0,47	0	0
SEP SGC	FRANCE	IN	18,44	18,44	0	0
SEP SGE	FRANCE	IN	5,45	5,45	0	0
SEP SGS - DP/BT	FRANCE	IN	12,03	12,03	0	0
SEP SGST	FRANCE	IN	20,96	20,96	20,96	20,96
SNSR-PMA JV Saudi Arabia	ARABIE SAOUDITE	IN	18,24	17,29	18,24	17,29
SOGET	ÉTATS-UNIS	IN	41,92	41,92	41,92	41,92
Systra (Shanghai) Consulting Co Ltd	CHINE	IN	41,92	41,92	41,92	41,92
Systra Algérie	ALGERIE	IN	41,78	41,78	41,78	41,78
Systra Asia Pacific Ltd	HONG KONG	IN	37,73	37,73	37,73	37,73
Systra Consulting	ÉTATS-UNIS	IN	41,92	41,92	41,92	41,92
Systra Inc	ÉTATS-UNIS	IN	41,92	41,92	41,92	41,92
Systra India	INDE	IN	41,92	41,92	41,92	41,92
Systra Korea Co., Ltd	COREE DU SUD	IN	41,92	41,92	41,92	41,92
Systra Ltd	GRANDE-BRETAGNE	IN	41,92	41,92	41,92	41,92
Systra Maroc	MAROC	IN	41,84	41,84	41,84	41,84
Systra Philippines	PHILIPPINES	IN	27,64	27,64	27,64	27,64
Systra SA	FRANCE	IN	41,92	41,92	41,92	41,92
Systra Sotecni SpA	ITALIE	IN	41,92	41,92	41,92	41,92
SYSTRACADE	CHILI	IN	20,96	20,96	20,96	20,96
SNCF Geodis						
A.A.T.	FRANCE	IG	100,00	96,04	100,00	96,04
AFA	ITALIE	CE	50,00	50,00	50,00	50,00
Agrofreight	AUTRICHE	F	0	0	25,00	25,00
Akidis	FRANCE	CE	50,01	48,03	50,01	48,03
AKIEM	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Akiem Maroc	MAROC	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Alpes Maritimes Express	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Arca	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Artois Express	FRANCE	IG	49,90	49,90	49,90	49,90
Ateliers d'Orval	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Autotrasporti Ribì S.p.A.	ITALIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

Société	Pays	M	PC Année N	PI Année N	PC Année N-1	PI Année N-1
Aveyron Express	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Avirail	FRANCE	IG	51,00	51,00	51,00	51,00
Avirail Italia	ITALIE	IN	49,00	49,00	100,00	51,00
Barbour European Ltd	GRANDE BRETAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Batrans	FRANCE	IG	100,00	96,04	100,00	96,04
BCB	ALLEMAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
BEnga	ROUMANIE	IG	51,00	48,98	51,00	48,98
Blazy	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
BM Chimie Grenoble (ex Geodis Theta)	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
BM Chimie Lacq (ex Geodis Trepoda)	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
BM Chimie Lillebonne	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
BM Chimie Martigues	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
BM Chimie Metz	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
BM Chimie Sens	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
BM Chimie Villers Saint Paul	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
BM Luxembourg	LUXEMBOURG	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
BM Multimodal (Geodis)	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
BM Services	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
BM Sidérurgie Lorraine (ex Giraud Lorraine)	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
BM Virolle	FRANCE	IN	35,50	35,50	35,50	35,50
Bouches du Rhône Express	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bourgey Montreuil (Holding)	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bourgey Montreuil Alsace	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bourgey Montreuil Aquitaine (ex Telf Lamaysouette)	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bourgey Montreuil Atlantique (ex Transport Huet)	FRANCE	IG	99,97	99,97	99,97	99,97
Bourgey Montreuil Auvergne	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bourgey Montreuil Champagne Bourgogne	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bourgey Montreuil Deutschland	ALLEMAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bourgey Montreuil Equipement 1	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bourgey Montreuil Equipement 2	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bourgey Montreuil Equipement 3	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bourgey Montreuil Francilienne	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bourgey Montreuil Italia	ITALIE	IG	99,75	99,75	99,75	99,75
Bourgey Montreuil Limousin (ex SMC)	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bourgey Montreuil Lorraine (ex Sotrameuse)	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bourgey Montreuil Nord (ex Transnord)	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bourgey Montreuil Normandie	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bourgey Montreuil Presse (ex Beugniet)	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bourgey Montreuil Provence	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bourgey Montreuil Rhône-Alpes (ex Foissin)	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bourgey Montreuil Savoie (ex BM Route)	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Burger Feron (ex Geodis Ricoba)	FRANCE	IG	51,00	51,00	51,00	51,00
C.A.A.T.	FRANCE	IG	100,00	96,04	100,00	96,04
CADEFER	ESPAGNE	IN	20,00	20,00	20,00	20,00
Calberson Alsace	FRANCE	IG	100,00	99,99	100,00	99,99
Calberson Armorique	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Calberson Auvergne	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Calberson Bretagne	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Calberson Croatia - 4PL	CROATIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Calberson Eure et Loir	FRANCE	IG	100,00	100,00	99,04	99,03
Calberson Europe Ile-de-France	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Calberson Europe Rhône-Alpes	FRANCE	F	0	0	100,00	100,00

Société	Pays	M	PC Année N	PI Année N	PC Année N-1	PI Année N-1
Calberson GE	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Calberson Grèce	GRECE	IG	52,00	52,00	52,00	52,00
Calberson Ile de France	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Calberson International	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Calberson Location	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Calberson Loiret	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Calberson Lorraine	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Calberson Méditerranée	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Calberson Moselle	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Calberson Normandie	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Calberson Oise	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Calberson Paris	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	99,99
Calberson Paris Europe	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Calberson Picardie	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Calberson Rhône Alpes	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Calberson Romania (devise RON) - 4PL	ROUMANIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Calberson Romania SA	ROUMANIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Calberson Roussillon	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Calberson SAS	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Calberson Seine et Marne	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Calberson Sotrab	FRANCE	F	0	0	100,00	100,00
Calberson Sud-Ouest	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Calberson Yvelines	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Calvados Express	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Cap Train Deutschland	ALLEMAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Cap Train Italia	ITALIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Cap Train UK	GRANDE BRETAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
CapTrain Romania	ROUMANIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Captrain Belgium SA/NV	BELGIQUE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Captrain Danemark	DANEMARK	IG	100,00	100,00	0	0
Captrain Netherlands B.V.	PAYS BAS	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Captrain Sweden	SUEDE	IG	100,00	100,00	0	0
Car & Commercial	GRANDE BRETAGNE	IG	100,00	96,04	100,00	96,04
Car & Commercial deliveries	GRANDE BRETAGNE	IG	100,00	96,04	100,00	96,04
Car & Commercial land	GRANDE BRETAGNE	IG	100,00	96,04	100,00	96,04
Cargo Docks	ITALIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Cargo Link AB	SUEDE	IG	93,89	93,89	93,89	93,89
CFD Industrie	FRANCE	F	0	0	100,00	100,00
CferJ	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Challenge International SA	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Challenge International Belgium	BELGIQUE	IG	99,98	99,98	99,98	99,98
Challenge Overseas Caraïbes	FRANCE	F	0	0	100,00	100,00
Chaveneau Bernis Transport	FRANCE	IG	99,98	72,40	99,98	72,40
Chemfreight GmbH	AUTRICHE	CE	34,00	34,00	50,00	50,00
Ciblex Financière	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Cical	FRANCE	IN	49,98	49,98	49,98	49,98
Cofital	FRANCE	IG	100,00	96,04	100,00	96,04
Cogewip	FRANCE	NC	0	0	100,00	95,94
Combined Logistics (Hong Kong) Limited	CHINE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Compagnie des Conteneurs Réservoirs	FRANCE	IG	99,97	99,97	99,97	99,97
Compagnie Modalohr Express Holding	FRANCE	IG	50,98	50,98	50,98	50,98
COMSA Rail Transport	ESPAGNE	IN	25,00	25,00	0	0

Société	Pays	M	PC Année N	PI Année N	PC Année N-1	PI Année N-1
Container Finance Company 2 LTD	IRLANDE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
CTC	FRANCE	IG	100,00	100,00	95,00	95,00
DE	ALLEMAGNE	IG	65,00	65,00	65,00	65,00
Drôme Express	FRANCE	F	0	0	100,00	100,00
Dusolier Calberson	FRANCE	IG	99,94	99,94	99,94	99,94
Ecorail	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ECT	ALLEMAGNE	IG	100,00	71,07	100,00	71,07
Egerland France	FRANCE	IG	100,00	83,80	100,00	83,80
Egerland Lease	ALLEMAGNE	IG	100,00	19,20	100,00	19,20
Egerland Sud	ALLEMAGNE	IG	100,00	71,07	100,00	71,07
Ermechem	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Ermefret Berlin	ALLEMAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Ermewa (Berlin)	ALLEMAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Ermewa (Genève)	SUISSE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Ermewa (Paris)	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Ermewa Ferroviaire	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Ermewa Ferroviaire (SUISSE)	SUISSE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Ermewa Holding	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Ermewa Iberica	ESPAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Ermewa Intermodal	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Ermewa Intermodal (SUISSE)	SUISSE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Ermewa Interservices	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Ermewa investissements	FRANCE	IG	51,03	51,03	51,05	51,05
Ermewa Italia	ITALIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Europe intermodal Holding	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Eurotainer Asie	SINGAPOUR	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Eurotainer Australia	AUSTRALIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Eurotainer Brasil	BRESIL	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Eurotainer Inc	ETATS UNIS	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Eurotainer SAS	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Eurotainer Shanghai	CHINE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
EVS	FRANCE	IG	65,60	65,60	65,60	65,60
Exceed AB	SUEDE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Exceed Denmark A/S	DANEMARK	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Exceed Sweden AB	SUEDE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Férfos	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Ferrus Immo	FRANCE	IG	100,00	96,04	100,00	96,04
Financière Ermewa	SUISSE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Flandre Express	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Fortec Distribution Network Ltd	GRANDE BRETAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
France Location Distribution	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
France Toupie Location	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Froidcombi	FRANCE	CE	49,00	49,00	49,00	49,00
FVE	ALLEMAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Gemafer	FRANCE	F	0	0	100,00	100,00
Geodis Automotive	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Automotive Est	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Automotive Nord	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis BM Germany GMBH	ALLEMAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis BM Iberica	ESPAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis BM Netherlands BV	PAYS BAS	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis BM Portugal	PORTUGAL	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

Société	Pays	M	PC Année N	PI Année N	PC Année N-1	PI Année N-1
Geodis BM Réseau	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis BM Sidérurgie Luxembourg	LUXEMBOURG	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Brock	NOUVELLE CALEDONIE	IG	99,85	99,85	99,85	99,85
Geodis Calberson Finland Oy	FINLANDE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Calberson Aquitaine	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Calberson Belgium	BELGIQUE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Calberson Bosphorus Lojistik A.S.	TURQUIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Calberson Hungaria 4PL	HONGRIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Calberson Hungaria Kft	HONGRIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Calberson Lille Europe	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Calberson Paris Normandie	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Calberson Polska	POLOGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Calberson Polska SP zoo 4PL	POLOGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Calberson RUS	RUSSIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Calberson Russia 3PL	RUSSIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Calberson s.r.o.	REPUBLIQUE TCHEQUE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Calberson s.r.o. 4PL	REPUBLIQUE TCHEQUE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Calberson Slovensko 4PL	SLOVAQUIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Calberson Slovensko s.r.o.	SLOVAQUIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Calberson Valenciennes	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Ciblex	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Ciblex Belgium	BELGIQUE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Ciblex Netherlands BV	PAYS BAS	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Division Messagerie Services	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Euromatic Logistics	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Freight Forwarding	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Gestion Immobilière	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Global Lojistik Hizmeller	TURQUIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Global Solution Ireland	IRLANDE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Global Solution Israel	ISRAEL	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Global Solutions Argentina	ARGENTINE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Global Solutions Argentina (Ecuador)	EQUATEUR	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Global Solutions Argentina (Uruguay)	URUGUAY	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Global Solutions Australia	AUSTRALIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Global Solutions Austria	AUTRICHE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Global Solutions Belgium NV	BELGIQUE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Global Solutions Canada	CANADA	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Global Solutions Colombia	COLOMBIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Global Solutions Germany	ALLEMAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Global Solutions Italy	ITALIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Global Solutions Mexico	MEXIQUE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Global Solutions Philippines	PHILIPPINES	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Global Solutions Spain	ESPAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Global Solutions Switzerland	SUISSE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Global Solutions UK	GRANDE BRETAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Global Solutions USA Inc	ETATS UNIS	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Global Solutions Venezuela	VENEZUELA	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Holding BV	PAYS BAS	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Holding Italia	ITALIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Holding Japan	JAPON	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Iberia Holding	ESPAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Ile-de-France Service	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

Société	Pays	M	PC Année N	PI Année N	PC Année N-1	PI Année N-1
Geodis Immobiliare Italia	ITALIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis International	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Interservices	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Ireland Ltd	IRLANDE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Logistica do Brasil Ltda	BRESIL	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Logistics	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Logistics Almere BV	PAYS BAS	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Logistics Belgium NV	BELGIQUE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Logistics Beverage	FRANCE	F	0	0	100,00	100,00
Geodis Logistics CAE	FRANCE	F	0	0	100,00	100,00
Geodis Logistics Deutschland GmbH	ALLEMAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Logistics Europarts	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Logistics Ile-de-France	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Logistics Maroc	MAROC	IG	99,99	99,98	99,99	99,98
Geodis Logistics Netherlands BV	PAYS BAS	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Logistics Nord	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Logistics Ouest	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Logistics Rhône-Alpes	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Logistics S.P.A.	ITALIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Logistics Services	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Logistics Spain	ESPAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Logistics Sud	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Logistics Sud-Ouest	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Logistique Tunisie	TUNISIE	IG	100,00	50,00	100,00	50,00
Geodis Networks	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Networks 4PL	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Nova Logistics	BELGIQUE	IG	60,00	60,00	60,00	60,00
Geodis Oil and Gaz	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Overseas Hong Kong - 4PL	HONG KONG	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Overseas Hong-Kong Ltd	HONG KONG	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Overseas India	INDE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Overseas international Forwarding - 4PL	CHINE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Overseas International Freight Forwarding (Shenzhen) Co., Ltd	CHINE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Overseas Tunisie	TUNISIE	IG	50,00	50,00	50,00	50,00
Geodis OverseasIndia - 4PL	INDE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Projets	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Projets Niger	NIGER	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Rakotrans s.r.o	REPUBLIQUE TCHEQUE	IG	52,00	52,00	52,00	52,00
Geodis SA	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis SCO	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis SCO Japan Co. Ltd.	JAPON	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis solucoesGlobais de Logistica do Brasil	BRESIL	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Solutions	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Trans Slovakia s.r.o	SLOVAQUIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis UK Ltd Logistique contractuelle	GRANDE BRETAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis UK Ltd Messagerie	GRANDE BRETAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Argentina S.A.	ARGENTINE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Australia Holdings Pty Ltd	AUSTRALIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Bangladesh Ltd	BANGLADESH	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Belgium N.V.	BELGIQUE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Canada Limited	CANADA	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

Société	Pays	M	PC Année N	PI Année N	PC Année N-1	PI Année N-1
Geodis Wilson Chile - 4PL	CHILI	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Chile Limitada	CHILI	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Chile S.A.	CHILI	IG	99,86	99,86	99,86	99,86
Geodis Wilson Denmark - 4PL	DANEMARK	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Denmark A/S	DANEMARK	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Far East Ltd	CHINE	NC	0	0	100,00	100,00
Geodis Wilson Finland - 4PL	FINLANDE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Finland Oy	FINLANDE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Forwarding Services SDN BHD	MALAISIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson France	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis wilson Freight Management - 4PL	MALAISIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Freight Management Holdings AB	SUEDE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Freight Management Sdn Bhd, Malaysia	MALAISIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Germany GmbH & Co KG	ALLEMAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Holding AB	SUEDE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Hong Kong Ltd.	CHINE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Indonesia - 4PL	INDONESIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson International GmbH	ALLEMAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Italia Spa	ITALIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Japan	JAPON	IG	100,00	100,00	0	0
Geodis Wilson Korea - 4PL	Corée du Sud	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Korea Ltd	COREE DU SUD	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Kuwait LLC	KOWEIT	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Logistics Shanghai Ltd	CHINE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Management B.V.	PAYS BAS	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Maroc	MAROC	IG	100,00	100,00	99,99	99,99
Geodis Wilson Mexico S.A. de C.V.	MEXIQUE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Netherlands B.V.	PAYS BAS	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Network SAS	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson New Zealand - 4PL	NOUVELLE ZELANDE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Norway - 4PL	NORVEGE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Norway AS	NORVEGE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Overseas AB	SUEDE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Peru - 4PL	PEROU	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Peru S.A.	PEROU	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Polynésie SA	POLYNESIE FRANCAISE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Projects USA, Inc	ETATS UNIS	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Pty Ltd Australia	AUSTRALIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Qatar LLC	QATAR	IG	97,00	97,00	97,00	97,00
Geodis Wilson Réunion	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Shanghai - 4PL	CHINE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Shanghai Ltd.	CHINE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Singapore - 4PL	SINGAPOUR	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Singapore Pte Ltd	SINGAPOUR	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson South Africa - 4PL	AFRIQUE DU SUD	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Spain, S.L.U.	ESPAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Sweden - 4PL	SUEDE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Sweden AB	SUEDE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Tai - 4PL	THAILANDE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Taiwan - 4PL	TAIWAN	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Taiwan Ltd	TAIWAN	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

Société	Pays	M	PC Année N	PI Année N	PC Année N-1	PI Année N-1
Geodis Wilson Thai Ltd	THAÏLANDE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Thailand Ltd.	THAÏLANDE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson UAE L.L.C	EMIRATS ARABES UNIS	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson UK Ltd	GRANDE BRETAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson USA Inc.	ETATS UNIS	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Vietnam Ltd	VIETNAM	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Vietnam Ltd - 4PL	VIETNAM	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson, South Africa (Pty.) Ltd.	AFRIQUE DU SUD	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson. Colombia Ltda	COLOMBIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson. New Zealand Ltd	NOUVELLE ZELANDE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Wilson Transport Ltd, Thailand	THAÏLANDE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodis Züst Ambrosetti S.p.A.	ITALIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geodisglob, Solucoes Globais de Logistica	PORTUGAL	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GeodisGlobal Solutions Netherlands BV	PAYS BAS	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geoparts	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Geowaste	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GGS USA Inc	ETATS UNIS	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GIE Contrôle Qualité Sécurité	FRANCE	IG	92,80	92,80	0	0
GIE France Express	FRANCE	IG	76,29	74,87	76,29	74,50
GIE Prisme	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Giraud CEE	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Giraud International France	FRANCE	F	0	0	100,00	100,00
Giraud International Italia	ITALIE	F	0	0	100,00	100,00
Giraud Nord	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Giraud Ouest	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Giraud Rhône-Alpes	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Giraud SRL	ROUMANIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Gironde Express	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GOGLS Algeria Sarl	ALGERIE	IG	99,99	99,99	99,99	99,99
Grimaldi ACL France	FRANCE	CE	60,00	60,00	40,00	40,00
Groupe MOVIS (constitué de 12 entités)	FRANCE	IN	40,00	40,00	40,00	40,00
GSTM	MAROC	IG	99,99	96,62	99,99	96,62
GW Freight Management Brazil	BRESIL	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Hansebahn Bremen	ALLEMAGNE	IG	51,00	51,00	51,00	51,00
Haute Provence Express	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Helf	ALLEMAGNE	IG	100,00	94,79	100,00	94,78
HF	FRANCE	F	0	0	50,00	50,00
HTB	ALLEMAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
IGB	ALLEMAGNE	IG	50,21	50,21	50,21	50,21
Immobilière Geodis I	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Immobilière Geodis II Logistics	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Immolog Paris Ouest	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Instit. de Form. Eur. Multimodal	FRANCE	F	0	0	100,00	100,00
ITL Benelux B.V.	PAYS BAS	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ITL Cargo GmbH	ALLEMAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ITL Eisenbahngesellschaft mbH	ALLEMAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ITL Polska	POLOGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ITL Prag	REPUBLIQUE TCHEQUE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ITNOVEM	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Les Courtiers Associés	FRANCE	IG	75,00	38,25	75,00	38,25
Les Rouleurs du Cambresis	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Lexser France	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

Société	Pays	M	PC Année N	PI Année N	PC Année N-1	PI Année N-1
Lexser Luxembourg	LUXEMBOURG	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Lexsis	LUXEMBOURG	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Logifer	FRANCE	IN	50,00	50,00	50,00	50,00
Logistica	FRANCE	CE	50,00	50,00	50,00	50,00
LORRY Rail	LUXEMBOURG	IG	58,34	58,34	58,34	58,34
MAW	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
MAY	FRANCE	F	0	0	100,00	100,00
MF Cargo	HONGRIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
MG Transports	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
MGL	FRANCE	IG	99,91	99,91	99,91	99,91
MOSTVA	POLOGNE	IN	50,00	48,02	50,00	48,02
Naviland Cargo	FRANCE	IG	99,98	99,98	99,98	99,98
NEB	ALLEMAGNE	CE	66,92	33,60	66,92	33,60
Norferrus	FRANCE	IG	100,00	96,04	100,00	96,04
Normanche	FRANCE	IG	100,00	96,04	100,00	96,04
Normandie Rail Services	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Novatrans	FRANCE	NC	0	0	96,68	96,68
Noyon	FRANCE	IN	35,59	35,59	35,59	35,59
One Source Logistics LLC	ETATS UNIS	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Ortrans	FRANCE	IG	100,00	96,04	100,00	96,04
P.L.C.	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Pan European Transport UK Logistics	GRANDE BRETAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Paris 8	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Pelsolutions SA.	CHILI	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Perfectrans	FRANCE	IG	96,00	96,00	0	0
Pergesco	SUISSE	F	0	0	100,00	100,00
Pharmalog	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
PT Geodis Wilson Indonesia	INDONESIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Rail4Captrain Gmbh	ALLEMAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Railcar Finance Company 2 LTD	IRLANDE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
RBB	ALLEMAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Recontec	ALLEMAGNE	IG	100,00	71,07	100,00	71,07
Rhône Dauphiné Express	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Rhône Ferrus	FRANCE	IG	100,00	96,04	100,00	96,04
Rohde & Liesenfeld Canada Inc.	CANADA	IN	50,00	50,00	50,00	50,00
Rohde & Liesenfeld International GmbH & Co. KG	ALLEMAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Rohde & Liesenfeld Project GMBH (India)	INDE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Rohde & Liesenfeld Projects (China) Ltd.	CHINE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Rohde & Liesenfeld Projects GmbH	ALLEMAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Rohde & Liesenfeld Pty. Ltd. Australia	AUSTRALIE	NC	0	0	100,00	100,00
Rohde & Liesenfeld Verwaltungsges. mbH	ALLEMAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Rohde & Liesenteld Ltd.New Zealand	NOUVELLE ZELANDE	NC	0	0	100,00	100,00
S.G.W.	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
S.M.T.R. Calberson	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
S.N.T.C.	FRANCE	IG	100,00	96,04	100,00	96,04
SARI	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI BM Chelles	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI BM Le Fontanil	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI BM Mery	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI BM Salaise	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI Borny	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI Ceretif	FRANCE	NC	0	0	100,00	95,00

Société	Pays	M	PC Année N	PI Année N	PC Année N-1	PI Année N-1
SCI Charval	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI Danjoutin	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI de la Brèche	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI de la Poudrière	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI de Vaux	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI du Rouvray	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI Etupes	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI FGH	FRANCE	IG	75,00	67,00	75,00	63,00
SCI Horizons	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI JCC	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI Le Polygone	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI Ouest	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI Région Alsace	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI Région Bretagne	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI Région Champagne Ardennes	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI Région Ile-de-France	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI Région Normandie	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI Région Sud-Est	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI Région Sud-Ouest	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI Roynéau Le Coudray	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	99,05
SCI Voujeaucourt	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SD Calberson	FRANCE	IG	99,99	99,99	99,98	99,98
Sealogis	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SEGI	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Seine Express	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sénart Affrètement	FRANCE	IG	65,00	65,00	65,00	65,00
SEP Transpul	FRANCE	IG	100,00	41,50	100,00	41,50
Setcargo	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Setrada	FRANCE	IG	100,00	96,04	100,00	96,04
Setram	ESPAGNE	IN	25,00	24,01	25,00	24,01
Shanghai E&T Calberson Overseas	CHINE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SIBELIT	LUXEMBOURG	IN	42,50	42,50	42,50	42,50
Smethwick Properties Management Ltd	GRANDE BRETAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNC Bercy	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNCF Fret Deutschland GmbH	ALLEMAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNCF Geodis Services	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogewag	FRANCE	NC	0	0	100,00	96,07
Somap	FRANCE	IG	81,75	81,75	81,75	81,75
Somedat	FRANCE	IG	100,00	96,04	100,00	96,04
Soptrans	FRANCE	IG	100,00	96,04	100,00	96,04
Sopyrim	FRANCE	IG	100,00	96,04	100,00	96,04
Sotraf	FRANCE	IG	100,00	96,04	100,00	96,04
Sté Propriétaire Wagons Modalohr	FRANCE	IG	100,00	50,98	100,00	50,98
STSI	FRANCE	IG	99,45	99,45	99,45	99,45
STVA SA	FRANCE	IG	96,04	96,04	96,04	96,04
STVA UK	GRANDE BRETAGNE	IG	100,00	96,04	100,00	96,04
TBB	ALLEMAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Tchad Cameroon Logistics Inc	ETATS UNIS	NC	0	0	88,63	88,62
TCL Cameroun	CAMEROUN	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
TCL Tchad	TCHAD	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

Société	Pays	M	PC Année N	PI Année N	PC Année N-1	PI Année N-1
Tethys	FRANCE	IG	100,00	96,04	100,00	96,04
TGP	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Thales Geodis Freight & Logistics	FRANCE	CE	50,00	50,00	50,00	50,00
TIBERCO	ITALIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Transalpin Eisenbahn AG	SUISSE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Transfer International	FRANCE	IG	98,37	98,37	98,37	98,37
Transport Ferroviaire Holding	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Transport Ferroviaire Services	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Transport Logistique Partenaires	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Transports Bernis	FRANCE	IG	67,69	67,69	67,69	67,69
Transports J. Savin	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Transportvoiture	BELGIQUE	IG	99,95	96,00	99,95	96,00
Transquercy	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Transwaters	FRANCE	CE	50,00	50,00	50,00	50,00
TWE	ALLEMAGNE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Uniroute	FRANCE	IG	100,00	96,04	100,00	96,04
Val Ferrus	FRANCE	IG	100,00	96,04	100,00	96,04
Valenda	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Valtrans	FRANCE	IG	100,00	96,04	100,00	96,04
Var Express	FRANCE	F	0	0	100,00	100,00
VC Italia	ITALIE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
VFLI	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
VIIA	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
VIIA CONNECT BOURGNEUF-AITON	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	68,14
Vilogistique	FRANCE	IG	100,00	96,04	100,00	96,04
Vitesse Logistics BV	PAYS BAS	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Walbaum	FRANCE	IG	99,76	99,76	99,76	99,76
Waren Shipping	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
WEA	ALLEMAGNE	IG	74,00	71,07	74,00	71,07
Wilson Denmark Holding A/S STP	DANEMARK	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
XP LOG	FRANCE	IG	99,97	99,97	99,97	99,97

Gares & Connexions

A2C	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
AREP	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
AREP Groupe	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
AREP Pekin	CHINE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
AREP Vietnam	VIETNAM	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
AREP Ville	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Parvis	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sté d'Aménagement Mézzanine Paris Nord	FRANCE	IG	60,00	60,00	60,00	60,00
VALGA	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

Fonctions Communes et Participations

Eco-Mobilité Partenaires SAS	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Ecomobilité Ventures	FRANCE	CE	54,29	54,29	56,71	56,71
Espaces Ferroviaires Aménagement	FRANCE	IG	100,00	100,00	99,99	99,99
Espaces Ferroviaires Résidences du Rail	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Espaces Ferroviaires Transactions	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Eurofima	SUISSE	IN	22,60	22,60	22,60	22,60
GARE	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

Société	Pays	M	PC Année N	PI Année N	PC Année N-1	PI Année N-1
GIE Eurail Test	FRANCE	CE	90,00	90,00	90,00	90,00
ICF	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
MASTERIS	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
NOVEDIS-ICF	FRANCE	IG	99,98	99,98	99,98	99,98
Noviaserv	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Orfea- SERHR	FRANCE	IG	50,00	50,00	50,00	50,00
S2FIT	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
S2FIT1	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SA Chateau d'Arcy	FRANCE	IG	98,08	98,08	98,08	98,08
SCI du Cercle	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI La Chapelle	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI Ney	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI Paradis Clichy	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNC Monceau	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNC VEZELAY	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNCF America Inc	ÉTATS-UNIS	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNCF Conseil	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNCF Développement	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNCF Energie	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNCF International	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNCF Interservices	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNCF Participations	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNCF RE	LUXEMBOURG	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Société des Trains Expositions (STE)	FRANCE	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
Ste Nationale d Espaces Ferroviaires	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
STELSIA	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Trans'actif Immobilier	FRANCE	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi en date du 21 avril 2008, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de SNCF, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, à l'exception du point décrit dans le paragraphe suivant ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Comme indiqué en note 8.2.1 de l'annexe aux comptes consolidés, SNCF a rendu public en septembre 2009 un nouveau Schéma Directeur du Transport Ferroviaire de Marchandises. Le déploiement de ce schéma se poursuit et a conduit SNCF à modifier son organisation. Dans ce contexte, les modalités d'évaluation des moyens de production de l'activité Fret SNCF ont été adaptées.

A ce stade d'avancement du schéma et compte tenu de la documentation existante sur les projections d'activité et de rentabilité, les valeurs d'utilités retenues ont été déterminées à partir d'une méthodologie et d'hypothèses ne remplissant pas les conditions requises par les normes IFRS. Par ailleurs, le marché européen de la vente et de la location des locomotives est un marché restreint et la référence à des transactions est limitée. En conséquence, les valeurs retenues pourraient ne pas être représentatives des valeurs de marché.

Pour ces raisons, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la valeur recouvrable des moyens de production du Fret SNCF dont la valeur comptable après amortissement s'élève à 1,4 milliard d'euros avant une dépréciation de 1,0 milliard d'euros. Ce point faisait déjà l'objet d'une réserve au cours des exercices précédents.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

— La note 1.3 « Modifications apportées à l'exercice et aux exercices comparatifs » qui présentent les modalités et l'incidence de la première application de la norme IAS 19 révisée ainsi que de l'application anticipée d'autres nouvelles normes et notamment la norme IFRS 11 ;

— Les notes 3.2 « Reprise de perte de valeur sur SNCF Infrastructure – Maintenance et travaux » et 8.2.2.1 « Pertes de valeur – UGT SNCF Infrastructure – Maintenance et travaux », qui indiquent les conditions et l'incidence de la reprise de la perte de valeur antérieurement constatée sur les actifs de cette UGT à hauteur de 546 M€ ;

— Les notes 3.3 « Perte de valeur constatée sur l'UGT TGV France et Europe (à l'exclusion d'Eurostar) » et 8.2.2.2 « Pertes de valeur – UGT TGV France et Europe (à l'exclusion d'Eurostar) », qui indiquent les conditions et l'incidence de la perte de valeur constatée sur les actifs de cette UGT à hauteur de 1 400 M€.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

Comme indiqué dans la note 1.2 des comptes consolidés, les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2013 ont été réalisées dans le contexte d'une difficulté à appréhender les perspectives d'activité. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations auxquelles nous avons procédé, outre celles ayant conduit à la réserve mentionnée ci-dessus :

— Comme indiqué dans les notes 2.8, 3.2, et 3.3 des comptes consolidés, SNCF a procédé à des tests de perte de valeur sur ses actifs ;

— Les écarts d'acquisition, dont le montant s'élève globalement à 1,4 milliard d'euros, ont fait l'objet de tests de dépréciation selon les principes décrits en note 2.8 des états financiers. Nos travaux ont consisté à examiner les modalités de réalisation de ces tests fondés sur l'actualisation des flux futurs de trésorerie des activités concernées, à apprécier la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans d'affaires révisés à fin 2013 et à vérifier l'information donnée dans les notes 8 et 12 ;

— Lorsque des indices de perte de valeur ont été identifiés, la SNCF a procédé à des tests de perte de valeur sur les actifs rattachés à ces activités. Nous avons examiné les modalités retenues par la SNCF lors de la mise en œuvre de ces tests, les prévisions des flux de trésorerie et les hypothèses utilisées, et nous avons vérifié l'information donnée dans les notes 8 et 12.

— Comme indiqué en note 2.17, SNCF reconnaît des impôts différés actifs au bilan en fonction de ses perspectives de bénéfices fiscaux futurs. Nous avons examiné les modalités de reconnaissance des impôts différés actifs ainsi que les prévisions de résultat et hypothèses sous tendant leur reconnaissance. Nos travaux relatifs à ces données et hypothèses nous ont permis d'apprécier le caractère approprié des estimations retenues et de l'information donnée dans la note 11.

— La note 1.3 « Modifications apportées à l'exercice et aux exercices comparatifs » aux comptes consolidés expose les changements comptables intervenus au cours de l'exercice suite à l'application de la norme IAS 19 révisée ainsi que de l'application d'autres nouvelles normes et notamment la norme IFRS 11. Conformément aux dispositions transitoires de ces nouvelles normes ainsi qu'à la norme IAS 8, l'information comparative relative à l'exercice 2012, présentée dans les comptes consolidés, a été retraitée pour prendre en considération de manière rétrospective l'application des nouvelles normes appliquées. En conséquence, l'information comparative diffère des comptes consolidés publiés au titre de l'exercice 2012. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par SNCF, nous avons examiné

le correct retraitement des comptes de l'exercice 2012 et l'information donnée à ce titre dans la note 1.3 aux comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport d'activité du groupe.

À l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 13 février 2014

Les Commissaires aux comptes

Mazars
Franck Boyer
Lionel Gotlib

PricewaterhouseCoopers Audit
Éric Bertier
Philippe Vincent

O3 —
RAPPORT
SUR LE
GOUVERNEMENT
D'ENTREPRISE
ET LE CONTRÔLE
INTERNE DU
GROUPE SNCF

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le rapport sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques a été présenté par le Président au Conseil d'administration.

Le plan de ce rapport s'appuie sur le cadre de référence proposé par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers).

Les principales améliorations apportées aux dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques de SNCF durant l'année 2013 concernent :

— La référence faite, en matière de gouvernance, à la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration. Après le premier renouvellement du Conseil d'administration suivant la publication de cette loi, SNCF compte un tiers de femmes parmi les administrateurs nommés par décret et dépasse donc l'objectif intermédiaire qui avait été fixé par la loi à 20%.

— L'acquisition d'un outil de contrôle interne et son utilisation fin 2013 pour procéder à une vaste campagne d'auto-évaluation qui a porté sur une quinzaine de processus et concerné environ 400 entités appartenant principalement à l'EPIC. Des campagnes d'auto-évaluation ont été également menées au sein de Geodis et de certaines filiales de SNCF Voyages.

— L'élaboration par la direction de l'Éthique d'un guide pratique à destination des managers et responsables RH sur l'application à SNCF des principes de laïcité et de neutralité.

— L'élaboration par la direction Cohésion et Ressources Humaines d'un plan d'actions prévention de façon à faire diminuer les indices de fréquence et de gravité des accidents du travail avec arrêt.

— La révision, au 1^{er} janvier 2014, du RA00324 concernant le management de la prise en charge de la sécurité incendie en regard du parc immobilier occupé ou détenu par SNCF.

— L'amélioration apportée au suivi des recommandations des missions d'audit. Les nouvelles modalités mises en œuvre à compter de 2013 ont pour objectif d'assurer un suivi plus rapproché, dans la continuité de la mission.

— La consolidation par l'équipe de management des risques de la DAR de l'ensemble des travaux menés par les branches, domaines et directions fonctionnelles et son alignement sur les objectifs stratégiques du plan Excellence 2020.

— La redéfinition du contenu du poste de correspondant contrôle interne, en lien avec les travaux de l'IFACI sur le sujet, et la promotion de ce métier auprès des différents acteurs de la fonction gestion / finances.

— L'extension du réseau des responsables contrôle interne avec la création de cette fonction au sein de Transilien d'une part, de Keolis d'autre part.

Ce rapport est disponible sur simple demande auprès de la Direction de l'Audit et des Risques de SNCF – 1-7 place aux Étoiles – 93212 LA PLAINE ST DENIS CEDEX

SNCF

Direction de la Communication
1-7 place aux Étoiles
93212 LA PLAINE ST DENIS CEDEX

sncf.com

—

Conception et réalisation:
M&CSAATCHI.CORPORATE

